

NOTE TO USERS

Page(s) not included in the original manuscript and are unavailable from the author or university. The manuscript was scanned as received.

This reproduction is the best copy available.

UMI[®]



Université d'Ottawa • University of Ottawa



Université d'Ottawa • University of Ottawa

FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES
ET POSTDOCTORALES

FACULTY OF GRADUATE AND
POSTDOCTORAL STUDIES

Stefany CHÉNIER

AUTEUR DE LA THÈSE - AUTHOR OF THESIS

M.A. (histoire)

GRADE - DEGREE

Département d'histoire

FACULTÉ, ÉCOLE, DÉPARTEMENT - FACULTY, SCHOOL, DEPARTMENT

TITRE DE LA THÈSE - TITLE OF THE THESIS

La perception de la pauvreté par le bas clergé toulousain dans la deuxième
moitié du XVIIIe siècle

S. Perrier

DIRECTEUR DE LA THÈSE - THESIS SUPERVISOR

CO-DIRECTEUR DE LA THÈSE - THESIS CO-SUPERVISOR

EXAMINATEURS DE LA THÈSE - THESIS EXAMINERS

B. Craig

K. Fiana

J.-M. De Koninck, Ph.D.

LE DOYEN DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES
SUPÉRIEURES ET POSTDOCTORALES

DEAN OF THE FACULTY OF GRADUATE
AND POSTDOCTORAL STUDIES

**LA PERCEPTION DE LA PAUVRETÉ PAR LE BAS CLERGÉ TOULOUSAIN DANS
LA DEUXIÈME MOITIÉ DU XVIII^E SIÈCLE**

par

Stefany Chénier

**Thèse présentée à la Faculté des études supérieures et postdoctorales à titre
d'exigence partielle en vue de l'obtention de la maîtrise en histoire.**

Université d'Ottawa

©2004 Stefany Chénier



Library and
Archives Canada

Bibliothèque et
Archives Canada

Published Heritage
Branch

Direction du
Patrimoine de l'édition

395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Your file Votre référence

ISBN: 0-494-01439-3

Our file Notre référence

ISBN: 0-494-01439-3

NOTICE:

The author has granted a non-exclusive license allowing Library and Archives Canada to reproduce, publish, archive, preserve, conserve, communicate to the public by telecommunication or on the Internet, loan, distribute and sell theses worldwide, for commercial or non-commercial purposes, in microform, paper, electronic and/or any other formats.

The author retains copyright ownership and moral rights in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

AVIS:

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque et Archives Canada de reproduire, publier, archiver, sauvegarder, conserver, transmettre au public par télécommunication ou par l'Internet, prêter, distribuer et vendre des thèses partout dans le monde, à des fins commerciales ou autres, sur support microforme, papier, électronique et/ou autres formats.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms may have been removed from this thesis.

Conformément à la loi canadienne sur la protection de la vie privée, quelques formulaires secondaires ont été enlevés de cette thèse.

While these forms may be included in the document page count, their removal does not represent any loss of content from the thesis.

Bien que ces formulaires aient inclus dans la pagination, il n'y aura aucun contenu manquant.


Canada

RÉSUMÉ

LA PERCEPTION DE LA PAUVRETÉ PAR LE BAS CLERGÉ TOULOUSAIN DANS LA DEUXIÈME MOITIÉ DU XVIII^E SIÈCLE

Stefany Chénier

Superviseur :

Université d'Ottawa, 2004

Sylvie Perrier

Dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, la pauvreté afflige les populations en France et la région de Toulouse n'est pas épargnée. Les habitants du diocèse doivent souvent compter sur l'assistance paroissiale à différentes périodes de l'année. Dans ce cadre, les curés de paroisses deviennent des témoins de premier plan de la précarité dans laquelle vit cette population. S'occupant autant des affaires spirituelles de la paroisse que des affaires quotidiennes du temporel, ces acteurs sociaux sont bien insérés dans le milieu où ils oeuvrent. Ceci leur donne une perspective privilégiée de la pauvreté des habitants. La perception qu'ils en ont s'observe dans une enquête diocésaine commandée en 1763 par le nouvel archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne. Celle-ci dévoile, à travers questions et réponses, l'importance de la pauvreté au sein des paroisses, les causes spécifiques du problème et les moyens d'y remédier. Évaluée à la lumière du discours que tiennent sur le sujet les élites religieuses de l'époque, la vision de la pauvreté des membres du bas clergé s'en démarque.

RÉSUMÉ

LA PERCEPTION DE LA PAUVRETÉ PAR LE BAS CLERGÉ TOULOUSAIN DANS LA DEUXIÈME MOITIÉ DU XVIII^E SIÈCLE

Stefany Chénier

Superviseur :

Université d'Ottawa, 2004

Sylvie Perrier

Dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, la pauvreté afflige les populations en France et Toulouse n'est pas épargnée. Lieu stratégique du transit commercial et des échanges régionaux, la région toulousaine est également le refuge privilégié des miséreux. Les terres agricoles du diocèse sont la propriété de grands notables et d'institutions ecclésiastiques et ont peine à faire vivre les paysans. Le commerce et l'industrie sont pratiquement inexistants depuis la chute des prix du pastel et la majorité des habitants de la région s'en remet à l'artisanat, au travail d'appoint et aux ouvrages journaliers. Victime de la conjoncture économique, des malheurs sporadiques et soumise à de fortes impositions, la population compte souvent sur l'assistance paroissiale à différentes périodes de l'année.

Dans le diocèse de Toulouse, les curés, prêtres et vicaires de paroisses sont des témoins de premier plan de la précarité dans laquelle vit la population. Médiateurs dans les conflits locaux ou témoins dans les procédures juridiques, les curés s'occupent tout autant des affaires spirituelles de la paroisse que des affaires quotidiennes du temporel. Bien insérés dans le milieu où ils oeuvrent, les membres du bas clergé développent ainsi une relation particulière avec les habitants qui leur donne une perspective non négligeable sur leurs conditions de vie.

La perception qu'ont les membres du bas clergé toulousain de la pauvreté s'observe dans le cadre de l'enquête diocésaine commandée en 1763 par le nouvel archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne. À partir des questions de la source historique et des réponses des desservants, il est possible de constater quelle est l'importance de la pauvreté au sein des différentes communautés, quelles sont, selon eux, les causes spécifiques du problème ainsi que les solutions potentielles pour y remédier. L'évaluation de la perception qu'ont les curés de la pauvreté, par rapport au discours tenu sur le sujet par certains personnages marquants du haut clergé, révèle le décalage qui s'établit entre la vision d'un bas clergé – témoin des conditions de vie des populations – et celle d'une élite ecclésiastique, plus détachée des réalités quotidiennes du peuple.

REMERCIEMENTS

Nous tenons grandement à remercier la professeure Sylvie Perrier qui a accepté la direction de cette thèse et dont la disponibilité, le soutien et les encouragements à notre égard n'ont jamais failli.

Nous désirons également remercier le Ministère de la Formation et des Collèges et Universités du gouvernement de l'Ontario ainsi que le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture pour leur précieux soutien financier. Ces fonds nous ont permis de séjourner à l'étranger pendant un an et de poursuivre nos recherches au cours des deux années de notre programme de maîtrise.

Nous sommes aussi très obligée envers l'Université d'Ottawa et son département d'histoire pour leur contribution à cette entreprise, contribution qui s'est faite par l'entremise de bourses et d'assistanats de recherche et d'enseignement.

Enfin, notre gratitude s'adresse également à la direction et au personnel des Archives départementales de la Haute-Garonne à Toulouse qui, grâce à leur collaboration et aide, nous ont permis d'y faire plusieurs fructueux séjours de recherche au cours de l'année 2002-2003.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Évaluation du nombre de communiantes faite par les curés de paroisse (chiffres se terminant par une valeur déterminée).....	61
Tableau 2 : Évaluation du nombre de feux faite par les curés de paroisses (chiffres se terminant par une valeur déterminée).....	62
Tableau 3 : Provenance des répondants qui oeuvrent dans le diocèse en 1763 (échantillon : 55 paroisses).....	67
Tableau 4 : Nombre d'années de services des répondants (échantillon : 55 paroisses)...	69
Tableau 5 : Déclarations des curés sur la pauvreté paroissiale - selon la typologie de l'enquête (en nombre de paroisses).....	77
Tableau 6 : Causes récurrentes de la pauvreté dans les déclarations des répondants (en nombre de paroisses).....	86
Tableau 7 : Moyens récurrents de remédier à la pauvreté dans les déclarations des répondants (en nombre de paroisses).....	117

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
 CHAPITRE 1 : LE ROYAUME ET SES RÉGIONS	
CONNAÎTRE LA FRANCE	
Cartographie, dénombrements et études de population.....	16
Église, visites paroissiales et enquêtes.....	25
TOULOUSE : UN DIOCÈSE AU XVIII ^e SIÈCLE	
Situation géographique et socio-économique.....	33
Le quadrillage ecclésiastique : les paroisses urbaines et rurales.....	38
Les « ouvriers de Dieu » : le personnel diocésain.....	44
 CHAPITRE 2 : L'ENQUÊTE TOULOUSAIN ET SES RÉPONDANTS	
Faiblesses et forces de l'enquête.....	53
Intérêt général de la forme et du contenu.....	56
Une enquête et ses répondants.....	66
Les symptômes de la pauvreté dans les paroisses de l'enquête.....	74
La pauvreté et les espèces de pauvres.....	80
 CHAPITRE 3 : LES ORIGINES DE LA PAUVRETÉ PAROISSIALE DANS LE DIOCÈSE	
Les <i>causes</i> les plus importantes de la pauvreté.....	85
<i>Stérilité de la terre ou pauvreté des récoltes</i>	87
<i>Charges et impôts</i>	91
<i>Manquer de travail</i>	95

<i>Non propriété des biens fonds.....</i>	100
<i>Vices et mœurs : les fainéants et les ivrognes.....</i>	103
<i>Maladies ou les fléaux de dieu.....</i>	110
Le bilan.....	113

CHAPITRE 4 : LES SOLUTIONS POUR COMBATTRE LA PAUVRETÉ DANS LE DIOCÈSE

Les <i>moyens</i> de remédier à la pauvreté.....	117
<i>Charité privée et aumône.....</i>	118
<i>Procurer du travail.....</i>	128
<i>Diminuer les impositions.....</i>	137
Changement d'échelle.....	144
<i>Discours répressif : classes et peines.....</i>	146
<i>Le travail bienfaiteur.....</i>	151
<i>Charité et institutions.....</i>	153
<i>Sur le silence de l'impôt.....</i>	156
CONCLUSION.....	160
BIBLIOGRAPHIE.....	169
ANNEXES	

1 – Liste des paroisses toulousaines de l'échantillon de recherche.....	177
2 – Formulaire type de l'enquête toulousaine en 1763 sous le mandat de Loménie de Brienne (ADHG 1 G 492 et 1 G 492 BIS).....	178
3 – Questionnaire type d'une visite paroissiale toulousaine entre 1740 et 1750 sous le mandat de La Roche-Aymon (ADHG 1 G 519).....	180
4 – Variété des <i>causes</i> de la pauvreté selon les répondants du sondage ecclésiastique - regroupement par intérêts (en nombre d'occurrences).....	181
5 – Variété des <i>moyens</i> de remédier à la pauvreté selon les répondants du sondage ecclésiastiques regroupement par intérêts (nombre d'occurrences).....	182
6 – Calendrier rural du Toulousain.....	183

7 – État général des habitants sujets à la capitation par communauté : 1734 (ADHG – 1 C 1083).....	184
8 – Répartition du nombre de cotes de capitation pour sept bourgs du diocèse de Toulouse en 1695, 1764 et 1786 (en livres tournois).....	185
9 – Législation sur la pauvreté au XVIII ^e siècle en France, d'après les dictionnaires de jurisprudence contemporains.....	186

Dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, la pauvreté afflige les populations en France et Toulouse, place forte du catholicisme, n'est pas épargnée. Lieu stratégique du transit commercial et des échanges régionaux, arrêt des voyageurs venant d'Espagne ou d'Italie, la région toulousaine est aussi le refuge privilégié de miséreux, déclassés en quête d'une source de subsistance. Attirés par les possibilités, fausses ou réelles, d'assistance, plusieurs convergent vers le diocèse et son centre urbain, dans l'espoir d'y trouver fortune, travail ou nourriture. Prenant beaucoup d'ampleur, le phénomène oblige les autorités à prendre certaines mesures dans le but de contenir le fléau. On forme des brigades qui ont pour mandat d'arrêter et d'expulser les mendiants sans papier ni identification, de les mener souvent jusqu'aux frontières même du diocèse. On demande aux tenanciers des tavernes, aux propriétaires, aux commerçants, puis aux domestiques de retenir les mendiants valides et de les enfermer jusqu'à ce que les « *archers des pauvres* » viennent les chercher. Le mendiant étranger, ne faisant pas partie du tissu social et le vagabond aussi, soupçonné de vol et d'escroquerie, forcent les différents paliers d'autorité à mettre en place un dispositif de contrôle plutôt répressif. L'errance et la mobilité accrue de cette masse constituent un comportement déviant et sont perçues comme un danger qui menace l'ordre social et la stabilité économique.

En plus de supporter cet influx important de pauvres provenant des territoires environnants, la région toulousaine, et le diocèse de Toulouse particulièrement, connaît aussi sa propre pauvreté : un problème qui devient de plus en plus inquiétant au XVIII^e siècle. Individus sans formation ni qualification, paysans sans attache, la majorité des toulousains domiciliés, les textes de l'époque l'affirment, sont « *paresseux* » ou n'ont pas le « *génie nécessaire* » au développement du commerce et de l'industrie. Ces derniers étant pratiquement inexistantes depuis la disparition du commerce de la soie et la chute des prix du pastel, une grande partie des habitants de la région s'en remet à

l'artisanat destiné à la vente locale et aux ouvrages agricoles journaliers. Les terres cultivables du diocèse sont d'ailleurs la propriété d'une poignée de grands notables ou d'institutions ecclésiastiques et ont peine à faire vivre la population des campagnes. Victime de la conjoncture économique, à la merci des malheurs sporadiques (intempéries, mauvaises récoltes) et soumise à de fortes impositions, elle doit souvent compter sur l'assistance communautaire ou paroissiale – bureau des pauvres, bouillons – et sur la charité individuelle à différentes périodes de l'année.

Plusieurs approches sont mises en œuvre dans le but de contrer le problème de la pauvreté locale et ce, par divers moyens et intervenants. D'abord, les représentants municipaux prennent des mesures qui ont pour fonction, tout au long de la période, d'encadrer la pauvreté urbaine visible. La ville possède déjà, dès le début du 16^e siècle, des établissements où l'on envoie les pauvres malades, les lépreux ou les orphelins (84 petits hôpitaux en 1505). Au cours des deux siècles suivants, ces maisons et « *maladeries* » connaissent plusieurs changements et sont amalgamées en 1554 pour devenir l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques de Toulouse¹. Ayant pour but de soigner, ou du moins d'isoler les malades, l'Hôtel-Dieu reçoit aussi les enfants abandonnés, les vieillards atteints de maladie curable et les soldats blessés. L'hôpital général Saint-Joseph de la Grave, pour sa part, ouvre officiellement ses portes aux mendiants « *et autres gueux* » en 1647 (9 ans avant celui de Paris)². Internés de force ou enfermés de leur propre gré, les pauvres de l'hôpital général se distinguent par le fait qu'ils sont soit infirmes et dans l'impossibilité de subvenir à leurs propres besoins, soit valides et refusant de travailler. Face à ces politiques, le Parlement toulousain tente aussi de subvenir aux besoins passagers de la population pendant les périodes de crises. On

¹ François Buchalet, *L'assistance publique à Toulouse au XVIII^e siècle*, Toulouse, Privat, 1904, p. 32.

² Josseline Guyader, « Bureaux et maisons de charité : l'assistance à domicile aux « pauvres malades » dans le cadre des paroisses toulousaines (1686-1797) », *Revue d'histoire de l'église de France*, 1994, p. 218.

applique, selon les circonstances, des ordonnances demandant la réquisition des stocks de grains de la ville, des lois obligeant la distribution de pains, des gels des prix ou encore, on emploie un certain nombre de pauvres volontaires à des travaux d'aménagement, à l'entretien d'édifices ou au nettoyage des rues³.

L'attention que l'on porte aux plus démunis est également marquée par la charité publique, individuelle ou collective. Frappé d'interdiction par de nombreuses lois émises aux XVII^e et XVIII^e siècles, l'acte de donner l'aumône ne disparaît pas pour autant. En fait, le pauvre reste encore, en ce siècle de la rationalité, une figure sacrée ou religieuse importante : il est l'humble serviteur de Dieu. Les élites, par exemple, n'hésiteront pas à offrir un peu de soupe ou de pain au mendiant du quartier ou à apporter des vêtements aux pauvres de l'hôpital. Ayant toujours une place dans les rituels et dans la tradition, les pauvres reçoivent également d'âmes charitables des legs pieux. De nombreux testaments toulousains de l'époque nous révèlent d'ailleurs que parmi les derniers vœux des individus, celui d'avoir à la suite de leur cortège funèbre une troupe de pauvres reste parmi les plus courants⁴. L'action caritative, au quotidien, est aussi dispensée par les différents membres des congrégations religieuses qu'abritent les murs de la ville (surtout celles de femmes). Les Sœurs grises, par exemple, se voient confier les « *maisons de charité* », établies dans quelques-unes des paroisses urbaines et destinées à offrir soins et nourriture aux pauvres malades. Pour venir en aide aux jeunes filles de familles pauvres et aux « *débauchées* », on ouvre, en 1646, le Refuge⁵. Religieuses et femmes pieuses y oeuvrent conjointement dans le but de leur offrir un apprentissage ou un métier respectable. Les religieuses jouent enfin un rôle relativement important dans l'assistance à domicile des pauvres en accompagnant médecin et chirurgien lors de leur tournée des

³ Michel Taillefer, *Vivre à Toulouse sous l'Ancien Régime*, Paris, Perrin, 2000, p. 116-117.

⁴ Robert Alan Schneider, *Public life in Toulouse, 1463-1789: From municipal republic to cosmopolitan city*, Ithaca, Cornell University Press, 1989, p. 34.

⁵ F. Buchalet, *Ibid.*, p. 135-136.

paroisses rurales, celles situées en périphérie du diocèse. Elles ont, entre autres, la charge de donner les médicaments prescrits aux pauvres et de leur administrer les saignées.

Les membres du clergé séculier, pour leur part – curés, prêtres et vicaires – jouent un rôle de premier plan dans l’encadrement de la pauvreté dans la ville et le diocèse de Toulouse. Participant habituellement à la gestion et à l’administration des comités ou bureaux des pauvres et ayant la responsabilité de distribuer les charités particulières destinées aux individus « *méritants* », ils sont les premiers témoins de la précarité dans laquelle vit la population. Bien insérés dans le milieu où ils oeuvrent et en connaissant toutes les facettes, parcourant les campagnes toulousaines et observant sa population, les membres du bas clergé sont bien près de la réalité quotidienne. Plus que des dispensateurs de remèdes temporaires, ces figures paroissiales deviennent des acteurs importants dans la vie des paroissiens et sont souvent les seuls individus « de la paroisse à être instruits et à posséder une autorité certaine (arbitre, conciliateur) »⁶. Tantôt médiateurs dans les conflits locaux, tantôt témoins dans les procédures juridiques, ils s’occupent tout autant des affaires spirituelles de la paroisse que des affaires liées au temporel. Dans ce cadre, les desservants paroissiaux développent une relation particulière avec les habitants et cette proximité leur donne une perspective non négligeable sur les conditions dans lesquelles vivent ces derniers. C’est d’ailleurs cette position privilégiée qu’étudie le présent travail : la pauvreté est-elle, selon les membres du bas clergé, une réalité quotidienne? Est-elle un problème majeur et généralisé dans le diocèse? Quelles en sont, selon eux, les causes premières? Concrètement, tentent-ils de remédier au problème ou ont-ils des solutions? Guidée par ces questions, la recherche propose d’abord de mettre en lumière la perception de la pauvreté par le bas clergé toulousain pour ensuite la réinsérer dans un contexte plus général, c’est-à-dire la

⁶ Philippe Wolff (dir.), *Histoire des diocèses de France : le diocèse de Toulouse*, Paris, Beauchesne, 1983, p. 166.

perception de la pauvreté par les autorités religieuses – à partir des écrits et discours de membres influents du haut clergé de France.

Le thème de la pauvreté, sous l'Ancien Régime, est un sujet que les modernistes ont massivement exploité et l'historiographie regorge d'ouvrages élaborant une histoire particulière de la pauvreté. Tantôt dirigé vers la délicate question de l'assistance/répression de la mendicité, tantôt observé sous la lunette politico-légale de la législation et de l'encadrement arbitraire, le thème a fait couler beaucoup d'encre. D'abord, le XIX^e siècle voit naître un intérêt certain face à la question des pauvres dans l'histoire. Différents auteurs, faisant souvent carrière dans les milieux ecclésiastiques, décident de se pencher sur ce problème de société sans frontière. Peu d'enquêtes de fond pourtant; on désire plutôt mettre la main sur les sources primaires dans un but de conservation : elles sont copiées, imprimées et mises à la disposition du public. Quelques analyses éclairent toutefois le thème, soit l'expansion économique notée au XVIII^e siècle, la croissance de la population ou le phénomène des migrations. Il faut attendre les premières années du XX^e siècle pour voir apparaître des œuvres magistrales telles que celles de Ch. Paultre⁷ et de C. Bloch⁸. Tout en exploitant des méthodes différentes, les deux ouvrages ont d'abord pour objectif de recenser et de mettre en contexte l'abondante législation répressive qui vit le jour en France au siècle des Lumières. Tâche gigantesque entreprise avec méthode et minutie, le recensement et la catégorisation des lois respectivement établis par ces deux auteurs a peint une toile de fond unique, un support essentiel qui allait contribuer à la naissance de nouveaux questionnements et de nouvelles réflexions. L'ouvrage de J.-P. Gutton⁹, par la suite, réussit de façon

⁷ Christian Paultre, *De la répression de la mendicité et du vagabondage en France sous l'Ancien Régime*, Genève, Slatkine-Megariotis, 1975 (1906).

⁸ Camille Bloch, *L'Assistance et l'État en France à la veille de la Révolution*, Paris, Librairie Alphonse Picard, 1908.

⁹ Jean-Pierre Gutton, *La société et les pauvres en Europe (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Presses universitaires de France, 1974.

remarquable à définir le problème dans ses aspects politiques et légaux, tout en l'insérant dans une perspective d'analyse sociale et d'histoire des mentalités. Se voulant une réflexion plus globalisante, l'étude appréhende le problème au niveau européen du XVI^e au XVIII^e siècle. B. Geremek¹⁰, poursuivant l'intérêt d'une recherche générale, traite aussi de la pauvreté dans un cadre continental en s'intéressant tout particulièrement aux mutations des attitudes sociales qui apparaissent au Moyen Age et aux processus les régissant jusqu'à nos jours. En fait, ces deux dernières études illustrent de manière complémentaire l'importance des profondes transformations qui marquent la société d'Ancien Régime et l'influence de celles-ci sur l'élaboration et la mise en place de dispositions concrètes devant contrôler une masse grandissante de pauvres.

Le XVIII^e siècle français, particulièrement intéressant parce qu'il voit naître une nouvelle attitude face à la pauvreté, est également mis en valeur dans différentes études. Certains chercheurs, tel que O. Hufton¹¹, vont introduire le thème dans un cadre plus spécifique. Ainsi, en s'appuyant sur une solide recherche, l'auteure adopte une approche socio-juridique permettant d'évaluer l'évolution de la répression de la pauvreté sous l'Ancien Régime. Pourtant, intéressée par les raisons sous-jacentes à la mobilité de plus en plus menaçante de cette classe d'individus, l'auteure dessine un portrait qualitatif nouveau, révélateur de la réalité quotidienne du peuple français au XVIII^e siècle. Cet ouvrage permet, entre autres, de mieux appréhender les conditions sociales dans lesquelles vivait une grande partie de la population et de comprendre les motivations économiques qui souvent poussaient les indigents à vivre de vagabondage et de mendicité. Plusieurs études récentes se tournent aussi vers l'analyse locale et ouvrent une fenêtre sur les caractéristiques, les influences et les attitudes propres aux diverses régions

¹⁰ Bronislaw Geremek, *La potence ou la pitié : l'Europe et les pauvres du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Gallimard, 1987.

¹¹ Olwen Hufton, *The Poor of eighteenth-century France, 1750-1789*, Oxford, Oxford University Press, 1974.

de France. Ces monographies régionales, qui examinent en profondeur les mailles du tissu social et nous font découvrir les particularités du royaume, consacrent au problème de la pauvreté, un ou plusieurs chapitres¹². N. Z. Davis¹³ ou J.-P. Gutton¹⁴ ont mis en lumière des éléments spécifiques concernant la pauvreté à Lyon, puis C. Fairchild¹⁵ et J. P. Poussou¹⁶ font de même pour Aix-en-Provence et Bordeaux. Enfin, A. Cameron¹⁷ traite également de la question dans son étude sur l'Auvergne et la Guyenne, tandis que C. Jones¹⁸ et K. Norberg¹⁹ posent un regard sur les pauvres et leur traitement dans leur étude respective sur Montpellier et Grenoble.

Dans cette liste des ouvrages et analyses traitant de la pauvreté, on constate déjà qu'une tendance s'affiche : la plupart des recherches favorise plutôt le centre et le nord de la France. Qu'en est-il du sud ? Bien sûr, divers historiens se sont penchés sur le problème dans les régions méditerranéennes. On pense d'abord à F. Buchalet²⁰, au début du XX^e siècle. Grâce à ses recherches sur Toulouse au XVIII^e siècle, l'auteur réussit à mettre en perspective les forces et les faiblesses d'un système d'assistance publique en plein développement et à faire ressortir les tensions toujours présentes entre passion

¹² En excluant les ouvrages, les monographies ou les articles s'intéressant exclusivement à l'histoire de la pauvreté à Paris au XVIII^e siècle parce qu'étant très nombreux, ils mériteraient une attention particulière qu'un survol comme le nôtre ne peut qu'effleurer.

¹³ Natalie Zemon Davis, « Assistance, humanisme et hérésie : Le cas de Lyon » dans Michel Mollat, (ed.) *Études sur l'histoire de la pauvreté : Moyen Age-XVII^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1974; *Society and Culture in Early Modern France: Eight Essays*. Stanford, Stanford University Press; London, Duckworth, 1975.

¹⁴ Jean-Pierre Gutton, *La société et les pauvres; l'exemple de la généralité de Lyon*, Paris, Édition « Les Belles Lettres », 1971.

¹⁵ Cissie C. Fairchild, *Poverty and Charity in Aix-en-Provence, 1640-1789*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1976.

¹⁶ Jean-Pierre Poussou, *Bordeaux et le sud-ouest au XVIII^e siècle : croissance économique et attraction urbaine*, Paris, École des Hautes études en sciences sociales, 1983.

¹⁷ Iain A. Cameron, *Crime and Repression in the Auvergne and Guyenne, 1720-1790*, New York, Cambridge University Press, 1981.

¹⁸ Colin Jones, *Charity and Bienfaisance : The Treatment of the Poor in the Montpellier Region, 1740-1815*, New York, Cambridge University Press, 1982.

¹⁹ Kathryn Norberg, *Rich and Poor in Grenoble, 1600-1814*, Berkeley, University of California Press, 1985.

²⁰ F. Buchalet, *Ibid.*

humanitaire et philanthropie, puis rigidité législative et contraintes financières. Ensuite, R. Toujas²¹ dans les années 1970, ravive l'intérêt pour le sujet et opte pour une histoire socio-économique de l'assistance dans la région toulousaine aux XVII^e et XVIII^e siècles. Il cerne deux problèmes différents mais concrètement liés : l'établissement des hôpitaux généraux dans la région et les crises de subsistances au tournant du grand siècle.

Dans une optique ensuite plus générale, le sujet est aussi introduit et présenté comme une facette de la question de la criminalité et de la justice en Languedoc sous l'Ancien Régime. Les importantes recherches menées par N. et Y. Castan²² dans les années 1970 et 1980 ont effectivement montré comment la pauvreté devenait tantôt un facteur incriminant devant les différentes instances judiciaires, tantôt une « circonstance atténuante », révélant ainsi toute l'ambiguïté de cette condition en marge de l'ordre établi à l'époque. Enfin, deux études majeures, qui traitent aussi de la pauvreté dans le cadre de recherches spécifiques, ont fait école. La première, celle maintenant classique de E. Le Roy Ladurie²³ sur les campagnes et les paysans languedociens aux XVI^e et XVII^e siècles, s'inscrit dans une perspective socio-démographique. Sa description d'un grand cycle agraire, dont les limites débordent sur notre XVIII^e siècle, éclaire les contradictions internes d'une société rurale composant avec les fluctuations d'un système économique instable. Le portrait montre l'influence des tensions engendrées par le déséquilibre entre une lente croissance des ressources et un essor démographique rythmé et rapide sur la vie des paysans. Le second ouvrage, rédigé par G. Frêche²⁴, est

²¹ René Toujas, *La Lutte contre la mendicité à la fin du XVII^e siècle : l'établissement d'hôpitaux généraux dans la province ecclésiastique de Toulouse*, Paris, Bibliothèque nationale, 1977; *L'Assistance aux pauvres de Toulouse lors de la crise de subsistances de 1691-1694*, Paris, Bibliothèque nationale, 1979.

²² Nicole Castan, *Justice et répression en Languedoc à l'époque des Lumières*, Paris, Flammarion, 1980; Nicole Castan et Yves Castan, *Vivre ensemble : ordre et désordre en Languedoc au XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard/Julliard, 1981.

²³ Emmanuel Le Roy Ladurie, *Les paysans du Languedoc*, Paris, Flammarion, 1969.

²⁴ Georges Frêche, *Toulouse et la région Midi-Pyrénées au siècle des Lumières (1670-1789)*, Mayenne, Éditions Cujas/Centre national de la recherche scientifique, 1974.

une vaste entreprise de reconstitution du passé toulousain et de la région Midi-Pyrénées, de 1670 à la Révolution. Travail impressionnant, cette micro-analyse s'appuie sur un très grand nombre de sources et documents d'archives. Histoire des campagnes et de sa population, la recherche propose, surtout, de dégager le quotidien des ruraux du contexte administratif, juridique, religieux et socio-économique de l'époque.

Dans sa globalité, mais aussi selon les caractéristiques propres à chacune des régions du royaume, l'historiographie montre certainement un intérêt pour le problème de la paupérisation en France moderne. Cependant, malgré l'importante exploitation des sources et l'évidente richesse des documents d'archives éclairant le sujet, le thème reste essentiellement présenté dans un modèle le renvoyant aux seules préoccupations des autorités de l'époque ou aux attentions que lui porte la loi. L'intérêt des contemporains face à ce problème social, dépeint par les nombreux textes législatifs traduisant un idéal d'ordre, est le reflet d'un point de vue réel et concret, mais minoritaire. Partant souvent de la perspective des « grands » et donnant une existence aux pauvres par l'entremise du discours tenu par l'élite, l'historiographie présente donc certains silences qu'une enquête telle que la nôtre vient heureusement combler. Pour le sud de la France et l'histoire de la région toulousaine ou de ses habitants, plusieurs questions restent sans réponses et des notions manquent à l'appel. Il semble pour l'instant qu'aucune étude ne traite du lien très concret établi entre la pauvreté et les témoins de cette condition, le bas clergé.

Intéressant projet que de vouloir donner voix aux différents membres du clergé toulousain, mal connus, car peu d'entre eux ont écrit des mémoires, des journaux ou des chroniques de leur quotidien. Pourtant, certains types de documents nous donnent la possibilité de jeter un regard sur cette dimension à peine effleurée de l'histoire des représentations et des perceptions. Ici, la source nous permettant de tenter une telle

approche, est une vaste enquête diocésaine commandée en 1763 par le nouvel archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne. Ayant pour objectif de connaître l'état et la situation générale dans laquelle se trouvent les paroisses du diocèse, l'enquête, formée d'un questionnaire imprimé comportant 47 questions, touche à divers sujets particuliers dont celui de la pauvreté. Les formulaires ont vraisemblablement été envoyés à toutes les paroisses du territoire en 1763, soit plus de 230 communautés. Toutefois, de l'assemblage de ces formulaires dûment remplis ne subsistent que 2 gros registres (sur les huit originaux)²⁵. L'échantillon des paroisses étudié dans cette recherche est tout à fait tributaire de cette disparition : il reprend l'ensemble des documents contenus dans ces registres pour un total de 55 paroisses²⁶. Bien que la source soit évidemment incomplète et que nous n'ayons accès qu'à ces 2 tomes, nous pouvons en toute confiance affirmer que la sélection obligée de cet échantillon comporte plusieurs avantages. En fait, son exploration présente une richesse en informations concernant les paroisses du diocèse, une variété de réponses et d'impressions concernant la pauvreté et ce, dans un cadre géographique plutôt diversifié.

Magnifiquement conservés, les 2 tomes contenant les formulaires permettent de dégager – par l'entremise des questions qui y sont posées – les préoccupations générales et les intérêts principaux des autorités ecclésiastiques²⁷. Les commanditaires s'intéressent à plusieurs aspects qui règlent et encadrent la vie des desservants et des habitants de la paroisse. Le parcours assez complet que présente l'enquête des préoccupations économiques de l'époque aboutit nécessairement à l'attention que l'on

²⁵ Nous savons que le corpus complet de la source contenait 8 registres grâce à une note manuscrite datant du XIXe siècle, retrouvée dans les liasses de documents liés au clergé séculier aux Archives départementales de la Haute-Garonne (ADHG). Elle indiquait d'ailleurs que les autres tomes ont peut-être été conservés aux archives de l'Archevêché de Toulouse.

²⁶ Voir annexe 1 (Liste des paroisses toulousaines de l'échantillon de recherche).

²⁷ Voir annexe 2 (Reproduction du questionnaire de l'enquête sur les paroisses toulousaines en 1763).

porte aussi au spectre de la pauvreté, à cette présence malsaine qui hante les paroissiens. Cadre recréant le contexte et l'atmosphère devant régner au sein du diocèse à l'époque, l'enquête s'avère être, autant au plan de la forme que du fond, un puit de données multiples, une insertion privilégiée dans l'enceinte des paroisses toulousaines.

Il semble qu'en cette deuxième moitié de siècle, les entreprises de compilation statistique et les grandes enquêtes d'envergure sont de plus en plus à la mode. D'autres archevêques en France, dans les années 1770, utilisent ce moyen pour amasser diverses informations au sujet de leur territoire (Bordeaux, Reims et Rodez). Procédant également à partir d'un formulaire dépêché aux paroisses, les enquêtes posent, de la même manière que la nôtre, des questions sur plusieurs sujets. Seulement, ce qui semble faire la particularité de l'enquête toulousaine est que celle-ci comporte trois questions qui s'intéressent non seulement à la pauvreté comme phénomène, mais s'attardent aussi à en chercher les origines et à y trouver des solutions. Ces questions sont d'ailleurs assez concrètes : on cherche d'abord à savoir s'il existe un problème de pauvreté dans la paroisse en demandant « *s'il y a beaucoup de Mendians, de Pauvres honteux, d'Orphelins ou de Gens sans travail* ». Ensuite, on tente de déterminer quelles sont « *les causes de pauvreté particulières à la Paroisse* » et quels devraient être « *les moyens d'y remédier* ». Voilà les trois éléments qui, en ce qui concerne la pauvreté, se retrouvent au cœur de l'analyse. Très révélatrices, ces questions sont intéressantes à plusieurs niveaux : d'abord, elles ouvrent une brèche sur les intentions des commanditaires de l'enquête et sur leurs intérêts et elles dévoilent ensuite la nature même du questionnement des commanditaires. Les réponses, pour leur part, demandent un regard plus attentif et une critique vigilante. Il est évident que le type de document utilisé dans cette recherche est singulier en ce sens qu'il traduit l'observation des responsables de paroisses, et qu'il donne voix à leur opinion personnelle sur la société qui les entoure.

Pour bien servir les intérêts de leur communauté, sans oublier les leurs, les répondants peuvent avoir émis des commentaires intéressés. Sans invalider leur contenu, certaines exagérations sont tout à fait exploitables dans l'optique de notre étude et contribuent même à dégager certaines des inquiétudes quotidiennes qui affligent le bas clergé. Ainsi, en éclairant les réponses à la lumière de sources connexes et en les replaçant dans leur contexte historique, elles révèlent les conditions qui règnent au sein du diocèse de Toulouse, puis offrent des renseignements non négligeables sur la perception qu'ont les répondants du phénomène de la pauvreté dans leur propre paroisse.

Les idées et réflexions des membres du clergé toulousain ainsi extraites de l'enquête doivent, pour en apprécier toute leur valeur, être réinsérées dans un cadre spatio-temporel précis. Les paroisses recensées dans l'enquête couvrent une bonne partie du territoire administratif du diocèse et contribuent à créer un échantillon aléatoire qui est étonnement bien réparti géographiquement. Divisée en quatre zones géographiques distinctes, la carte du diocèse de Toulouse au 18^e siècle²⁸ permet de mesurer l'éloignement des paroisses par rapport au centre urbain. Cela donne d'abord une excellente idée de leur situation dans l'espace et aide ensuite à bien comprendre le contexte socio-économique dans lequel vit la population et œuvrent les desservants. En fait, on constate rapidement que plus les paroisses sont éloignées du centre urbain, plus elles dépendent d'une économie agricole et saisonnière, les échanges avec la ville étant plus difficiles et moins fréquents. L'échantillon total se divise donc comme suit : 4 paroisses urbaines (à l'intérieur des murs de la ville de Toulouse), 4 paroisses périurbaines (à moins de 6 km de la ville), 8 paroisses rurales (à moins de 12 km de la ville) et enfin 39 éloignées qui sont donc dispersées sur le reste du territoire (12 km et

²⁸ Archives départementales de la Haute-Garonne, Toulouse, France (ADHG) – PL 20 (10) : Carte du diocèse de Toulouse au XVIII^e siècle (partie nord) et PL 20 (11) : Carte du diocèse de Toulouse au XVIII^e siècle (partie sud). Cette carte de grande dimension ne peut malheureusement pas être reproduite.

plus de la ville). Enfin, c'est en croisant différents éléments de réponse de l'enquête, en les replaçant dans leur contexte géographique et en faisant certains recoupements avec d'autres sources historiques par la suite, que nous serons en mesure de peindre un portrait révélateur de la situation dans laquelle se trouvent les paroisses du diocèse toulousain et leurs habitants.

Les Archives départementales de la Haute-Garonne regorgent de documents d'archives propres à chacune des paroisses du diocèse. Comprises dans le lot des sources liées au clergé séculier, les visites paroissiales forment une grande partie de ce fonds. En quoi consiste une visite? Chaque année, si le diocèse n'était pas trop étendu, l'évêque devait faire « la tournée » en compagnie du vicaire général pour constater l'état physique et matériel des effectifs paroissiaux. Comme dans le cas des grandes enquêtes, les visites paroissiales s'appuyaient sur des questionnaires imprimés de type « *procès-verbal* ». Heureusement, les archives ont conservé des quantités importantes de ces formulaires. Pour chacune des paroisses étudiées dans ce travail, les visites paroissiales des années antérieures à l'enquête de 1763, ainsi que d'autres pièces complétant les dossiers, ont donc minutieusement été dépouillées. Les questions posées dans ce type de document, et les réponses offertes par les membres du bas clergé, viennent ainsi se marier à celles de l'enquête et nous donnent la possibilité d'établir un profil général des paroisses.

Enfin, les derniers documents utilisés dans le cadre de ce projet sont divers traités et mémoires provenant du milieu ecclésiastique français. Le seul nombre de ces ouvrages indique déjà l'importance que l'on donne dans les milieux érudits de l'époque au thème de la pauvreté. Ainsi, les différents écrits ou discours des personnages influents du haut clergé de France permettront d'évaluer la perception de la pauvreté par les curés et les prêtres des paroisses toulousaines. Mêlant tantôt théories économiques, théories

physiocratiques et économie du travail, tantôt assistance, répression ou réforme, les propos des membres du haut clergé sont révélateurs du décalage qui existe entre théorie et réalité, entre observation politico-économique de la pauvreté et vécu quotidien du phénomène. Pour ne citer que quelques exemples, l'étude se penchera sur les écrits de l'abbé Baudeau, personnage politique influent qui rédigea, en 1765, un mémoire intitulé *Idées d'un citoyen sur les besoins, les droits et les devoirs des vrais pauvres*. Elle s'arrêtera aussi aux grands projets de réforme imaginés par Loménie de Brienne, l'abbé Malvaux ou encore le chanoine Montlinot.

Ainsi, l'intérêt de l'étude est qu'elle contribuera à mettre en lumière un aspect important, mais négligé, de l'histoire sociale et de l'histoire des représentations sous l'Ancien Régime et ce, en exploitant une source originale très peu utilisée par les historiens qui ont abordé le problème : l'enquête diocésaine commandée par Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse. Pour ce faire, nous tenterons d'abord d'établir un profil socio-économique général des paroisses de l'échantillon puis de déterminer qui sont les individus qui y oeuvrent. Ensuite, en analysant certaines questions précises du formulaire d'enquête, il sera possible de constater, à partir du point de vue des répondants, quelle est l'importance de la pauvreté au sein des différentes communautés, quelles sont, selon eux, les causes spécifiques à chaque localité ainsi que les solutions potentielles proposées pour remédier au problème. Permettant ainsi d'accéder à la perception particulière de la pauvreté par les membres du bas clergé, l'analyse, réévaluée à la lumière du discours tenu sur le sujet par certains personnages marquants du monde politico-religieux de l'époque, permettra enfin de comprendre comment s'effectue un décalage entre l'opinion et la perspective d'un bas clergé – petits acteurs sociaux témoins des conditions dans lesquelles vivent les populations – et celle d'un clergé de haut rang, plus détaché des réalités quotidiennes du peuple.

CHAPITRE 1 : LE ROYAUME ET SES RÉGIONS

CONNAÎTRE LA FRANCE

Dans la lunette des autorités françaises du grand siècle, le royaume et ses multiples particularités apparaissent comme des réalités plus ou moins abstraites. Façonné au gré des transformations économiques et des remous géopolitiques, le visage de la France est appréhendé de manière générale, à partir de son histoire, des faits marquants de son passé, de ses traditions. Les spécificités de la géographie, la variété des ressources, et même les caractéristiques de la population échappent en partie aux dirigeants en place. Pour l'administration royale, comme pour les autorités religieuses, le besoin de pallier ces carences commence, dans cette première moitié du XVIII^e siècle, à se faire sentir¹. La période est d'ailleurs propice puisque le royaume jouit d'une relative stabilité; le temps est venu de mettre de l'ordre dans l'administration, de réévaluer les politiques établies et d'instaurer des réformes là où elles font défaut. Comment procéder pour que ces grandes ambitions guidées par un souci d'efficacité, de rationalité et de justice prennent forme? Les notions de *Savoir* et de *Connaissance* deviennent la clé de voûte du succès d'une bonne gouvernance et imprègnent maintenant le comportement et le discours politico-administratif des autorités². Pour moderniser les structures d'une institution – ici d'un pays – pour améliorer son rendement, et enfin, gérer efficacement ses ressources, avoirs et dépenses, il faut en connaître toutes les facettes. Sous l'impulsion des idées et théories nouvelles, et dans un éloignement certain par rapport aux principes traditionnels, les dirigeants en place se mettent à investiguer la France.

¹ Daniel Roche, *La France des Lumières*, Paris, Fayard, 1993, p. 11-37.

² D. Roche, *Ibid.*, p. 12.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le développement de ce premier chapitre. D'abord, nous tenterons de replacer l'émergence de l'intérêt pour la « connaissance » dans le cadre politique particulier du XVIII^e siècle. Soucieuses de récolter et de quantifier différentes informations au sujet des richesses et des ressources du royaume, les autorités déploient de nombreuses entreprises de collection de données à cette période³. Nous constaterons ensuite que la généralisation de techniques de compilation de renseignements ne demeure certainement pas l'apanage des administrateurs civils et royaux. Certains prélats ecclésiastiques, archevêques et évêques, voient rapidement les avantages liés à ce type d'outil et n'hésitent pas à en faire un de leurs moyens de choix pour mieux connaître les territoires et les populations sous leur juridiction. Enfin, nous étudierons plus précisément les enquêtes commandées à l'époque par les autorités religieuses, celles qui s'intéressent aux singularités diocésaines, en jetant un regard sur l'enquête oubliée du diocèse de Toulouse. S'insérant justement dans cet essor, elle est une fenêtre ouverte sur l'univers des membres du bas clergé – répondants habituels des formulaires d'enquête – mais aussi, sur la perception qu'ils ont de la réalité qui les entoure.

Cartographie, dénombrements et études de population

L'Ancien Régime est une époque où les dénombrements sont rares et où l'idéal de la statistique n'a pas encore atteint la notoriété qu'il connaît aujourd'hui. Les quelques sources présentant un ensemble de données variées, datant du XVI^e et du XVII^e siècles, sont souvent douteuses, difficiles à interpréter et réalisées selon des critères qui nous échappent. Malgré les tentatives de recensement national effectuées par Colbert⁴ dans les années 1660, ou encore les

³ Les entreprises de recensements varient nécessairement dans le temps et sont tantôt de simples compilations statistiques (comptage par tête ou par feux), tantôt de vastes enquêtes comportant de nombreuses questions aux intérêts divers.

⁴ Colbert commande une enquête en 1663 dans le but de s'enquérir du nombre de feux (foyers) des paroisses pour réviser la répartition de la gabelle et pour « *pouvoir faire un nouveau régallement de l'impôt, plus juste et proportionné au nombre desdits habitants* ». Cité dans Jacques Dupâquier *et al.*, *Histoire de la population française*, tome 2 : *De la Renaissance à 1789*, Paris, Presses Universitaires de France, 1988, p. 30.

initiatives locales⁵, le manque de standardisation des méthodes utilisées au XVII^e siècle empêche la comparaison des informations recueillies d'un document à un autre et laisse peu de place à une interprétation prudente autre que régionale. Heureusement pour nous, ce vide historique s'estompe quelque peu au début du XVIII^e siècle, moment où apparaissent les premières données à peu près fiables, et se comble pendant le règne de Louis XV (1715-1774)⁶. En effet, cette période qui débute au lendemain de la mort du Roi soleil est caractérisée par un important mouvement de remise en question engendré par l'avènement du rationalisme philosophique, par l'exaltation des sciences et par une certaine critique de l'ordre établi. On assiste, de plus, au développement de l'industrialisation puis à la découverte de nouvelles techniques de travail. Cette atmosphère de progrès, pourtant ponctuée de nombreuses crises financières ébranlant la monarchie française, donne un souffle nouveau à certaines disciplines (comme la cartographie, les sciences du calcul et celles des mathématiques) et contribue à engendrer une vague importante de dénombrements des ressources matérielles et humaines du royaume. Afin de mieux apprécier la diversité nationale, on désire non seulement faire la description historique et géographique concrète des différents lieux, mais on s'intéresse en plus aux particularités socio-économiques des provinces et aux conditions dans lesquelles vivent les Français.

Connaître la France, la mettre en cartes, en chiffres et en tableaux, commence d'abord par une bonne maîtrise de ses attributs géographiques, de son relief. Il faut décrire les conditions naturelles des régions et les particularités territoriales pour ensuite en faire des observations générales. Grâce à des ouvrages tels que la *Méthode pour étudier la géographie* de Lenglet-Dufresnoy, publiée en quatre volumes dès 1715-1718 ou la *Méthode abrégée*, de Le François en

⁵ Jacques Dupâquier et Michel Dupâquier, *Histoire de la démographie française*, Paris, Perrin, 1985, p. 88 : les auteurs affirment que l'effort statistique officiel prend un nouveau départ après la mort de Colbert en 1683 et que plusieurs intendants procèdent au dénombrement des feux de leur généralité.

⁶ Philippe Loupès, « Le clergé paroissial du diocèse de Bordeaux d'après la grande enquête de 1772 », *Annales du Midi*, 1971, p. 5.

1722, la science de la cartographie évolue rapidement et offre de bons outils de travail aux érudits désirant localiser, délimiter et caractériser la géographie physique et sociale du pays⁷. Pour ce faire, on envoie en mission de reconnaissance et en cueillette d'informations, des spécialistes qui notent les divisions naturelles des lieux qu'ils visitent puis décrivent la spatialisation des ressources et celle de la population. De ces entreprises encyclopédiques naissent, entre autres, des cartes qui reconstituent les géographies régionales, d'autres qui montrent les réseaux hydrographiques, d'autres encore qui présentent les variations du climat. Des réflexions suscitées par ces recherches, émergent également de grands travaux d'envergure, comme la *Description de la France* publiée en 1715 par Piganiol de La Force, et des projets plus localisés tels que la *Description géographique et historique de la Haute-Normandie* en 1740, la *Description géographique de la généralité de Paris* en 1759 ou encore le *Mémoire sur la description géographique et historique de la province de Languedoc* en 1758-1759⁸. Cette curiosité portée à la connaissance spatiale, ce besoin aussi d'appréhender les contours, comme les qualités du royaume, élargit les horizons des élites en les obligeant à voir les relations entre données géographiques et naturelles et données agronomiques, économiques et sociales. Grâce à cette nouvelle rencontre entre la science et l'administration et à cette nouvelle appréciation des réalités territoriales, les autorités sont en mesure d'avoir une meilleure compréhension de l'aménagement et de la diversité des milieux, de déployer des moyens de gestion plus efficaces et de garder un plus grand contrôle sur les institutions et les infrastructures.

Découvrir la France, « connaître l'état du pays », c'est évidemment se renseigner sur « la qualité des terres, le nombre des hommes, les aptitudes au travail, les mœurs, les professions, l'équilibre des corps »⁹. Car, dans cet espace tant étudié, au cœur des vastes territoires dont on

⁷ D. Roche, *Ibid.*, p. 20-22.

⁸ Voir à ce sujet l'article de l'abbé Molinier, « Une enquête politique, économique et sociale en Languedoc au milieu du XVIII^e siècle », *Annales de démographie historique*, 1974, p. 451-478.

⁹ D. Roche, *Ibid.*, p. 31.

fait souvent une description carte postale, vit et travaille au rythme des clochers une population nombreuse et hétérogène. Du centre à la périphérie, de Paris à Marseille, les dénombrements s'occuperont de mettre en valeur ces informations précieuses – le nombre et la qualité des habitants du pays – des données encore mal maîtrisées par les experts de l'époque. En symbiose avec l'avènement des intérêts cartographiques, celui des enquêtes de population comporte des intentions similaires : se faire une idée globale de la situation démographique des territoires du royaume et dresser un portrait de l'état des sujets, pour ensuite être en mesure de mieux diriger les effectifs qui les encadrent. Vauban sera un des premiers à réaliser, dès 1707, un dénombrement évaluant la population du royaume dans le cadre de son *Projet d'une dixme royale*¹⁰. Par la suite, paraîtront le *Dénombrement du Royaume par Généralités, Élections, Paroisses, Feux...* de Saugrain en 1709 – réédité en 1720, puis en 1735¹¹ – et le dénombrement partiel des Gabelles commandé en 1726 par le contrôleur général Dodun¹². À ces dénombrements administratifs, il faut ajouter ceux qui ont été lancés par les contrôleurs généraux qui lui ont succédé, soit les recensements de 1730 et de 1745. Dans un effort de fidélité et de représentativité, les questionnaires gardent un fondement descriptif – comme la cartographie le faisait – mais, après « un court rappel de l'histoire et une rapide évaluation topographique »¹³, ils tournent leur regard vers les ressources fiscales des provinces, l'aptitude des régions au commerce, l'agriculture, les habitants du royaume. Ainsi, connaître les peuples et leur diversité, c'est aussi savoir ce qu'ils font, comment ils contribuent à la productivité nationale, c'est prendre connaissance des forces et faiblesses des institutions qui les

¹⁰ Sébastien Le Prestre, marquis de Vauban, *Projet d'une dixme royale qui, supprimant la taille, les aydes, les doüanes d'une province à l'autre, les décimes du Clergé, les affaires extraordinaires... produiroit au Roy un revenu certain et suffisant...* Paris, 1707.

¹¹ Claude Saugrain, *Dénombrement du Royaume par Généralités, Élections, Paroisses, Feux...* Paris, 1735 (1709).

¹² Jacques et Michel Dupâquier, *Ibid.*, p. 91 : on mentionne d'ailleurs que cette initiative comprend trois enquêtes commandées entre 1724 et 1726. Elles désirent entre autres « connaître avec précision l'état des feux et des gabellants (personnes âgées de 8 ans et plus), paroisse par paroisse pour les pays de grande gabelle ».

¹³ D. Roche, *Ibid.*, p. 32.

administrent. Le matériel statistique concrétise la possibilité d'action : on passe de « la prévision à l'agir ».¹⁴

Ce pouvoir d'action potentielle que devient la « connaissance du royaume » est mis en relation, dans la deuxième moitié du siècle, avec les principes émergeant de la physiocratie et les théories économiques du travail. Certains législateurs, en s'inspirant de grands théoriciens tels que Quesnay¹⁵ ou l'abbé Baudeau¹⁶, se mettent à mesurer la matérialité en tant que richesse et à considérer le travail de la terre (l'agriculture et ses produits) comme caractère fondamental de cette même richesse. Le blé, le seigle et les autres grains qui font de la France la première puissance agricole de l'Europe à l'époque¹⁷, sont autant de sujets qui se placent au cœur des discours. Comme le souligne Voltaire dans son *Dictionnaire philosophique* :

« vers l'an 1750, la nation [...] se mit enfin à raisonner sur les blés. On oublia même les vignes pour ne parler que de froment et de seigle. On écrivit des choses utiles sur l'agriculture : tout le monde les lut, excepté les laboureurs. On supposa, au sortir de l'Opéra-comique, que la France avait prodigieusement de blé à vendre »¹⁸

Dans ce contexte, s'enquérir de la nature et de la quantité des ressources naturelles des provinces, connaître les caractéristiques économiques de chaque territoire et s'informer spécifiquement de la force brute qui forme le rouage central du mécanisme physiocratique – la population agricole – prend une importance notoire. Le laboureur, travailleur des champs, est le dénominateur commun des nouvelles équations matérielles et financières des administrateurs. En

¹⁴ D. Roche, *Ibid.*, p. 34.

¹⁵ François Quesnay, *Physiocratie ou Constitution naturelle du gouvernement le plus avantageux*, Leyde Paris, Merlin, 1768.

¹⁶ Abbé Baudeau, *Avis au peuple sur son premier besoin, ou Petits traités économiques*, Paris, 1768.

¹⁷ Gabriel Audisio, *Les Français d'hier*, tome 1 : *Des paysans (XVe-XIXe siècle)*, Paris, Armand Colin, 1998 (1993), p. 17 ; Serge Berstein et Pierre Milza, *Histoire de l'Europe. États et identité européenne, XIVe siècle-1815*, Paris, Hatier, 1994, p. 222 : on mentionne que la plus grande partie du revenu des puissances en Europe à l'époque classique découle de l'exploitation de la terre.

¹⁸ Voltaire, *Dictionnaire philosophique*, Paris, 1764 – sous « Bled ».

fait, composant la grande majorité du peuple français (entre 75% et 80% selon les évaluations)¹⁹, sur lui repose l'essentiel de la production agricole et l'ensemble des impositions et des taxes qui forment les revenus de l'État – et ceux de l'Église. Dans le but d'asseoir sur des bases solides les scénarios économiques des théoriciens et de mettre à jour les données maintenant désuètes qui concernent la population agricole²⁰, les autorités lancent des enquêtes de population. Sous l'impulsion du ministre Terray, contrôleur général des Finances de 1769 à 1774 et de Turgot, son successeur, une série d'enquêtes méthodiques voit le jour. Plusieurs intérêts s'y entrecroisent, mais en général, ces études de terrain, beaucoup plus intrusives que les dénombrements, tentent surtout de saisir les caractéristiques propres à chacune des régions (type de culture, nature des grains, pâturages, marais et élevage) et d'évaluer la répartition de la population. Tout en contribuant à la connaissance générale des spécificités socio-économiques régionales, ces enquêtes permettront à leurs commanditaires de mettre en place des impositions appropriées et d'effectuer des levées de taxes plus efficaces (rôles de taille et taxation à partir du nombre d'habitants de chaque généralité ou province).

Des dénombrements, les autorités passent ainsi aux enquêtes. Plus précise, cette méthode permet de connaître les peuples, la diversité des habitants et leurs capacités productives, mais aussi de cibler les conditions dans lesquelles ils vivent. Car, si l'évolution démographique que connaît le XVIII^e siècle²¹ contribue à augmenter le niveau de vie moyen de la population, elle met pourtant en lumière un problème flagrant : la pauvreté accrue de toute une couche de la société. Cette pauvreté visible, menaçante, inquiète de plus en plus les différents paliers d'autorités. Les politiques de répression et d'assistance émises par le passé pour contenir le

¹⁹ G. Audisio, *Des paysans...*, p. 98.

²⁰ Jacques Dupâquier *et al. Ibid.*, p. 33.

²¹ G. Audisio, *Des paysans...*, p. 298 : l'auteur résume les évaluations des historiens en affirmant que « la population a augmenté d'un quart au moins entre 1700 et 1790, passant de 21 à 28 millions, chiffres ronds ».

phénomène ont eu, jusqu'alors, peu d'effet sur la croissance rapide du nombre de miséreux²². Les établissements du « grand renfermement »²³ sont critiqués et le système d'assistance semble impuissant. D'ailleurs, toutes ces mesures s'inscrivent de moins en moins dans la nouvelle vision sociale de bien-être et l'idéal de bonheur qu'entretennent les élites depuis la deuxième moitié du siècle (d'où la naissance du terme de « bienfaisance », idée empreinte de laïcité qui remplacera en fin de compte celles de la charité chrétienne)²⁴. Comment concilier éradication de la pauvreté avec productivité et bonheur? Certains physiocrates, choqués par cette misère qui touche davantage les ruraux, proposent une équation simple : il faut « *détruire la mendicité [et] rendre les mendiants utiles à l'État sans les rendre malheureux* »²⁵. Il faut connaître l'ensemble des faits sociaux et l'ampleur de la pauvreté dans le royaume, car économie et assistance sont plus que jamais interliées.

Les techniques d'enquête deviennent de plus en plus sophistiquées et des modèles se développent. Dans le but de s'informer de l'efficacité – ou de l'inefficacité – des mesures d'aide

²² À ce sujet, il suffit de jeter un coup d'œil rapide sur les nombreuses lois émises au XVII^e siècle, puis dans la première moitié du XVIII^e siècle, sur la mendicité et le vagabondage. Voir entre autres, les études pionnières de Christian Paultre, *De la répression de la mendicité et du vagabondage en France sous l'Ancien Régime*, Genève, Statkine-Megariotis, 1975 (1906) ou de Camille Bloch, *L'Assistance et l'État en France à la veille de la Révolution*, Paris, Librairie Alphonse Picard, 1908; les articles de Olwen Hufton, « Begging, Vagrancy, Vagabondage and the Law : an Aspect of the Problem of Poverty in Eighteenth-century France », *European Studies Review*, 1972; Jacques Depauw, « Pauvres, pauvres mendiants, mendiants valides ou vagabonds? Les hésitations de la législation royale », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1974.

²³ Michel Foucault, *Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Gallimard, 1972 : le « grand renfermement » est l'expression que l'auteur a employé pour qualifier les mesures répressives mises en place par les autorités royales au XVII^e siècle et au début du XVIII^e siècle. Elle regroupe toutes les politiques qui sont liées à l'ouverture des hôpitaux généraux, dont celui de Paris en 1656, à la généralisation des ateliers de travaux forcés et à leur diffusion dans le royaume.

²⁴ Josseline Guyader, « Bureaux et maisons de charité : l'assistance à domicile aux « pauvres malades » dans le cadre des paroisses toulousaines (1686-1797) », *Revue d'histoire de l'église de France*, 1994, p. 238.

²⁵ Chanoine Leclerc de Montlinot, *Discours qui a remporté le prix à la Société royale d'agriculture de Soissons, en l'année 1779, sur cette question proposée par la même Société : Quels sont les moyens de détruire la Mendicité, de rendre les Pauvres valides utiles & de les secourir dans la ville de Soissons?* Lille, chez C.F.J. Lehoucq, 1779.

traditionnelles, le ministre Terray par exemple, envoie une lettre à tous les intendants du royaume le 26 décembre 1769. Dans cette circulaire, il demande à chaque intendant de faire une enquête de fond sur les moyens d'assistance de leur région de manière à ce qu'il puisse avoir toutes les informations nécessaires à la réorganisation des bureaux de charité²⁶. Son effort n'obtiendra pas les résultats escomptés. Il faut attendre jusqu'en 1774, année où Turgot entre en poste, pour que cette entreprise se concrétise. Alors contrôleur des Finances à son tour, il ordonne une vaste enquête sur les établissements charitables du royaume. Croyant fortement en l'assistance d'abord, assistance par le travail surtout, et répression ensuite, il veut connaître l'état des institutions d'assistance « restées fragmentaires et incohérentes malgré les très réels progrès qui s'étaient produits depuis un demi-siècle »²⁷. Dans le cadre de la *Commission sur la mendicité* présidée par l'archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne, on envoie donc, le 16 novembre 1774, des instructions aux intendants pour qu'ils fassent état des établissements de bienfaisance dans leur circonscription respective²⁸. Enquête méthodique dont les résultats indiqueront le sens et la qualité des réformes, ce travail d'ensemble oblige, selon Turgot,

« qu'on ait une connaissance exacte, paroisse par paroisse, de tous les établissements de charité qui existent dans les différentes provinces du royaume, sous quelque dénomination que ce soit, tels qu'hôpitaux, hôtels-Dieu, maisons de charité, fondations de bouillons des pauvres, aumônes, distributions manuelles et généralement de tout ce qui a été établi pour le soulagement des malades et des pauvres et même des prisonniers »²⁹

²⁶ Thomas McStay Adams, *Bureaucrates and beggars, French policy in the Age of the Enlightenment*, New York, Oxford University Press, 1990, p. 101.

²⁷ Jean Adher, « L'assistance publique au XVIII^e siècle : l'enquête de 1775 dans le diocèse civil de Toulouse », *La Révolution française*, 1917, p. 132.

²⁸ Au sujet de la *Commission sur la Mendicité*, commandée par Turgot et ses résultats politiques, voir T. Adams, *Ibid.*, p. 130-133; particulièrement pour son application à Toulouse, voir J. Guyader, *Op. cit.*, p. 238 et J. Adher, *Op. cit.*, p. 132-166; pour une reproduction complète de la circulaire envoyée par Turgot en novembre 1774, voir Guy Thuillier, *Aux origines de l'administration sociale : le rapport sur la mendicité de Loménie de Brienne*, Paris, Comité d'histoire de la sécurité sociale, 2003, p. 380 et suiv.

²⁹ Citation tirée de la circulaire envoyée par Turgot aux intendants, dans J. Adher, *Op. cit.*, p. 133-134.

Connaître le système d'assistance en place, c'est connaître les institutions qui encadrent la misère. Avec ses forces et ses faiblesses, l'enquête de Turgot met en valeur l'intime relation entre intérêts politiques et économiques, puis préoccupations sociales.

À cette époque, la mise en image et en chiffre de la France atteint son apogée. Les compilations systématiques de données finissent par être pratiquées dans plusieurs champs d'études. Elles contribuent à réunir de l'information sur de nombreux sujets qui font partie de l'actualité ou qui intéressent différents paliers d'autorités. Commanditées au niveau national par des ministres ou encore demandées localement par des intendants ou des subdélégués, ces entreprises cherchent à synthétiser un ensemble de valeurs, à établir de manière représentative des descriptions territoriales ou encore à analyser des réalités autrement inatteignables. Prenant plusieurs formes particulières – variables selon l'objet d'étude – elles sont construites sur le modèle d'un questionnaire imprimé, commandées par lettre officielle ou transmises par correspondance personnelle. De tous ces outils, le formulaire d'enquête est privilégié parce qu'il donne la possibilité de poser une variété de questions et d'interroger le répondant sur une foule de sujets. La correspondance, qui fait également partie des techniques utilisées à l'époque, est quant à elle un moyen alternatif ou complémentaire de réunir des renseignements spécifiques. La plupart du temps, elle s'effectue entre le ou les délégués chargés des enquêtes et une autorité supérieure compétente qui possède nécessairement les données convoitées³⁰. Reflet de la transformation de la vision globale des administrateurs de l'époque, ce nouvel intérêt pour la cartographie, les recensements et les enquêtes va de pair avec les inquiétudes provoquées par les réalités économiques et sociales du siècle. Ainsi, pour les autorités qui cherchent à connaître le

³⁰ Par exemple, dans le cas du *Mémoire sur la description géographique et historique de la province du Languedoc*, cité plus haut, l'auteur, le bénédictin dom Bourotte, utilise les deux méthodes pour amasser les renseignements servant à la description de la province. Il envoie des lettres privées à l'intendant, à l'archevêque et aux évêques, puis il adresse également des questionnaires aux syndics et aux curés de paroisse.

royaume sous toutes ses facettes, ces études seront l'arme de choix pour disséquer en profondeur la situation d'une province, d'un territoire, voire même d'un diocèse.

Église, visites paroissiales et enquêtes

Le clergé français procède depuis fort longtemps à des collectes de données. En effet, les autorités ecclésiastiques utilisaient déjà, dans les premiers siècles de l'ère chrétienne³¹, leur propre forme d'enquête : les visites paroissiales (ou pastorales). Bien que la finalité de ces entreprises ne soit pas la même que celle des dénombrements humains et matériels entrepris dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, elles possèdent tout de même un fondement basé sur des objectifs similaires : permettre aux évêques et archevêques d'acquérir différentes informations sur l'ensemble du territoire sous leur juridiction et de tirer quelques conclusions sur l'état de leurs paroisses. Remontant aux premières prescriptions des pères de l'Église, le protocole coutumier ou traditionnel des visites paroissiales a généralement pour but de peindre un portrait de la situation, surtout économique, d'un diocèse. Toutefois, évoluant au gré des besoins du clergé et des événements qui marquent l'histoire religieuse de la France moderne, la visite se transforme progressivement pour devenir « l'occasion la plus favorable pour relever les statistiques de toutes les paroisses [...] pour le contrôle de la foi, la correction et réformation des mœurs »³².

C'est à la suite des conflits entourant les réformes protestantes du XVI^e siècle que la visite paroissiale prend une importance de premier plan. L'assemblée du Concile de Trente,

³¹ Georges Baccrabère, *Les paroisses rurales du diocèse de Toulouse aux XVI^e-XVII^e siècles. Exercice du droit de visite*, Strasbourg, Muh-Le Roux, 1968, p. 6 : l'auteur nous dit que la visite pastorale semble remonter aux pères grecs (voir *Apologie de Saint-Athanase contre les Ariens*, III^e siècle). Elle est aussi mentionnée par des pères latins. Saint-Jérôme, au IV^e siècle, affirme que les évêques ont l'habitude de visiter les villages et les lieux isolés pour y administrer les sacrements. Saint-Augustin parle également du devoir de rendre visite au peuple confié à sa vigilance.

³² Gabriel Le Bras, *Études de sociologie religieuse*, tome 1 : *Sociologie de la pratique religieuse dans les campagnes françaises*, Paris, Presses Universitaires de France, 1955, p. 8.

soucieuse de redorer l'image de l'institution catholique, profite des tumultes de l'époque pour réaffirmer la nécessité de procéder de manière assidue aux visites des paroisses et pour élargir ses champs de compétence. Sans être directement soumis aux prescriptions du Concile, le Clergé de France agit pourtant dans l'esprit de ses recommandations. Les guerres de religions n'ayant pas épargné le territoire français, la visite est le meilleur moyen pour connaître l'étendue des dommages. L'ensemble de la politique française s'applique à rechercher les religionnaires et les « mauvais sujets », à évacuer le mal engendré par de nombreux abus internes, puis à démentir les critiques qui s'acharnent sur l'institution en imposant des réformes³³. Reflétant cet effort gigantesque, la visite de paroisse devient le véhicule de la puissance et de l'omniprésence catholiques. Elle permet non seulement aux dirigeants ecclésiastiques d'exercer une action pastorale concrète – par l'entremise de leurs nombreux agents – mais ravive également leur autorité administrative et spirituelle en leur donnant la visibilité paroissiale nécessaire pour introduire les nouvelles politiques prescrites par le concile. Comme elle l'avait fait précédemment, la visite informe encore sur l'état des édifices et lieux du culte, ou celui des établissements religieux locaux, sur la qualité du rituel, des objets s'y rattachant et sur les affaires temporelles ou les spécialités (école, hôpital, sage-femme) de la paroisse, mais est d'autant plus intéressée par la diversité socioprofessionnelle de la société qui la compose, l'atmosphère spirituelle et morale qui y prévaut et le respect par les habitants de la discipline et des doctrines chrétiennes. Désormais, « le désir de contrôle, mais aussi d'information, cerne de plus près la réalité vécue par les paroissiens »³⁴.

³³ Selon Bronislaw Geremek, *La potence ou la pitié : l'Europe et les pauvres du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Gallimard, 1987, p. 282 : « la Contre Réforme qui, après les guerres de religion, cherche à raffermir la position du catholicisme en activant le mouvement religieux, s'attache à promouvoir, dans le cadre du renouveau catholique, le rôle de l'Église ». En plus de l'implication en matière d'assistance sociale, elle désire entre autres, restaurer la discipline, réaffirmer le devoir de résidence des prêtres, raviver les fonctions pastorales, réformer l'administration des sacrements, etc.

³⁴ Michel Froeschlé-Chopard et Marie-Hélène Froeschlé-Chopard, *Atlas de la réforme pastorale en France de 1550 à 1790*, Paris, Centre national de la recherche scientifique, 1986, p. 73.

Selon une formule éprouvée depuis plusieurs siècles, la visite paroissiale demande à l'évêque ou à son subordonné (habituellement un vicaire général) de parcourir l'ensemble du diocèse à chaque année – ou au moins plus de la moitié du territoire pour que la seconde partie puisse être commencée l'année suivante³⁵. La technique et le rituel de cette entreprise semblent, comme c'est le cas dans le diocèse de Toulouse par exemple, avoir respecté une procédure bien définie. D'abord, avant le départ pour la visite, on dresse une liste des paroisses et des membres du personnel du diocèse. Ensuite, l'évêque fait physiquement la tournée des paroisses urbaines, d'une part, et de l'ensemble des paroisses rurales dans un deuxième temps. La logique de ce parcours réside bien sûr dans la proximité des paroisses urbaines et périurbaines de la résidence épiscopale, mais considère également les circonstances incontrôlables qui empêchent souvent les visiteurs de compléter leur travail (années de mauvais temps, difficulté à parcourir les campagnes, chemins et routes impraticables). En fait, l'étendue d'un territoire ecclésiastique variant d'un endroit à un autre, l'assouplissement de la règle d'une année permettait souvent à l'évêque de jouir d'une période plus longue, un maximum de cinq années, pour terminer l'ensemble des visites canoniques de son diocèse³⁶.

En utilisant une méthode de collecte de données semblable à celle des enquêteurs du XVIII^e siècle, le visiteur appuie sa quête d'informations sur un formulaire d'orientation contenant une vingtaine de questions dictant les points importants de la visite. Pendant le déroulement de celle-ci, la participation active des membres du clergé local, du personnel laïc de la paroisse et même des habitants est très importante. N'ayant habituellement reçus aucune copie du questionnaire utilisé par l'évêque ou son remplaçant, les répondants doivent connaître avec

³⁵ G. Baccrabère, *Ibid.*, p. 17; G. Le Bras, *Ibid.*, p. 8; Gabriel Audisio, *Les Français d'hier*, tome 2 : *Des croyants (XVe-XIXe siècle)*, Paris, Armand Colin, 1996, p. 387.

³⁶ G. Le Bras, *Ibid.*, p. 8 : ce qui peut expliquer en partie le fait que l'on trouve des espacements de plusieurs années entre les visites paroissiales d'un diocèse dans les archives. Toulouse étant l'exemple étudié ici, on constate effectivement que les archives départementales ne contiennent aucune copie des visites qui auraient été effectuées entre les années 1750-1760.

beaucoup d'exactitude les particularités religieuses, sociales et économiques de la paroisse³⁷. Le curé est interrogé à propos de l'état des lieux (église, cimetière, mobilier, jardin ou prés adjacent), au sujet du culte et du magistère (sacrements, patron, catéchisme), tandis que les vicaires répondent aux questions qui concernent la société en général, l'état des croyances et des superstitions, puis de la pratique et de l'assiduité religieuses. Les marguilliers et matulinaires pour leur part, répondent aux questions concernant les affaires temporelles de la paroisse : sources de revenus, dons et legs, fabrique et matériel, nature des biens fonds. Le rôle de la population, en tant que répondant auprès de l'évêque, est plus minime, mais essentiel. Ainsi, nous remarquons que dans l'évolution des questions posées par l'évêque apparaissent éventuellement des interrogations qui demandent l'intervention des habitants. Voici quelques exemples repérés pour le diocèse de Toulouse :

« Enquis de la vie & mœurs desdits Curé & Ecclesiastiques; si le Curé réside, s'il fait ou fait faire les Instructions conformément à nos Ordonnances, si quelqu'un est mort sans Sacrements, si les Ecclesiastiques ont des Servantes, & si elles n'ont pas été mal famées »

« Nous nous sommes enquis de la vie & mœurs du Curé. S'il a chez lui quelque Personne qui donne du scandale, s'il a une Servante, & s'il est à cet égard dans la Règle prescrite par les Ordonnances Synodales de notre Diocèse »

« Enquis finalement s'il y a des abus dans ladite Paroisse, & si lesdits Curé ou Ecclesiastiques & Habitans ont à nous communiquer des affaires importantes à la gloire de Dieu & au bien de leurs Ames »³⁸

Bien que les paroissiens aient officiellement le droit de « se plaindre » de leurs desservants, peu d'entre eux le font au moment de la visite canonique de leur paroisse. Il semble qu'en présence de l'évêque, les remontrances ou les préoccupations de la population s'effacent

³⁷ L'habitude d'envoyer une copie du questionnaire de la visite au responsable de la paroisse avant la tournée générale peut varier d'une région à une autre. Ainsi, G. Le Bras, *Ibid.*, p. 232 mentionne que « la coutume est d'adresser aux curés, en vue de cette visite, un questionnaire » tandis que pour la région particulière de Toulouse, G. Baccrabère, *Ibid.*, p. 63 affirme pour sa part qu'il « semble qu'on envoie le questionnaire aux visiteurs avant la visite et non aux curés ».

³⁸ ADHG – 1G 515 à 1G 617 : extraits de deux questionnaires type de procès verbaux des visites paroissiales tenues entre 1740 et 1750 sous le mandat de l'archevêque de Toulouse, Antoine de La Roche-Aymon.

pour laisser place à un contentement général³⁹. D'ailleurs, il est possible de constater qu'à plusieurs reprises, les procès verbaux des visites, comme celui complété lors de la visite de la paroisse de Clermont en 1725 (diocèse de Toulouse), se terminent souvent par une phrase telle que « *Nous estant enquis des Paroissiens [...] ils n'avoient aucun sujet de se plaindre de luy [le curé Pierre Julien]* »⁴⁰. En fait, c'est plutôt par le biais de mémoire ou de lettre rédigés par un groupe de citoyens et adressés directement à l'archevêque ou à l'évêque que se font connaître les sentiments de la population⁴¹. Malgré cette retenue – dont les visiteurs doivent certainement se douter – l'information recensée reste tout de même très utile et contribue à peindre un portrait fiable de l'état immédiat de la paroisse. Ainsi, après avoir recueilli les propos des intervenants et complété la visite de l'ensemble du diocèse, on envoie les procès verbaux dûment remplis à des examinateurs attitrés. Ceux-ci compilent les résultats, observent les réalités qui s'en dégagent et font des propositions globales ou particulières⁴².

Cette expertise en matière de collecte de données, que possède le clergé de France depuis plusieurs siècles déjà, fait de l'institution cléricale un fin connaisseur des modalités et du type de travail que demandent de telles entreprises. Portées par la vague qui frappe la communauté intellectuelle dans cette deuxième moitié du XVIII^e siècle – ce nouvel intérêt pour les recensements, dénombrements et enquêtes de tous genres – les autorités religieuses de certaines régions du royaume décident justement de mettre à profit cette maîtrise ancestrale des pratiques et méthodes de compilation. Et cela, elles le font dans le cadre de projets bien plus colossaux que les visites paroissiales : les enquêtes diocésaines.

³⁹ Dominique Julia, « Le prêtre au XVIII^e siècle : la théologie et les institutions », *Recherches de Sciences Religieuses*, 1970, p. 531

⁴⁰ ADHG – 1G 525 : procès verbal de la visite paroissiale de Clermont en 1725.

⁴¹ ADHG – 1G 595 : nous avons un bel exemple d'une plainte directement émise à l'archevêque de Toulouse par des habitants de la paroisse de Saint-Martin de Capver en 1774. Elle concerne le fait que le curé, un certain Darailh, ne semble pas remplir l'ensemble de son mandat, notamment, « *dire les vêpres* » et « *exercer ses fonctions dans son église* ».

⁴² Par lettre ou par ordonnance officielle, le desservant de la paroisse reçoit les recommandations des autorités ecclésiastiques. Si nécessaire, un suivi et un contrôle sont effectués.

Ressemblant en quelques points à la visite canonique, l'enquête diffère pourtant de cette pratique à plusieurs niveaux. D'abord, comme sa consœur, l'enquête est une recherche qui tente de recueillir les réponses et témoignages de personnes précises. Elle rassemble des renseignements dans le but d'obtenir une image globale de la situation des paroisses d'un diocèse donné. Ensuite, les deux approches utilisent aussi une forme de questionnaire pour recueillir ces données. En revanche, à la grande différence du mode habituel des visites effectuées par l'évêque, l'enquête, elle, s'effectue selon une méthode beaucoup plus autonome : une circulaire contenant un questionnaire d'enquête est systématiquement envoyée à toutes les paroisses du diocèse. Sur réception, les responsables ecclésiastiques de la paroisse doivent prendre connaissance des termes et échéances de la demande, s'enquérir eux-mêmes des informations requises, puis compléter et renvoyer le questionnaire au siège de l'archevêché ou de l'évêché. Tout en donnant un peu plus de temps aux répondants pour bien comprendre le contenu et l'intérêt visé des questions, ce moyen permet aux autorités en charge d'interroger les desservants sur un plus grand nombre de sujets et d'investiguer avec précision certaines réalités plus discrètes du quotidien des paroisses.

L'avènement de ces vastes enquêtes de terrain s'impose comme un aspect assez peu étudié de l'histoire religieuse de la France. En fait, nous ne sommes en position d'en cibler les contours et l'importance qu'à partir de quelques exemples rapportés par les historiens et sociologues de la religion : la grande enquête de Rodez en 1771, celle de Bordeaux en 1772 et celle de Reims en 1774⁴³. Méconnus et relativement difficiles à trouver parmi les kilomètres

⁴³ L'enquête de Rodez a été recopiée et présentée par Louis Lempereur, *État du diocèse de Rodez*, Rodez, 1906; celle de Bordeaux a fait l'objet d'un article de P. Loupès, *Op. cit.*, p. 5-24 et a été présentée par Bernard Guillemain dans *Histoire des diocèses de France : Le diocèse de Bordeaux*, Paris, Beauchesne, 1974, p. 151 et suiv.; et celle de Reims a été étudiée par Dominique Julia, « Le clergé paroissial dans le diocèse de Reims à la fin du XVIII^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1966, p. 195-216. Une dernière a aussi été commandée dans le diocèse de Comminges en 1786. Cette dernière est plutôt connue, car sans avoir été analysée de manière approfondie, elle a tout de même été partiellement présentée et

d'archives du clergé séculier français, ces travaux diocésains d'envergure ont même été qualifiés de « curiosités » par G. Le Bras, dans son ouvrage sur la sociologie religieuse, en 1955⁴⁴. Curiosités pour certains, peut-être, ces enquêtes restent toutefois une source riche en informations sur l'état social et économique des paroisses d'un diocèse. Comme l'ont démontré P. Loupès et D. Julia dans leurs analyses respectives, il est possible de tirer, à partir de ce type de document, plusieurs conclusions intéressantes. Même en jetant un regard rapide sur les enquêtes de Rodez, de Bordeaux et de Reims, toutes trois établies à partir de questionnaires qui comportent entre 40 et 50 questions, nous constatons qu'elles forment une base régionale sérieuse pour l'étude de l'environnement et des cadres religieux régissant la société d'Ancien Régime. En fait, malgré leurs lacunes propres, elles s'avèrent également être une lunette parfaite pour l'observation de l'état d'esprit et de l'opinion des membres du bas clergé.

Dans cette liste des enquêtes diocésaines repérées par les historiens contemporains, manque à l'appel une quatrième étude du genre. L'enquête sur les « *États des paroisses du diocèse de Toulouse, donnés par les M^r curés en 1763, recueillis et mis en ordre en 1775, continués depuis le 1^{er} janvier 1776* ». Aurait-elle passée inaperçue dans la multitude de documents historiques encore inexplorés? Non. Certains chercheurs spécialistes de l'histoire du Languedoc, comme G. Frêche et P. Wolff, ont déjà fait état de cette source importante dans les années 1970⁴⁵. Connue et même citée à quelques reprises, elle n'a pourtant jamais été le point de départ d'une problématique socio-historique concrète ou l'objet principal d'une analyse sérieuse. Un des facteurs ayant contribué à la retenue évidente des chercheurs provient certainement du fait que le document lui-même présente une faiblesse incontournable : six des huit tomes

annotée par Armand Sarramon dans *Les paroisses du diocèse de Comminges en 1786*, Paris, Bibliothèque nationale, 1968.

⁴⁴ LE BRAS, G. *Ibid.*, p. 206.

⁴⁵ Voir entre autres Georges Frêche, *Toulouse et la région Midi-Pyrénées au siècle des Lumières (1670-1789)*, Mayenne, Éditions Cujas - CNRS, 1974; Philippe Wolff (dir.), *Histoire des diocèses de France : le diocèse de Toulouse*, Paris, Beauchesne, 1983.

contenant l'ensemble des formulaires d'enquête complétés ont été égarés. Bien que la série soit évidemment incomplète, elle nous livre tout de même deux tomes en excellent état de conservation. Ainsi, même amputée, cette source s'avère être tout à fait singulière et très originale. Jusqu'à présent, l'ensemble de nos recherches sur l'enquête toulousaine et sur le contexte général dans lequel elle s'insère démontre qu'ayant été mise sur pied en 1763 par le nouvel archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne, elle fait non seulement partie de cette période où l'engouement pour un certain type de compilation gagne les différentes autorités françaises, mais semble de plus être la première enquête du genre à avoir été commandée par un membre du haut clergé chargé de l'administration d'un territoire ecclésiastique.

TOULOUSE : UN DIOCÈSE AU XVIII^e SIÈCLE

L'enquête mise sur pied par Loménie de Brienne en 1763 devait peindre un portrait concret de l'environnement temporel et spirituel du diocèse dont l'archevêque venait d'être nommé titulaire. Découvrir toutes les particularités qui marquent le quotidien des desservants comme celui des habitants prend donc une place importante dans la formulation des points d'intérêts de l'enquête. Ainsi, il n'est pas étonnant de constater que plusieurs de ces questions s'intéressent à la nature économique des lieux étudiés : on interroge sur les types de culture locale, sur l'existence ou non d'une foire marchande, sur les sortes de commerce s'y faisant, ou sur la présence d'une manufacture. En fait, c'est en observant les caractéristiques particulières qui définissent le diocèse de Toulouse à l'époque que la pertinence de ces questions devient évidente : dès le départ, la situation territoriale du diocèse dévoile une diversité géographique qui oblige les autorités à recenser ce type d'informations pour connaître en profondeur les spécificités du territoire sous leur juridiction. Le paysage diocésain, morcelé par l'héritage d'un passé administratif mouvementé et par un découpage paroissial arbitraire, regroupe en zones

inégales différentes réalités socio-économiques qui doivent être évaluées. Enfin, puisque l'enquête ne fait pas de distinction (au niveau des questionnaires, du moins) entre paroisses urbaines et paroisses rurales, on tente tout probablement d'établir une base de données commune permettant de constater les disparités entre ville et campagne.

Situation géographique et socio-économique

Faisant partie de la généralité du Languedoc, mais également de la généralité d'Auch⁴⁶, le diocèse de Toulouse s'étend sur moins de cent kilomètres, du nord au sud, et sur environ cinquante kilomètres d'est en ouest. Malgré sa faible superficie, le diocèse comprend, pour les années 1780-1790, une population totale évaluée à près de 100 000 individus dont environ 60 000 demeurent à l'intérieur des murs de la ville de Toulouse ou en zone périurbaine (gardiage)⁴⁷. La forte densité de population urbaine, additionnée à celle des bourgs et des faubourgs puis gonflée par le nombre toujours grandissant de miséreux qui affluent vers la ville, contraste avec l'évidente dispersion des habitations et des communautés dans le reste du territoire diocésain. Situé dans un espace géographique aux paysages diversifiés, le territoire est essentiellement composé de vastes campagnes dominées par la céréaliculture (où poussent le blé-froment et ses variétés, le maïs, l'orge et le millet), de zones sensiblement montagneuses où

⁴⁶ G. Thuillier, *Ibid.*, p. 270 : Loménie de Brienne, dans son *Mémoire sur les moyens de remédier à la mendicité dans la ville et dans le diocèse de Toulouse*, rédigé en 1775, indique en note explicative que « le diocèse de Toulouse est divisé en deux parties, l'une située dans la généralité du Languedoc et l'autre dans celle d'Auch ».

⁴⁷ P. Wolff (dir.), *Histoire des diocèses...*, p. 145; Jacques Godechot, *La Révolution française dans le Midi toulousain*, Toulouse, Privat, 1986, p. 21 : mentionne que la population de la ville est évaluée à 53 000 personnes en 1789-1790; Robert Alan Schneider, *Public life in Toulouse, 1463-1789: From municipal republic to cosmopolitan city*, Ithaca, Cornell University Press, 1989, p. 29 : donne pour sa part une estimation de 58 000 habitants avant la Révolution; tandis que Jean-Luc Laffont, « Relecture critique de l'évolution de la population toulousaine sous l'Ancien Régime », *Histoire, Économie et Société*, 1998, p. 471 et Michel Taillefer, *Vivre à Toulouse sous l'Ancien Régime*, Paris, Perrin, 2000, p. 85 : affirment quant à eux, qu'à partir des dernières études sur le sujet, le nombre de citadins se situerait plutôt autour de 64 000 à la fin de l'Ancien Régime.

la rencontre entre un climat aquitain et méditerranéen rend possible la culture de la vigne et enfin, de terroirs tantôt boisés, tantôt voués aux maraîchages, aux fourrages ou à l'élevage ovin.

De toute cette étendue rurale, c'est la prépondérance des terres labourables qui confère au diocèse son unicité territoriale. L'accroissement constant des labours au cours du XVIII^e siècle, conséquence directe d'une politique de défrichement abusive, frappe surtout la région toulousaine. Une attention nouvelle portée à l'économie agricole et aux produits potentiels que peut procurer la vente des grains guident les décisions des propriétaires et encouragent, selon le subdélégué de la région en 1788, cette pratique de plus en plus « préjudiciable aux prairies naturelles »⁴⁸. D'ailleurs, l'exploitation des terres les plus fertiles (réunies dans un rayon de 20 à 25 km autour de Toulouse)⁴⁹, qui est assurée par une masse de travailleurs agricoles, donne des résultats très variables. Même si les plantations de maïs, culture de subsistance privilégiée du Languedoc, réussissent à combler une partie des besoins régionaux, l'ensemble des secteurs agricoles, victimes des fluctuations climatiques ou des intempéries, ont un rendement et une productivité qui peinent à faire vivre les habitants : durant le dernier quart du siècle, par exemple, la production de blé dans le diocèse de Toulouse, qui connaissait déjà une légère baisse depuis les années 1750, augmente de manière notable pendant la décennie 1770-1779, mais s'effondre à nouveau à la suite des récoltes désastreuses qui surviennent en 1781 et perdurent jusqu'en 1790⁵⁰. À cela, s'ajoute le scepticisme et le manque de génie agraire des grands propriétaires toulousains qui, en cette deuxième moitié de siècle, utilisent encore des techniques agricoles désuètes ou inappropriées au type de sol cultivé. Bien que la réalité rurale du toulousain soit plutôt terne et que les paysans pour la plupart non propriétaires, sans moyen

⁴⁸ G. Frêche, *Ibid.*, p. 232 : cette politique est abusive du point de vue des paysans, d'abord parce qu'elle empiète sur les pâturages et pacages, ensuite parce qu'elle contribue au défrichement des rares boisés et qu'elle détruit les communaux et lieux traditionnels de glanage.

⁴⁹ G. Frêche, *Ibid.*, p. 206.

⁵⁰ G. Frêche, *Ibid.*, p. 306 : l'auteur présente un tableau où sont exposées les courbes de la production de différents types de grains, dont le blé, pour la période 1760-1790 dans le diocèse de Toulouse.

d'innovation, maintiennent « *leurs anciens préjugés de culture* » et « *la méthode pratiquée par leurs pères* »⁵¹, diverses politiques et expériences agricoles issues de la Société d'Agriculture de Toulouse viennent éventuellement modifier les techniques agraires utilisées dans la région : dans les années 1770, on introduit sur l'ensemble des terres cultivables, de grandes zones réservées aux prairies artificielles et une nouvelle forme de rotation agricole sur une période de seize ans⁵².

À la campagne, il faut maintenant opposer la ville. Ayant en son centre la cité toulousaine, le diocèse devient un lieu hétérogène où sont représentés plusieurs secteurs, comme celui de l'agriculture, des échanges et de la production de biens. Géographiquement parlant, l'emplacement historique du diocèse et surtout de la ville de Toulouse est très stratégique. En fait, comme le précisait l'intendant Basville en 1697, cette dernière se trouve :

« à égale distance entre deux mers. Elle a par la rivière de l'Ariège tout ce que produit le pays de Foix, le fer, l'acier et tout ce qu'il faut pour bâtir. Par la rivière de Garonne, tout ce qui vient des Pyrénées et du voisinage, le bois, le marbre et la pierre. Le canal de jonction des mers qui finit cet endroit semble fait exprès pour lui apporter toutes les commodités et toute l'abondance que l'on peut retirer de l'Océan et de la Méditerranée ». ⁵³

Inserée au carrefour des grands axes de navigation du Midi, Toulouse est un lieu d'échanges et de rencontres important. Cette position privilégiée, qui rythme efficacement la circulation des biens et des matières premières d'une région à une autre, ne semble pourtant pas avoir une grande influence sur la situation économique de la ville. En fait, Toulouse, endroit où l'on effectue transactions et achats, commerces et échanges, est une ville pauvre qui ne jouit pas d'un

⁵¹ Voir à ce sujet la reproduction d'un document intitulé *Idées générales pour servir de réponse aux questions proposées par M. l'Intendant sur la situation de la ville et de la partie du diocèse de Toulouse dépendante de la province de Languedoc*, 1787 (archives de l'Hérault, C 47) dans Philippe Wolff (dir.), *Documents de l'histoire du Languedoc* [textes imprimés], Toulouse, Privat, 1969, p. 252 : où l'on discute justement du manque de succès des quelques expériences agraires effectuées dans le gardiage de la ville et de leur inexistence dans le diocèse.

⁵² G. Frêche, *Ibid.*, p. 273-274.

⁵³ Citation de l'intendant du Languedoc tirée de l'ouvrage de M. Taillefer, *Ibid.*, p. 201-202.

secteur « industriel » particulièrement prospère⁵⁴. Menues manufactures de coton et ateliers mécanisés spécialisés dans la fabrication d'étoffes et de draperies existent, certes, mais n'emploient pas un grand nombre de citoyens. En fait, l'industrie locale est pratiquement inexistante depuis la chute des prix du pastel qui ont fait autrefois la fortune des habitants de la région. Détrônée par le commerce de l'indigo au XVI^e siècle, la production du pastel, dont Toulouse possédait l'expertise et le monopole européen, a dû être abandonnée au début du XVII^e siècle⁵⁵. Ce sont plutôt les métiers artisanaux, profitant nécessairement du passage des convois de matériaux étrangers, qui semblent être les mieux représentés au sein de la ville⁵⁶.

Toulouse, capitale du Midi de la France, est également, grâce à sa situation géographique et historique, capitale administrative et religieuse du Languedoc. Siège du Parlement et des diverses juridictions de la province (tribunal des maréchaux de France, Bureau des Gabelles, Sénéchal), siège aussi du puissant archevêché (trois juridictions ecclésiastiques majeures : Officialité métropolitaine et diocésaine et Chambre souveraine du clergé), la ville possède un nombre disproportionné d'individus spécialisés dans les professions libérales et juridiques⁵⁷ ou faisant partie du clergé séculier et régulier. Les charges administratives et religieuses sont utilisées par la plupart des gens qui en bénéficient comme un moyen de promotion sociale. D'ailleurs, hommes de loi ou hommes de robe, les autorités à la tête des grandes institutions judiciaires, municipales ou seigneuriales toulousaines jouissent de nombreux privilèges ancestraux et disposent de grandes fortunes familiales. S'impliquant d'autant plus dans leur milieu, l'aristocratie parlementaire ainsi que les grands notables de la

⁵⁴ Philippe Wolff (dir.), *Histoire de Toulouse*, Toulouse, Privat, 1974, p. 355-356.

⁵⁵ Théodore Puntous, *Un diocèse civil de Languedoc – États particuliers...* Toulouse, 1909, p. 44; G. Frêche, *Ibid.*, p. 213-214.

⁵⁶ R. A. Schneider, *Public life in Toulouse...*, p. 36: l'auteur mentionne que plus de 40% des emplois notés dans les listes de capitation au XVIII^e siècle sont des métiers liés à l'artisanat.

⁵⁷ M. Taillefer, *Ibid.*, p. 222 : les registres de la capitation de 1695 montrent d'ailleurs que les professions judiciaires et parajudiciaires font vivre directement près d'un Toulousain sur cinq et qu'à l'époque, la justice constitue un des secteurs d'activités les plus importants de la ville.

ville participent à la vie économique du diocèse en investissant massivement leur richesse dans l'exploitation des terres agricoles de la région, dans la propriété immobilière et celle des biens fonciers⁵⁸. Plusieurs personnalités toulousaines possèdent ainsi des hôtels particuliers dans le quartier du parlement et une maison privée en campagne ou encore de vastes domaines ruraux.

Le clergé urbain, très abondant, doit subvenir à ses besoins avec des moyens financiers et un état matériel plus variable. Surnommée « Toulouse la Sainte », la ville d'Ancien Régime, avec à sa tête l'archevêque et les vicaires généraux, abrite un nombre important de séminaires et de collèges classiques, d'édifices sacrés et de personnel ecclésiastique. La vague des réformes protestantes et de la Contre-réforme catholique a d'ailleurs amplifié cette réalité, car la ville connaît, aux XVI^e siècle et XVII^e siècles, une accélération du rythme des fondations de monastères et de couvents⁵⁹. Deux cathédrales, plusieurs églises et chapitres et de nombreux moines et religieuses appartenant à différentes congrégations font de Toulouse un bastion de catholicisme où la richesse, la puissance et la ferveur religieuses sont palpables⁶⁰. Pourtant, même si l'Église toulousaine et ses membres sont reconnus pour leur évidente fortune – les trois quarts des terres cultivées du diocèse leur appartiennent⁶¹ – il n'en va pas de même pour tous les échelons de la hiérarchie cléricale diocésaine⁶². Tandis que certains membres relativement bien placés – issus de familles nobles ou possédant un bénéfice considérable – se situent dans une tranche de revenus plutôt confortables (souvent comparable à celle des artisans aisés, voir même des marchands ou négociants), la situation socio-économique des simples desservants de

⁵⁸ P. Wolff (dir.), *Histoire de Toulouse...*, p. 354; G. Frêche, *Ibid.*, p. 155.

⁵⁹ R. A. Schneider, *Public life in Toulouse...*, p. 172; Pierre Chevallier, *Loménie de Brienne et l'ordre monastique (1766-1789)*, Paris, Librairie J. Vrin, 1959, p. 29-30.

⁶⁰ R. A. Schneider, *The Ceremonial City: Toulouse observed, 1738-1780*, New Jersey, Princeton University Press, 1995, p. 113.

⁶¹ M. Taillefer, *Ibid.*, p. 204.

⁶² P. Wolff (dir.), *Histoire de Toulouse...*, p. 345; P. Wolff (dir.), *Histoire des diocèses...*, p. 149, 165.

paroisses urbaines et rurales, elle, n'est pas aussi reluisante. En fait, G. Frêche affirme même qu'à l'époque,

« un profond hiatus oppose les prébendiers des chapitres urbains, les abbés et les titulaires des bénéfices richement rétribués et la masse des curés et vicaires de campagne [et qu'il existe un] immense fossé qui sépare les fruits-prenants des chapitres, des abbayes, des hôpitaux, de l'Université ou des Collèges d'une part, les curés congruistes ou non et les vicaires de l'autre »⁶³.

Le quadrillage ecclésiastique : les paroisses urbaines et rurales

Le clivage qui s'est établi au fil des siècles entre la situation financière et matérielle des desservants qui œuvrent dans les quartiers urbains de Toulouse et celle des curés qui travaillent dans les paroisses du reste du diocèse, est certainement un fait observable au XVIII^e siècle. Pourtant, le décalage évident de condition entre le personnel religieux des villes et celui des campagnes ne s'applique pas nécessairement de manière absolue à toute l'étendue du diocèse. Dire que les uns sont riches tandis que les autres sont pauvres serait une affirmation plutôt réductrice qui demanderait à être nuancée⁶⁴. Ainsi, c'est en mettant en lumière les particularités du découpage des paroisses et le profil du personnel religieux que nous sommes en mesure de peindre une toile de fond sur laquelle apparaissent certaines disparités paroissiales et diocésaines.

⁶³ G. Frêche, *Ibid.*, p. 371.

⁶⁴ Cette remarque s'applique non seulement au contexte toulousain, mais aussi, comme la démontré Berthelot Du Chesnay dans son excellent article sur « Le clergé diocésain français au XVIII^e siècle et les registres des insinuations ecclésiastiques », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1963, p. 267-268, à l'ensemble du portrait des effectifs ecclésiastiques de la France. Entre un haut clergé urbain et un bas clergé souvent établi dans les campagnes, « existe une classe moyenne qui est fort nombreuse ». Ni pauvre, ni riche, elle comprend ainsi différents types de clercs, des chanoines, des chapelins, et « même beaucoup de vicaires ».

Divisée en 6 archiprêtrés, 7 évêchés et plus de 230 paroisses⁶⁵, la superficie du territoire religieux du diocèse de Toulouse est incontestablement marquée par la présence de limites spatio-temporelles officielles, d'origine administrative très ancienne⁶⁶. Initialement, le découpage paroissial avait pour but de délimiter les zones de levée des décimes ou de prélèvement des dîmes ecclésiastiques. Représentant toujours au XVIII^e siècle les unités du quadrillage financier dans lequel s'oriente la perception des revenus du clergé, les paroisses symbolisent pourtant plus : devenues l'espace socio-économique de base des communautés, elles définissent le quotidien et le cadre mental des Toulousains. Matérialisé dans le paysage urbain par des croix de carrefour⁶⁷, le tracé paroissial en milieu rural reste, pour sa part, plus ou moins arbitraire. Comme le présente l'abbé Baudeau dans son ouvrage sur *Les droits et les devoirs des vrais pauvres* en 1765, « dans certains lieux, les Cures sont d'une étendue si médiocre, que les Clochers se touchent [...] tandis qu'ailleurs les Paroisses sont des Diocèses »⁶⁸. Suivant tantôt

⁶⁵ Le nombre calculé de paroisses et de communautés dans le diocèse de Toulouse a beaucoup varié au cours des siècles et il a, de toute évidence, donné du fil à retordre aux historiens voulant en établir le total. Selon T. Puntous, *Ibid.*, p. 36 et G. Bacrabère, *Ibid.*, p. 134, le diocèse compte, au XVI^e siècle, 199 paroisses (que Puntous, Th. appelle « communautés ») et 138 annexes (chapelles ou succursales). Toujours selon T. Puntous, les estimations des pièces d'archives du XVIII^e siècle qui font varier leur nombre entre 210 et 235, s'accordent pour établir le total à 215 (total auquel il faudrait ajouter, après 1780, l'annexion officielle des 16 communautés du lieu de Caraman – qui étaient pourtant déjà comprises en 1740 comme « paroisses » lors des tournées pastorales diocésaines). P. Wolff (dir.), *Histoire des diocèses...*, p. 145, affirme, pour sa part, que le diocèse du XVIII^e siècle renferme 8 paroisses urbaines et 235 paroisses rurales... amenant le nombre total de paroisses à 243! Enfin, c'est l'article de J. Adher, *Op. cit.*, p. 135 datant de 1917 qui offre la seule interprétation de cette fluctuation. Il mentionne que « le chiffre de celles-ci [des communautés] varie, selon les époques ou les sources consultées, entre 206 et 236; mais on peut s'en tenir au premier de ces chiffres [pour le nombre de communautés], si on considère que le dernier paraît s'appliquer aux paroisses et que certaines communautés renfermaient plusieurs paroisses ». Il appuie cette affirmation sur une liste nominative contenue dans le registre C949 des ADHG qui porte le nombre de communautés et paroisses à 230, Toulouse non comprise.

⁶⁶ P. Wolff (dir.), *Histoire des diocèses...*, p. 14 : l'installation d'un culte catholique se fait très tôt à Toulouse, dès le III^e siècle, avec une organisation composée d'un évêque, d'un prêtre, de deux diacres et de deux femmes. Communauté presbytérale au départ, ce groupe devient, avec Saint Saturnin, la première paroisse épiscopale de la cité. Dès le IV^e siècle, deux diocèses se forment : celui de Toulouse et son voisin du sud-ouest, celui de Comminges.

⁶⁷ M. Taillefer, *Ibid.*, p. 286.

⁶⁸ Abbé Baudeau, *Idées d'un citoyen sur les besoins, les droits et les devoirs des vrais pauvres*. 1765, dans *Idées d'un citoyen sur l'administration des finances du roi; Idées d'un citoyen sur les*

le pourtour d'un village, tantôt celui de plusieurs communautés ou seigneuries, les frontières peuvent aussi avoir été établies suivant les caprices du relief local. Qu'elle repose sur des limites naturelles ou non, ou qu'elle soit caractérisée par d'énormes disparités de superficie et de population, la paroisse conditionne la réalité qu'elle englobe⁶⁹. Premier cadre général et commun de vie, cadre de référence pour les habitants également, la paroisse est une entité administrative et ecclésiastique, confiée à un curé, mais elle constitue aussi un monde vivant, un corps économique et un être juridique, voire historique⁷⁰.

La paroisse, en tant que communauté, a une personnalité propre. Elle correspond à un peuple, à un regroupement d'habitants, à un ensemble plus ou moins cohérent d'individus dont la composition sociale varie dans le temps. Organisée autour d'une église, elle semble être un lieu d'appartenance significatif pour les Toulousains. Fortement intégrés dans leur environnement immédiat, ils connaissent fréquemment leur lieu de naissance – le diocèse, mais encore plus la paroisse – et évoquent spontanément la circonscription paroissiale dans laquelle ils résident lorsque vient le moment de s'identifier. Les registres notariés ou ceux de l'état civil du XVIII^e siècle en offrent de nombreux exemples⁷¹. En plus, le domaine couvert par chacune des paroisses du diocèse forme un territoire unique dans lequel grandit et évolue la majorité de la population. Il devient une enceinte familière dont les frontières psychologiques influencent le comportement même des gens⁷². En fait, tous les actes essentiels de la vie, ou presque, s'y

besoins, les droits et les devoirs des vrais pauvres, München, Kraus Reprint, 1980. (1730-1792), p. 16 (deuxième partie).

⁶⁹ M. Taillefer, *Ibid.*, p. 286; G. Audisio, *Des croyants...*, p. 140.

⁷⁰ Terminologie utilisée par G. Le Bras, dans son ouvrage cité précédemment, pour qualifier les différentes facettes du quadrillage paroissial, et pour montrer son originalité et son importance en tant que cadre de recherche en histoire ou en sociologie de la religion.

⁷¹ La grande majorité des actes notariés du XVIII^e siècle mentionne de manière systématique le nom de la ou des parties concernées suivi du nom de la paroisse dans laquelle elles sont nées ou dans laquelle elles résident au moment de l'acte.

⁷² Yves Castan, *Honnêteté et relations sociales en Languedoc (1715-1780)*, Paris, Plon, 1974, p. 55 : l'auteur affirme que les villageois et les paysans entre autres, ont une obsession évidente avec le lien de parenté, ont l'habitude des solidarités profondes, « les ressentant [même] à

déroulent. La paroisse encadre, du berceau à la tombe, les gestes quotidiens de la foi et les moments particuliers de l'existence des paroissiens : naissance, baptême, mariage, sépulture⁷³. Par ailleurs, elle porte en son sein les différents édifices religieux et les sites du culte où les habitants assistent à la messe, font pénitence et reçoivent la catéchèse. Elle est aussi un lieu de sociabilité où l'on tisse des liens et développe de solides relations. Le cabaret, la taverne et la salle commune, lieux privilégiés de la vitalité villageoise, accueillent les rassemblements hebdomadaires du dimanche, les fêtes et les danses qui rythment le calendrier de la vie sociale – au grand malheur du clergé local. Enfin, d'autres activités importantes faisant partie du caractère communautaire des paroisses relèvent directement de ses instances : l'enseignement, la réglementation du métier de sage-femme, l'assistance aux pauvres et aux malades⁷⁴.

Insérées au cœur de la ville, les paroisses urbaines forme également une entité économique dynamique et autonome. Divisé en quartiers, l'environnement paroissial de la cité toulousaine est façonné par le mouvement des marchandises et produits qui s'y fraient un passage et par les gens qui y séjournent. Malgré une certaine pression démographique, une mobilité accrue de la population et l'instabilité évidente du paysage urbain, l'univers dans lequel se sont édifiées les paroisses permet tout de même aux citoyens d'exercer leurs fonctions, de travailler ou simplement de trouver leur pain quotidien en un seul et même endroit. Ainsi, cet ensemble hétérogène groupe plusieurs secteurs d'activités économiques qui vivent au rythme de la cité et offrent une multitude d'éléments nécessaires à la satisfaction des besoins généraux de ses habitants.

l'auberge ou sur le champ de foire contre les jeunes gens de la paroisse voisine qui sont pour eux l'étranger. Ce sont les tenants de ce patriotisme de clocher qui soutiennent des luttes implacables et féroces, qui se terminent pas des cassures de membres, des éclatements de viscères [...] ».

⁷³ Voir à ce sujet le chapitre 4 « *Du berceau à la tombe* » de l'ouvrage de M. Taillefer, *Ibid.*

⁷⁴ G. Audisio, *Des croyants...*, p. 162.

La vie économique des paroisses situées dans les zones éloignées du centre urbain est également diversifiée. Bien sûr, la domination de la ville de Toulouse sur le plat pays est telle que plusieurs types de métiers découlent directement de la demande créée par les grands propriétaires terriens, souvent non résidants (la ville produit sur son propre territoire une grande partie des denrées qu'elle consomme)⁷⁵. Entre les vastes exploitations agricoles, les riches plantations et les vignobles des seigneurs de la région⁷⁶, cultivés par de laborieux paysans et métayers locaux, existe toute une gamme d'activités qui procurent différents revenus aux paroissiens (droit de glanage, jardins privés, élevage de moutons, parcelles de terres ou de vignes pour usage personnel, ouvrage d'appoint)⁷⁷. Les terres doivent être travaillées et entretenues, mais les fruits de cette culture doivent aussi être transformés ou liquidés. Alors, même située en zone rurale, la paroisse a habituellement en son centre un petit hameau ou un village comprenant une place publique où les habitants, installés en kiosques et en étalages, peuvent vendre les minces surplus des produits de la récolte qui n'ont pas pris le chemin de la ville, un moulin et un four appartenant au seigneur⁷⁸, quelques services tels qu'un boulanger, un tonnelier, un cordonnier, un couturier ou encore un marchand de draps⁷⁹. Les limites de chaque circonscription paroissiale, même en milieu rural, renferment de petits noyaux de civilisation où échanges, transactions et menu commerce sont présents au quotidien.

⁷⁵ M. Taillefer, *Ibid.*, p. 173-174.

⁷⁶ G. Frêche, *Ibid.*, p. 155-156 : la propriété noble et ecclésiastique des domaines ruraux s'étend surtout dans un rayon de 15 km autour de Toulouse (où se situent les terres les plus fertiles). En fait, on retrouve quelques propriétés paysannes plus ou moins importantes en s'éloignant à plus de 20 km des remparts de la ville (p. 162); G. Audisio, *Des paysans...*, p. 126 : ajoute que globalement, les paysans du Toulousain possèdent à peine 15% des terres de la région au XVIII^e siècle.

⁷⁷ G. Audisio, *Des paysans...*, p. 171-172.

⁷⁸ J. Godechot, *Ibid.*, p. 30 : dans les seigneuries toulousaines, « le régime féodal et seigneurial est encore de rigueur, donc le seigneur exerce ses droits honorifiques et réels (impôts, corvées, prélèvements), puis y fait la justice ».

⁷⁹ G. Baccrabère, *Ibid.*, p. 151-152.

Paroisses des villes ou des campagnes, ces entités administratives ont encore plusieurs points en commun. Elles partagent même quelques traits de caractère fondamentaux, issus de leurs attributs juridiques et de leur expérience historique en tant que cadre de base de l'autorité locale. La paroisse est également une collectivité qui obéit à plusieurs règles communes, explicites ou non, et possède certains recours propres en marge de la justice officielle. Codes de comportements et traditions locales au long passé sont entretenus dans le milieu familial qu'est la paroisse. Ces règles officieuses sont d'ailleurs presque toujours respectées parce que leur souplesse les rend commodes, qu'elles sont efficaces et réussissent à contenir les conflits, sans contraindre, dans des bornes raisonnables⁸⁰. Ainsi, depuis des siècles, on se fait petite justice à l'intérieur de l'enceinte paroissiale, selon des procédures coutumières établies, telles le *charivari*⁸¹. On traite aussi des cas les moins lourds entre voisins ou de ceux plus corsés avec l'assistance du curé. Comme le souligne Y. Castan,

« la victime d'un excès ou d'un vol sait d'ordinaire à qui porter sa plainte sans entrer nécessairement dans les voies légales. Le plus simple pour elle est de faire connaître à tout venant sa mésaventure, d'alerter l'opinion et de la faire réagir. La diffusion de la nouvelle inquiète le coupable ou détermine auprès de lui l'intervention officieuse qui amène réparation. Pour une action plus précise, suivant le degré de discrétion que l'on désire garder, c'est au curé ou aux consuls que l'on s'adresse »⁸²

La paroisse renferme aussi l'antenne d'institutions anciennes et certains services essentiels : une espèce de magistrature, un personnel clérical – représentant l'autorité divine, mais civile aussi – un notaire, personnage reconnu comme officier public par l'État. Faisant intégralement partie du tissu social, il incarne volontiers le rôle de médiateur entre les instances juridiques et la communauté, puis s'insère dans le quotidien du peuple par l'entremise de ses

⁸⁰ Y. Castan, *Ibid.*, p. 412.

⁸¹ Le remariage est un phénomène structurel de l'ancienne société et, le *charivari*, espèce de cérémonie burlesque infligée par la jeune génération d'un village avait pour but de faire honte à un veuf qui lui « volait » une épouse potentielle. G. Audisio, *Des paysans...*, p. 219 (note 1) : le *Dictionnaire de police* de Fréminville, qui paraît en 1756, dit que « le *charivari* est un bruit confus fait par des gens de bas étage avec des poêles, bassins [...] avec des huées et des cris, pour faire injure à quelqu'un qui se marie et qui épouse une personne de grande disproportion d'âge, et particulièrement lorsque se sont de secondes noces ».

⁸² Y. Castan, *Ibid.*, p. 468.

nombreux actes notariés, dont il est le gardien. Enfin, avec toutes ces facettes – spirituelle, temporelle, administrative et juridique – la paroisse, ses habitants, ses institutions et les autorités qui la gouvernent, forment une espèce de société à part entière. Marquée par la solidarité et la mémoire collectives, cette petite église affectée à plusieurs fidèles, ce centre d'échanges, devient le microcosme d'une réalité sociale, économique et juridique plus grande⁸³.

Les « ouvriers de Dieu » : le personnel diocésain

Considérant l'ensemble des réalités que regroupe la paroisse, peut-on réellement croire que la poursuite d'un bénéfice ecclésiastique au XVIII^e siècle est une bonne affaire? Les différentes conditions et les nombreuses responsabilités avec lesquelles les membres du clergé doivent composer quotidiennement, ne sont-elles pas assez pénibles pour convaincre le plus fidèle d'entre eux de choisir une autre vocation? Dans le diocèse de Toulouse, les difficultés inhérentes à l'exercice du ministère religieux ne semblent pas en avoir fait reculer plusieurs. En fait, en cette deuxième moitié du siècle, le clergé séculier des paroisses du diocèse maintient son recrutement⁸⁴, même face à la tendance nationale qui montre des signes évidents de fléchissement⁸⁵. Carriéristes, peut-être, les curés, ainsi que les divers membres du personnel ecclésiastique à la tête des circonscriptions paroissiales, oeuvrent pourtant avec acharnement pour le bien-être spirituel, moral et physique des habitants. C'est d'ailleurs ces simples desservants, témoins et acteurs sociaux impliqués à plusieurs niveaux dans le quotidien des paroisses, qui sont en mesure de nous offrir un portrait révélateur de la situation concrète dans laquelle vit le peuple toulousain.

⁸³ G. Le Bras, *Ibid.*, p. 108.

⁸⁴ Jean-Claude Meyer, « Les diverses tendances de l'Église reflétées en pays toulousain à la veille de la Révolution » dans L. Féral (dir.), *La France pré-révolutionnaire*, Paris, Publisud, 1991, p. 83; G. Frêche, *Ibid.*, p. 364-365.

⁸⁵ Timothy Tackett, « L'histoire sociale du clergé diocésain dans la France du XVIII^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1979, p. 203-206.

Le XVIII^e siècle a souvent été regardé comme la période de l'histoire où la ferveur religieuse des siècles précédents laisse place à une diminution notable du recrutement clérical. Globalement, clergé régulier et clergé séculier voient leurs effectifs décliner. Pour le premier, l'hostilité grandissante envers les couvents et autres ordres monastiques « inactifs » de la part de plusieurs personnages du haut clergé, notamment Loménie de Brienne, rapporteur de la Commission des Réguliers, assemblée où l'on supprima 458 des 2966 monastères français entre 1766 et 1780⁸⁶, explique en partie la baisse des vocations. Pour le second, l'ordination des prêtres surtout connaît une légère, mais constante diminution entre 1750 et 1790⁸⁷. Certains attribuent ce phénomène à la baisse de la dévotion générale, difficile à attester faute de sources aussi intimes, tandis que d'autres le lie à la dégradation de la situation matérielle des desservants paroissiaux⁸⁸. Pour le diocèse de Toulouse, une fluctuation du taux de recrutement des ecclésiastiques a aussi été remarquée⁸⁹. Cependant, marqué par un mouvement tantôt à la hausse, tantôt à la baisse, le nombre global des effectifs religieux reste tout de même élevé par rapport à la moyenne française en régression. P. Wolff affirme d'ailleurs qu'avec plus de 200 clercs oeuvrant au sein des 8 paroisses surpeuplées de la ville de Toulouse et environ 400 desservants dans celles du reste du diocèse, la densité de service reste frappante et ce, surtout en milieu

⁸⁶ De Meyer et Van Cauwenbergh, *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, tome X, Paris VI – Librairie Letouzey et Ané, 1938, p. 695; Arnaud Maurepas et Antoine Boulant, *Les ministres et les ministères du siècle des Lumières (1715-1789), Étude et dictionnaire*, Paris, Éditions Christian/JAS, 1996, p. 79; M. Taillefer, *Ibid.*, p. 350; G. Frêche, *Ibid.*, p. 363-364; P. Chevallier, *Ibid.*, p. 31-32 et p. 279 : dans un mémoire envoyé à la Commission en 1765, l'archevêque déplore la situation qui règne dans les milieux religieux et la perte d'un certain esprit de ferveur. Il affirme que « *plus les corps sont riches, et moins ils sont utiles pour le service des paroisses. On ne voit presque aucun bénédictin ni bernardin aider le clergé séculier... les autres corps religieux ne rendent des services qu'en proportion de leurs besoins. C'est aussi la mesure de la dépendance des Évêques. Ce zèle mercenaire ne peut être dans l'Église que d'une bien médiocre utilité, aussi les pasteurs les plus vigilants sur le besoin de leurs troupeaux craignent-ils de pareils ouvriers* ».

⁸⁷ T. Tackett, *Op. cit.*, p. 203: selon l'analyse de l'auteur, la courbe cumulée des ordinations sacerdotales annuelles dans quatorze diocèses – et pour une période plus courte dans dix-neuf – montre l'évolution générale du recrutement dont l'apogée se trouve juste avant le milieu du siècle.

⁸⁸ G. Frêche, *Ibid.*, p. 365.

⁸⁹ G. Frêche, *Ibid.*, p. 365 : l'auteur indique particulièrement, pour le diocèse de Toulouse, le nombre moyen d'ordinations par décennie entre 1721 et 1790; M. Taillefer, *Ibid.*, p. 350.

rural⁹⁰. Bassin et réceptacle privilégiés des religieux français, le diocèse de Toulouse apparaît comme un milieu clérical qui reflète les diverses tendances de l'Église de France⁹¹.

Cette importante présence religieuse, autant en milieu urbain que rural, nous permet donc de tracer les grandes lignes des moyens avec lesquels travaille le nombreux clergé du diocèse de Toulouse. Oui, la situation matérielle et financière des desservants paroissiaux se détériore graduellement à partir de la deuxième moitié du siècle. Classés dans la catégorie des gens de peu de fortune par G. Frêche⁹², les prêtres, curés ainsi que desservants séculiers du territoire toulousain ont certainement un profil économique variable. Dépendante de plusieurs éléments, la division financière entre les différents membres du clergé paroissial s'établit surtout au niveau de la forme et de la perception des revenus auxquels ils ont droit. En fait, certains d'entre eux apparaissent comme

« de petits propriétaires jouissant des terres de leurs bénéfices, et des dîmes de leurs villages, s'entretenant sur le produit de ces terres et de ces dîmes qu'ils exploitent eux-mêmes ou qu'ils afferment; les autres subsistant, comme de simples salariés, de la rétribution uniforme que leur versent chaque année les curés primitifs et les gros décimateurs »⁹³.

Sur les 55 paroisses que nous étudions, près de 80% des curés répondants se disent décimateurs ou fruits prenants⁹⁴. En fait, jusqu'à la grande enquête sur la répartition de la dîme commandée par Loménie de Brienne en 1782, où sur les 55 paroisses de notre échantillon, on dénote 11 congruistes seulement⁹⁵ (environ le quart, ce qui correspond au taux de congruistes recensé dans l'enquête globale selon Frêche : 33 sur 135 paroisses)⁹⁶, la perception des revenus par la grande majorité du clergé paroissial s'effectue encore majoritairement sur les fruits décimables réels,

⁹⁰ P. Wolff (dir.), *Histoire des diocèses...*, p. 145-146.

⁹¹ J.-C. Meyer, *Op. cit.*, p. 84.

⁹² G. Frêche, *Ibid.*, p. 369; P. Wolff (dir.), *Histoire des diocèses...*, p. 165.

⁹³ Pierre Vaissière, *Les curés de campagne dans l'ancienne France*, Paris, Perrin, 1925, p. 75; G. Baccrabère, *Ibid.*, p. 138-139.

⁹⁴ ADHG – 1 G 492; 1 G 492 BIS et 1 G 544; J. Godechot, *Ibid.*, p. 41.

⁹⁵ ADHG – 1 G 515 à 1 G 617.

⁹⁶ G. Frêche, *Ibid.*, p. 521.

c'est-à-dire les grosses, les menues et les vertes dîmes⁹⁷. La petite part de congruistes de l'échantillon (20%), desservants recevant une rémunération fixe du gros décimateur local, est donc représentative de la tendance générale qui s'affiche dans le diocèse à l'époque : les revenus résultent presque uniquement de la dîme, souvent répartis de manière inégale avec un autre décimateur.

Face à celui qui reçoit la portion congrue, le décimateur semble être en meilleure posture financière. Il récolte les revenus directement à la source, sur les terres de sa paroisse, selon un taux variant entre un pour dix ou un pour onze⁹⁸ et il bénéficie de quelques immunités d'impôts. Seulement, au fil des années, cette position favorable devient tout aussi fragile que celle des curés à portion congrue qui, moins bien et moins souvent payés⁹⁹, vivent effectivement dans une précarité souvent gênante. En fait, comparée à celle de leurs collègues à portion congrue, la situation de certains décimateurs chargés d'un bénéfice pauvre, géographiquement éloigné de la cité ou situé en zone aride ou infertile, n'a rien d'enviable. Les droits du curé décimateur,

⁹⁷ P. Vaissière, *Ibid.*, p. 82-83; G. Frêche, *Ibid.*, p. 522-523.

⁹⁸ G. Frêche, *Ibid.*, p. 524; J. Godechot, *Ibid.*, p. 40.

⁹⁹ P. Vaissière, *Ibid.*, p. 74; Monique Cuilleron, « Des syndicalistes avant l'heure? Les membres du bas clergé à la fin du XVIII^e siècle », *Revue historique de droit français et étranger*, 1985, p. 161 : l'auteur résume l'évolution qu'a connu le montant alloué à la portion congrue depuis le concile de Latran en 1215. Pour notre propos, il suffit de dire qu'en 1686, la pension fut uniformément portée à 300 livres. Suite à un certain nombre de plaintes provenant des desservants congruistes les plus démunis et à l'inflation des prix, on reconnaît, en 1766 (effectif en 1768), la nécessité d'augmenter la congrue des curés à 500 livres. Celle des vicaires connaîtra aussi une augmentation à 250 livres en 1778. En ce qui concerne particulièrement la situation dans le diocèse de Toulouse, Loménie de Brienne convoque un important synode en 1782 – dont les discours principaux se trouvent dans la publication des *Actes du Synode, tenu à Toulouse au mois de novembre 1782*, Toulouse, Imprimerie J.A.H.M.B. Pijon, 1782, p. 254 – dans le but d'améliorer le sort des congruistes (qui représentent 30% des desservants du Midi toulousain en 1780 selon M. Cuilleron, *Op. cit.*, p. 161). Cette décision de « *procurer à nos Peuples des Pasteurs qui, débarrassés des sollicitudes temporelles, n'aient à s'occuper qu'à leur donner de bons exemples & de salutaires instructions* », sera confirmée par acte royal du mois d'août 1783 et lettres patentes en 1784 : « *... portant augmentation des portions congrues en faveur des curés et vicaires du diocèse de Toulouse, même ceux de l'ordre de Malte audit diocèse, compris dans les états annexés aux susdites lettres [et arrêtés au Conseil le 20 août 1783]... Avec l'arrêt de registre du Parlement de Languedoc du 10 janvier 1784*. La congrue des curés est fixée entre 700 et 1000 livres, celle des vicaires entre 400 et 500.

usurpés par les seigneurs laïcs, font également concurrence aux privilèges des autres décimateurs avec lesquels il partage habituellement les fruits de la cure (l'archevêque de Toulouse étant le plus important décimateur du diocèse, suivi de près par le chapitre de Saint-Étienne et celui de Saint-Sernin, une forte majorité de desservants décimateurs voient une partie de leurs revenus être prélevée à la source)¹⁰⁰. De plus, avec une contestation ouverte de la perception des dîmes¹⁰¹ et la conversion de certaines terres en culture non décimable (friche, forêt), plusieurs décimateurs perdent une partie de leurs revenus annuels. Percevant un dédommagement pour ce dernier inconvénient, les membres du bas clergé restent, en cette deuxième moitié du siècle – comme la majorité des habitants d'ailleurs – dépendant de la qualité et de la richesse des récoltes. Décimateurs ou congruistes, ils sont presque tous à la merci des nombreuses dépenses encourues pour l'entretien ou la réparation des lieux du culte de leur paroisse, puis affectés par l'augmentation des prix et du coût général de la vie. De cette relative pauvreté, plusieurs se plaignent, mais comme P. Vaissière le confirme « ils ne sont pas tous à plaindre avec intéressement ou intempérance. Beaucoup déplorent [leurs conditions parce qu'elles] les absorbent, les avilissent [...] les détournent de leur rôle, rôle spirituel et social aussi »¹⁰².

Quelle que soit la marge entre la condition matérielle et financière des desservants paroissiaux, ils ont tous une mission religieuse commune, des obligations spirituelles et temporelles, puis des responsabilités tantôt officielles, tantôt officieuses. Le curé est le chef de la paroisse et cette place lui est rarement contestée. Cibles de quelques reproches ici et là, s'attaquant peut-être plus aux individus qu'au personnage, les membres du clergé paroissial sont plutôt respectés par les habitants qu'ils guident¹⁰³. Leur premier rôle, dont ils se rendent eux-mêmes responsables, est l'édification spirituelle des paroissiens à travers l'administration des

¹⁰⁰ G. Frêche, *Ibid.*, p. 521.

¹⁰¹ G. Frêche, *Ibid.*, p. 536-537.

¹⁰² P. Vaissière, *Ibid.*, p. 244.

¹⁰³ P. Wolff (dir.), *Histoire des diocèses...*, p. 166

sacrements et l'entretien de la vie culturelle¹⁰⁴. Étant souvent « les seules personnes régulièrement appréciées par rapport aux préceptes chrétiens puisqu'elles font profession de les recommander et de les suivre »¹⁰⁵, les desservants préservent la foi et transmettent la parole de Dieu. Par l'entremise de l'enseignement religieux, des prières communes, de la catéchèse et des sermons particuliers – souvent faits en période de crise pour remonter le moral des troupes et soutenir l'ardeur des paysans – ils tentent de garder leurs ouailles dans le droit chemin en préservant mœurs et morale chrétiennes¹⁰⁶. De plus, ils s'insèrent directement dans la vie du peuple en encadrant ses moments les plus précieux : ils baptisent rapidement les nouveaux-nés, dans l'espoir de leur fournir, s'ils ne survivent pas, un au-delà plus accueillant; ils assurent aussi la cérémonie du mariage et celle des relevailles de la femme après l'accouchement; enfin, ils assistent les mourants dans la mort¹⁰⁷.

À ces fonctions sacerdotales, il faut ajouter les responsabilités temporelles de la paroisse et les fonctions civiles. Les desservants surveillent les comptes et les revenus de la fabrique, maintenus par les marguilliers, et financent la réparation des édifices religieux. Jusqu'en 1735, ils peuvent également recevoir des testaments. Cette tâche d'agent de l'État, qui comprend la tenue des registres paroissiaux – importants documents qui demandent d'ailleurs, pour la

¹⁰⁴ G. Audisio, *Des croyants...*, p. 142; VAISSIÈRE, P. *Ibid.*, p. 247.

¹⁰⁵ Yves Castan, *Mentalités rurale et urbaine à la fin de l'Ancien Régime dans le ressort du Parlement de Toulouse d'après les sacs à procès criminels (1730-1790)*, thèse de doctorat en droit, Toulouse, Université Toulouse-Le Mirail, 1961, p. 25.

¹⁰⁶ Dans le *Mandement de Monseigneur l'Archevêque de Toulouse pour la publication du Manuel ou Abrégé du Rituel, à l'usage de son Diocèse*, Toulouse, Imprimeur-libraire. J. Dalles, 1782, p. 16 l'archevêque de Toulouse encourage d'ailleurs ses « ouvriers de dieu » en leur disant « mettez un zèle ardent pour le salut des âmes, un amour tendre & agissant pour le troupeau qui vous est confié; & tout change, tout s'anime, tout prend une vie nouvelle dans vos cœurs & autour de vous. Ces hommes simples, au milieu desquels vous vivez, sont vos enfans ».

¹⁰⁷ P. Wolff (dir.), *Histoire des diocèses...*, p. 166 : selon l'auteur, « l'approche de la mort ou sa seule appréhension donnent un relief plus frappant au besoin essentiel qu'on a du prêtre [car] lorsque un accident survient, le blessé ou le « meurtri » demande en première urgence les secours de la religion »

première fois au XVIII^e siècle, la signature des individus concernés¹⁰⁸ – inclus aussi celle d’auxiliaire du pouvoir judiciaire. En fait, les membres du clergé paroissial se mettent à la disposition des habitants pour une quantité d’actes et d’interventions de toute nature, comme témoin, comme conciliateur ou simplement pour faire honneur aux parties¹⁰⁹. En plus de veiller à la vie spirituelle, de s’occuper du bien-être financier de la paroisse, puis d’incarner le rôle de justicier, les membres du bas clergé sont aussi responsables des besoins matériels de leurs paroissiens. Un de leurs devoirs les plus importants est d’avoir

*« soin particulier des pauvres de leur Paroisse : ils les aideront, autant qu’ils pourront, de leurs propres revenus; ils engageront les riches à leur faire part de leur superflu; [...] ils auront sur-tout égard aux vieillards, aux veuves, aux orphelins, aux malades, à tous ceux qui manquent des forces nécessaires pour pourvoir à leur subsistance : ils tâcheront de procurer aux autres du travail & de l’occupation, afin que la charité ne devienne pas l’aliment de la paroisse, & que l’état ne soit pas privé des bras qui peuvent lui être utiles »*¹¹⁰

Rattachés à l’administration de la caisse des pauvres, au contrôle et à la surveillance des institutions de charité et d’assistance publiques, les desservants sont inévitablement sensibles à la misère des peuples. Premiers témoins de cette précarité, ils nourrissent les pauvres honteux, demandent des soins pour les malades, donnent l’aumône aux nécessiteux. Grâce à leurs rencontres hebdomadaires et à leur profonde insertion dans le tissu paroissial, les desservants toulousains ont su s’infiltrer au cœur de la société d’Ancien Régime¹¹¹. En côtoyant tous les

¹⁰⁸ G. Audisio, *Des croyants...*, p. 143 : on mentionne d’ailleurs que « cette irruption de la trace écrite, désormais vérifiable, des trois grandes étapes de la vie humaine, naissance, mariage et mort, marqua une étape majeure dans la culture occidentale [après l’ordonnance] de 1667 qui ordonna la signature des actes de mariage par les nouveaux époux et par quatre témoins ».

¹⁰⁹ Louis Baccalérie, *La paroisse rurale dans l’ancienne France, en général et en particulier dans le Toulousain*, Montauban, 1988, p. 40.

¹¹⁰ *Actes du Synode...* 1782, p. 98, article XIII.

¹¹¹ Il est intéressant de noter que l’intégration sociale et communautaire de certains curés est souvent réellement complète. Dans une lettre envoyée par le desservant de la paroisse de Burgaud à Loménie de Brienne en 1781, le prêtre mentionne que « la tranquillité et le bon ordre d’union reciproque des prestres avaic les paroissiens, présentent ici un spectacle attendrissant. On peut en juger par une deliberation et deputation publique qui me fut faite il y a deux ans au moment que j’allois les quitter pour prendre possession de la cure de Saint-Cezert » (ADHG – 1 G 518). Les habitants de la paroisse de Saint-Martin du Touch feront eux aussi l’éloge des

jours cette masse mouvante et hétérogène, ils ont eu l'occasion de se forger une opinion du spectacle social se déroulant sous leurs yeux. Par l'entremise de leurs commentaires et de leurs préoccupations quotidiennes – constatés à partir des réponses données à la grande enquête diocésaine de 1763 et à travers les tournées pastorales effectuées sous l'œil et vigilant des visiteurs – les membres du bas clergé ont su ouvrir une fenêtre sur la vie des habitants et surtout, sur la pauvreté.

services de leur desservant, M. Roger, dans une lettre de 1782 : ils plaideront pour qu'il reste en poste dans la paroisse (ADHG – 1 G 596).

CHAPITRE 2 : L'ENQUÊTE TOULOUSAIN ET SES RÉPONDANTS

Observer la pauvreté sous l'Ancien Régime, en particulier à Toulouse au XVIII^e siècle, et appréhender ses différentes facettes, exige certainement d'avoir en sa possession des sources de valeur, des documents fiables et exploitables dans l'optique dessinée par la problématique de recherche. Cela demande également de trouver des textes, susceptibles de répondre au questionnement initial, dont le contenu permette de cerner en entier ou en partie toutes les particularités de ce thème. Comme bien des historiens l'ont constaté, la pauvreté est un de ces sujets aux mille visages, difficile à encadrer parce qu'il appartient à de nombreux domaines, difficile aussi à décrire à cause de la mouvance de sa définition à travers le temps¹. Variable selon l'observateur, la perspective de la pauvreté que présentent les sources s'inscrit tantôt dans une mouvance où la répression est de mise, tantôt dans un discours qui loue ses vertus et demande son soulagement. On oppose le mauvais sujet, mendiant valide qui quête par oisiveté et fainéantise, au pauvre honteux méritant secours et charité. Vision des « grands », cette ambivalence de constat ne montre qu'une partie du problème de la pauvreté et n'attaque qu'en surface les questions les plus sensibles : ses symptômes et leur visibilité. Délicate, pourtant, est la tentative de répondre à ces interrogations bien précises. Les sources idéales qui donnent accès aux conditions de vie du menu peuple sont plus éparées que celles qui concernent l'histoire des courants idéologiques et des théories économiques en ayant traité. La majorité de la population du grand siècle, à quelques exceptions près, écrit peu ou pas du tout. Elle ne relate pas les causes de sa misère ou la précarité de son état.

¹ Philippe Sassier, *Du bon usage des pauvres : histoire d'un thème politique (XVI^e-XX^e siècle)*, Paris, Fayard, 1990, p. 8-9.

Comment, donc, procéder pour saisir le vécu des habitants du diocèse de Toulouse au XVIII^e siècle? Comment retrouver le peuple, sans être imprégné de toute la lourdeur des opinions et de l'ensemble des impressions élitistes de l'époque? Comment dégager l'essence de la pauvreté? Ici, l'enquête diocésaine commandée à Toulouse en 1763 offre certainement une base d'exploitation historique solide et ce, malgré ses évidentes lacunes et ses faiblesses. En effet, toute l'originalité de la source réside dans le fait qu'elle donne une image la réalité sociale et économique du peuple et permet de dégager ses conditions de vie par l'entremise de la perception d'intermédiaires naturels entre le peuple et les autorités : les responsables de paroisses. Agissant ainsi comme un filtre entre la théorie et la pratique, ces témoins nous ont laissé des traces de leur observation quotidienne de la pauvreté. La description qu'ils font de moments particuliers qui marquent leur esprit porte à réflexion, puis l'évocation de situations aux contours souvent flous mais révélateurs, nous rapproche de cette réalité tant désirée. L'examen de la forme et du fond du document historique montrera que son contenu est assez riche en informations générales de qualité pour le replacer dans un contexte explicatif précis et qu'il est suffisamment substantiel pour permettre de tirer les éléments utiles à son croisement avec d'autres sources. C'est à travers cette enquête que nous retrouverons les symptômes de la pauvreté, au carrefour de l'histoire des représentations et des mentalités. Elle prendra forme et vie ici, grâce à la plume d'une cinquantaine de desservants paroissiaux du diocèse de Toulouse, « ouvriers de dieu » en cette deuxième moitié du XVIII^e siècle.

Faiblesses et forces de l'enquête

Il serait d'abord bien malaisé de passer sous silence les deux lacunes principales de la recherche. La première faille du corpus de sources qui est présenté et exploité dans ce travail est sans contredit la disparition (ou l'absence) des trois quarts des formulaires de l'enquête diocésaine de Toulouse qui servent à l'exploration de la perception de la pauvreté par le bas clergé. L'étude, limitée seulement à deux des huit registres originaux contenant les réponses des

desservants paroissiaux, peut sembler risquée et même engendrer certaines critiques concernant la possibilité d'appréhender une réalité aussi complexe avec une quantité restreinte de matériel. Sans invalider le contenu ou l'orientation de la recherche, ces interrogations légitimes au sujet de la source obligent à justifier clairement son utilisation et sa valeur, puis rendent encore plus attirant le défi d'interpréter les faits observés à travers les précieuses impressions du clergé répondant. Notre intuition nous a engagée, dès le début de cette entreprise, à ne pas évacuer systématiquement le corpus de textes qui s'offrait à notre curiosité, mais plutôt, à poser un regard objectif sur le contenu la source pour découvrir la palette des possibilités qu'il dévoile.

A priori, *l'État des paroisses*, commandé par Loménie de Brienne, s'inscrit dans la tendance de cette deuxième moitié de siècle qui s'attache à explorer le royaume, nous l'avons vu, par l'entremise de dénombrements et de recensements de toutes sortes. L'ensemble des enquêtes diocésaines connues, telles que celles de Rodez, de Bordeaux et de Reims, puis celle de Toulouse montrent certaines concomitances² : toutes ont été demandées par des administrateurs nouvellement arrivés en poste, des individus dont la réputation « d'hommes politiques » marquera la mémoire³, toutes sont composées de formulaires à intérêts multiples comportant

² Philippe Loupès, « Le clergé paroissial du diocèse de Bordeaux d'après la grande enquête de 1772 », *Annales du Midi*, 1971, p. 5.

³ Il semble que ces évêques et archevêques aient été qualifiés « d'affairistes » et de « prélats politiques » bien avant la fin de leur mandat respectif. Voir à ce sujet les ouvrages qui traitent, pour Toulouse, du mandat de Loménie de Brienne, nouvel archevêque du territoire ecclésiastique en 1763. Tous s'entendent habituellement sur ses qualités d'administrateur et sur l'importance des politiques réformatrices menées lors de son séjour dans le diocèse. Comme le mentionne Guy Thuillier en avant-propos son ouvrage *Aux origines de l'administration sociale : le rapport sur la mendicité de Loménie de Brienne*, Paris, Comité d'histoire de la sécurité sociale, 2003 : « Loménie de Brienne [est un] personnage fin, ambitieux, habile ». En fait, certains textes de l'époque font, du vivant du prélat, l'éloge de ses accomplissements, c'est le cas de l'abbé Cayre de Mirabel dans son *Discours sur l'homme public, prononcé aux États de Languedoc de 1783*, p. 9, il dit « Mais pourrai-je du moins contenir ici les transports que m'inspire la présence d'un illustre Prélat, mon Évêque, mon bienfaiteur? Quelle sublimité dans ses opérations religieuses & politiques! Quel coup-d'œil rapide pour saisir ensemble les besoins & les ressources, les abus & les remèdes, les obstacles & les moyens de la surmonter! Pontife, Législateur, Citoyen, Homme de Lettres, ami de l'humanité, son nom sera gravé dans les fastes de la Religion & de la Patrie; Toulouse sur-tout le répètera dans tous les âges avec des larmes

entre 47 et 56 questions (passant de l'âge des curés, à l'état du presbytère). Cependant, cette même comparaison, qui s'arrête à ces parallèles, a tôt fini de mieux mettre en valeur les divergences énormes quant à l'état de conservation et à la richesse des diverses sources diocésaines : les disparités s'observent surtout au niveau du nombre de paroisses recensées, du nombre de réponses intactes conservées, du caractère des questions et du territoire couvert par l'ensemble des réponses. En fait, face aux deux registres retrouvés couvrant 55 paroisses toulousaines en 1763, nous devons opposer la conservation de la totalité des questionnaires envoyés aux 475 paroisses du diocèse de Rodez en 1771⁴. Pour ce qui est de l'enquête de Bordeaux de 1772, qui souffre de la perte d'un de ses quatre registres d'origine, il semble que cette lacune puisse être comblée de manière satisfaisante en utilisant deux répertoires alphabétiques des paroisses manquantes qu'avait fait dresser un clerc méthodique la même année⁵. Enfin, l'étude de l'état du clergé paroissial de Reims, entreprise par D. Julia dans les années 1970⁶, analyse les 517 cures recensées dans le diocèse en 1774.

Les diocèses que concernent les enquêtes des années 1770 étaient de grands territoires, plus étendus que le diocèse de Toulouse. Leurs précieuses études ont été mieux sauvegardées d'une décrépitude certaine par le temps que celle qui est traitée dans cette recherche. Faisant de l'ombre à l'enquête toulousaine, elles pourraient être perçues comme comportant une valeur historique plus importante ou comme étant plus facilement exploitables. Cependant, on ne saurait mettre de côté un document sériel, qui à première vue souffre d'une amputation, simplement parce qu'il est incomplet. La quantité ne prévaut que très rarement sur la qualité et

d'attendrissement & de reconnaissance ». Pour un bon résumé de l'ensemble de son mandat, consulter l'excellent article de Léon Dutil, « Philosophie ou religion : Loménie de Brienne, Archevêque de Toulouse », *Annales du Midi*, 1948, p. 33-70; ou encore De Meyer et Van Cauwenbergh, *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, tome X, Paris VI – Librairie Letouzey et Ané, 1938, p. 694 et suivantes.

⁴ Louis Lempereur, *État du diocèse de Rodez*, Rodez, 1906, p. II.

⁵ LOUPÈS, P. *Op. cit.*, p. 6-7.

⁶ Dominique Julia, « Le clergé paroissial dans le diocèse de Reims à la fin du XVIIIe siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1966.

c'est sur cette réalité que se fonde en partie l'ensemble de la présente analyse. Malgré la perte de la majorité des registres de l'enquête, nous pouvons affirmer avec prudence, mais confiance, que mises en relation avec le contexte de l'époque, les informations tirées de la source toulousaine sont tout à fait représentatives des tendances de l'époque. Les renseignements extraits ici et là des commentaires des 55 desservants toulousains permettent de jeter un regard privilégié sur les réalités diocésaines qui marquent la grande majorité des paroissiens dans cette deuxième moitié du XVIII^e siècle.

Intérêt général de la forme et du contenu

Mise sur pied par le nouvel archevêque de Toulouse « dans un esprit de réorganisation [et avec] le désir d'obtenir une vision spatiale du diocèse »⁷, l'enquête est essentiellement composée d'un simple formulaire comportant exactement 47 questions qui reflète, à quelques questions près, le modèle des visites paroissiales utilisé depuis la première moitié du siècle dans le diocèse⁸. Dans ce cadre, l'intérêt général de la forme de l'enquête toulousaine, de sa composition surtout, est que son questionnaire et les catégories de questions qu'on y retrouve, dévoilent avec une très grande transparence, d'une part, une certaine continuité de l'ensemble des priorités du haut clergé de l'époque; d'autre part, les intentions et les inquiétudes nouvelles de ses commanditaires.

D'abord, le parallèle entre les questions posées lors des visites des années 1740 et 1750 puis celles formulées dans l'enquête toulousaine de 1763 peut être établi à plusieurs niveaux : de part et d'autre, on interroge le desservant sur son diocèse d'origine, ses années de travail dans la paroisse, sur les honoraires du personnel ecclésiastique, les collateurs du bénéfice, le nombre et la qualité des décimateurs, la portion de revenus laissée au curé, les fondations ou legs de la

⁷ D. Julia, *Op. cit.*, p. 197.

⁸ Voir annexe 2 et annexe 3 (reproduction d'un questionnaire type de visite paroissiale entre 1740 et 1750 dans le diocèse de Toulouse).

paroisse, l'état des biens, des lieux et des édifices du culte, le nombre de paroissiens, la présence ou non d'un monastère ou d'une communauté religieuse, celle d'une sage-femme et d'un maître d'école et enfin, l'établissement d'un hôpital. Récurentes dans les deux types de formulaires, ces interrogations font incontestablement partie du cadre de base de la vérification canonique effectuée sur le territoire diocésain de manière intermittente depuis de nombreuses années. Très intéressantes en soi, ces questions nous présentent le groupe d'intérêts qui assurait aux administrations précédentes, ainsi qu'à celle sous le chef de Loménie de Brienne, la mise en place d'un dispositif de comparaison : structure efficace permettant d'observer l'évolution de la situation des paroisses dans le temps.

Pour les chercheurs attentifs, par contre, ce tronc commun de questions partagées par la visite paroissiale et l'enquête, offre beaucoup plus. En fait, juxtaposés, les questionnaires se fondent ensemble et forment une liste comparative qui permet, entre autres, de cibler l'innovation présente dans l'enquête de 1763 et de dégager les attentions nouvelles, voire la curiosité, que porte maintenant le haut clergé toulousain à certains aspects de son diocèse. Même si plusieurs interrogations s'inspirent du schéma de visite exploité par les administrateurs du milieu du siècle – et s'inscrivent dans l'exploration d'éléments semblables – ils n'en reste pas moins que les modifications faites au modèle d'enquête en 1763, nous font découvrir des rubriques entièrement nouvelles. Ici, le besoin des autorités toulousaines de s'instruire d'« un état au vrai de l'ensemble du diocèse sous tous ses aspects – temporel et spirituel »⁹, les oblige également à poser un regard sur une situation qui ne s'était pas révélée prioritaire dans les formulaires de visites précédentes¹⁰ : le problème inquiétant de la pauvreté dans le diocèse. Sur

⁹ D. Julia, *Op. cit.*, p. 195.

¹⁰ La même comparaison peut être établie entre les questions du formulaire de l'enquête toulousaine de 1763 et celles des formulaires des trois enquêtes plus tardives, citées précédemment : celles de Rodez, Bordeaux et Reims. À première vue, il est très intéressant de noter que, commandées près de 10 ans après l'enquête sur la paroisses de Toulouse et commandées aussi, il faut le dire, dans une période où l'intérêt face au problème de la pauvreté

la toile de fond habituelle du contrôle canonique diocésain commence véritablement à se faire jour « les premiers signes de la pensée sociale de la deuxième moitié du siècle » hérités, selon G. Procacci, d'une nouvelle idée d'ordre, de bien être et d'assistance sociale¹¹.

Après un simple survol du formulaire et de son contenu, un groupe d'interrogations inédites, originales et même indépendantes du reste des questions posées dans l'enquête, ressort plus particulièrement : 3 questions sur un total de 47 se préoccupent de connaître spécifiquement les « états » et les « conditions » de la pauvreté dans les paroisses du diocèse de Toulouse¹². Se démarquant certainement par leur caractère « sans détour », elles le font aussi par la précision avec laquelle elles tentent d'interroger le quotidien et de créer une image représentative de ses propriétés et attributs socio-économiques. La première question qui nous intéresse montre d'ailleurs que le désir nouveau des autorités, qui est de broser un tableau général de la pauvreté

devient une des plus importantes préoccupations du gouvernement et des philosophes, ces trois enquêtes étonnent par le fait qu'elles interrogent peu – ou pas – sur la misère des habitants. L'enquête de Rodez (L. Lempereur, *Op. cit.*) pose deux questions avec sous thèmes concernant le nombre et le type de pauvres, puis l'assistance qu'ils reçoivent. Celle de Bordeaux (P. Loupès, *Op. cit.*) contient une seule question au sujet de l'existence ou non d'une « société de bonnes œuvres » dans la paroisse et celle de Reims (D. Julia, *Op. cit.*) s'informe plutôt sur le caractère des paroissiens (vices et qualités) et leur métier. Rien de concret sur le problème de la pauvreté, et encore moins sur ses origines ou les solutions à y apporter.

¹¹ Giovanna Procacci, *Gouverner la misère. La question sociale en France, 1789-1848*, Paris, Seuil, 1993, p. 39. L'hypothèse proposée ici est loin de se trouver aux antipodes de la réalité puisque, comme le montre G. Thuillier, *Ibid.*, l'ensemble du plan d'administration sociale et de réformes socio-économiques de Loménie de Brienne pendant son mandat en tant qu'archevêque de Toulouse, mais aussi en tant que conseiller privilégié de Turgot lors de la Commission sur la mendicité de 1775, est tout à fait unique. Il s'éloigne de la tradition en tranchant avec les approches et les théories sociales anciennes. En ce qui concerne particulièrement la pauvreté dans le royaume à l'époque, on affirme même qu'il avait « apparemment, une manière nouvelle d'aborder les problèmes de mendicité, [une] conception fort moderne de l'action administrative [les concernant] » (p. 12). À 36 ans, Brienne devenait un des plus jeunes archevêques de France. Il est fort à parier que ses conceptions modernes ont été appliquées dès le début de son mandat, c'est-à-dire dans le cadre même de l'élaboration de l'enquête qu'il allait réaliser sur l'état de son diocèse.

¹² Voir annexe 2 : questions 40, 41 et 42. La question 39, qui demande s'il existe dans la paroisse un établissement de charité, s'insère aussi dans le cadre de notre présentation, sans toutefois être intégrée dans cette portion. N'étant pas particulièrement « unique » puisqu'elle se retrouve également dans les visites paroissiales ou les autres enquêtes de l'époque, elle sera traitée ailleurs, dans le troisième chapitre.

dans le diocèse, ne traduit pas une carence complète de connaissances sur la situation réelle qui y prévaut. Au contraire, en demandant « *S'il y a beaucoup de Mendians, de Pauvres honteux, d'Orphelins ou de Gens sans travail dans la Paroisse* », elles confirment sans équivoque une réalité bien importante : l'existence et la présence d'un problème de plus en plus généralisé. Elles savent pertinemment que dans les paroisses existent différents « états » et « types » de pauvreté puisque qu'elles ne demandent pas simplement « s'il y a des pauvres » ou « si les gens sont pauvres », mais bien « s'il y en a *beaucoup* ». Étant tout à fait conscientes de l'ampleur et de l'extension du phénomène, il ne restait maintenant aux autorités qu'à s'attarder à en faire le recensement dans les paroisses et la catégorisation formelle.

Énoncées de manière à ce que les desservants paroissiaux ne puissent répondre simplement par l'affirmative ou la négative – geste qui aurait rendu caduc la démarche entreprise par les autorités religieuses et qui aurait fait échouer leur initiative – les deux autres questions du formulaire qui ont attiré notre attention sont les plus révélatrices. En fait, en demandant « *Quelles sont les causes de pauvreté particulières à la Paroisse* » et « *Quels seroient les moyens d'y remédier* », les commanditaires insèrent non seulement des interrogations tout à fait originales dans l'enquête, mais les composent aussi de manière à ce qu'elles ne puissent offrir de « réponses potentielles » ou comporter de « choix multiple » – comme il est possible de le remarquer avec la phrase utilisée dans la question sur les différents « types » de pauvres. Car, l'énumération de termes précis dans la question, ici qualifiant les « classes » de la pauvreté, ne compromet en rien son utilité ou sa valeur. Cependant, nous le constaterons plus loin, elle peut servir de guide au répondant et risque d'influencer sa réflexion, voire de limiter à quelques expressions générales l'étendue de ses constatations. Seulement, la recherche bénéficie de cette autre formule employée pour déceler l'origine de la pauvreté, plus efficace par sa simplicité et plus riche parce qu'elle ouvre la porte à toutes les possibilités. D'ailleurs, obligés en quelque

sorte de répondre fidèlement et substantiellement à toutes les questions¹³, les desservants ont de toute évidence fait, pour celles-ci, un réel effort de considération – c'est-à-dire qu'ils ont observé leur environnement et ont réfléchi concrètement à la nature des causes de la pauvreté dans leur paroisse et aux moyens d'y remédier – avant de donner un quelconque constat.

La portée du formulaire d'enquête ainsi que celle des questions qui s'y trouvent est tout à fait tributaire des réponses que leur ont offertes les desservants de chacune des paroisses toulousaines. Selon l'information qu'elles recherchaient, les questions ont suscité chez les répondants des commentaires qui renferment tantôt des données quantitatives et des renseignements chiffrés, tantôt un assortiment d'impressions et d'observations bien personnelles, tantôt un mariage d'éléments numériques et d'explications qualitatives. La variété des réponses montre bien que l'enquête sur le diocèse de Toulouse n'a évidemment pas été rédigée dans le but d'établir des statistiques fidèles, mais de mieux connaître l'état sommaire des paroisses. Elle ne donne d'ailleurs aucune instruction particulière contraignant les répondants à alourdir leurs commentaires de précisions momentanées¹⁴, sauf dans le cas spécifique où l'on demande qu'elle est « *la portion de chaque décimateur* »¹⁵, par exemple. Dans ce cadre, comment déterminer la valeur de l'ensemble des réponses? D'un côté, il serait naïf de croire que les répondants ont tous relevé correctement, et avec une attention minutieuse, les différents renseignements chiffrés que demande l'enquête. G. Le Bras, en discutant du problème que posent l'analyse de données quantitatives, a déjà bien exprimé la délicatesse avec laquelle nous devons les considérer en affirmant que « si nous jurions que les chiffres sont indiscutables, beaucoup de curés souriraient [car] ce serait admettre que le dénombrement des foules est sans erreur [et que tous les

¹³ Sauf si la réalité qu'englobait la question ne s'appliquait pas à leur paroisse ou à leur cure – dans ce cas, dans l'espace alloué pour la réponse se trouve habituellement un « X » ou le mot « *Néans* ».

¹⁴ Gabriel Le Bras, *Études de sociologie religieuse*, tome 1 : *Sociologie de la pratique religieuse dans les campagnes françaises*, Paris, Presses Universitaires de France, 1955, p. 212.

¹⁵ Voir annexe 2 : question 11.

clercs] ont un désintéressement surhumain »¹⁶. Indiscutables, les chiffres ne le sont jamais. Par contre, le doute ne condamne pas automatiquement l'accusé au bûcher et l'impulsion d'éliminer systématiquement toutes les questions de l'enquête qui comprennent ces éléments, de peur qu'ils soient inexacts et incertains, serait tout aussi erronée.

La difficulté de traiter des informations de nature quantitative dépend surtout du type de données analysées et de son implication pour l'informateur en charge de rendre les renseignements. Deux exemples serviront à illustrer ceci. Prenons d'abord, la question du nombre de *communiant*s¹⁷. La question qui s'intéresse à ces chiffres est utile pour établir un profil de la population des paroisses toulousaines et calculer des moyennes de base qui donnent une idée de son importance. En fait, en recensant les communiant, on dénombre plus concrètement, à cette époque, tout individu âgé de 15 ans et plus qui se rend à la communion. Ce total donné pour chaque paroisse est donc théoriquement exploitable, d'autant plus qu'il permettrait d'apprécier dans son ensemble la population active, c'est-à-dire celle en état de travailler. Ainsi, pour vérifier la validité de l'approximation du nombre de communiant dans les paroisses de notre échantillon, nous avons construit un simple tableau de compilation.

Tableau 1

Évaluation du nombre de communiant faite par les curés de paroisse (chiffres se terminant par une valeur déterminée)						
Paroisses	Zéro	Pairs (sauf 0)	Cinq	Impairs (sauf 5)	Pas de réponse	Total
Nombre de communiant	38	9	4	4	0	55
Pourcentage	69%	16%	7%	7%	0	100%*

Source : ADHG – 1 G 492; 1 G 492 BIS et 1 G 544

* Addition des pourcentages inférieure à 100% (99%) parce que les données sont arrondies.

Constatation étonnante : près de 70% des réponses données par les desservants à la question sur le nombre de communiant se terminent par le chiffre zéro (50, 100, 380, etc.). Les répondants ont, de toute évidence, arrondi leur réponse soit à la hausse, soit à la baisse en plus de

¹⁶ G. Le Bras, *Ibid.*, p. 9.

¹⁷ Voir annexe 2 : question 25.

l'accompagner du terme « *environ* », rendant leur exactitude difficile à apprécier et leur valeur relative à des critères mathématiques individualisés¹⁸. Sur un échantillon de quelques paroisses – cinq, dix ou même vingt – ces chiffres auraient certainement pu être compilés, puis interprétés de manière prudente pour se rapprocher des nombres réels auxquels ils doivent correspondre. L'incertitude créée ici par le manque de précision des réponses laisse prédire qu'une analyse générale de l'ensemble des 55 paroisses donnerait certainement des moyennes très discutables. À des fins de comparaison, ces informations pourraient éventuellement servir de fourchette de données indicatives, d'ordre de grandeur tout au plus.

Ensuite, à ce premier examen, nous pouvons opposer le même exercice réalisé cette fois-ci pour vérifier l'utilité potentielle des réponses offertes à une autre question : celle qui s'informe du nombre de « *feux* » dans la paroisse (donc, du nombre de foyers ou de familles : « *feux* » pouvant être défini comme une cellule dont les individus vivent « *à même pot et feu* »)¹⁹. En étant tout aussi intéressants pour l'établissement d'un profil démographique paroissial que les données concernant le nombre de communiant, les résultats obtenus après la compilation des éléments de réponse des desservants paroissiaux semblent être ici beaucoup plus révélateurs, voire plus fiables et plus précis.

Tableau 2

Évaluation du nombre de feux faite par les curés de paroisses (chiffres se terminant par une valeur déterminée)						
Paroisses	Zéro	Pairs (sauf 0)	Cinq	Impairs (sauf 5)	Pas de réponse	Total
Nombre de feux	23	20	5	6	1	55
Pourcentage	42%	36%	9%	11%	2%	100%

Source : ADHG – 1 G 492; 1 G 492 BIS et 1 G 544

¹⁸ ADHG – 1 G 588 : certains desservants ont d'ailleurs une manière originale de présenter leur comptage, comme il est possible de le constater dans l'enquête des Décimes, commandée par Loménie de Brienne en 1782 où le curé de Saint-Exupère mentionne aux visiteurs qu'il y a dans sa paroisse « *quatre vints communians le matin et soixante dix le soir* ».

¹⁹ Voir annexe 2 : question 23.

Formulée avec la même simplicité que la question des communiant, celle sur « *le nombre de feux dans la paroisse* » n'est donc pas posée dans le but d'obtenir plus de rigueur ou d'exactitude de la part des répondants. Seulement, les réponses compilées dans le tableau 2 donnent une impression contraire : celle que les desservants ont peut-être procédé à un comptage réel des feux de leur paroisse. En fait, qu'ils aient physiquement recensé l'ensemble des familles résidant sur le territoire ou non, ce qui importe, c'est que dans l'échantillon total des 55 paroisses, moins de 42% des nombres proposés sont arrondis à zéro et que près de la moitié des desservants (47%) ont spontanément donné une indication chiffrée paire ou impaire très précise (66,102, 207, etc.). Ici encore, les données restent vagues si elles ne sont pas remises à une valeur calculée à l'aide d'un coefficient²⁰ : une famille peut nécessairement comprendre un ou plusieurs enfants, des domestiques, neveux et nièces, apprentis, etc. Pourtant, le constat d'ensemble et la précision des réponses sont tout de même essentiellement différents et demandent certains éclaircissements.

Deux questions à caractère quantitatif, deux interrogations composées d'une même forme... alors, pourquoi une si grande divergence dans la portée des informations qu'elles transmettent? Il faut essentiellement considérer la nature même des questions et ce qu'elles demandent réellement aux desservants. Dans le premier exemple, le cadre de la pratique étant la paroisse, les communiant ne peuvent être individuellement dénombrés qu'à partir d'une

²⁰ Georges Frêche, *Toulouse et la région Midi-Pyrénées au siècle des Lumières (1670-1789)*, Mayenne, Éditions Cujas/Centre national de la recherche scientifique, 1974, p. 27-32 : l'auteur présente la variété des types de « feux » qui peut être recensée dans les dénombrements et les enquêtes de capitation au XVIII^e siècle. Dans la pratique, il faut, pour le Languedoc, distinguer 3 sortes de feux : le feu de compoix, le feu de capitation et le feu allumant. Ce dernier est le plus courant et le plus simple à définir. Par feu allumant, on entend simplement un ménage ou une famille. Son nombre varie dans le temps, dans l'espace et selon la composition sociale. Un « coefficient » type peut être établi pour calculer approximativement le nombre de personnes que comprend un feu. Son utilisation devrait pourtant être faite avec prudence, car il peut largement varier d'une région à une autre, d'une date à une autre. Mais, appliquée à une seule communauté, la méthode peut donner un niveau de population acceptable. Selon les estimations de l'auteur, réalisées à partir des données de l'enquête de 1734 sur la population du Languedoc, une famille moyenne du diocèse de Toulouse, « *vivant à même pot et feu* » comprend environ 4,85 habitants.

observation visuelle faite par le curé. Le nombre total de gens qui assistent aux offices religieux dans l'église à toutes les semaines est constituée en grande partie des habitants de la paroisse. Néanmoins, ce groupe hétérogène voit souvent sa composition être modifiée et additionnée tantôt d'étrangers ou de voyageurs de passage, tantôt comme le mentionne le desservant de la paroisse de Caraman, de religionnaires²¹ avoués. À ce brassage souvent noté en milieu urbain, il faut ajouter le fait que les communiant « sont trop nombreux dans chaque paroisse [et] vont d'une église à l'autre selon leurs commodités »²². Difficile en ville, l'interprétation du nombre de communiant l'est tout autant en campagne. Le curé de Cugnaux, en 1763, exprime d'ailleurs bien son malaise devant la question en précisant que dans sa paroisse, il y a « *environ huit cents communians, [mais] près de deux mille dans les belles saisons de l'année à cause des maisons de campagne qui y sont répandues* »²³. Variable selon les saisons, variable aussi comme dans la paroisse de Saint-Pierre de Lages « *parce que presque tous les habitants sont des metayers [...] qui changent souvent de parroisse* »²⁴, le comptage du nombre d'individus communiant dans son ensemble cause plusieurs problèmes d'évaluation aux membres du bas clergé. Différents facteurs, dont la mobilité de la population, mettent ainsi à l'épreuve les méthodes rudimentaires de recensement des desservants paroissiaux et découragent davantage les bons curés en quête d'une information juste et certaine. Dans cette optique, la solution la plus efficace reste de donner une estimation satisfaisante de la réalité.

Faut-il se résigner à voir dans cet exemple une image de l'ensemble des données de la source? Au contraire. Dans le deuxième exemple, il est possible de constater que la précision avec laquelle les répondants ont livré les renseignements demandés se démarque par rapport au caractère impressionniste des informations de la question précédente. Dans le second cas, une

²¹ ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Caraman.

²² G. Le Bras, *Ibid.*, p. 213.

²³ ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Cugnaux.

²⁴ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Pierre de Lages.

forte majorité de desservants semblent bien avoir effectué une levée précise du nombre de feux dans leur paroisse. Le curé de campagne et le desservant urbain sont-ils moins embarrassés lorsqu'ils doivent indiquer avec justesse certains renseignements quantitatifs plutôt que d'autres? Au niveau du microcosme paroissial, la formation et la composition d'un quartier ou d'un hameau échappent rarement à l'observateur sédentaire. Ce dernier est un œil exercé qui connaît habituellement en peu d'années la plupart des gens sous son chef, notamment ceux qui ont fait de la paroisse leur lieu de résidence. Car la différence elle est bien là : être de passage ou faire partie du tissu social et communautaire.

Dans cette opposition, c'est l'individu intégré qui marque le paysage démographique d'un lieu et l'image qu'en développe le responsable ecclésiastique. Ces familles, le curé les connaît, il les côtoie quotidiennement. Il peut facilement les dénombrer et même les situer sur l'étendue du territoire sous sa juridiction en précisant tantôt le nombre exact des feux de la paroisse principale, tantôt celui des feux établis dans chacune des annexes²⁵. Le curé du Bourg Saint-Bernard mentionne, de cette manière, le nombre de feux compris dans les trois annexes de sa paroisse : « *dans St-Pierre de Rogues il y a cent quatre vingt cinq feux, dans St-Martin de la Riviere quarante neuf, et trente dans St-Martin des Pierres* »²⁶. Il rejoint d'ailleurs les commentaires du curé Jean-Baptiste Rogés, desservant de la paroisse de Saint-Sernin de Ricancelles, qui précise à son tour que sa paroisse « *est composez de trois hameaux [où] il y a treize feux [et que] l'annexe qui est Notre Dame a dans le village vingt feux et dans la campagne quarante deux faisant en tout soixante deux feux.* »²⁷ De toute évidence, plusieurs répondants peuvent indiquer avec précision la situation et le nombre des familles dont ils ont la responsabilité spirituelle et temporelle. En rendre compte montre qu'ils ont non seulement une connaissance de l'importance de la population résidant dans leur paroisse, mais qu'ils ont

²⁵ Voir annexe 2 : question 24.

²⁶ ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse du Bourg Saint-Bernard

²⁷ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Sernin de Ricancelles.

également une véritable perception des conditions dans lesquelles ils vivent. De cette manière, l'analyse prudente de l'information quantitative de l'enquête et des explications des desservants a pour objectif de présenter un portrait global qui veut « modestement atteindre par les chiffres le voisinage du vrai plutôt que de professer une généralité arbitraire »²⁸.

Une enquête et ses répondants

Outre le fait que l'importance des réponses des desservants peut varier en fonction du type de question posée, l'autorité et la valeur réelle de l'information dépeinte à travers les commentaires présents dans le formulaire d'enquête découlent également de la qualité de l'unique rédacteur, le répondant lui-même. Ce dernier est-il en mesure de bien comprendre les questions? A-t-il simplement répété les mots utilisés dans leur formulation? Possède-t-il les bons outils pour capter et rendre les particularités de sa paroisse? Est-il capable de peindre un portrait efficace de la pauvreté? Voilà plusieurs interrogations auxquelles l'enquête répond en partie. D'un côté, ce sont des informations fournies, grâce à une question bien précise de l'enquête, qui nous offre une fondation intéressante pour dégager le profil descriptif de chaque individu : la provenance des chefs de paroisse et les années de service sur le territoire dont ils doivent donner les spécificités. De l'autre, les réponses que l'on trouve dans l'échantillon de l'enquête toulousaine laissent transparaître deux facteurs importants qui influencent grandement la perception qu'ont les desservants paroissiaux de leur environnement : leur degré de dynamisme ainsi que leur niveau de formation. Ces dernières vont achever de mettre en lumière leur compétence en tant que répondant en illustrant la proximité avec laquelle ils observent les paroissiens.

Tout d'abord, les commentaires émis par les répondants peuvent être évalués à la lumière de la provenance géographique des chefs de paroisse. L'étude de l'origine des membres

²⁸ G. Le Bras, *Ibid.*, p. 215.

du clergé paroissial permet de considérer l'ensemble des connaissances qu'ont les desservants de la situation et des conditions de vie locales. Car, même si un prêtre étranger est peut-être plus curieux de son nouvel environnement et plus sensible aux différences, un individu né et ordonné prêtre dans le diocèse et dans la région de Toulouse est certainement mieux informé et plus conscient des réalités qu'il présente ou des difficultés auxquelles font face une grande partie des résidents. Nous avons donc tenté de déterminer l'origine géographique du personnel de paroisse à partir de la question de l'enquête qui s'informe du « *nom du Curé, le Diocèse dont il est natif, [et] la date de son entrée dans la Cure* »²⁹. Comme dans l'analyse de P. Loupès pour le diocèse de Bordeaux, ainsi que dans celle de D. Julia pour le diocèse rémois³⁰, l'enquête toulousaine ne demande pas le lieu de naissance précis des curés. Dans ce cadre, nous ne sommes pas en mesure de vérifier l'origine à l'intérieur même des territoires diocésains³¹. Cependant, ce survol des données, mis en relation avec des évaluations faites à partir d'autres documents, suffira à donner une idée de la proportion du clergé de l'échantillon provenant du diocèse de Toulouse, des environs (diocèses limitrophes dans une zone de 100 kilomètres) et du reste du royaume.

Tableau 3

Provenance des répondants qui oeuvrent dans le diocèse en 1763 (échantillon : 55 paroisses)			
Paroisses B-C-D		Paroisses Saint-Ex...	Synthèse des données
13 Toulouse		15 Toulouse	28 répondants de Toulouse = 51%
3 Rieux		1 Rieux	27 répondants de l'extérieur = 49% dont 11 répondants de diocèses limitrophes = 41%
2 Rodez		2 Rodez	
1 Pamiers		1 Pamiers	
1 Auch		2 Vabres	
1 Mirepoix		1 Combi	
1 Couserans		1 Cahors	11 répondants de diocèses limitrophes sur l'ensemble des répondants = 20%
1 Lectoure		1 Lombez	
1 Saint-Papoul		2 Montauban	Donc, 39 répondants du diocèse de Toulouse et des diocèses limitrophes = 71%
1 Ries		1 Agde	
2 Comminges			
1 Trèves			TOTAL : 55 répondants - 100%
TOTAL : 28 répondants		TOTAL : 27 répondants	

Source : ADHG – 1 G 492; 1 G 492 BIS et 1 G 544

²⁹ Voir annexe 2 : question 3.

³⁰ P. Loupès, *Op. cit.*, p. 19; D. Julia, *Op. cit.*, p. 203.

³¹ À l'exception de 15 curés qui ont spontanément indiqué le lieu de leur naissance (la ville) dans leur réponse à l'enquête diocésaine de 1763.

En général, nous pouvons constater que sur les 55 desservants, plus de 70% sont originaires du diocèse (dans une proportion de 51%) ou des territoires ecclésiastiques toulousains adjacents³². Ces pourcentages sont intéressants, car ils sont comparables aux évaluations qui ont été réalisées pour au moins deux autres diocèses à l'époque, nommément Bordeaux et Reims. L'enquête dans le premier diocèse, selon les estimations de P. Loupès et de B. Guillemain, montre que les 2/3 des curés desservant sont originaires du diocèse³³, tandis celle du second diocèse, d'après l'étude de D. Julia, confirme de manière significative que la majorité du clergé est essentiellement issue du diocèse et de sa périphérie³⁴.

La provenance des chefs de paroisse du diocèse même de Toulouse ou des diocèses voisins affecte certainement, et de manière concrète, la valeur de l'observation des desservants. D'ailleurs, le fort pourcentage d'origine toulousaine permet de croire que ces individus sont tout probablement restés dans le diocèse pour faire leurs études avant de se trouver une cure ou un bénéfice. Pour les autres, provenant des territoires limitrophes et de pays de structure analogue, ils ont simplement migré vers le centre naturel de la région, Toulouse. Dans l'ensemble, ce contingent de clercs locaux vit en quelque sorte au poulx du Toulousain, des transformations et des mutations qui en modifient le paysage depuis longtemps. Ils sont familiers avec le type d'environnement dans lequel ils œuvrent, puis ils connaissent et comprennent clairement ses particularités. Ainsi, du diocèse et de ses environs, ils possèdent certainement une image bien informée. Fondée sur un vécu et une observation des événements qui ont changé le visage du territoire au fil des années, leur perception des caractéristiques paroissiales ne peut, en somme, qu'être indéniablement privilégiée.

³² C'est-à-dire des diocèses de Rieux, Lombez, Montauban, Saint-Papoul, Mirepoix et du Comminges – Albi et Lavaur sont également voisins, mais ils sont ici exclus parce qu'aucun répondant n'en est originaire.

³³ P. Loupès, *Op. cit.*, p. 19; Bernard Guillemain, *Histoire des diocèses de France : le diocèse de Bordeaux*, Paris, Beauchesne, 1974, p. 151.

³⁴ D. Julia, *Op. cit.*, p. 206.

Dans le même ordre d'idées, il est intéressant pour notre recherche d'établir le nombre d'années de service effectué par le personnel au sein d'une même paroisse, car ce dernier aide à déterminer l'expertise du répondant et l'étendue de ses connaissances sur la paroisse qu'il dessert. Tout comme l'évaluation de l'origine géographique, celle du nombre d'années est réalisée à partir de la même question. Composée en trois temps, elle interroge donc en dernier lieu le curé sur « *la date de son entrée dans la Cure* »³⁵.

Tableau 4

Nombre d'années de services des répondants (échantillon : 55 paroisses)			
Nombre d'années de service	Nombre de curés	Pourcentage	Évaluation des données
Moins d'une année à 9 ans	19	35%	41 curés ont entre 0 et 20 années de service = 74%
10 à 19 ans	22	40%	
20 à 29 ans	10	18%	
30 à 39 ans	2	4%	14 curés ont plus de 20 années de service = 26%
40 à 49 ans	1	2%	
50 à 59 ans	1	2%	Total : 100%
TOTAL	55 répondants	100% *	36 curés ont plus de 10 années de service = 66%

Source : ADHG – 1 G 492; 1 G 492 BIS et 1 G 544

* Addition des pourcentages inférieure à 100% (99%) parce que les données sont arrondies.

Être originaire de la région ou du diocèse facilite la perception de leurs réalités spécifiques. Dans le cas de deux répondants de l'enquête, cette situation s'applique encore plus du fait qu'ils desservent les paroisses même où ils sont nés : le curé Malesette est natif de Saint-Jory et y travaille depuis 1748³⁶, tandis que le curé Lagarrigue, né à Saint-Julia de Gras Capou, y œuvre depuis 1746³⁷. Pourtant, que les desservants proviennent de l'extérieur ou, au contraire, qu'ils soient d'origine toulousaine, tous peuvent, après quelques années de service, avoir une excellente vue d'ensemble de la situation de leur paroisse et des habitants sous leur responsabilité. À ce sujet, les données présentent des évaluations qui sont très encourageantes.

³⁵ Les formulaires d'enquête ayant été envoyés dans les paroisses au début de l'année 1763, l'équation qui permet de trouver le nombre d'années de service est simple : soustraire le nombre indiqué par le répondant à l'année 1763 (sauf dans quelques cas où la mention indique plutôt en terme de mois ou d'années, le temps passé dans la paroisse).

³⁶ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Jory.

³⁷ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Julia de Gras Capou.

Du tableau précédent ressort qu'en 1763, plus de 25% des curés sont titulaires de leur cure depuis plus de 20 ans et que les 2/3 ont plus de 10 années de service à leur actif au sein du même territoire ecclésiastique. Ce pourcentage s'élève d'ailleurs à environ 81% si l'on considère l'ensemble des répondants qui possèdent le titre de leur paroisse depuis au moins 5 années³⁸. En 1763, la grande majorité des desservants n'a donc jamais changé de paroisse. Nous devons conclure, tel que l'a fait P. Loupès pour le clergé bordelais³⁹, à la relative stabilité des curés du diocèse de Toulouse. Après plus de 10 années de service, de travail souvent acharné,

« la plupart de ces curés tissent de solides liens d'affection avec leur ouailles et bien souvent ils renoncent rapidement à la quête aléatoire et fastidieuse de cures plus rémunératrices pour demeurer auprès des communautés villageoises qui les ont adoptés »⁴⁰

Cette stabilité, que les desservants paroissiaux acquièrent au fil de leurs années de service, les aide évidemment à se forger une perception personnelle des paroissiens et de l'environnement socio-économique dans lequel ils vivent et travaillent. Lorsque vient le temps de dresser un portrait global de l'état du milieu dans lequel ils se trouvent, ils appuient leur commentaires sur leur longue expérience et sur leur connaissances détaillées des caractéristiques propres à leur communauté.

Par ailleurs, nous pouvons nous faire une impression générale du type de desservants auquel nous avons affaire en nous basant sur l'ensemble des réponses offertes dans l'enquête; car un clerc intéressé par la condition de ses ouailles est un répondant qui se démarque par l'intérêt qu'il porte aux questions qui lui sont posées et par la générosité de ses réponses. Ainsi, face aux indications et aux exposés moins substantiels, un grand nombre de réponses récompensent l'historien par leur richesse, par l'abondant contenu de leur dissertation et par

³⁸ 45 des 55 curés sont titulaires de leur paroisse depuis plus de 5 années, au moment où ils complètent le questionnaire d'enquête en 1763.

³⁹ P. Loupès, *Op. cit.*, p. 14.

⁴⁰ P. Loupès, *Op. cit.*, p. 14.

l'évident effort avec lequel elles semblent avoir été composées. Dans un esprit de quiétude ou de découragement, certains curés désirent transmettre efficacement et en détails l'ensemble des réalités de leur paroisse. Plusieurs ne se gênent donc pas pour donner des réponses fort longues, entres autres, à la question concernant « *le bien à faire dans la paroisse pour le temporel* »⁴¹. À cette dernière, le curé de la paroisse de Saint-Orens de Gameville rédigera près de trois pages (56 lignes) de réponse, tandis que celui de Saint-Sernin de Ricancelles dissèrtera du même sujet en 2 pages bien complètes (65 lignes)⁴². Sans être tous touchés par une telle inspiration divine, la plupart des membres du bas clergé paroissial semblent pourtant être au courant des problèmes inhérents à leur territoire et sont de toute évidence soucieux d'offrir avec une réelle attention les contours et détails du paysage socio-économique de leur bourg. En signe de l'intérêt qu'ils portent à leurs paroisses et paroissiens, certains desservants – tel le curé Lavail de Labastide Saint-Sernin, qui à la fin de la rédaction de ses réponses « *certifie que le présent état est véritable, parceque je l'ai fait selon dieu et ma conscience* »⁴³, ou encore M. Cassagne de la paroisse Saint-Jean Kyrie Eleison qui affirme avec confiance que « *connoissant ce qui regne dans la parroisse,[nous] sommes les personnes competantes a arracher les racines du péché et metre nos paroissiens dans la voie seule et étroite de l'Evangile* »⁴⁴ – prennent avec grand

⁴¹ Voir annexe 2 : question 47. En général, c'est cette question qui a suscité les plus vives opinions et les commentaires les plus soutenus. Une grande majorité de curé ont, sous le couvert de cette question, poursuivit leur réponse donnée à la question « *sur les moyens de remédier à la pauvreté dans la paroisse* » ou ont surtout discuté des problèmes liés à l'enseignement du catéchisme dans leur paroisse.

⁴² ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Orens de Gameville et État de la paroisse de Saint-Sernin de Ricancelles.

⁴³ ADHG – 1 G 544 : État de la paroisse de Labastide Saint-Sernin en 1763. La Bastide Saint-Sernin est une paroisse qui ne se retrouve pas dans les deux registres 1 G 492 ou 1 G 492 BIS – sources principales de la recherche – mais dans la liasse des visites paroissiales 1 G 544. Là, se trouvait un document datant de 1763 répondant aux questions demandées dans le formulaire envoyé par Brienne aux curés de paroisses en 1763. Il semblerait que le desservant ait reçu le questionnaire et, plutôt que d'y inscrire directement les réponses sous chacune des questions, qu'il ait décidé d'en faire un texte suivi, une lettre contenant les questions et leurs réponses. C'est probablement pour cette raison qu'elle n'est pas reliée avec les autres documents et n'est pas incluse dans l'assemblage des registres originaux.

⁴⁴ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Jean Kyrie Eleison.

sérieux leur rôle d'administrateur et les tâches qui leur sont attribuées. Malgré l'horreur des papiers ou la corvée additionnelle que représente l'enquête, dans l'ensemble,

« le souci de satisfaire convenablement à une demande émanée de l'autorité épiscopale, parfois la volonté de se montrer sous le meilleur jour au premier collateur du diocèse, très souvent le désir d'être utile aux paroissiens ont provoqué le zèle des ecclésiastiques et déterminé le plus grand nombre des curés à fournir des renseignements précis et abondants »⁴⁵

Le souci qu'ont les desservants de bien remplir les vues des autorités religieuses supérieures ne pourrait pourtant pas être aussi apparent si le degré de formation et la nature de l'instruction des membres du bas clergé ne le permettaient pas. Pourtant, aucune question spécifique de l'enquête ne s'adresse à ce sujet. C'est plutôt grâce au survol de la source, qu'il est possible de constater que la plume de la majorité des répondants de l'enquête diocésaine est de très bonne qualité. Certes, certains curés ont une écriture brouillée, griffonne et hésitante, mais dans l'ensemble, leur style est fluide, coulant. Quelques desservants, maîtrisant peut-être mieux l'art de la prose que leurs collègues, nous informent d'ailleurs des singularités de leur paroisse avec éloquence et minutie, passant de l'essentiel à la philosophie sans inconfort, profitant même de l'occasion pour dépoussiérer leur latin en le glissant dans une phrase⁴⁶. En fait, de ce style d'écriture clair et tout à fait compréhensible, de ces ajouts aussi, nous ne devrions pas nous étonner. Car il est vrai que la ville de Toulouse, cœur du diocèse, offre cette particularité d'être une cité de savoir où la vie intellectuelle, grâce à ses nombreux séminaires, ses collèges, et ses quatre facultés universitaires⁴⁷, foisonne⁴⁸. Les diplômés ne sont donc pas rares dans les rangs du

⁴⁵ P. Loupès, *Op. cit.*, p. 9; G. Le Bras, *Ibid.*, p. 215 : l'auteur affirme d'ailleurs que souvent flottantes, parfois infléchies, les déclarations des curés ne peuvent pourtant pas être mises de côté. Il ne faut pas accuser « capricieusement les caprices des curés », car la vérification de leurs commentaires toujours est possible.

⁴⁶ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Jean Kyrie Eleison et de Saint-Martin de Capou.

⁴⁷ Jean-Claude Meyer, « Les diverses tendances de l'Église reflétées en pays toulousain à la veille de la Révolution » dans L. Feral (dir.), *La France pré-révolutionnaire*, Paris, PubliSud, 1991, p. 84; Michel Taillefer, *Vivre à Toulouse sous l'Ancien Régime*, Paris, Perrin, 2000, p. 363 : l'université de Toulouse est la plus ancienne après celle de Paris puisqu'elle a été fondée

bas clergé toulousain et, comme le mentionne J.-C. Meyer, « des prêtres d'une science peu commune sont parfois de simples curés de campagne »⁴⁹. La capacité des desservants à répondre adéquatement aux questions posées, à émettre des déclarations fournies en renseignements et riches en informations de toutes sortes, confirme ce que P. Wolff avait d'emblée constaté lors de l'exploitation partielle de quelques données de l'enquête : ce clergé possède « des lumières et des talents »⁵⁰. Les desservants du diocèse de Toulouse, ne sont certainement pas les seuls à montrer des signes de leurs compétences et de leurs aptitudes à travers les réponses qu'ils offrent. Dans l'enquête sur le diocèse de Bordeaux, B. Guillemain montre que plus de 52% des prêtres avaient des diplômes universitaires⁵¹, tandis que dans celle de Reims, D. Julia note « la présence d'un clergé qui possède [...] une formation intellectuelle indéniable ». Qu'ils soient bordelais, rémois ou toulousains, les desservants paroissiaux ont été formés selon les règles de l'art, au séminaire surtout, mais encore à l'université. Ceux qui se sont imposés de suivre des cours de ce niveau n'en cachent d'ailleurs aucunement leur fierté : certains répondants de l'enquête du diocèse se font un devoir de préciser qu'ils sont « *bachelier en théologie* »⁵².

En somme, en répondant à l'enquête, les desservants ne font pas que rendre « l'état de leur paroisse » : ils exposent subjectivement une parcelle de leur propre réalité. Ne partageant pas seulement la vie des habitants à travers les sacrements, la tenue des registres paroissiaux ou encore les offices religieux, « ils en pratiquent souvent tout naturellement les occupations,

en 1229 pour lutter contre l'hérésie cathare. Elle possède quatre facultés traditionnelles : les facultés supérieures de théologie, de droit et de médecine, puis celle des arts.

⁴⁸ M. Taillefer, *Ibid.*, p. 354 : un dicton de l'époque très révélateur de la vitalité intellectuelle de la ville de Toulouse va comme suit : « *Paris pour voir, Lyon pour avoir, Bordeaux pour dispendre [dépenser] et Toulouse pour apprendre* »!

⁴⁹ J.-C. Meyer, *Op. cit.*, p. 84; Philippe Wolff (dir.), *Histoire des diocèses de France : le diocèse de Toulouse*, Paris, Beauchesne, 1983, p. 158 : l'auteur confirmait déjà cette réalité en 1983, lorsqu'il affirmait que la formation était bien assurée pour les prêtres de l'époque et qu'« un savoir distingué n'était pas exceptionnel chez de simples curés de campagne ».

⁵⁰ P. Wolff (dir.), *Histoire des diocèses...*, p. 158.

⁵¹ B. Guillemain, *Ibid.*, p. 152.

⁵² ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Burgaud; 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Pierre de Bouzonville et Saint-Félix de Caraman.

achetant du blé, de la viande, du bois, pour les revendre, courant les foires et marchés, faisant du commerce de mer, quelques-uns tenanciers de débits de boissons »⁵³. Ainsi, s'ils émettent, par moment, des commentaires intéressés, s'ils écrivent avec exagération⁵⁴, c'est pour servir leurs intérêts, comme ceux de leur communauté, qu'ils le font. Et ces réserves ne sauraient nous empêcher de dresser un tableau général de la situation qui prévaut dans les paroisses. Reflets de leurs inquiétudes, mais aussi des préoccupations les plus profondes de leurs paroissiens, elles gardent une certaine part de vérité, révélant même quelques fois « *l'avis general de tous les habitants de [la] communauté* »⁵⁵. Plus qu'une simple enquête diocésaine, cette source est une toile où les desservants se sont appliqués à peindre, au-delà des réparations qui doivent être faites aux édifices du culte, de la qualité des décimateurs et du nombre de familles sous leur responsabilité; la routine et les habitudes des habitants, leurs conditions de vie et la pauvreté qui les afflige.

Les symptômes de la pauvreté dans les paroisses de l'enquête

Selon les questions qui leur sont posées, les répondants à l'enquête ont laissé une foule de commentaires variés au sujet de la pauvreté dans le diocèse de Toulouse. Est-ce que l'abondance et la variété des réponses traduisent l'ampleur d'une condition? Révèlent-elles une réalité qui touche l'ensemble des paroisses? En fait, la question la plus urgente et la plus évidente qui vient à l'esprit est celle du nombre de pauvres. C'est aussi, indiquons-le d'emblée, la question pour laquelle aucune réponse satisfaisante ne peut être donnée⁵⁶ et ce, pour deux raisons. D'abord, puisque la question demandant « *s'il y a beaucoup de mendiants...* » n'oblige pas les répondants à spécifier avec exactitude le nombre d'individus de chaque état (mendiants,

⁵³ Pierre Vaissière, *Les curés de campagne dans l'ancienne France*, Paris, Perrin, 1925, p. 43.

⁵⁴ P. Vaissière, *Ibid.*, p. 244; P. Loupès, *Op. cit.*, p. 16; G. Le Bras, *Ibid.*, p. 214.

⁵⁵ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Rustice.

⁵⁶ Jean-Pierre Gutton, *La société et les pauvres; l'exemple de la généralité de Lyon*, Paris, Édition « Les Belles Lettres », 1971, p. 51: l'auteur semble avoir rencontré le même problème d'évaluation de ses sources lorsqu'il a tenté de déterminer le nombre de pauvres dans la généralité de Lyon, pour la deuxième moitié du XVIII^e siècle.

pauvres honteux, orphelins, gens sans travail), les réponses offertes ne sont pas accompagnées d'un souci d'exactitude et ne sont pas structurées de manière à pouvoir émettre des statistiques fiables du nombre de pauvres, par rapport à la population totale d'une paroisse spécifique. Le résultat est donc qu'en faisant état de la présence des pauvres, les desservants ont proposé des réponses qui comportent tantôt des nombres (5, 10, 400), tantôt des termes qualitatifs aux définitions vaporeuses et subjectives (peu, quelques, beaucoup, plusieurs, nombreux). Ensuite, comme l'évaluation du nombre total de la population repose en partie sur les approximations que l'on peut faire du nombre de communiantes et de feux et que ces données, comme nous l'avons démontré, sont plus ou moins justes, peu de certitude reste quant à la projection d'une réalité démographique représentative. Dans ce cadre, quelques observations globales des réponses des desservants tenteront de rendre compte de l'importance que prend la pauvreté dans les paroisses en 1763.

Tout d'abord, en prenant les données de la question qui s'informe des différentes catégories de pauvres, il est possible de constater que sur les 55 paroisses, 51 répondants affirment être aux prises avec une forme de pauvreté paroissiale. Celle-ci touche quelques-uns, plusieurs ou l'ensemble de leurs paroissiens. En voici quelques extraits :

« Il y a nombre de mendiants, des familles fort pauvres, quelques familles honteuses, orphelins et gens sans travail »

Caraman

« Il y a quelques mendiants dans le tems present et meme des pauvres honteux, il ny a pas d'orphelins et tout le monde travaille »

Castéra

« Quoique le plus grand nombre des habitans de la paroisse soient pauvres; il ni a pas beaucoup des mendiants, des pauvres honteux, d'orphelins, et des gens sans travail, lorsqu'ils en trouvent »

Colomiés

« Il n'y a qu'environ 3 ou 4 mendiants dans la Parroisse, Mais il y a beaucoup de Pauvres honteux parmi les Païsans, Il y a peu d'orphelins, Il n'y a pas de gens sans travail »

Saint-Orens de Gameville

« Le curé ne conoit pas de mendiants sur sa parroisse, il y a deux ou trois familles fort pauvres et plusieurs autres qui le sont moins »

Saint-Pierre de Bajourville

Dans les 4 paroisses qui sont exclues de l'ensemble, 2 curés ne donnent pas de réponses qui viennent confirmer ou infirmer l'existence de la condition⁵⁷. Seules se démarquent les deux autres paroisses, celles de Brax et de Saint-Vincent de Valègue, lieux où, selon leur curé respectif, *« il ni a point de mendiants ni pauvres honteux ni orphelins ni gens sans travail »*⁵⁸ et *« il n'y a point de pauvres »*.⁵⁹ Même partiel, le paysage que dévoile ce survol donne l'impression que les paroisses sont presque toutes touchées, à divers degrés, par le phénomène de la pauvreté. Cependant, il ne saurait confirmer, et rendre compte seul, de toute la réalité de la situation. Car, sans s'insérer sous la typologie de la question, la pauvreté peut tout de même exister dans le cadre paroissial. C'est donc en observant l'ensemble des réponses données aux questions de l'enquête qui sont au cœur de l'analyse, qu'il est au contraire possible de constater que tous les desservants – sans exception – exposent l'existence de la pauvreté dans leurs paroisses. De cette manière, les 4 curés de l'échantillon qui sous-entendent qu'il *« n'y a pas de pauvres »* dans leur paroisse, présentent autrement la situation qui prévaut dans leur milieu lorsqu'ils répondent à la question sur les *« causes de pauvreté particulières à la Paroisse »*. Ainsi, sans avoir dans un premier temps précisé le nombre ou la qualité des pauvres de leur paroisse, ils ont tout de même évoqué, du côté de Brax par exemple, l'existence de la pauvreté puisque sa cause est le *« peu de goust [que les habitants] ont pour l'agriculture des terres et le*

⁵⁷ ADHG – 1 G 492 BIS : le curé de la paroisse de Saint-Sernin de Ricancelles laisse un espace vide sous la question sur le nombre de pauvres dans la paroisse tandis que celui de Saint-Exupère dit seulement qu'*« il n'y a personne qui ne travaille »*.

⁵⁸ ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Brax.

⁵⁹ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Vincent de Valègue.

travail ». La même chose est présente du côté de Saint-Vincent de Valègue : le curé mentionne que le problème de la pauvreté se retrouve surtout dans l'annexe et est causé par les cabarets.

Ensuite, c'est en retenant précisément les catégories de pauvres proposées dans la question sur le genre de pauvreté visible dans la paroisse que nous pouvons également tenter de déterminer les contours du problème. Un simple tableau de compilation des déclarations faites par les répondants à l'enquête donne quelques indications à ce sujet.

Tableau 5

Déclarations des curés sur la pauvreté paroissiale - selon la typologie de l'enquête (en nombre de paroisses)					
Paroisses situées en milieu ⁶⁰	Mendiants	Pauvres honteux	Orphelins	Sans travail	Tous pauvres
Urbain [4]	3	4	-	1	1
Périurbain [4]	2	2	1	1	1
Rural [8]	7	5	4	5	3
Éloigné [39]	26	22	10	15	12
TOTAL [55]	38	33	15	22	17
Pourcentage	69%	60%	27%	40%	31%

Source : ADHG – 1 G 492; 1 G 492 BIS et 1 G 544

À la classification établie dans la question de l'enquête qui cherche à connaître le type de pauvreté paroissial, nous avons ajouté la colonne « Tous pauvres » parce que, ne s'insérant sous aucune typologie déjà présente, plusieurs réponses mentionnent, soit que la pauvreté est une donnée générale qui concerne une majorité de paroissiens, soit que les paroissiens sont « *tous fort pauvres* » ou par exemple, que « *tous sont dans la misère* »⁶¹. En observant les données par catégories et sans distinction de localisation géographique, un fort pourcentage de paroisses, près de 70%, semblent connaître une certaine forme de mendicité dans leur milieu. Même indication en ce qui concerne les « *pauvres honteux* » qui, dans 60% des paroisses, font partie du paysage communautaire. Dans les deux cas, le plus grand nombre de paroisses qui en précise l'existence se retrouve dans le groupe des territoires ruraux et éloignés de la cité toulousaine. Pourtant, en

⁶⁰ Selon les zones géographiques établies pour déterminer l'éloignement des paroisses de Toulouse (ville).

⁶¹ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Salvy.

terme de proportion, ce sont les curés urbains qui déclarent majoritairement, dans 75 à 100% des cas, trouver des « *mendiants* » et des « *pauvres honteux* » dans leur paroisse. Ce constat n'étonne d'ailleurs point, car la pauvreté, problème permanent des sociétés d'Ancien Régime, est aussi un problème perpétuel qui marque notamment les villes. Toulouse, et ses possibilités d'assistance attire une grande partie des miséreux des régions avoisinantes. Leur présence est un poids persistant sur les épaules de la cité⁶².

De toutes les observations des desservants, c'est le total de paroisses indiquant la présence d'orphelins parmi les pauvres du diocèse qui est le moins important : 27%. Ici, il est intéressant de noter que dans la répartition des réponses, aucune paroisse urbaine ne compte, parmi ses pauvres, des orphelins. Serait-ce parce qu'il n'y en a pas? Au contraire, à la veille de la Révolution, les hôpitaux de la ville auront secouru quelque 1800 enfants abandonnés⁶³. En fait, les orphelins mendient peu et ne traînent que rarement dans les allées et ruelles de la ville parce que « tous les enfants exposés de l'un et l'autre sexe, trouvés dans les rues et faubourgs de la [...] ville, [sont] nourris et élevés à l'Hôtel-Dieu jusqu'à l'âge de 7 ans ». ⁶⁴ Il est donc possible de croire qu'étant habituellement envoyés aux différents hôpitaux situés en milieu urbain, les orphelins (qu'ils soient des enfants légitimes, illégitimes ou des « *enfants trouvés* »), ne profitent pas d'une visibilité assez importante pour être formellement recensés par les desservants. Pour ce qui est des paroisses rurales et éloignées, lieux où la présence d'orphelins est soulignée par les répondant, il semble que leur observation soit peut-être due, en partie, à la

⁶² Robert Alan Schneider, *Public life in Toulouse, 1463-1789: From municipal republic to cosmopolitan city*, Ithaca, Cornell University Press, 1989, p. 32; ADHG – 1 G 492 : le curé de la Dalbade, affirme même que dans sa paroisse, il y a « *plus de deux mille mendiants ou pauvres honteux* ».

⁶³ M. Taillefer, *Ibid.*, p. 128; Sylvie Perrier, *Des enfances protégées : la tutelle des mineurs en France (XVIIe-XVIIIe siècles)*, Enquête à Paris et à Châlons-sur-Marne, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 1998 : d'après l'étude de l'auteure, il semble évident qu'il s'agit ici des orphelins pauvres vivant seuls et/ou abandonnés, car les enfants orphelins sous tutelle familiale ne rentrent pas dans cette catégorie, étant rapidement récupérés par leur famille immédiate.

⁶⁴ M. Taillefer, *Ibid.*, p. 128.

capacité d'accueil limitée des hôpitaux de Toulouse. Comme le précise M. Taillefer, « les administrateurs privilégient le placement [des orphelins] à l'extérieur de Toulouse. 90% des enfants relevant de l'Hôtel-Dieu se trouvent donc à la campagne, dans un rayon de quinze à vingt lieues, chez environ 400 nourrices agréées par le curé de leur paroisse »⁶⁵. Les enfants « exportés », s'additionnant probablement aux orphelins locaux, ceux entretenus par les membres de la communauté, mais qui quêtent également leur pain parce que le réseau d'hôpitaux est défaillant, voire quasi inexistant dans les campagnes⁶⁶, forment ainsi un type de pauvreté plus appréciable à l'extérieur qu'à l'intérieur des murs de la ville.

C'est aussi en s'éloignant des remparts de la cité que l'on trouve enfin les paroisses où les gens sans travail sont le plus souvent rapportés. L'ouvrage des campagnes, reposant essentiellement sur l'activité agricole, est non spécialisé et saisonnier – deux réalités qui créent l'instabilité salariale et affectent l'employabilité. Il requiert en plus une certaine force physique qui fait qu'à ceux qui manque de travail, il faut ajouter ceux qui ne peuvent travailler. Les desservants présentent donc une facette de cette réalité dans 40% des paroisses, surtout dans celles qui se situent en milieu rural ou éloigné. En fait, tous ces « *gens sans travail* » dont parle l'enquête, ceux sans revenu fixe ou source de subsistance, viennent selon Pierre Barthès (petit bourgeois toulousain qui observe avec assiduité les places publiques de la cité), renflouer les rangs des miséreux « *de la campagne qui, mourant de faim, se sont réfugiés en ville pour*

⁶⁵ M. Taillefer, *Ibid.*, p. 128-129; Olwen Hufton, *The Poor of eighteenth-century France, 1750-1789*, Oxford, Oxford University Press, 1974 : l'auteure consacre tout un chapitre au problème des enfants abandonnés au XVIII^e siècle intitulé « Parent and Child » dans lequel elle note la même pratique qui est d'envoyer les enfants en nourrice à la campagne, pour Rennes, Clermont, Montpellier, Bayeux et Caen; Gabriel Audisio, *Les Français d'hier*, tome 1 : *Des paysans (XVe-XIXe siècle)*, Paris, Armand Colin, 1998, p. 176.

⁶⁶ Voir au sujet de la structure hospitalière en France au XVIII^e siècle, particulièrement la répartition géographique des hôpitaux, l'article de Muriel Jeorger, « La structure hospitalière de la France sous l'Ancien Régime », *Annales : Économies, Sociétés, Civilisations*, 1977.

mendier ». ⁶⁷ Gonflent-ils ainsi la masse de mendiants et de pauvres honteux qui est attestée par les membres du bas clergé urbain, ceux qui oeuvrent dans les quatre paroisses de la cité dans notre échantillon? Peut-être sont-ils les mêmes, ces victimes de la conjoncture, du temps ou des fluctuations économiques, qui décident de prendre la route vers un avenir supposément meilleur, une vie de mendicité urbaine. Enfin, il est évident que différents constats peuvent être émis en observant ces données et ces informations. Ceux brièvement exprimés ici, dans toute leur simplicité, montrent avec peu de doute le fait que toutes les paroisses de l'échantillon, ainsi que les desservants répondants, doivent composer avec une population qui, à divers niveaux, est la proie de la misère.

La pauvreté et les espèces de pauvres

On ne saurait confondre tous les pauvres sous une même dénomination. L'enquête est claire et la structure de rédaction de la question qui est traitée ici le montre : il existe plusieurs « états » de pauvreté dont les frontières sont plutôt malléables. Très révélatrice des tendances de l'époque qui s'intéressent à classifier les types de pauvres selon leur nature, et donc représentative d'une certaine vision de la pauvreté, la catégorisation à elle seule évoque pourtant une interrogation très légitime. Les catégories de la question présentent-elles les seules conditions de la pauvreté qui sont distinguées par les autorités religieuses du diocèse? Car, il est évident que ce qui surprend, à la lecture de la question, est avant tout son contenu. Les différents états de pauvreté qui y sont mentionnés ne touchent que de très loin ce qu'il convient d'appeler, pour la période, « la pauvreté criminalisée ». Faisant intégralement partie des discours philosophiques ou religieux et du corpus législatif de la deuxième moitié du siècle, la

⁶⁷ Pierre Barthès, *Les heures perdues de Pierre Barthès, répétiteur en Toulouse, ou recueil des choses dignes d'être transmises à la postérité, arrivées en cette ville ou près d'icy commençant au mois de décembre de l'année 1737 et fini...*, manuscrit, 1737-1780, Bibliothèque municipale de Toulouse; partiellement édité dans Edmond Lamouzèle, *Toulouse au XVIIIe siècle d'après les « Heures perdues » de Pierre Barthès*, Marseille, Laffitte, 1981 (Toulouse, Marqueste, 1914), p. 395-396 : juin 1778.

terminologie à connotation négative utilisée pour qualifier certains types de pauvres bien spécifiques, est ici presque complètement absente⁶⁸. On s'interroge ainsi sur les *pauvres honteux*, ces « *gens de condition, ou très bon bourgeois chargés d'une nombreuse famille, qui sont la plus grande partie de l'année sans ressource* »⁶⁹, et sur les « *orphelins* », deux espèces de pauvreté qui, pour de multiples raisons, méritent la bienfaisance. Les premiers, tombés dans l'indigence au moment d'une crise, gênés de leur état, font seulement appel aux ressources du curé de leur paroisse en temps de besoin. Les seconds, pour leur part, restent inscrits dans une représentation du sacré judéo-chrétien très ancienne. L'activité caritative du clergé est en grande partie dédiée à l'entretien de ces « *pauvres méritants* », ceux dont la fragilité de l'état commande bonté, charité et assistance.

En ce qui concerne les deux autres états proposés, le « *mendiant* » et les « *gens sans travail* », l'analyse semble indiquer qu'ils ne cachent aucun sous-entendu. Bien sûr, puisque le terme de mendiant revêt différentes définitions et porte souvent les marques de l'infamie, il serait tentant de croire qu'il représente ici cette qualité, le pendant négatif de la question. Seulement, la mendicité à l'époque est un geste toléré, une activité qui ne mérite pas la

⁶⁸ Plusieurs études qui se sont attardées sur la catégorisation de la pauvreté sous l'Ancien Régime ont essentiellement analysé les différents types de pauvres que définissent les lois de l'époque et la législation. Ici et là, dans les textes législatifs émanant de l'autorité royale et des parlements, nous rencontrons deux types de pauvreté : celle qui est perçue comme une condition digne de recevoir de l'assistance (termes utilisés pour en discuter sont « *pauvre* », « *pauvre mendiant* », « *pauvre honteux* », « *mendiant invalide* », « *infirmes* », « *veuve* » et « *orphelin* », « *vieillard* »), celle qui doit être réprimée et contrôlée (on parle de « *mendiant valide* », « *gens sans aveu* », « *vagabond* », « *gueux* »)... Voir à ce sujet, les ouvrages de Thomas McStay Adams, *Bureaucrates and beggars, French policy in the Age of the Enlightenment*, New York, Oxford University Press, 1990; Camille Bloch, *L'Assistance et l'État en France à la veille de la Révolution*, Paris, Librairie Alphonse Picard, 1908; Christian Paultre, *De la répression de la mendicité et du vagabondage en France sous l'Ancien Régime*, Genève, Slatkine-Megariotis, 1975 (1906) et de O. Hufton, *Ibid.*; l'article de Jacques Depauw, « *Pauvres, pauvres mendiants, mendiants valides ou vagabonds? Les hésitations de la législation royale* », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1974 et particulièrement celui de Roger Chartier, « *Les élites et les gueux, quelques représentations (XVI^e-XVII^e siècle)* », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1974.

⁶⁹ ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Cabanial.

leur réponse, plusieurs préfèrent de loin donner des précision personnelles quant au type de pauvres qu'ils observent dans leur paroisse; adapter leur réponse à la réalité des conditions de leurs paroissiens. De plus, si nous considérons ces réponses parallèlement aux informations comprises dans les autres déclarations faites dans les formulaires, le portrait que peignent les membres du bas clergé est loin d'être confiné à une courte liste de termes plutôt vagues. Riche, varié et coloré, il révèle les multiples visages de la pauvreté et la complexité de ses diverses perceptions. À côté des mendiants, des pauvres honteux, des orphelins et des gens sans travail, se découvrent donc les « *familles de pauvres*⁷³, *ceux que l'âge décrépité*⁷⁴, *ceux qui ont de la peine à vivre du travail de leurs mains*⁷⁵, *les estayents, valets et bordiers tous pauvres*⁷⁶, *ceux vivant du jour à la journée*⁷⁷, *les femmes veuves chargées d'enfants*⁷⁸, *les brassiers, les malades, les pauvres, les aveugles, septuagénaires, et autres infirmes qui sont sans parens*⁷⁹, *les artisans, massons, charpentiers, manouvres et portefaix*⁸⁰, *les jeunes filles et jeunes garçons sans métier*⁸¹ et enfin, *les habitants assez laborieux* »⁸².

En somme, cette présentation nous permet de voir que les pauvres font inextricablement partie du paysage toulousain. De son étoffe, la pauvreté voile certainement l'existence et le quotidien de plusieurs habitants du diocèse de Toulouse. Sans être dépeinte comme un fléau majeur et incontrôlable, cette présence hante tout de même l'esprit des desservants qui la décrivent sous toutes ses coutures. Dans les déclarations souvent vagues et non quantifiables des répondants, se cachent pourtant de précieuses informations, des précisions essentielles qui

⁷³ ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Bourg Saint-Bernard.

⁷⁴ ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Caragoudes.

⁷⁵ ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Caussidières.

⁷⁶ ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Cépet.

⁷⁷ ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Clermont.

⁷⁸ ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Croix Falgarde.

⁷⁹ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Jory.

⁸⁰ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Sernin de Toulouse.

⁸¹ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Sernin de Toulouse.

⁸² ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Rustice.

délimitent et nuancent les contours de la réalité attestée. Ainsi, les desservants, témoins des heurs et malheurs de la population, présentent différentes observations qui, bien particulières à chaque communauté, se dénotent toutefois dans plusieurs paroisses. Ils nous informent des différentes conjonctures qui marquent leur propre vision de la pauvreté, de ce qui affecte aussi le parcours des pauvres, des gens qu'ils côtoient au quotidien. Comme nous pourrons le constater dans la prochaine partie, les desservants toulousains reprennent, le temps d'une réponse, leur rôle de « *Père des pauvres* » pour faire état des causes de la misère d'une société.

CHAPITRE 3 : LES ORIGINES DE LA PAUVRETÉ PAROISSIALE DANS LE DIOCÈSE DE TOULOUSE

Les membres du bas clergé toulousain, ceux vers qui se tourne notre regard interrogateur, ont su, à travers leurs déclarations et réponses, offrir quelques indices nous permettant de mieux appréhender l'environnement socio-économique qui définit le quotidien des paroissiens du diocèse de Toulouse. En fait, ils ont été invités à donner leurs observations des *causes* de la pauvreté de leur paroisse dans le cadre d'une question bien précise posée dans l'enquête lancée en 1763 par Loménie de Brienne. Grâce à cette ouverture sur la réalité paroissiale, la recherche est donc en mesure de mettre en lumière, sous forme de thèmes particuliers, l'ensemble des préoccupations quotidiennes des répondants de l'enquête; c'est-à-dire les problèmes généraux qui affectent les populations sous leur juridiction et qui sont à l'origine, selon eux, de la pauvreté locale. Nous passerons premièrement en revue cette question du formulaire qui nous donne, une à une, les « *causes de la pauvreté particulières à la Paroisse* », en présentant les différents thèmes qui reviennent le plus souvent dans le discours des desservants. Ces thèmes permettront de jeter un coup d'œil sur la perception qu'ont les curés du diocèse de la situation de leurs paroissiens et de cerner les problèmes les plus pressants de leurs communautés. Passant de la stérilité des terres, aux trop lourdes impositions, du manque de travail, aux biens non possédés par les habitants, et ensuite des vices et de la maladie à la modicité des salaires, les réponses dévoilent une image très révélatrice des conditions de vie des habitants du diocèse de Toulouse en cette deuxième moitié du XVIII^e siècle.

Les causes les plus importantes de la pauvreté

Grâce aux nombreux commentaires émis par les membres du bas clergé à la question qui concerne les causes de la pauvreté dans leur paroisse, nous sommes en mesure de constater que

divers problèmes font partie des préoccupations de leur ministère. De la variété des éléments de réponses compris sous cette question, ressortent près de 30 déclarations-types de différente nature¹. En les regroupant, elles forment 6 catégories de « grands » thèmes : certaines causes de la pauvreté sont directement liées aux particularités de la population, à l'agriculture ou au travail, tandis que d'autres prennent source dans les mœurs des habitants, les salaires qui leur sont versés ou encore impliquent les malheurs du temps. S'insérant sous chacun de ces sujets, les déclarations peuvent donc être classifiées et évaluées de différentes manières, car selon les paroisses, les répondants indiquent qu'une, ou souvent plusieurs, d'entre elles marquent le quotidien de leurs paroissiens. Nous avons donc d'abord compilé les occurrences de leurs réponses pour chacun des types de déclarations dans le but de déterminer quels problèmes font le plus souvent surface dans le discours des desservants paroissiaux. Ensuite, nous avons classé l'ensemble des déclarations des chefs de paroisse selon la zone géographique dans laquelle les répondants se trouvent. Pour bien illustrer la démarche, le tableau 6 compile ces données.

Tableau 6

Causes récurrentes de la pauvreté dans les déclarations des répondants (en nombre de paroisses)							
Thèmes majeurs et déclarations récurrentes	Agriculture	Salaire	Travail	Agriculture	Moeurs		Population
Réponses recensées en milieu ²	Stérilité de la terre/pauvreté des récoltes	Charges et impôts	Manquer de travail	Non propriété de biens fonds	Fainéantise ou oisiveté	Cabarets ou ivrognerie	Maladies
Urbain [4]	-	-	1	1	2	1	2
Périurbain [4]	-	1	3	1	-	1	3
Rural [8]	1	1	2	2	2	1	1
Éloigné [39]	18	15	10	6	6	7	4
TOTAL [55]	19	17	16	10	10	10	10
Pourcentage	35%	31%	29%	18%	18%	18%	18%

Source : ADHG – 1 G 492; 1 G 492 BIS et 1 G 544

¹ Voir annexe 4 (présentation de la variété des causes de la pauvreté selon les répondants de l'enquête ecclésiastique de 1763 - regroupement par intérêts, en nombre d'occurrence).

² Selon les zones géographiques établies pour déterminer l'éloignement des paroisses de Toulouse (ville).

Du groupe d'une vingtaine de causes différentes pouvant être à l'origine de la pauvreté dans les paroisses, seuls les résultats qui reviennent continuellement dans les propos des desservants ont été retenus : la sélection plus ou moins arbitraire des causes majeures s'est donc limitée à celles qui ont été mentionnées dans plus de 18% des paroisses du diocèse (en chiffre absolu, 10 paroisses ou plus sur 55). Dans un effort de synthèse, mais aussi dans le but de mieux cerner les sources particulières de la pauvreté par régions, ces 7 grandes causes sont donc au cœur de l'étude sur la perception des membres du bas clergé paroissial. Classées en ordre décroissant et réparties selon l'éloignement des paroisses par rapport à la ville de Toulouse, les causes retenues tracent les traits d'un paysage paroissial et diocésain touché par plusieurs types de problèmes. Nous les survolerons brièvement, un à un, pour ensuite exposer leur relation.

Stérilité de la terre ou pauvreté des récoltes

Lorsque les membres du bas clergé toulousain soulignent, dans 35% des cas, qu'une des causes les plus importantes de la pauvreté est la stérilité des terres de leur paroisse, leurs commentaires mettent surtout l'accent sur le fait que « *le fonds est tres foible* »³ et qu'il ne « *produit qu'une récolte mediocre* »⁴. Ils affirment également sans détour que l'origine de la pauvreté peut être imputée aux « *terres de la parroisse dont les productions sont tres modiques* »⁵. Comment interpréter ces observations? En fait, cette réalité en est une qui est essentiellement présente dans les zones les plus éloignées du centre urbain, encore plus, dans les paroisses périphériques du diocèse. Car, sur les 19 réponses qui font état de cette cause, 18 déclarations proviennent des desservants qui oeuvrent en milieu isolé, dans les campagnes qui bordent le territoire ecclésiastique : c'est près de 50% des curés des 39 paroisses éloignées de l'échantillon qui en font donc mention. Les terres seraient-elles moins riches dans ces régions? Selon G. Frêche, même si le Toulousain est qualifié de « halle aux grains du royaume » et que

³ ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Brax.

⁴ ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Cambiac.

⁵ ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Daps Saint-André.

quelques-unes des terres du diocèse ont un rendement tout à fait exceptionnel – en particulier celles qui sont situées dans la vallée de la Garonne près de Toulouse, « *là où les déchets de la ville fournissent un fumier abondant* »⁶ ou encore celles « *aux environs de cette ville [dont les propriétaires] ont fait avec autant d'intelligence que de succès quelques expériences relatives à l'agriculture* »⁷, on peut assumer, comme l'auteur d'un texte anonyme de 1787 le fait, « *que dans le reste du diocèse, cet art est encore dans son berceau* »⁸.

Ainsi, quand un répondant sur 3 de l'échantillon rapporte que les récoltes de la paroisse sont pauvres et qu'elles peinent à faire vivre les paroissiens, ce n'est pas tant la qualité même des sols qu'on remet en question, mais plutôt la manière dont qu'ils sont exploités par les habitants. Car, si une bonne partie des terres céréalières du territoire souffrent et qu'elles « *ne produisoient pas ce qu'elles sont en état de produire* »⁹, c'est d'abord et avant tout à cause de la mauvaise exploitation qui en est faite : une gestion qui obtiendrait certainement, selon le curé de la paroisse de Saint-Jory et de l'annexe Saint-Sauveur, de plus grands résultats « *en de meilleures mains* »¹⁰. Parmi les paysans « *qui n'ont pas recueilli la semence sur tout cette année* »¹¹ et qui « *ne retirent qu'un tres modique profit des terres ingrates qu'ils travaillent nuit et jour* »¹², plusieurs pratiquent encore en cette deuxième moitié du siècle – surtout dans la partie occidentale du diocèse comme à Saint-Loup, à Labastide Saint-Sernin ou encore à Buzet – l'assolement biennal : blé/maïs sans jachère ou blé/jachère, maïs/jachère¹³. Cette méthode de

⁶ G. Frêche, *Toulouse et la région Midi-Pyrénées au siècle des Lumières (1670-1789)*, Mayenne, Éditions Cujas/Centre national de la recherche scientifique, 1974, p. 298.

⁷ Philippe Wolff (dir.), *Documents de l'histoire du Languedoc* [textes imprimés], Toulouse, Privat, 1969, p. 252.

⁸ P. Wolff (dir.), *Documents...*, p. 252.

⁹ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Sauveur, annexe de Saint-Jory.

¹⁰ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Sauveur, annexe de Saint-Jory.

¹¹ ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Brets.

¹² ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Daps Saint-André.

¹³ Gabriel Audisio, *Les Français d'hier*, tome 1 : *Des paysans (XVe-XIXe siècle)*, Paris, Armand Colin, 1998, p. 63.

culture présente l'inconvénient d'affaiblir, puis d'épuiser les terres¹⁴. Le mémoire anonyme envoyé à l'intendant du Languedoc en 1787 est très éloquent à ce sujet. Il confirme sans contredit que, ne sachant pas s'écarter de leurs habitudes agricoles, de nombreux paysans

*« se bornent à donner suivant l'usage, bien ou mal à propos, cinq légers labours aux terres sans considérer ni leurs qualités ni les variations que l'ordre des saisons éprouve. Ils ignorent le fumier et le plus important de tous les préceptes, celui de la conduite et de l'évacuation des eaux [et même], le genre de semences qui convient à chaque terrain, relativement à sa qualité... »*¹⁵

Les paroissiens qui résident en périphérie, laboureurs, locataires ou petits propriétaires, sont loin des banlieues où l'application des nouvelles méthodes agraires donne de bons résultats. Malgré la qualité des terres, l'éloignement fait en sorte qu'ils restent insérés dans un carcan traditionnel qui limite l'innovation : leur manque de connaissances technologiques les empêche d'élever la productivité et cette incapacité à augmenter durablement et définitivement la production crée un plafond qui les maintient dans un état très précaire¹⁶. Ils sont, selon F. Buchalet, « victimes de leur routine »¹⁷.

¹⁴ G. Frêche, *Ibid.*, p. 244; François Buchalet, *L'assistance publique à Toulouse au XVIIIe siècle*, Toulouse, Privat, 1904, p. 27.

¹⁵ P. Wolff (dir.), *Documents...*, p. 252-253; F. Buchalet, *Ibid.*, p. 27, affirme que « les engrais font défaut; les semences ne sont pas choisies avec soin ».

¹⁶ Emmanuel Le Roy Ladurie, *Les paysans du Languedoc*, Paris, Flammarion, 1969, p. 353. En fait, plusieurs sources de l'époque nous renseignent bien sur la réalité des mauvaises récoltes. Elles semblent être, dans la deuxième moitié du siècle, un problème récurrent. Pierre Barthès, *Les heures perdues de Pierre Barthès, répétiteur en Toulouse, ou recueil des choses dignes d'être transmises à la postérité, arrivées en cette ville ou près d'icy commençant au mois de décembre de l'année 1737 et fini...*, manuscrit, 1737-1780, Bibliothèque municipale de Toulouse; partiellement édité dans Edmond Lamouzèle, *Toulouse au XVIIIe siècle d'après les « Heures perdues » de Pierre Barthès*, Marseille, Laffitte, 1981 (Toulouse, 1914), termine son journal de l'année 1759 en précisant que « la mauvaise récolte des denrées de toutes espèces, comme blé, vin, millet, etc. » a rendu l'année calamiteuse. D'ailleurs, l'enquête de Rodez de 1771, montre aussi que la piètre qualité des récoltes affecte beaucoup la situation des habitants : « la récolte d'une année commune peut tout au plus nourrir les paroissiens environ trois mois de l'année » (paroisse de Vialarels), « la récolte pour nourrir les paroissiens d'une moisson à l'autre n'est pas suffisante que pour deux tiers de l'année et plus souvent moins » (paroisse de La Capelle Farcel), « la récolte faite dans la paroisse n'est pas suffisante car toute la paroisse achète le blé au milieu de l'année et même plusieurs plus tôt » (paroisse de Testet).

¹⁷ F. Buchalet, *Ibid.*, p. 27.

À ces facteurs s'ajoute aussi la diminution même de la superficie des pièces de terres comprises dans le diocèse. Le morcellement évident des sols cultivables, entrepris depuis le XVI^e siècle, prend une importance de premier plan lorsque vient le temps d'attester du rendement global des terres et de la quantité et qualité des récoltes. Comme le précise le curé de la paroisse de Saint-Loup, le revenu de plusieurs paysans n'est composé que des fruits du travail de « *leurs petites terres* »¹⁸. Ici, c'est l'essor démographique rural que connaît la région tout au long du siècle et l'immigration qui imposent leurs exigences et engendrent la fragmentation des terrains¹⁹. Avec l'augmentation de la population, dont témoignent d'ailleurs dans leurs réponses plusieurs desservants paroissiaux en 1763²⁰, la pression sur les pièces de terre du diocèse se fait sentir. L'augmentation du nombre de baux – loyers – et l'accroissement des petits paysans locataires de terres peu productives²¹ en sont des signes évidents. Fractionnées, ces terres arables voient leur rendement diminuer considérablement, au point où elles ne peuvent répondre adéquatement aux besoins d'une famille²². Comme E. Le Roy Ladurie l'a démontré pour la grande région du Languedoc,

« pour éviter l'appauvrissement, il fau[t] dans ce cas que l'augmentation des rendements céréaliers [viennent] compenser la diminution en superficie [...] Répétons qu'il n'y a pas trace d'une telle augmentation des rendements : labours, assolements, façons culturales restent à peu près invariables »²³

Bon an, les habitants tentent de composer, de vivre en fait, avec de piètres profits agricoles, de maigres récoltes et de faibles revenus. Mal an, lorsque les caprices de la nature s'en mêlent, que

¹⁸ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Loup.

¹⁹ E. Le Roy Ladurie, *Ibid.*, p. 369.

²⁰ ADHG – 1 G 492 et 1 G 492 BIS : en fait, près de 11% des paroisses de l'échantillon mentionnent, par exemple, que la population « *augmente tous les ans* » (paroisse de Colomiés), qu'il y a de « *nombreuses familles* » (paroisse de Saint-Martin de Capver et de Saint-Martin d'Escurcelles) ou encore, qu'il y a « *un trop grand nombre d'enfants* » (paroisse de Saint-Loup et de Saint-Pierre de Bajourville).

²¹ Robert M. Schwartz, *Policing the Poor in Eighteenth-century France*, North Carolina, North Carolina University Press, 1988, p. 135-136.

²² Olwen Hufton, *The Poor of eighteenth-century France, 1750-1789*, Oxford, Oxford University Press, 1974, p. 15 et 18; G. Audisio, *Des paysans...*, p. 259;

²³ E. Le Roy Ladurie, *Ibid.*, p. 107.

les pluies sont trop ou pas assez abondantes, que le soleil dessèche les plantations, que la grêle brise les vignes, et que la disette s'installe, les habitants tentent de survivre, tout simplement.

Charges et impôts

En nous informant que les habitants de sa paroisse sont « *presque tous estayents, mestres valets et bordiers, et chargés d'impôts* », l'observation que fait le curé de Cépet des problèmes qui affectent ses paroissiens rejoint celle de plus de 30% de répondants compris dans notre échantillon. « *Les subsides et notamment la capitation* »²⁴, puis les « *fortes impositions de taille* »²⁵, obligent le peuple, selon plusieurs desservants, « *pendant l'été, de vendre toute leur récolte pour pouvoir se mettre à l'abri des incursions d'un collecteur* »²⁶. Bien que les curés profitent certainement de l'espace de liberté offert par cette question pour émettre leurs griefs et faire part de leurs propres insatisfactions et difficultés financières, la situation qu'ils évoquent reflète tout de même une réalité d'ensemble qui est effectivement historiquement attestée. À travers la variété des termes qu'ils utilisent pour qualifier et nommer les charges qui reposent sur les paroissiens, entre les lignes aussi de leurs déclarations parfois colorées, s'appréhende toute « la lourdeur des impôts, l'inégalité avec laquelle ils pèsent sur les différents groupes de la région et le mode défectueux de leur répartition »²⁷.

En fait, les répondants vont tour à tour indiquer que ce sont les subsides, la capitation, les impôts ou la taille qui s'avèrent être à l'origine de la précarité économique dans laquelle se trouvent les habitants de leur communauté. Variables selon le type de prélèvement auquel on fait référence, ces termes représentent tous des modes de taxation qui pèsent réellement sur la population du diocèse au XVIII^e siècle (territoire essentiellement agricole; fruits et produits sur

²⁴ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Pierre de Bouzonville.

²⁵ ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Cambiac.

²⁶ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Jory.

²⁷ F. Buchalet, *Ibid.*, p. 19.

lesquels reposent généralement les taxes). Pourtant, sans être toujours précis, le discours des desservants comporte tout de même une terminologie révélatrice. Certains termes se font plus discrets, tandis que d'autres reviennent régulièrement. Le choix des mots – qui renvoient à ces réalités fiscales très différentes – est très évocateur de l'importance que l'on accorde à chaque sorte de prélèvement. La taille ou les subsides par exemple, est le type de charge qui est le moins souvent mentionné par les répondants. En fait, avant 1789, cette forme d'imposition directe de répartition des revenus, mise en place pour renflouer les coffres royaux dès le XIV^e siècle, frappe durement l'ensemble des ressources des contribuables du royaume. Cependant, les nobles et les ecclésiastiques en étant exempts par leurs privilèges²⁸, elle repose essentiellement sur le petit peuple et en premier lieu sur les campagnes (d'où probablement la majorité des réponses – toutes catégories confondues – provenant des paroisses situées en milieu rural et surtout éloigné, c'est-à-dire 16 sur un total de 17 déclarations). « *Les tailles exorbitantes dont on accable* [les travailleurs] »²⁹, selon le curé de la paroisse de Buzet, n'ont d'ailleurs cessé d'augmenter au fil des années³⁰. Cette imposition, très importante puisqu'elle est un poids réel sur les épaules de la population, se retrouve, malgré tout, plus rarement dans les propos des desservants paroissiaux : car concrètement, ils observent ses effets dévastateurs, mais n'ont pas, généralement, à les subir eux-mêmes.

En revanche, la capitation, impôt royal créé en 1695 – qui s'ajoute à la taille dans le but de pallier son insuffisance – est un terme fiscal qui se retrouve sous la plume des répondants de l'enquête. Elle est le type de prélèvement qui revient le plus fréquemment dans les 17 déclarations qui traitent du sujet. Point étonnant ici, que ce terme soit le plus usité pour qualifier

²⁸ Théodore Puntous, *Un diocèse civil de Languedoc – États particuliers...* Toulouse, 1909, p. 198-199; Marcel Lachiver, *Dictionnaire du monde rural, Les mots du passé*, Paris, Fayard, 1997, p. 1570.

²⁹ ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse Buzet.

³⁰ G. Audisio, *Des paysans...*, p. 116; G. Frêche, *Ibid.*, p. 503-505 : l'auteur présente les six phases intercycliques qu'a connu l'imposition de la taille dans le Toulousain entre 1600 et 1790. Il affirme que dans le diocèse de Toulouse, la hausse, pour les années 1756 à 1790 est de 75%.

la forme d'imposition qui cause en grande partie la pauvreté dans les paroisses : la capitation, la plus « juste » de toutes les sortes de taxation, est imposée à toute la population sans aucune exception³¹. Elle touche ainsi la plupart des contribuables : ceux-ci sont placés dans une des 22 catégories de contribution établies par les autorités et sont taxés à un taux qui varie selon les besoins (il peut doubler, tripler ou augmenter d'un dixième sans préavis)³². Étant donc dans la mire de cette imposition, les desservants paroissiaux en ont une perspective beaucoup plus personnelle et ils n'hésitent pas à décrire sa lourdeur dans les moindres détails. Pour le curé de la paroisse de Saint-Pierre de Bouzonville, par exemple, une des causes de la pauvreté générale dans le diocèse est la trop forte capitation : surtout dans sa propre communauté qui « *est une des plus chargées du diocèse, puisque elle est cottisée la présente année deux mille six cents livres dix huit sols* »³³.

Les impositions engendrent, au fil des années, plusieurs protestations et deviennent une des inquiétudes les plus importantes des membres du bas clergé³⁴. Elles accablent les populations qui vivent dans leurs paroisses, mais touchent aussi de près les desservants eux-mêmes. Si la plupart des répondants de l'enquête ne poussent pas leurs doléances jusqu'au point d'accuser directement les hautes autorités en charge de la répartition et de l'imposition des taxes, quelques curés bien téméraires de notre échantillon ne se gênent pas, eux, pour imputer la faute aux coupables. Pour M. Espaignac, curé et vicaire de Caragoudes, et M. Begué, curé de Saint-Salvy, le problème et son origine, sont les mêmes : « *les charges exorbitantes qu'on paye au*

³¹ G. Audisio, *Des paysans...*, p. 116; M. Lachiver, *Ibid.*, p. 361; T. Puntous, *Ibid.*, p. 216.

³² T. Puntous, *Ibid.*, p. 217.

³³ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Pierre de Bouzonville

³⁴ Jacques Godechot, *La Révolution française dans le Midi toulousain*, Toulouse, Privat, 1986, p. 44, mentionne que dans le cadre des contestations multiples qui précèdent la Révolution française dans la région de Toulouse en particulier, plusieurs curés se voient étiquetés comme « républicains » parce qu'ils s'opposent à la création de nouvelles taxes (que veut imposer le gouvernement), et à l'augmentation des impôts déjà en place. « Bienfaiteurs du peuple », ils évitent de plus, par ces interventions, « l'assèchement de leurs propres fortunes ».

Roy »³⁵ et « *les grands subsides qu'il faut payer au Roy tous les ans* »³⁶. Ici, la déclaration est délicate, mais on ne s'empêche pas de pointer un doigt accusateur vers le roi et ses prérogatives fiscales. Ailleurs, se sont d'autres paliers décisionnels qui font les frais du mécontentement des chefs de paroisse : les « *habitants de Toulouse* »³⁷, les « *riches ou maisons aisées* »³⁸, les « *bientenans* »³⁹ et les propriétaires – donc ceux qui ont réussi à usurper le titre de sieur et à s'approprier les droits s'y rattachant⁴⁰. Fait très intéressant à noter, la dîme ecclésiastique, cette taxe ancestrale levée par l'Église et ses agents sur les populations du royaume (théoriquement au dixième de la récolte, mais souvent prélevée de manière plus ou moins arbitraire, étant supérieure ou inférieure à ce taux selon les circonstances)⁴¹, n'apparaît aucunement dans le discours des répondants. En fait, il serait étrange qu'un curé remette en question la levée de l'imposition qui procure les revenus destinés à son propre entretien. Pourtant, ce prélèvement est souvent lourd et ce, surtout sur les paysans. En se joignant aux autres formes de taxation, il engloutit à son tour une portion de la production des terres et de la récolte des habitants.

Enfin, qu'elles soient de nature royale, seigneuriale ou encore ecclésiastique, les charges que l'on inflige à l'ensemble des paroissiens, surtout celles qui reposent sur les fruits de la terre,

³⁵ ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Caragoudes.

³⁶ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Salvy.

³⁷ ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Clermont.

³⁸ ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Caraman.

³⁹ ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Caussidières.

⁴⁰ Abbé Molinier, « Une enquête politique, économique et sociale en Languedoc au milieu du XVIII^e siècle », *Annales de démographie historique*, 1974, p. 477.

⁴¹ J. Godechot, *Ibid.*, p. 40; G. Frêche, *Ibid.*, p. 524. En fait, en jetant un coup d'œil à la définition que donne l'*Encyclopédie* de M. Diderot et M. d'Alembert au mot « *dixme* », il est possible de constater qu'elle est un parapluie sous lequel se cache une multitude de sortes de dîmes et d'exceptions concernant sa levée. En voici un extrait : « *Suivant le droit canonique, la dixme ecclésiastique est due de toutes sortes de fruits, soit de la terre ou des animaux, & de tous autres profits & revenus ; mais parmi nous on ne suit pas à cet égard entièrement le droit canon, on se conforme à l'usage, aux titres & à la possession. Il n'est pas nécessaire en matière de dixme, que l'usage sur lequel on se fonde soit un usage universel dans tout le royaume ; il y en a même fort peu de cette espèce : on suit l'usage de chaque province, & même de chaque paroisse ; ce qui est conforme à l'ordonnance de Blois & à l'édit de Melun, qui veulent que l'on se règle par la coutume des lieux, & la quote accoutumée en iceux* ».

sont sans contredit, comme l'exprime le curé de la paroisse de Saint-Léon, « *une des causes principales de la pauvreté* »⁴². Ces diverses impositions forment, dans la deuxième moitié du siècle, une toile fiscale complexe où chacun prend sa part selon ses droits et privilèges sans jamais vraiment se soucier de la capacité réelle des contribuables à les accumuler⁴³. Elles engendrent aussi, à elles seules, une série de problèmes qui maintiennent souvent la population des paroisses rurales et éloignées surtout – selon notre évaluation – dans un état de précarité incontestable. Tandis que d'un côté, les uns « *se vo[ie]nt obligé[s] pour vivre une partie de l'année d'emprunter aux bien tenants* »⁴⁴ ou « *ont abandonné leurs biens* » parce que les « *impositions considérables* » en absorbent les revenus « *très médiocres* »⁴⁵; de l'autre, « *la plus grande partie [des paroissiens sont] obligés le plus souvent de vendre le nécessaire pour les payer* »⁴⁶.

Manquer de travail

Avant de pouvoir payer les sommes (en nature ou en espèce) que les nombreuses impositions royales et les autres sortes de taxes exigent d'eux, les paroissiens se doivent d'avoir un moyen de subsistance, une forme de revenu quelconque qui, sans être nécessairement très élevé, répond, en partie ou en entier, aux besoins généraux de leur famille. Dans le diocèse de Toulouse, en cette seconde moitié de siècle, il semble que cette nécessité de base – avoir une source de revenus – soit un droit difficilement acquis par les habitants. Selon 16 desservants (soit près de 30% des répondants de l'enquête), la cause principale de la pauvreté dans leur paroisse

⁴² ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Léon.

⁴³ F. Buchalet, *Ibid.*, p. 24, peu préoccupés par l'incapacité des habitants à déboursier les sommes requises par les impositions, certains vont même, selon une lettre écrite par le subdélégué à l'intendant du Languedoc en 1760, forcer la main des paroissiens : « *les habitants des villages sont sans ressources [...] et ce qu'il y a de plus cruel, c'est que les receveurs, malgré l'impossibilité qu'il y a d'exiger des subsides de ces gens, ne cessent d'envoyer des garnisons qui achèvent de les accabler, sans qu'on soit pour cela plus avancé* ».

⁴⁴ ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Caussidières.

⁴⁵ ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Burgaud.

⁴⁶ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Léon.

respective est, comme l'évoque le curé de Castelginest pour la sienne, « *le défaut du commerce et surtout le manque de travail. La plupart [des gens] n'étant pas employés les quatre mois de l'année* »⁴⁷. Chargée d'informations, cette citation, tirée de la déclaration de M. de Camps, introduit bien toute l'ampleur du problème de l'emploi dans les paroisses éloignées du centre urbain, mais aussi dans celles qui bordent ses murs.

En observant la répartition des réponses des desservants, il est possible de constater que le manque de travail est signalé dans toutes les zones géographiques déterminées dans la recherche. Pour les communautés qui sont disséminées sur les vastes campagnes diocésaines, le défaut de travail ou d'ouvrage prend souvent racine, selon la majorité des répondants, dans le fait que les paroisses sont des lieux où « *il n'y a aucun trafic ni commerce* »⁴⁸, « *ou il y a de manufacture d'aucune espèce* »⁴⁹. Loin de la ville, loin du centre où s'effectuent les transactions financières et la transition des marchandises, ces paroisses souffrent certainement de leur situation territoriale. Leur éloignement par rapport aux grands axes de transport et de navigation est un handicap évident⁵⁰ : plus de la moitié de celles qui affirment ne pas avoir assez de travail pour leurs paroissiens ne sont pas touchées par le quadrillage routier du Languedoc et ne sont pas situées aux abords d'une voie navigable. En pleine campagne toulousaine, il y a peu de ressources à exploiter – autres que les grains – peu de moyens pour transporter des biens, rien

⁴⁷ ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Castelginest et Gratentour.

⁴⁸ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Félix de Caraman.

⁴⁹ ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Caraman.

⁵⁰ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Martin d'Escurcelles. Certains curés répondants de l'enquête toulousaine ont même fait part de leur opinion sur la qualité des chemins de leur paroisse et sur le fait qu'elle limite souvent leurs activités quotidiennes. Celui de Saint-Martin d'Escurcelles, par exemple, mentionne en 1763 que le bien à faire dans sa communauté « *seroit de faire continuer un chemin qui conduit a Montastruc pour qu'un chacun peut y aller aisement vendre ses denrées, et faire reouvrir plusieurs chemins que certains particuliers ont fait perdre pour aboutir des vilages de la parroisse a l'église, parce que M^e le curé est dans l'impossibilité dans le temps des boues d'alles administrer les sacremens aux malades* ».

qui puisse inviter les « hommes d'affaires » à installer ateliers ou fabriques⁵¹. À défaut de résider dans un milieu qui permet d'avoir des manufactures ou une industrie florissante, les gens de ces régions s'en remettent donc au seul travail de la terre, emploi intermittent et saisonnier dont les revenus – même en période de stabilité – ne comblent souvent qu'en partie l'ensemble de leurs besoins. Cette instabilité saisonnière crée une forme de pauvreté qui est durement ressentie par les couches les plus démunies de la société toulousaine. Elle entraîne d'ailleurs une migration des peuples qui survient quelques mois par année vers Toulouse (normalement après les récoltes et avant les semences, lorsque les réserves diminuent ou disparaissent)⁵², mais également vers les autres agglomérations du diocèse⁵³. Cette réalité est d'ailleurs attestée par le curé de la paroisse de Saint-Martial qui affirme qu'à certains moments de l'année « *presque personne nest chez soy* »⁵⁴. En fait, comme le constate M. Caulia, curé de la paroisse de Saint-Rustice, « *les travaux manquent pour suffire a tant [de travailleurs et] ils sont tenus d'allé loin sur les grands chemins chercher a travailler, ce qui a peine suffit pour eux dans le tems que leur famille souffre* »⁵⁵.

À côté des difficultés recensées par plusieurs desservants des campagnes, se trouve une portion non négligeable de déclarations (4) en provenance des chefs de paroisses périurbaines et urbaines. Le voisinage de la ville, source de travaux et d'emplois domestiques, n'est-il pas plus bénéfique? Pour les trois paroisses répondantes qui sont situées dans les faubourgs de la cité

⁵¹ Plus que cela, la distance des paroisses par rapport à la ville peut être un facteur dans la mise sur pied et la continuation – ou non – de travaux multiples, comme l'indique le curé de la paroisse de Saint-Rustice en 1763 : un « *grand fossé dans laditte plaine [...] fut commencé mais nu pas ette executé [...] par la negligence des entrepreneurs ou par quelqu'autre motif qu'il ne nous est pas permis de fouiller* ».

⁵² O. Hufton, *Ibid.*, p. 70.

⁵³ ADHG – 1 G 520 : une lettre de Bannière, archiprêtre de Caraman, à Loménie de Brienné en 1781, fait état des difficultés de la paroisse, chef-lieu d'un comté d'« *environ deux cens mettairies et plus de deux mille habitants* ». L'archiprêtre se plaint que « *par un abus très ancien, Caraman est le refuge de tous les cultivateurs que la paresse, la misère ou l'impossibilité de travailler chasse de la campagne; si quelqu'un de ces misérables vient à être malade, la nécessité où sont sa femme et ses enfans d'aller gagner leur subsistance le prive de leurs soins* ».

⁵⁴ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Martial.

⁵⁵ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Rustice.

toulousaine, la proximité de la ville ne semble pas avoir de grande incidence sur la condition des gens qui y résident. Selon leurs curés, dans ces lieux, c'est aussi le « *deffaut de trouver des journées* »⁵⁶ qui marque le quotidien de leurs paroissiens. Reflétant la situation dans laquelle se trouvent les habitants des paroisses plus reculées, celle des paroissiens du gardiage de Toulouse n'est pas plus reluisante : ils peinent à se trouver des emplois stables surtout, et rémunérateurs. Les travailleurs que l'on nomme « *journaliers agricoles* » et qui sont quelques fois propriétaires d'un petit lopin de terre ou d'une maison, vivent essentiellement de la vente des produits de leurs récoltes, et d'une source de revenus d'appoint, souvent le salaire du travail de leurs bras⁵⁷. Piètement qualifiés ou sans formation, ils travaillent donc « *du jour à la journée* »⁵⁸, offrant leurs services quotidiennement à qui voudra bien les engager contre salaire. Encore faut-il « *trouver une journée à gagner* »⁵⁹ dont la rémunération soit raisonnable. Car d'après le curé de la paroisse périurbaine de Saint-Orens de Gameville, « *les journées ne leur sont payées qua sept sols dans cette saison et a 10 ou a 12 tout au plus dans l'été* »⁶⁰. Avec la fluctuation accusée que connaît le prix des céréales (base de l'alimentation des gens du bas peuple) dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, il est évident que de tels salaires, aussi modiques en fait, sont défavorables aux travailleurs et qu'ils ne compensent nullement les mouvements annuels des prix des denrées. Selon les historiens J.-P. Gutton, qui s'est intéressé à la ville de Lyon, et T. Puntous, qui a étudié la région toulousaine, le problème reste le même : une des causes de la

⁵⁶ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Martin du Touch.

⁵⁷ Jean-Pierre Gutton, *La société et les pauvres; l'exemple de la généralité de Lyon*, Paris, Édition « Les Belles Lettres », 1971, p. 82; O. Hufton, *Ibid.*, p. 42;

⁵⁸ ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Clermont.

⁵⁹ ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Caussidières; J.-P. Gutton, *Ibid.*, p. 73 : comme pour la région de Lyon, dans le diocèse de Toulouse, « pour le menu peuple, s'il n'y a pas de jour sans dépense, il y a des jours sans travail ». Vauban, dans sa *Dixme royale* évaluait, d'après J.-P. Gutton, que le journalier agricole travaillait, en moyenne, 180 jours par année; R. M. Schwartz, *Ibid.*, p. 109 : l'auteur, qui a étudié la région de Bayeux et de Caen, évalue leur nombre de jours travaillés entre 200 et 210.

⁶⁰ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Orens de Gameville.

misère est la variation du prix des céréales, leur cherté annuelle ou saisonnière et le manque de pouvoir d'achat des habitants⁶¹.

Ces difficiles conditions de vie rejoignent d'ailleurs celles observées par le desservant de la paroisse urbaine de Saint-Sernin de Toulouse. La plupart des habitants de sa communauté, nous informe-t-il, ont des « *professions [qui se] sont si multipliées que la plus part des ouvriers sont sans travail la moitié de l'année* »⁶². Loin d'être une exagération, cette affirmation nous renvoie aux évaluations de M. Taillefer : selon lui, le solde migratoire des années 1750 à 1790 dans la région est évalué à près de 25 000 personnes. Ces néo-Toulousains, qui gonflent les rangs de l'immigration, font surtout partie du bas de l'échelle sociale : entre 1750 et 1775, environ 47% de ces gens appartiennent au monde des domestiques, des ouvriers et des travailleurs de la terre⁶³. Résultat du flux de migrants ruraux vers la ville – d'individus qui « *trouve[nt] rarement une journée à gagner* »⁶⁴ – la hausse de la demande d'emploi créée par ces gens à la recherche d'une source de subsistance entraîne évidemment une baisse de l'offre et expose simultanément à la misère toute une couche de la société. Comme nous le constaterons, l'élimination progressive des paysans et artisans indépendants, augmente inévitablement la

⁶¹ J.-P. Gutton, *Ibid.*, p. 72-73; T. Puntous, *Ibid.*, p. 372; F. Buchalet, *Ibid.*, p. 24-25: l'auteur fait part de deux événements intéressants qui corroborent la réalité de la montée de prix et ses effets sur la situation des habitants du diocèse de Toulouse : « *En avril 1773, une émeute éclate au « marché de la pierre »; le prix du blé est de nouveau de 22 livres le setier; il atteint 24 livres en juillet de l'année suivante* » et en 1778 « *le setier de blé monte à 22 livres 10 sols et le prix du pain est fixé par les capitouls à 18 sols la marque, soit 3 sols et demi la livre* ». P. Barthès, *Ibid.* : journal, année 1778 – notre observateur toulousain corrobore d'ailleurs cette dernière montée de prix dans son journal en 1778 et écrit que « *cette année est la plus misérable de mémoire d'homme, eu égard à la cherté universelle de toutes choses, qui montées à un prix excessif, ont réduit tout le monde à une misère différant peu de la famine [le blé est devenu rare, il manque de millet et de pain] tout cela a réduit le peuple, surtout les artisans chargés de famille, à gémir partout, en déplorant leur sort, sans y voir de remède* ».

⁶² ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Sernin de Toulouse.

⁶³ Michel Taillefer, *Vivre à Toulouse sous l'Ancien Régime*, Paris, Perrin, 2000, p. 90-91.

⁶⁴ ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Caussidières.

masse de la population faisant partie d'un certain « prolétariat », c'est-à-dire, dépendante d'emplois salariés et rémunérés⁶⁵.

Non propriété des biens fonds

Lorsque le desservant de Castelginest et Gratentour déclare que dans sa paroisse, « *M^r les bien tenants, presque tous habitants du Toulouse, possédant tout le fonds de terre; et par conséquent les païsans étant toujours obligés de travailler pour le profit des bien tenants à leur gré* »⁶⁶, il évoque une réalité qui transparaît dans le discours d'une dizaine de répondants de l'enquête toulousaine de 1763. Selon eux, une des causes les plus importantes de la pauvreté des habitants de leur paroisse est la non propriété des biens fonds. En fait, à côté des rares petits propriétaires de pièces de terre ou de vignes, existe toute une frange de la population des campagnes qui vit aux dépens d'autrui : sous l'Ancien Régime, et particulièrement dans la région toulousaine où le régime seigneurial et féodal est encore de rigueur au XVIII^e siècle, les paysans sont surtout tenanciers, c'est-à-dire locataires de la terre⁶⁷. Pour certains, cette situation peut être avantageuse et permet même de mener une existence relativement prospère. Seulement, dans la majorité des cas, lorsqu'une entente de travail est effectuée entre un grand propriétaire et un habitant, elle se fait en défaveur de ce dernier et à l'avantage du premier.

Comme à Saint-Orens de Gameville, où « *la plupart des païsans n'ont pas de terre à eux* »⁶⁸, une grande partie de la masse paysanne qui vit au rythme du calendrier agricole ne possède pas de terres cultivables, mais travaille plutôt à l'exploitation de domaines appartenant à des propriétaires toulousains. Ces derniers, désirant garder le contrôle de leurs terres, sans toutefois avoir à s'occuper des nombreux travaux qu'elles requièrent et à personnellement

⁶⁵ R. M. Schwartz, *Ibid.*, p. 135-136; G. Frêche, *Ibid.*, p. 350-351.

⁶⁶ ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Castelginest et Gratentour.

⁶⁷ J. Godechot, *Ibid.*, p. 31-33.

⁶⁸ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Orens de Gameville.

investir temps et sueur dans le processus, vont donc louer des parties de leur exploitation à des paysans locaux. D'après G. Frêche, si celui-ci possède un statut de métayer, « le propriétaire donne le terrain et les bestiaux de travail et de croît; le colon apporte son travail, son industries et les outils aratoires. Les semences sont fournies de compte à demi, les contributions payées de même; tous les produits se partagent par égale portion »⁶⁹. Par contre, s'il n'est que maître-valet, le paysan ne touche généralement à aucune portion de la récolte, mais reçoit plutôt des gages en argent et en nature (produits céréaliers surtout)⁷⁰. Dans les deux cas, l'exploitant locataire, et sa famille, exécutent l'ensemble des gros travaux : labourage, semence, récolte, transport des denrées, de la paille et des fumiers, nettoyage des litières, déblayement des fosses. Selon les régions et la nature des clauses du contrat, il doit aussi prévoir deux ou trois voyages vers Toulouse ou le Canal pour l'exportation du surplus des récoltes.

Dans l'ensemble, la situation économique des locataires, dans le Midi de la France, se dégrade rapidement en cette deuxième moitié du siècle. Le diocèse de Comminges, proche voisin du diocèse de Toulouse qui a été étudié par O. Hufton, voit déjà à cette époque le mince capital de ses métayers diminuer; au point que plusieurs doivent s'endetter auprès de leur maître selon des termes et clauses de contrat de plus en plus déraisonnables simplement pour ensemençer la terre⁷¹. Dans les campagnes toulousaines, ces transformations sont aussi durement ressenties. L'agriculture, qui devient étroitement spéculative, se heurte à une population en pleine croissance : la pression est plus forte et la concurrence s'installe⁷². Les propriétaires non-résidents, qui s'efforcent d'améliorer le rendement de leurs terres, en profitent pour augmenter

⁶⁹ G. Frêche, *Ibid.*, p. 247-248.

⁷⁰ O. Hufton, *Ibid.*, p. 60-61; G. Frêche, *Ibid.*, p. 248-249.

⁷¹ G. Frêche, *Ibid.*, p. 247-248 : la durée des baux de métayers passe de 4, 6 ou 9 ans au Moyen Âge, à une année seulement au 18^e siècle, dans le Toulousain. G. Frêche affirme qu'il faut y voir l'indice d'une agriculture de plus en plus spéculative parce que « le propriétaire se réserve presque continuellement la possibilité de modifier le bail à son profit, si la conjoncture économique et démographique le lui permet »; O. Hufton, *Ibid.*, p. 60-61; Armand Sarramon, *Les paroisses du diocèse de Comminges en 1786*, Paris, Bibliothèque nationale, 1968, p. 25-26.

⁷² Voir note précédente; R. M. Schwartz, *Ibid.*, p. 135-136; G. Frêche, *Ibid.*, p. 247-248.

les loyers. Dans le diocèse, les métayers – avec qui le partage des récoltes est plus égalitaire – sont d'ailleurs rapidement remplacés par des maîtres-valets (dont la part de récoltes ou celle des revenus est moindre)⁷³, ce qui permet aux propriétaires d'imposer des conditions de travail plus rudes et moins favorables⁷⁴. La dureté de ces modalités contractuelles rapportée en 1763, est aussi attestée près de 20 années plus tard, par le curé de la paroisse de Saint-Pierre de Lages, un certain Delimazest. Ce dernier écrit, dans une lettre envoyée à Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, en 1781,

*« Je n'ay pour habitants, que des paysans qui cultivent les fonds dont la propriété appartient à des particuliers de Toulouse qui ne leur font qu'un modique sort, insuffisant à tous égards à leur entretien et que je suis obligé de donner beaucoup soit en santé et en maladie »*⁷⁵

Ainsi, après avoir partagé le produit brut des récoltes avec le propriétaire de la terre, le travailleur moyen doit souvent se contenter – dans les grandes exploitations très productrices comme celles que l'on retrouve dans la vallée de la Garonne – au plus, du tiers de la récolte⁷⁶. Dans le cas de la majorité des exploitants, par contre, après avoir payé les multiples charges et impositions, ils doivent plutôt faire vivre leur ménage tout l'hiver durant avec plus ou moins le cinquième des fruits de la terre. Ressentant fortement les effets des fluctuations économiques, ces familles de paysans, dépendantes de la rétribution arbitraire des propriétaires, peinent à survivre. Comme G. Frêche le mentionne, « à peine suffisante en année moyenne, cette part devient dérisoire dans les mauvaises années »⁷⁷.

⁷³ Philippe Wolff (dir.), *Histoire de Toulouse*, Toulouse, Privat, 1974, p. 347; Robert Alan Schneider, *Public life in Toulouse, 1463-1789: From municipal republic to cosmopolitan city*, Ithaca, Cornell University Press, 1989, p. 296; ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Cessales. Le curé de la paroisse de Cessales et de l'annexe Saint-Germier confirme d'ailleurs, dans l'enquête diocésaine de 1763, que sa paroisse « *est habitée par des maîtres valets, seuls bien tenants, ce qui n'empêche pas qu'il ny est de pauvres parmi les maîtres valets* ».

⁷⁴ G. Frêche, *Ibid.*, p. 248 : La situation des maîtres-valets est fragile parce qu'ils sont dans une position « d'employé » et qu'ils sont affectés par l'offre et la demande de travail saisonniers.

⁷⁵ ADHG – 1 G 599.

⁷⁶ G. Frêche, *Ibid.*, p. 248.

⁷⁷ G. Frêche, *Ibid.*, p. 568.

Vices et mœurs : les fainéants et les ivrognes

Face aux Toulousains qui sont pauvres, mais qui travaillent la terre avec acharnement pour procurer une certaine stabilité financière à leur famille, face aussi à ceux qui doivent se déplacer quelques mois par année pour vendre leur force dans l'espoir d'obtenir une source de subsistance d'appoint, il y a les paroissiens dont l'état de pauvreté est pour le moins suspect. En fait, s'il y a des pauvres « réels » et méritants, c'est-à-dire des gens qui souffrent d'une pauvreté involontaire et qui doivent être aidés par la charité, il existe également dans les paroisses du diocèse de Toulouse – dans 18% d'entre elles précisément – une pauvreté engendrée par le vice et la mauvaise conduite. De tous les types de mauvaises mœurs qui sont rapportés par les desservants, la « *fayneantise* » et « *l'ivrognerie* » marquent le plus le comportement de leurs paroissiens (les deux étant mentionnés dans 10 paroisses de l'échantillon). Les habitants contribuent-ils à leur propre pauvreté en étant tout simplement oisifs ou paresseux et adeptes des cabarets en plus? Ces deux réalités très intimes, difficiles à attester dans les sources historiques, font pourtant partie intégrante des commentaires des répondants. Tentons d'en dessiner les contours.

D'abord, pour ce qui est de la fainéantise des habitants, rapportée par plusieurs chefs de paroisse en 1763, elle est un comportement ambigu, tantôt associé à une condition volontaire indésirable, tantôt autrement perçu comme une conséquence de la piètre situation économique dans laquelle vivent les habitants du diocèse. En fait, quelques-uns des desservants de paroisses éloignées ou rurales, comme le curé de Bourg Saint-Bernard par exemple, ne se gênent aucunement pour indiquer que la cause de la pauvreté des paroissiens dans leur communauté est occasionnée par le « *peu de goust qu'ils ont pour l'agriculture des terre et le travail* »⁷⁸. Encore

⁷⁸ ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Bourg Saint-Bernard; ADHG – 1 G 517 : il est intéressant de noter que le curé de la paroisse de Bruguières fait une plainte, lors de la visite paroissiale du vicaire général en 1742, concernant la paresse des habitants de sa communauté. Il demande « *que les paroissiens ne chôment pas un samedi par mois sans y être autorisés par*

plus, à Saint-Martial, il semble qu'elle soit engendrée par « *l'indolence des habitants n'ayant rien à perdre* »⁷⁹. D'après les membres du clergé local, l'équation est simple : pour plusieurs Toulousains, il est plus facile de vivre au gré de la générosité du curé du village le plus proche que de gagner sa vie par le labeur. Ainsi, faute « *de vouloir travailler* »⁸⁰ ou simplement parce qu'ils « *n'osent travailler [...] quelques fois par oysiveté* »⁸¹, les habitants de certaines paroisses semblent être attirés par les possibilités qu'offre l'assistance publique religieuse. Selon Turgot, cette forme de charité indifférenciée encourage malheureusement le problème qu'elle tente de soulager : « *les prodigalités gratuites des secours accoutument les pauvres à l'oisiveté, à la vie facile et inactive, rendent la condition du fainéant préférable à celle de l'homme qui travaille* »⁸². Reconnu pour la valeur de son système d'encadrement de la pauvreté, le diocèse de Toulouse devient un lieu privilégié pour ces gens sans emploi qui font profession de la mendicité en refusant de travailler par choix. Ceci, malgré le fait que les secours ne sont pas, en principe, dirigés vers ceux dont le vice est un mode de vie⁸³.

D'autres desservants, comme le curé de Saint-Jory, évaluent la situation de manière bien plus concrète :

« *La faineantise estant la source de tous les vices, il seroit necessaire a tous les sexes de se procurer du travail. Dans beaucoup de parroisses le peuple apres avoir fait la recolte est occupé a la coupure des bois ou a la construction de quelque ouvrage ou a defricher des terres, mais icy, le peuple est abandonné a luy meme*

l'approbation d'aucun archevêque. [Ils] appuient ce comportement sur une ancienne légende voulant qu'un samedi la grêle ayant obligée les villageois à arrêter leur travail, la tradition souligna cela par un samedi chômé par mois ».

⁷⁹ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Martial.

⁸⁰ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Jean Kyrie Eleison.

⁸¹ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Félix de Caraman.

⁸² C. Bloch, *Ibid.*, p. 182.

⁸³ O. Hufton, *Ibid.*, p. 19; J.-P. Gutton, *Ibid.*, p. 97 et suiv. : l'économie de subsistance se transforme souvent par l'assistance du curé de paroisse ou des établissements de charité locaux. Pourtant, elle se traduit quelques fois en mendicité infantile (on oblige les enfants à mendier), en escroquerie, en vols et en trafic ou commerce illégal. Activités qui sont toutes condamnables par la loi.

depuis le mois d'octobre jusqu'au mois de fevrier ou l'on commence a tailler les vignes »⁸⁴.

Ici, l'approche du répondant est tout à fait différente : la fainéantise de certains habitants est plutôt une conséquence du manque de travail ou « d'ouvrages » quelques mois par année qu'une des causes étant à l'origine de la pauvreté. Avec le peu de rendement qu'offrent les terres, l'incapacité de produire suffisamment de récoltes de qualité, l'absence d'activités rémunératrices complémentaires et la dépendance au cycle agraire, plusieurs paroissiens doivent subvenir à leurs besoins temporairement en demandant de l'aide et en mendiant leur pain. Cette forme de « paresse saisonnière », perçue ainsi par les membres du bas clergé, est en fait une période de chômage obligé. Plus respectée par les desservants qui connaissent habituellement bien le calendrier qui régleme la vie de leurs paroissiens, cette phase annuelle de dépression est même prévue par le curé de Caussidières. Celui-ci mentionne que même si dans sa paroisse il y en a

« trois ou quatre qui par fainéantise ne travaillent pas, les deux tiers des paroissiens sont fort pauvre et ont de la peine à vivre du travail de leurs mains [alors] la rente [qu'il possède] sert à les entretenir lorsqu'ils sont malades et a leur faire une distribution de mil dans le mois de mai... c'est le temps de l'année ou ils souffrent le plus »⁸⁵

Une ambivalence certaine face à la situation dans laquelle se trouve le pauvre « paresseux » et « fainéant », se dégage évidemment des commentaires des desservants. Tandis que dans quelques paroisses, la pauvreté est liée au fait que plusieurs sont « *naturellement paresseux et entêté des préjugés du païs qui favorisent le degout pour le travail* »⁸⁶, dans d'autres, elle provient d'un cycle incontournable où, après le travail de la terre, « *il faut attendre la modique recolte et vivre pendant en intervalle en mandians de porte en porte* »⁸⁷.

⁸⁴ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Jory.

⁸⁵ ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Caussidières.

⁸⁶ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Sauveur, annexe de Saint-Jory.

⁸⁷ ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Caraman.

Selon leur niveau de tolérance et la perception même qu'ils ont des conditions avec lesquelles doivent composer leurs paroissiens, les desservants ont ainsi émis des déclarations très différentes. Ce flottement est d'ailleurs intéressant en soi parce qu'il renvoie à la difficulté qu'ont également les autorités de l'époque à qualifier cet état aux frontières floues et à la définition subjective⁸⁸. Une instruction du 19 février 1770 envoyée par Turgot aux intendants du royaume leur demande d'être prudents lors de l'arrestation de mendiants non domiciliés et précise effectivement qu'« *il ne doit y être procéder qu'avec la modération nécessaire pour ne point risquer de confondre deux choses aussi différentes que la pauvreté réelle et la mendicité volontaire occasionnée par le libertinage et l'amour de l'oisiveté* »⁸⁹.

Ensuite, la fainéantise n'est pas le seul vice qui est accusé par les membres du bas clergé toulousain de piéger les fidèles de leurs paroisses : l'ivrognerie est un autre problème qui vient s'ajouter aux causes de la pauvreté dans le diocèse de Toulouse. Ici aussi, 10 desservants font état de ce comportement de plus en plus alarmant : 8 parmi eux oeuvrent en milieu éloigné et rural tandis que les 2 autres travaillent dans les paroisses des faubourgs ou de la ville. De plus, selon les propos des curés des paroisses de Buzet, de Cabanial, de Castanet, de Caubiac et de Saint-Vincent de Valègue, le cabaret serait la seule et unique cause de la pauvreté locale... surpassant toutes les autres origines possibles de la précarité dans laquelle vit les habitants. Ces observations dévoilent-elles un réel problème d'alcoolisme? Sans être nécessairement tous

⁸⁸ P. Barthès, *Ibid.* : journal, année 1765 – la vision qu'ont les observateurs de la pauvreté est bien différente selon leur milieu, leur position sociale et surtout économique. Barthès, qui observe Toulouse en 1765, fait ce commentaire bien révélateur de l'univers mental dans lequel il s'insère : « *des malheurs de cette année, une misère effroyable en est la base, et ce que nos descendants ne pourront jamais croire... quantité de fainéants répandus par la ville y ont établi un brigandage qu'on exerce toutes les nuits dans les maisons et les boutiques qu'on enfonce, sans que la vigilance des magistrats ait encore pu purger la ville de cette vermine et rendre les habitants tranquilles chez eux* ». De la fenêtre de son salon, il analyse et commente le spectacle social qui se déroule sous ses yeux, mais de cet endroit privilégié, il ne peut qu'émettre une impression chargée de peur et de dégoût pour une condition dont il n'a jamais fait l'expérience.

⁸⁹ Christian Paultre, *De la répression de la mendicité et du vagabondage en France sous l'Ancien Régime*, Genève, Statkine-Megariotis, 1975 (1906), p. 404.

affectés par ce grave état, les paroissiens ont certes facilement accès au soulagement temporaire des ennuis quotidiens que propose le vin⁹⁰. En fait, il ne faut pas s'étonner de voir faire partie des déclarations des répondants sur la pauvreté diocésaine, le spectre des cabarets. La fréquentation hebdomadaire qu'en font certains n'entraîne pas seulement avec elle toute une série de vices dont les prêtres et curés de paroisses voudraient bien effacer la trace, mais affecte directement la vie économique de la population.

Les cabarets sont un lieu de sociabilité important au XVIII^e siècle. M. Taillefer affirme que dans la région de Toulouse au milieu du siècle, sur une centaine de débits de boisson recensés, près des deux tiers sont à l'intérieur des murs de la ville tandis que le cinquième se trouve à l'extérieur; les moins bien famés étant situés dans les quartiers des faubourgs⁹¹. Lieu propice de rassemblement, même de repos⁹², les cabarets et les tavernes du diocèse sont pourtant placés au cœur des commentaires des répondants de l'enquête de 1763. L'ivrognerie est-elle une donnée flagrante de l'époque, un problème social « majeur » comme l'a qualifié O. Hufton?⁹³ En fait, ce n'est pas nécessairement l'état d'ébriété « perpétuel » des individus qui marque le

⁹⁰ F. Buchalet, *Ibid.*, p. 26 : il semble que les prix du vin soient extrêmement bas dans la région de Toulouse dans la deuxième moitié du siècle, entre autres, parce que la ville de Bordeaux a le privilège d'arrêter pendant une bonne partie de l'année la descente des vins du Languedoc en les refoulant à l'entrée. Les surplus créés gardent les prix ridiculement bas, comme en 1780, où le vin se vend, à Toulouse, 1 sol le péga, c'est-à-dire, pour 3 litres. ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Cugnaux – le desservant de cette paroisse confirme d'ailleurs, dans l'enquête de 1763, que cette réalité affecte le commerce viticole de sa paroisse, puis que ses paroissiens souffrent « *des droits d'entrée et autres que les vins de cette province payent notamment à Bordeaux. Ce qui est la cause qu'on ne peut les debiter à l'étranger, et qu'on est obligé de les donner à vil prix sur les lieux* ».

⁹¹ M. Taillefer, *Ibid.*, p. 243-244.

⁹² M. Taillefer, *Ibid.*, p. 244; Philippe Wolff (dir.), *Histoire des diocèses de France : le diocèse de Toulouse*, Paris, Beauchesne, 1983, p. 161; Georges Baccrabère, *Les paroisses rurales du diocèse de Toulouse aux XVI^e-XVII^e siècles, Exercice du droit de visite*, Strasbourg, Muh-Le Roux, 1968, p. 160.

⁹³ O. Hufton, *Ibid.*, p. 115. L'auteur affirme que le fléau de l'alcoolisme est présent dans plusieurs sources datant de la deuxième moitié du XVIII^e siècle, documents étudiés pour la région d'Auvergne, le Comminges, la Lorraine et la Bretagne. En ce qui concerne l'enquête de Rodez de 1771 par exemple, les curés des paroisses de Coubisou, Calmont et Naves, entres autres, en font mention.

discours des desservants toulousains, mais plutôt la décadence des mœurs qui est liée à l'activité dont les établissements de vente d'alcool font la promotion⁹⁴. Dernier bastion du contrôle et de la surveillance des bonnes mœurs de la population, le bas clergé n'hésite donc pas à dénoncer les paroissiens dont le comportement excessif froisse ou bafoue le modèle de conduite prescrit par la religion. Le desservant de Saint-Jory, par exemple, affirme que dans sa paroisse « *le luxe porté a un point extreme par le bas peuple, [l'est] particulièrement par le sexe et les cabarets* »⁹⁵, tandis que celui de Buzet veut, de son côté, que l'on fasse cesser « *les cabarets et les débauches* »⁹⁶ qui y sont associées. La peur des débordements et des abus motive énormément les propos des desservants, comme ceux des contemporains de l'époque. L'observateur toulousain P. Barthès signale également que l'inconduite en 1760 est « *l'apanage pompeux des deux tiers du monde* »⁹⁷. Il revient encore sur le sujet en 1768 lorsqu'il affirme assister à un « *tissu d'horreurs et de crimes... à la corruption des mœurs et ... à la misère* »⁹⁸ généralisée.

Le vice, on le sait, engendre le vice, mais comment le cabaret peut-il engendrer la pauvreté? À côté de l'immoralité provoquée par l'abus d'alcool, les membres du bas clergé, dans une grande proportion (5 déclarations sur 10)⁹⁹, redoutent les influences néfastes des cabarets sur

⁹⁴ Yves Castan, *Honnêteté et relations sociales en Languedoc (1715-1780)*, Paris, Plon, 1974, p. 183 : telles que le jeu, la prostitution, les querelles d'ébriété et la violence; ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Vincent de Valègue. De ces problèmes de rassemblement et de spontanéité bien arrosée, le curé de la paroisse de Saint-Vincent de Valègue donne d'ailleurs un exemple très éloquent. Il écrit dans l'enquête de 1763 que le bien à faire dans sa communauté est que « *mgr l'archeveque en qualité de sgr [...] recomanda aux consuls d'arreter les desordres de certaines fetes de l'année, ou de la dissipation de la danse on passe au massacre* ».

⁹⁵ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Jory.

⁹⁶ ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Buzet.

⁹⁷ P. Barthès, *Ibid.* : journal, année 1760.

⁹⁸ P. Barthès, *Ibid.* : journal, année 1768.

⁹⁹ G. Frêche, *Ibid.*, p. 445 : dans notre échantillon de 55 paroisses, 10 desservants ont évoqué les problèmes sérieux que créent les cabarets. Pourtant, ce chiffre semble être beaucoup plus important si l'on regarde les résultats des évaluations qu'en a fait l'historien G. Frêche dans sa vaste étude sur Toulouse et la région Midi-Pyrénées. En fouillant l'ensemble des archives départementales de la Haute-Garonne, il a évalué que sur 150 paroisses du diocèse de Toulouse pour la période 1742-1782, près d'une centaine de curés se plaignent des cabarets et de leurs effets sur la population; ADHG – 1 G 525 : dans nos propres recherches, nous avons découvert,

les conditions de vie et les responsabilités quotidiennes des habitants. En fait, c'est ici que l'on retrouve plus concrètement leur interprétation du problème, c'est-à-dire le type de lien qu'ils établissent entre l'activité qui se déroule dans les débits de boisson et le phénomène de la pauvreté dans le diocèse. La déclaration de M. Fortic, curé qui dessert la populeuse paroisse urbaine de Saint-Pierre de Toulouse depuis 1745, peut éclairer les particularités de la question :

« L'habitude du Cabaret [est] généralement repandue dans la parroisse [...] L'artisan ou l'homme de travail ne pense pas au lendemain, esclave du plaisir de boire, ils ne font aucune reserve, deux jours de maladie ordinaire suffisent pour les necessiter de recourir a la charité, hors les cas de maladie, ils se soutiennent eux et leur famille »¹⁰⁰

Tout à fait explicite, cette corrélation, émise entre la dépendance aux plaisirs de l'alcool et le manque de prévoyance économique, est très révélatrice du degré de compréhension et de la sensibilité des membres du bas clergé face à l'état de leurs paroissiens. Outrés par de tels comportements, les desservants y voient non seulement des causes de la fragilité des conditions socio-économiques des hommes, qui sont les victimes privilégiées de cet esclavage¹⁰¹, mais aussi de celle des membres de leur famille. Car en dépensant « *a Toulouse dans les Cabarets le jour du dimanche une bonne partie de ce qu'ils ont gagné pendant la semaine* »¹⁰², les chefs de famille dilapident leur part des revenus du ménage – en boisson et en jeu – et laissent du même coup le poids de la responsabilité financière de la famille reposer sur les épaules de la femme et des enfants¹⁰³. Ils brisent le partenariat économique sur lequel la survie de la famille est basée et exposent au risque tous les individus sous leur responsabilité patriarcale¹⁰⁴.

par exemple, que le curé de la communauté de Clermont, un certain Pierre Julien, indique, lors de la visite de sa paroisse en 1725, que dans celle-ci, il n'y a « *pas de scandales, sauf les hommes qui vont au cabaret le dimanche* ».

¹⁰⁰ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Pierre de Toulouse.

¹⁰¹ Y. Castan, *Ibid.*, p. 280 : l'auteur mentionne que « les hommes seuls vont au cabaret où aucune autre boisson [que du vin], sinon de l'eau, n'apparaît sur les tables. Le café et le débit de liqueurs n'accueillent qu'une clientèle distinguée ».

¹⁰² ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Orens de Gameville.

¹⁰³ O. Hufton, *Ibid.*, p. 115.

¹⁰⁴ O. Hufton, *Ibid.*, p. 115.

Ainsi, lieu de débauche et lieu de dépense inutile, « *les cabarets extremement frequantés* »¹⁰⁵ de certaines paroisses encouragent la mauvaise conduite des habitants et les empêchent de « *menager le peu qu'ils ont* »¹⁰⁶. Dans plusieurs communautés, comme à Clermont par exemple, les curés dénoncent même l'inaction des chefs de police et affirment que « *les hommes sont au cabaret le dimanche [...] à cause de la négligence des consuls* »¹⁰⁷. Les problèmes importants qu'engendre la fréquentation de tels établissements font d'ailleurs espérer – probablement en vain – chez le desservant de la paroisse de Saint-Pierre de Toulouse, « *que les capitouls fissent observer les ordonnances de police touchans les tavernes* »¹⁰⁸. En fait, ils sont loin de se douter que l'on écrit, dans les hautes sphères de l'autorité provinciale, que le vin « *n'est que trop abondant, puisqu'il ne récompense même pas les travaux, mais [que] d'un autre côté, c'est un bonheur parce que le peuple oublie par cette boisson le poids de la misère qui l'accable de toute part* »¹⁰⁹.

Maladies ou les fléaux de dieu

En temps d'abondance et en période de stabilité, la grande majorité des Toulousains doit travailler avec acharnement à l'exploitation agricole d'un propriétaire et se trouver une tâche rémunératrice complémentaire. Les faibles revenus que les travailleurs tirent de ces activités économiques, doivent, chaque année, être fractionnés d'une part, pour payer la dîme au clergé, les impositions au roi, les taxes et privilèges au seigneur; d'autre part, pour acheter les denrées nécessaires à la survie quotidienne. Déjà, lorsque la famille est en santé, le défi est d'avoir, après tout, assez de travail et de ressources pour assurer la subsistance de tous ses membres pendant toute l'année. Qu'advient-il de ces familles et de ces individus qui sont victimes de la maladie,

¹⁰⁵ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Loup.

¹⁰⁶ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Léon.

¹⁰⁷ ADHG – 1 G 525; aussi cité dans G. Frêche, *Ibid.*, p. 443; supra, note 99.

¹⁰⁸ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Pierre de Toulouse.

¹⁰⁹ F. Buchalet, *Ibid.*, p. 26-27 : citation, de 1780, tirée des écrits du subdélégué général à l'intendant du Languedoc au sujet de la souffrance des habitants de la campagne...

de la punition divine? La réponse donnée à l'enquête de 1763 par le desservant de la paroisse de la Croix Falgarde, résume en quelques mots la malheureuse conséquence d'une telle situation : *« les paysans ne possédant point les biens, tombent nécessairement dans l'indigence dans le moment même, qu'ils ne peuvent point travailler, soit à cause du dérangement des saisons, soit à cause de maladie »*¹¹⁰. Comme neuf autres de ses collègues, le curé Jicard affirme qu'une des causes les plus importantes de la pauvreté de ses paroissiens est la maladie. Trouvée dans l'ensemble des zones géographiques couvertes par l'échantillon de recherche, cette réponse fait autant partie des commentaires des répondants de milieux urbains que ruraux. Évidemment, les maladies, trouvant rarement des frontières impénétrables, affectent sans discrimination les habitants de toutes les régions du territoire. Sans donner beaucoup de détails sur la nature même des maladies dont souffrent les paroissiens du diocèse, les curés répondants font tout de même part de détails intéressants qui nous révèlent l'ampleur de leurs effets.

En 1763, les grandes pandémies qui ont marqué l'imaginaire des Toulousains¹¹¹ au fil des siècles ont pratiquement disparues. Seules de petites épidémies locales restent une réalité qui réussit à jeter des familles dans l'indigence ou pire, en certains endroits, à créer une hausse du taux de mortalité par rapport à celui des naissances en une année¹¹². Isolées ou non, les maladies, pour 18% des desservants du diocèse de Toulouse, font constamment partie du quotidien des paroissiens et sont même à l'origine de la pauvreté de plusieurs. Cependant, malgré la place importante que semblent prendre les problèmes physiques ou physiologiques dans le discours des curés, peu d'entre eux donnent des précisions sur leur nature. Un seul curé de notre échantillon, celui de la paroisse de Saint-Orens de Gameville, indique, dans une de ses réponses,

¹¹⁰ ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de la Croix Falgarde.

¹¹¹ Voir au sujet des « catastrophes » naturelles et phénomènes particuliers qui marquent l'imaginaire des gens de la région sous l'Ancien Régime, l'excellent article de Jean-Luc Laffont, « La catastrophe dans l'univers mental des Toulousains à l'époque moderne : Éclairages sur un aspect de l'évolution du sentiment religieux », *Bulletin de littérature ecclésiastique*, 2000.

¹¹² O. Hufton, *Ibid.*, p. 63.

qu'il doit souvent acheter des « remèdes » pour « *un peuple accablé des fièvres* »¹¹³. Sans être d'une précision absolue, cette affirmation est tout de même attestée par plusieurs historiens qui se sont penchés sur la diversité des maladies dans la province du Languedoc à l'époque : tous s'accordent généralement pour dire que ce sont différents types de fièvres (jaune, militaire), la variole et le paludisme qui affectent le plus les habitants de la région¹¹⁴. En banlieue comme à la campagne, même s'ils ne connaissent pas nécessairement les modalités de transmission des maladies, les desservants redoutent fortement le phénomène de la contagion et de la propagation du mal : le curé de la paroisse de Buzet écrit qu'il lui serait bien utile d'obtenir « *des ressources pour fournir des lits aux pauvres malades pour les séparer de leurs enfants* »¹¹⁵, tandis que celui de Saint-Orens de Gameville dit qu'il « *faudrait encore que je donnasse une douzaine de lits* » pour isoler les pauvres malades¹¹⁶.

Quelles sont les conséquences directes de la maladie et comment provoque-t-elle l'indigence? Lorsque « *les maladies fréquentes* »¹¹⁷ attaquent, elles touchent souvent, et en premier lieu, les familles pauvres, c'est-à-dire celles qui, faute de revenus, souffrent habituellement de carence en vitamines et minéraux essentiels ou encore de malnutrition et qui

¹¹³ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Orens de Gameville.

¹¹⁴ O. Hufton, *Ibid.*, p. 63; G. Audisio, *Des paysans...*, p. 113; M. Taillefer, *Ibid.*, p. 125; Jacques Dupâquier et al., *Histoire de la population française*, tome 2 : *De la Renaissance à 1789*, Paris, Presses Universitaires de France, 1988, p. 248.

¹¹⁵ ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Buzet.

¹¹⁶ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Jean Lherm – en 1763, la plainte que fait le curé de cette paroisse, en disant qu'« *il y a beaucoup de mauvaises habitations* », rejoint celle faite par le curé de la paroisse de Caraman, dans une lettre de 1781. ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Caraman – le curé de ce lieu affirme que si « *l'on se transporte dans les habitations des pauvres de Caraman on verra des buttes sans cheminée, souvent sans plancher, dont tous les meubles consistent en un mauvais grabat [qui] sert souvent à toute la famille qui se communique aussi ces maux et la vermine qu'engendre toujours la malpropreté. Ce tableau paroîtra peut-être outré, cependant s'il peche en quelque chose ce n'est que par le manque de détails; combien de fois les pretres [...] apellés dans ces taudis n'ont-ils pas été obligés d'en sortir le cœur foudré avant d'avoir rempli leur ministère et d'aller changer de vetemens?* ».

¹¹⁷ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Lys.

partagent à plusieurs des espaces communs¹¹⁸. Bien décrit par M. Larroy, curé de la paroisse de Saint-Michel du Touch, le « *temps de maladies, surtout parmi ceux qu'on appelle estagants* [fait en sorte] *que les journées manquent a ces pauvres gens [et] il faut necessairement leur donné du secours* »¹¹⁹. Car, en tombant dans l'inactivité, les malades ne rapportent plus, mais coûtent : ils deviennent un fardeau additionnel sur les épaules de la famille toute entière en étant incapables de subvenir à leurs propres besoins et contraignent les autres membres de la famille à demander l'aumône et la charité publique. Ainsi, d'après plusieurs desservants, comme celui de la paroisse de Saint-Lys, « *les paroissiens gagnent leur pains quand ils se portent bien, ils ne sont et demeurent pauvres que lorsqu'ils sont malades* »¹²⁰. Lorsque la maladie frappe, et emporte avec elle la vie des enfants et des vieillards – les maillons les plus faibles de la famille – elle modifie sans contredit la composition du groupe. Par contre, lorsqu'elle s'approprie aussi la vie des adultes, c'est-à-dire des individus les plus productifs de la cellule familiale, elle peut souvent, en peu de temps, disloquer le fragile équilibre social et économique des ménages et les plonger dans une indigence absolue¹²¹.

Le bilan

Dans cette présentation de la perception des causes de la pauvreté paroissiale d'après le bas clergé toulousain, chaque problème majoritairement rapporté par les desservants a été observé séparément, en tant qu'entité individuelle. Pourtant, cette dissociation artificielle ne reflète aucunement la structure des déclarations des répondants de l'enquête diocésaine de 1763

¹¹⁸ O. Hufton, *Ibid.*, p. 62; ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Cessales et de Saint-Germier, son annexe – les curés des deux paroisses affirment qu'une des causes de la pauvreté des habitants de la paroisse est « *la mauvaise nourriture* ».

¹¹⁹ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Michel du Touch; ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Castelmorou – le curé de cette paroisse fait une déclaration quasi similaire à celle de son collègue de Saint-Michel du Touch au sujet de la maladie. Il mentionne que les causes de la pauvreté « *sont les maladies et le défaut de travail : ce qui arrive ordinairement toutes les années* ».

¹²⁰ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Lys.

¹²¹ O. Hufton, *Ibid.*, p. 65.

et sert plutôt à la clarté de la présentation et de l'interprétation. En fait, au fil des réponses, il est possible de constater que dans l'esprit des curés de paroisses, ces différentes causes sont complètement interreliées. D'ailleurs, dans une grande partie des commentaires, c'est souvent la conjoncture de ces nombreux phénomènes qui engendrent la pauvreté dont souffrent les habitants du diocèse. Le curé Falbet de la paroisse de Clermont et le curé Lavail de la paroisse Labastide Saint-Sernin, présentent bien cette réalité dans leurs déclarations respectives en 1763 :

« Ces causes sont que les bienfonds appartiennent presque en entier au seigneur et a des particuliers habitants de Toulouse ou d'ailleurs, aux quels les droits royaux et seigneuriaux emportent les produits de leurs bienfonds, dont une partie etant des fonds infirmes ne produisent presque rien »¹²²

Clermont

« Les causes de pauvreté particulières à la paroisse sont que les biensfonds sont tres ingrats, que la plupart des habitants ou paroissiens n'en ont point, que la capitation est trop forte dans cette paroisse, et que les grêles, les brouillards et les inondations qui sont tres frequens dans ces cantons, nous enlèvent une grande partie de la récolte »¹²³

Labastide Saint-Sernin

De toute évidence, c'est un amalgame de malheurs qui engendre la précarité des conditions de vie des habitants du diocèse et qui contribue à les maintenir sur la mince frontière de l'indigence. D'ailleurs, les sept grandes causes proposées dans ce travail ne brossent qu'une partie des problèmes généraux qui affectent les Toulousains selon les répondants. Dans une moins forte majorité, ces derniers ont tout de même témoigné (dans 13% des paroisses) des calamités du climat et du « *derangement des saisons* »¹²⁴, par exemple, ou encore spécifiquement de la modicité des salaires « *à la journée* ».

En informant l'archevêque, les desservants nous permettent indirectement de déterminer qu'en général, la pauvreté observée dans le diocèse de Toulouse en est une aux origines surtout conjoncturelles. Bien que les curés observent une forme de pauvreté structurelle, c'est-à-dire qui

¹²² ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Clermont.

¹²³ ADHG – 1 G 544 : État de la paroisse de Labastide Saint-Sernin

¹²⁴ En particulier la grêle, intempérie la plus redoutée parce qu'elle détruit les plantations.

touche les pauvres dont l'état physique par exemple détermine la condition (infirmes, vieillards, enfants), la plupart présentent plutôt une panoplie d'éléments liés aux caprices des lois du marché (défaut de travail), aux décisions arbitraires d'autorités supérieures (impôts et charges) et aux phénomènes incontrôlables (maladies). Veulent-ils déresponsabiliser leurs ouailles? Au contraire, les desservants n'hésitent pas à décrier les vices et mauvaises mœurs de leurs paroissiens. et à dénoncer leurs comportements destructeurs. En ayant ainsi une vision relativement précise des difficiles conditions qui marquent le quotidien des habitants de leurs communautés, les curés de paroisses ont su nous en transmettre un portrait très représentatif. En fidèles observateurs, ils ont recensé les événements qui se déroulent dans leur milieu, nommé les phénomènes périodiques qui y apparaissent et émis des opinions claires sur ce qui marque l'environnement dans lequel ils oeuvrent. La valeur de leurs interprétations des causes de la pauvreté paroissiale laisse maintenant place à un nouveau questionnement : quelles sont, selon les répondants de l'enquête, les solutions les plus appropriées pour régler l'ensemble de ces problèmes?

CHAPITRE 4 : LES SOLUTIONS POUR COMBATTRE LA PAUVRETÉ DANS LE DIOCÈSE DE TOULOUSE

Lorsque Loménie de Brienne lance son enquête sur le diocèse de Toulouse en 1763, il charge les membres du bas clergé de faire part de leurs impressions au sujet de la pauvreté qui afflige les habitants de la région. En plus de vouloir connaître la perception qu'ils ont des causes particulières de cette pauvreté, Brienne s'intéresse également à leurs idées sur les *moyens d'y remédier*. À cette question du formulaire d'enquête, les desservants ont offert d'abondants commentaires et plusieurs réponses très intéressantes. À partir de ces informations, il nous est possible de présenter quelques-unes des conclusions générales auxquelles en viennent les membres du bas clergé. D'abord, nous tenterons de peindre un portrait d'ensemble des solutions qu'ils proposent au problème de la pauvreté qu'ils observent dans leurs paroisses respectives en établissant les sujets récurrents qui marquent de manière significatives leurs déclarations. Ici, c'est surtout dans les prescriptions de la religion catholique que la majorité des réponses s'inscrivent. La charité, bien sûr, reste le moyen le plus prisé pour remédier au problème de la pauvreté. Elle est suivie, de loin d'ailleurs, par différentes propositions telles que procurer du travail ou encore diminuer les impôts. En explorant un à un les moyens de remédier à la pauvreté, nous observerons les idées qui ressortent le plus souvent du discours clérical. Tout en replaçant ces éléments dans leur contexte toulousain, nous confronterons ensuite les solutions apportées par les simples répondants de l'enquête et à celles proclamées par certains membres du haut clergé de l'époque. Car, s'insérant dans un microcosme quotidien et régional, les idées des curés sur les actions à prendre contre le mal qui sévit dans les paroisses du diocèse peuvent aussi être observées à la lumière de celles professées par un des plus importants paliers décisionnels du royaume. Si un décalage s'établit entre elles, il faudra alors dégager les éléments qui

influencent particulièrement l'observation et l'opinion des répondants de l'enquête, les curés, vicaires et prêtres, chefs de paroisse.

Les moyens de remédier à la pauvreté

À partir de l'ensemble des réponses offertes par les desservants, nous avons pu établir plus de 25 déclarations type. Distribuées sous 6 thèmes, dont 5 correspondent exactement à ceux déterminés plus tôt pour les origines de la pauvreté, les déclarations forment une liste qui nous permet d'observer l'unicité de certaines réponses, mais aussi la présence de récurrences très révélatrices¹. Tout en adaptant leurs commentaires au quotidien et à la situation de leur propre paroisse, l'ensemble des répondants en sont tout de même venus à des conclusions étonnement similaires. Trois « solutions » frappent d'ailleurs plus que les autres par le consensus qu'elles semblent établir chez les membres du bas clergé toulousain. Répartis selon les zones géographiques déterminées pour situer les paroisses dans l'espace diocésain, ces trois moyens seront donc présentés ici. Le tableau suivant résume l'ensemble de ces résultats :

Tableau 7

Moyens récurrents de remédier à la pauvreté dans les déclarations des répondants (en nombre de paroisses)			
Thèmes majeurs et déclarations récurrentes	Moeurs	Travail	Salaire
Réponses recensées en milieu ²	Augmenter la charité	Procurer du travail	Diminuer les impositions
Urbain [4]	-	2	-
Périurbain [4]	2	-	1
Rural [8]	2	2	-
Éloigné [39]	18	10	11
TOTAL [55]	22	14	12
Pourcentage	40%	25%	22%

Source : ADHG – 1 G 492; 1 G 492 BIS et 1 G 544

¹ Voir annexe 5 (présentation de la variété des moyens de remédier à la pauvreté selon les répondants de l'enquête ecclésiastique de 1763 - regroupement par intérêts, en nombre d'occurrence).

² Selon les zones géographiques établies pour déterminer l'éloignement des paroisses de Toulouse (ville).

Du groupe d'une vingtaine de moyens proposés par les desservants paroissiaux pour mettre fin à la pauvreté, seule cette trilogie d'éléments de réponses a été retenue. D'abord, ces trois solutions surpassent amplement le seuil de base préalablement déterminé : chacune est mentionnée dans plus de 10 paroisses de l'échantillon, soit dans plus de 18% des cas. Ensuite, elles dépassent de loin, en terme de pourcentage, le reste des déclarations faites par les membres du bas clergé³. Se démarquant par leur forte récurrence, ces solutions seront donc observées une à une.

Charité privée et aumône

En affirmant simplement que « *les vrais moyens d'y remédier [à la pauvreté] ne peuvent se trouver que dans la charité qui est tres ingenieuse* »⁴, le curé Ravigue de la paroisse de Saint-Pierre de Bouzonville traduit la pensée de 40% des desservants. En chiffre absolu, c'est 22 curés sur l'ensemble des 55 retenus dans ce travail qui font de la charité ou de « *l'aumosne* » le cheval de bataille de la lutte contre la pauvreté diocésaine. Tout à fait impressionnant en tant que tel, ce résultat devient très significatif, d'une part, lorsqu'il est observé selon la répartition territoriale des réponses (20 des répondants qui ont mentionné cette solution oeuvrent dans des paroisses éloignées de la cité toulousaine ou en milieu rural, 2 autres proviennent des paroisses périurbaines, aucun desservant urbain ne mentionne que ce moyen peut remédier au problème de la pauvreté dans leur paroisse); d'autre part, lorsqu'il est replacé dans son contexte rural et mis en relation avec la réalité de cet environnement unique où les gens forment des communautés au tissage serré. Les commentaires des membres du bas clergé toulousain, ceux étant actifs en milieu rural et éloigné surtout, étonnent par l'évidente émotion qu'ils laissent paraître et par le respect et la confiance affirmée qu'ils démontrent face au pouvoir de la bonté et de la charité chrétienne.

³ Voir annexe 5.

⁴ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Pierre de Bouzonville.

Au premier survol, la répartition géographique des réponses offertes à la question de l'enquête toulousaine qui s'intéresse aux solutions à apporter à la pauvreté, révèle que plus de 90% des desservants qui optent pour la charité proviennent de paroisses rurales du diocèse ou de celles qui sont considérées comme étant éloignées de la ville. Ce chiffre attire nécessairement l'attention. Notre curiosité est moins piquée par sa forte majorité, que par le silence évident des curés oeuvrant en milieu urbain. Est-ce que la charité, précepte sur lequel se fonde l'institution chrétienne, n'est qu'affaire de campagnes? En fait, depuis le milieu du XVIII^e siècle, les rues de Toulouse semblent de plus en plus encombrées par des foules de mendiants, par des étrangers aussi, qui harcèlent passants, commerçants et curés pour obtenir une aumône⁵. P. Barthès, fidèle observateur citadin, en fait d'ailleurs périodiquement la remarque dans son journal et note les ordonnances émises par les capitouls de la ville à cet effet⁶ :

« Le 20 juillet, par une ordonnance rendue par MM. les Capitouls, [...] autorisée par une ordonnance de M. l'Intendant du 1^{er} juin dernier, on a donné la chasse à tous les mendiants étrangers qui infestaient la ville et les églises, et dans ce but on a fait deux escouades qui ont été habillées et armées, pour mettre à exécution la présente chasse, après 24 heures, contre les mendiants étrangers, et conduire à l'hôpital ceux de la ville qui ne peuvent travailler »

journal, juillet 1754

« La ville et les environs étaient inondés d'une foule de coquins et vagabonds, qui, sous le prétexte de demander l'aumône, entraient dans les maisons en plein jour et à la nuit tombante, et le pistolet à la gorge, rançonnaient les timides, et souvent même des personnes de distinction, de qui ils arrachaient toujours quelque chose. MM. les Capitouls désirant y mettre un terme, rendirent une ordonnance enjoignant à tous les hôtes et aubergistes de cette ville, de s'informer exactement tous les soirs [...] des personnes qui viendraient loger chez eux, aux dizeniers des quartiers d'en faire un rapport fidèle au Consistoire [...] et aux patrouilles ordre de courir toute la nuit, et d'arrêter sans distinction tous ceux qui [...] seraient trouvés dans les rues [...] et de les conduire, sur le champ en prison »

journal, février 1765

⁵ Edmond Lamouzèle, « La répression de la mendicité à Toulouse à la fin de l'Ancien Régime », *Revue historique de Toulouse*, 1930, p. 142.

⁶ Pierre Barthès, *Les heures perdues de Pierre Barthès, répétiteur en Toulouse, ou recueil des choses dignes d'être transmises à la postérité, arrivées en cette ville ou près d'icy commençant au mois de décembre de l'année 1737 et fini...*, manuscrit, 1737-1780, Bibliothèque municipale de Toulouse; partiellement édité dans Edmond Lamouzèle, *Toulouse au XVIII^e siècle d'après les « Heures perdues » de Pierre Barthès*, Marseille, Laffitte, 1981 (Toulouse, 1914) : journal, année 1754, 1765, mais également 1747, 1750, 1773...

Cette dernière ordonnance, nous dit Barthès, « *a eu le sort de bien d'autres règlements qui l'avaient précédée, et qu'on avait fait pour le même motif; elle péri dans le berceau* »⁷. Le seul renouvellement des mesures prises par les dirigeants pour contenir le problème d'affluence des mendiants vers la ville montre que celui-ci est récurrent. En fait, le grand nombre de miséreux qui se mêle à la très nombreuse population urbaine⁸, oblige même les capitouls à mettre sur pied, en 1765, un système pour mieux reconnaître « leurs pauvres »: on les force à porter sur leur vêtement une plaque d'étain aux armes de la ville marquée d'un numéro reproduit sur un registre déposé dans les bureaux de l'Hôtel de Ville⁹.

Les possibilités d'assistance que l'on croit présentes dans la ville attirent des miséreux de la région. O. Hufton parle de l'attrait qu'elles ont sur les immigrants du Comminges et du Couserans¹⁰, tandis que E. Bonnet et B. Mariotto, puis P. Wolff, présentent tous des données qui indiquent que ces derniers proviennent également des zones montagneuses du territoire, les Pyrénées¹¹. Pourtant, malgré sa réputation de « Ville la plus charitable du royaume » et l'engagement caritatif des différents groupes et organisations de secours qu'elle encadre, Toulouse ne peut répondre aux besoins de toutes ces victimes de la pauvreté¹². Les bureaux de charité qui devaient être fondés dans chaque paroisse de la ville, par arrêt du parlement en 1752,

⁷ P. Barthès, *Ibid.* : journal, année 1765.

⁸ Les 4 desservants des paroisses urbaines faisant partie de notre échantillon donnent des chiffres indicatifs du nombre de personnes qui vivent ou sont de passage dans leur communauté quotidiennement. ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Sernin de Toulouse, « *environ 4000 communians* »; État de la paroisse de Saint-Pierre de Toulouse, « *environ sept cents communians* »; État de la paroisse de Saint-Nicolas, « *environ deux mille quatre cents communians* »; ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de la Dalbade, « *on compte cinq mille huit cents communians* ».

⁹ E. Lamouzèle, *Op. cit.*, p. 143; Michel Taillefer, *Vivre à Toulouse sous l'Ancien Régime*, Paris, Perrin, 2000, p. 120.

¹⁰ Olwen Hufton, *The Poor of eighteenth-century France, 1750-1789*, Oxford, Oxford University Press, 1974, p. 99.

¹¹ Emile Bonnet et Bernard Mariotto, *Les passagers et les étrangers à Toulouse au XVIII^e siècle*, mémoire de maîtrise, Université Toulouse – Le Mirail, 1974, p. 257 : 31% en 1774; Philippe Wolff (dir.), *Histoire de Toulouse*, Toulouse, Privat, 1974, p. 340.

¹² M. Taillefer, *Ibid.*, p. 108.

tardent à être mis sur pied¹³. Les desservants qui travaillent en milieu urbain, responsables des fondations pieuses faites pour le soutien et l'aide aux pauvres domiciliés, gémissent donc du fait qu'ils n'ont « *aucun fonds* » pour subvenir aux besoins de leurs propres paroissiens¹⁴. S'ils déploient tout de même tous leurs efforts pour aider les gens dont ils connaissent l'identité, plusieurs curés réalisent rapidement que la destination que prennent les dons individuels ou particuliers, en argent surtout, est tout de même difficile à contrôler. L'achalandage urbain complique la différenciation des pauvres locaux et des migrants étrangers, puis le vol d'aumônes ou de dons entre pauvres n'est pas inconnu. Le curé Gential de Saint-Sernin de Toulouse affirme même que dans sa paroisse, « *il s'y réfugie d'ailleurs un grand nombre de pauvres tant des autres parties de la ville que de la campagne pour trouver dans les aumones des fideles une ressource a leur misere et à leur gourmandise et faineantise* »¹⁵. Dans ce cadre, plutôt que de remettre de manière indifférenciée les aumônes et dons dans la rue, certains dirigent les individus à la recherche d'un travail et ceux qui ont besoin d'assistance vers les couvents de sœurs grises qui distribuent quotidiennement des vivres ou des vêtements¹⁶ et vers les établissements « spécialisés » de la ville, ceux prévus à cet effet : à l'hôpital Saint-Joseph de la Grave ou encore à l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques¹⁷. Autrement, les pauvres contraints à une vie de

¹³ Josseline Guyader, « Bureaux et maisons de charité : l'assistance à domicile aux « pauvres malades » dans le cadre des paroisses toulousaines (1686-1797) », *Revue d'histoire de l'église de France*, 1994, p. 220; François Buchalet, *L'assistance publique à Toulouse au XVIII^e siècle*, Toulouse, Privat, 1904, p. 120 : le bureau de Saint-Michel est fondé en 1760, mais n'est autonome par rapport au bureau de Saint-Etienne qu'en 1782. Celui de Saint-Nicolas est fondé en 1781. F. Buchalet, *Ibid.*, p. 124-125 précise d'ailleurs qu'en étant « malheureusement, étrangers les uns des autres, les bureaux de charité sont par cela même souvent impuissants. Une réforme essentielle s'imposera : leur réunion dans les mêmes mains, la centralisation de leurs ressources, la diminution par suite des frais de l'assistance ».

¹⁴ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Pierre de Toulouse – le curé écrit que « *l'œuvre des Bouillons [...] n'ayant aucun fonds pour la paroisse St-Pierre on ne peut que gémir de l'état ou se trouve souvent la plus grande partie des paroisses dans leurs maladies* ».

¹⁵ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Sernin de Toulouse.

¹⁶ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Pierre de Toulouse – adoptant ce comportement, le curé de cette paroisse affirme même qu'il faut faire « *des distributions non en argent mais en pain ou lits, ou vetements, pour ceux qui se portent bien et en bouillons, ou remedes, ou linge et bois de chauffage pour ceux qui sont malades* ».

¹⁷ P. Wolff (dir.), *Histoire de Toulouse...*, p. 341.

mendicité urbaine peuvent recevoir de la nourriture à différents points de ravitaillement, aux « *bouillons des pauvres* » par exemple, ou encore se diriger vers certains quartiers désignés, lieux où ils ont le droit de demander une forme d'aumône appelée « *la passade* » (ou le « *garnis* »)¹⁸.

Ainsi, l'assistance aux plus démunis, lorsqu'elle se traduit en charité publique, est très souvent étouffée par la pression qu'exercent les mendiants et les pauvres sur le réseau de secours de la cité. L'aumône informelle et individuelle donnée aux passants, sans considération de la réalité de leurs besoins et de leur degré de nécessité, engendre différents abus et plusieurs problèmes. Certes, le cri de la misère, comme le confirme M. Taillefer, est encore entendu par les Toulousains, ceux qui, « appartenant aux milieux privilégiés réagissent, sans trop se soucier des prescriptions officielles, en se laissant guider par la compassion et l'esprit de charité »¹⁹. Pourtant, pour l'ensemble des membres du bas clergé urbain, répondants de l'enquête diocésaine de 1763, elle n'est pas un moyen de remédier à la pauvreté. Comment se fait-il alors, que dans les paroisses rurales et éloignées, « *on n'en connoit d'autre que la charité* »?²⁰

Pour les curés qui œuvrent dans une paroisse de campagne, la pauvreté et la mendicité sont deux phénomènes également connus et observés, deux réalités avec lesquelles ils doivent aussi composer. Seulement, dans une communauté qui est située à des kilomètres de la ville²¹, ces problèmes, tout en étant présents, sont certainement bien moins importants que ceux qui

¹⁸ O. Hufton, *Ibid.*, p. 99; M. Taillefer, *Ibid.*, p. 103-104 : les quartiers situés sur l'île de Tounis ou encore à Saint-Cyprien sont parmi les plus pauvres de la ville, mais accueillent les mendiants qui cherchent la « *passade* » ou un soulagement temporaire.

¹⁹ M. Taillefer, *Ibid.*, p. 107; J. Guyader, *Op. cit.*, p. 222-223 : dans leurs testaments, les Toulousains de la cité laissent souvent des rentes perpétuelles pour l'entretien des pauvres : en 1741, Gérard Géraud, un ouvrier batteur d'or, lègue 100 livres; en 1748, Jean Boredon, un bourgeois de la ville, lègue 600 livres...

²⁰ ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Clermont.

²¹ Pour rappeler quelques chiffres, les paroisses dites « rurales » sont situées entre 6 et 12 kilomètres de la ville et les paroisses dites « éloignées » s'éparpillent sur le reste de l'étendue du diocèse, entre 12 et 20 à 30 kilomètres du centre.

affectent le ministère de leurs collègues urbains : l'affluence est en partie saisonnière et les mendiants ne sont souvent que de passage, se dirigeant plutôt vers la ville. En plus, à la grande différence des desservants de la cité, les répondants de notre échantillon qui proviennent du milieu rural ont la responsabilité de communautés qui comprennent, dans 90% des cas, tout au plus 120 feux, c'est-à-dire moins de 600 individus²². C'est donc dans ce contexte qu'il faut replacer la forte majorité de commentaires en faveur de la charité ou de l'aumône. De cette manière, si dans les paroisses urbaines, l'expérience des curés face à la charité donne une impression plutôt négative et justifie le discours dominant qui affirme que « *faute d'ordre et de discernement, la charité particulière risque d'être plus nuisible qu'utile à ceux qu'elle veut aider et au bien général* »²³, dans les paroisses rurales, au contraire, les répondants n'expriment que très rarement leurs doutes quant à son efficacité.

En fait, lorsque les desservants des milieux ruraux mentionnent qu'il faut « *suppléer par des charités* »²⁴ aux effets de la pauvreté ou encore faire toutes « *autres oeuvres que la charité suggère* »²⁵, ce n'est pas à la situation des pauvres étrangers, des voleurs, des bandits, des vagabonds ou des personnes « sans aveu » qu'ils pensent. Ils ont surtout en tête, et avant tout, leurs paroissiens domiciliés, les gens et les familles qui forment la communauté paysanne dont ils ont la juridiction. En fait, dans ces plus petites paroisses, les pauvres – comme les curés d'ailleurs – font partie intégrante du tissu social. Pour un simple curé de campagne, aider par la charité et l'aumône ceux et celles qui souffrent de l'instabilité économique, de l'imprévisibilité

²² ADHG – 1 G 492, 1 G 492 BIS : sur les 20 répondants qui ont indiqué que la charité est un des moyens pour remédier à la pauvreté dans leur paroisse, 18 (90%) travaillent dans un milieu rural ou éloigné qui comprend moins de 120 feux (et 16 d'entre eux possèdent des cures à moins de 100 feux). Selon le coefficient établi par Georges Frêche, *Toulouse et la région Midi-Pyrénées au siècle des Lumières (1670-1789)*, Mayenne, Éditions Cujas/Centre national de la recherche scientifique, 1974 dans sa recherche (voir chapitre 2, note 20), cela équivaut à moins de 600 personnes par paroisse.

²³ Citation de Turgot, tirée de l'ouvrage de Camille Bloch, *L'Assistance et l'État en France à la veille de la Révolution*, Paris, Librairie Alphonse Picard, 1908, p. 182.

²⁴ ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Cabanial.

²⁵ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Exupère.

du climat, des caprices du travail de la terre et de la maladie, c'est souvent répondre au besoin temporaire d'un voisin ou d'un ami. Les familles, comme les individus, peuvent tomber dans l'indigence sans que le spectre de la pauvreté n'ait été pressenti. Cette incertitude, qui marque le quotidien des habitants, mais aussi celui de plusieurs membres du clergé paroissial, crée aussi de grandes solidarités. Ainsi, en période difficile, les paysans sans terre deviennent ceux que le bas clergé qualifie de « *misérables qui n'ont rien affaire pendant huit mois de l'an* »²⁶ et les domestiques sans maître ou les artisans sans outil, ceux « *dont le produit du travail ne suffit pas pour les entretenir* »²⁷. Encore même seraient-ils oisifs et paresseux, ils restent, aux yeux des desservants paroissiaux qui les côtoient, des « *personnes vieilles qui sont hors d'état de gagner leur vie* »²⁸ ou encore des hommes et des femmes « *réduits à la misère quand les denrées sont à haut prix* »²⁹. La charité et l'aumône, dans ces cas, ne donnent pas un emploi au travailleur en chômage et ne rendent pas la terre au paysan expulsé. Seulement, elles leur redonnent peut-être espoir et force en comblant sur le champ quelques-uns de leurs besoins les plus pressants³⁰.

Pour la plupart des membres du clergé, la charité est donc une action naturelle inspirée par la piété et par la volonté d'obéir à un précepte divin. Hommes de dieu, hommes d'Église, les curés en général, dans la définition originelle de leurs tâches, ont l'obligation de pourvoir à la subsistance des plus démunis. Le curé de la paroisse de Saint-Rustice, entre autres, prend son rôle très au sérieux et écrit qu'il n'y a « *d'autre [moyen pour remédier à la pauvreté] que le secours des charités et la confiance en dieu et à la providence* »³¹. En fait, il n'est pas étonnant

²⁶ ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Caraman.

²⁷ ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Bourg Saint-Bernard.

²⁸ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Jean Kyrie Eleison.

²⁹ ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Clermont.

³⁰ ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Caussidières – le desservant de cette paroisse propose de remédier à la pauvreté de ses paroissiens, en faisant des dons adaptés à leurs besoins : selon lui, il faut « *distribuer au mois d'avril environ quatrevingt setiers de mil à quarante familles des plus pauvres; ce qui leur donneroit le moyen de subsister jusqu'à la recolte, et d'ensemencer les champs* ».

³¹ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Rustice.

qu'en milieu rural, d'après les desservants qui y oeuvrent et habitent, la charité soit le plus important moyen pour remédier à la pauvreté : à la campagne, l'aumône faite par compassion, par familiarité et par souci du devoir, est en quelque sorte une des seules armes que possèdent le clergé contre la précarité dans laquelle vivent leurs paroissiens.

Alors que dans les paroisses urbaines les curés et vicaires appuient leurs activités caritatives sur tout un réseau d'établissements mis sur pied pour pallier la pauvreté – œuvres des couvents et des monastères³², celles des associations pieuses, hôpitaux, bureau des pauvres, etc. – dans les 20 paroisses rurales et éloignées qui font partie de cette analyse, 4 desservants seulement confirment la présence d'un établissement de charité public dans leur communauté³³. Dans l'ensemble, 9 paroisses n'ont aucune forme d'assistance officielle prévue pour les habitants dans le besoin (pas d'hôpital, pas de bureau ou de maison de charité, pas de rente annuelle)³⁴, alors que 5 ne possèdent qu'une maigre rente faite pour soulager les pauvres malades : à Bouloc, par exemple, elle est de 25 livres par année (bon an, mal an), tandis qu'à Cessales, elle est de 10 livres. Dans la majorité des paroisses situées à la campagne, les habitants n'ont pas accès à des secours institutionnalisés ou à des formes d'assistance organisées comme dans les villes. Naturellement, en cas de besoin ou de nécessité, les paroissiens se tournent vers

³² ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Sernin de Toulouse – le curé de Saint-Sernin écrit qu'il a la chance d'avoir « *des sœurs de la charité appelées sœurs grises [...] établies dans la paroisse, depuis environ quinze années, par lettres patentes et sont sous l'autorité de Monseigneur l'archevêque* ».

³³ Le manque de ressources institutionnelles dans les campagnes est un des thèmes qui revient souvent dans le discours des penseurs de l'époque. En décryptant les piètres résultats qu'obtiennent les hôpitaux, l'abbé Baudeau (Abbé Baudeau, *Idées d'un citoyen sur l'administration des finances du roi; Idées d'un citoyen sur les besoins, les droits et les devoirs des vrais pauvres*, München, Kraus Reprint, 1765, p. 52 (première partie)) écrit que l'on a tenté de s'occuper de la pauvreté des villes tout en oubliant celle des campagnes. D'ailleurs, selon lui, les établissements de charité et de bienfaisance qui sont, justement, presque tous dans les villes, se détériorent depuis leur fondation antique et demandent à être améliorés.

³⁴ ADHG – 1 G 520 : dans les archives paroissiales de la communauté de Caraman par exemple, un mémoire de 1780, concernant un projet de construction d'un nouvel Hôtel-Dieu, indique qu'il n'y a pas d'établissement de charité dans la paroisse depuis 1570. Ce dernier ayant été brûlé et saccagé par des « religionnaires ».

les seuls agents capables de les aider, les curés. Ainsi, en l'absence d'encadrement, ils deviennent les premiers témoins de la pauvreté de la population : ils donnent par choix, mais aussi par obligation. Pour les desservants qui observent les difficiles conditions des gens, il n'y a pas de doute et souvent, aucune autre option: ils écrivent que « *les moyens dy remedier seroit de [les] aider a leur fournir* »³⁵, « *de leur donner* »³⁶, de faire « *beaucoup de charité* »³⁷ et « *de faire des dons* »³⁸.

Enfin, certains curés, toujours poussés par le désir d'assister les pauvres de leurs paroisses, mentionnent qu'ils donnent tout ce qu'ils peuvent à ces gens, malgré « *des facultés qui sont bien minces* »³⁹. Depuis 1592, la part que chaque ecclésiastique doit fournir sur le revenu du bénéfice « *pour l'entretien et le soulagement des pauvres* » est fixée, dans le diocèse de Toulouse, à 1/6⁴⁰. Au fil des siècles, cependant, cette portion s'est vue réduite à bien peu par les décimateurs laïcs qui se sont appropriés certains privilèges ecclésiastiques, diminuant du même coup l'importance de ces revenus. Alors, lorsque le malheur frappe, que la demande est trop forte et que les pauvres amenuisent, ou tarissent même, la source de la charité, les membres du bas clergé se voient pris au dépourvu. Sans soutien financier ou institutionnel, ils ne tardent pas eux-mêmes à faire leurs doléances auprès des grands propriétaires terriens de la communauté. Le

³⁵ ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Cessales.

³⁶ ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Cépet.

³⁷ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de St-Martin d'Escurcelles.

³⁸ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Salvy.

³⁹ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Pierre de Bajourville; ADHG – 1 G 522 : le curé de la paroisse de Caussidières dira même, lors d'une visite paroissiale de 1782, qu'après avoir fait aumônes aux pauvres à l'aide de ses revenus, « *il ne me reste a peine de quoi m'habiller sur la fin de l'année* ».

⁴⁰ Joseph-Nicolas Guyot, *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiale: ouvrages de plusieurs jurisconsultes*, Paris, Visse, 1784-1785, vol. 13 : article *Pauvre*, p. 12-13 : cette part a été fixée par une ordonnance du parlement de Toulouse en 1592. Elle s'applique au revenu des évêchés, prieurés, cures, etc., et doit être distribuée « *aux vrais pauvres sans dol & sans fraude* »; G. Frêche, *Ibid.*, p. 527 : ce taux a été réaffirmé lors des crises de subsistance qui ont marqué le diocèse en 1652, 1694 et 1709 (année du « *Grand hiver* » en Europe).

témoignage dont nous fait part le curé de la paroisse de Saint-Jean Kyrie Eleison, dans sa réponse, donne un aperçu de cette réalité :

« D'y repandre beaucoup d'aumones si les facultés le permettoient. Nous curés sommes exposés a voir de nos propres yeux bien des necessités lorsqu'on nous appelle [...], il faudroit avoir des entrailles de fer pour s'y refuser, je puis me flater de leur donner tout ce que peut de mon petit revenu. J'ai beau exposer leur etat deplorable aux [fruits] prenants tout est inutile c'est pour cella que les curés devroient avoir la meilleure partie des fruits parce que tout le fardeau tombe sur eux et [...] la plus part du temps hors d'eus de pourvoir a leur entier soulagement »⁴¹.

Ici, le curé Cassagne implore les « *fruits prenants* » de sa paroisse dans l'espoir d'obtenir quelques dons ou aumônes supplémentaires pour soulager ses habitants, tandis qu'ailleurs, le curé Jicard de la Croix Falgarde pointe directement les « *particuliers* » en affirmant que « *les moyens infaillibles [de] remédier [à la pauvreté], seroient une aumone plus abondante de la part des decimateurs, qui etant distribuée avec prudence, produiroit un grand secours. Le riche doit répandre dans le sein du pauvre* »⁴². En fait, qu'elle provienne de leur modeste bourse ou qu'elle prenne racine dans la générosité des plus nantis, la charité reste, pour une grande partie des desservants qui oeuvrent dans les paroisses éloignées ou situées en milieu rural, la solution la plus efficace pour alléger, temporairement du moins, les souffrances de leurs paroissiens. D'ailleurs, le désir de tout curé, s'il ose en avoir un, est bien d'inspirer par son comportement, « *des moyens aux personnes qui voudroient les secourir s'il en connoissoit, des ames charitables comme il s'en trouve par les coins, qu'y donne* »⁴³.

⁴¹ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Jean Kyrie Eleison.

⁴² ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de la Croix Falgarde; ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Lys – le commentaire du desservant de cette paroisse s'insèrent dans la même ligne de pensée : il dit qu'il faut « *engager les gros decimateurs a donner un peu de leur revenu aux pauvres. Il y a bien dix ans qu'il n'ont rien donné, outre l'usage qui étoit qu'ils donnoient auparavant quarante cinq livres annuellement* ».

⁴³ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Germier du Muret.

Procurer du travail

Après l'infailibilité de la charité, se retrouve, au cœur des commentaires des desservants paroissiaux, l'idée selon laquelle « *les moyens pour remédier à cette pauvreté seroient de procurer du travail aux personnes pauvres* »⁴⁴. Partagée par 14 répondants provenant des paroisses urbaines, rurales et éloignées (donc par 25% des répondants, dans 3 des 4 divisions territoriales déterminées dans la recherche), cette solution à la pauvreté se présente d'ailleurs, selon les communautés, sous différentes formes : tantôt, les répondants suggèrent simplement de « *fournir du travail aux habitants* »⁴⁵, tantôt de leurs trouver « *des journées a gagnées lorsque le travail des terres choment* »⁴⁶, tantôt de les faire « *travailler a quelque ouvrage public* »⁴⁷. La variabilité des réponses, imputable au fait que la réalité de ces desservants est relativement différente selon les besoins précis des habitants de leur paroisse, montre que la perception qu'ils ont du concept du « travail » diffère largement. En fait, la notion de « travail », en tant que telle, semble être une sorte de fourre-tout où différents types « d'ouvrages » caractéristiques de l'époque sont inclus.

D'abord, pour quelques répondants, la solution au problème de pauvreté qui sévit dans leur paroisse est très simplement formulée : d'après le curé de la paroisse de Saint-Martial, le seul moyen de sortir ses paroissiens du gouffre de la misère est de « *procurer du travail aux ouvriers* »⁴⁸, tandis que pour le curé de la paroisse de Saint-Jean Lherm, il s'agit « *de leur fournir de l'ouvrage a proportion de leur etat et de leur sçavoir* »⁴⁹. Sans proposer plus de détails ou offrir d'explications additionnelles, ces desservants exposent tout de même, à l'avant-scène de leurs commentaires, la pleine conscience qu'ils ont des difficultés auxquelles font face

⁴⁴ ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Colomiés.

⁴⁵ ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Corronsac.

⁴⁶ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Loup.

⁴⁷ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Sulpice de la Pointe.

⁴⁸ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Martial.

⁴⁹ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Jean Lherm.

les habitants de leur paroisse. Une grande partie des gens dont ils observent le quotidien sont sans travail ou ne travaillent que périodiquement. Sans revenus stables, ces derniers peinent à survivre avec les quelques journées qu'ils gagnent et sont souvent dans l'impossibilité d'épargner quoi que ce soit et de prévenir les mauvais jours. Dans un tel contexte, il devient évident pour les membres du bas clergé qu'un des moyens les plus efficaces pour solutionner les problèmes est de « *fournir de l'occupation aux habitants et les amorcer un travail utile* »⁵⁰. Leur réflexion émane-t-elle de celle qui a fait jaillir des grandes théories socio-économiques du siècle, « l'idée que fournir du travail est le meilleur remède au paupérisme, celle aussi, d'un droit au travail » ?⁵¹ Leurs commentaires, s'ils semblent refléter le discours que tiennent certains penseurs de l'époque – tel Montesquieu qui affirmait quelques années plus tôt qu'« *un homme n'est pas pauvre parce qu'il n'a rien, mais parce qu'il ne travaille pas* »⁵² – ne s'inspirent probablement pas directement de ce nouveau genre de raisonnement⁵³ qui par ailleurs, est empreint de « laïcité ». En fait, leur perception du « travail » diffère de l'idéal évoqué dans les grands principes structurels et la théorie d'assistance par le travail dite « rationnelle »⁵⁴ : basée sur une situation de crise beaucoup plus concrète, leur interprétation s'inspire d'une réalité observée, une réalité où le travail devient un moyen de survie au quotidien.

À côté de ceux qui croient en la vertu du travail, mais dont les déclarations restent simples et manquent d'exhaustivité, se trouvent plusieurs desservants qui, grâce à des réponses substantielles et chargées en informations intéressantes, éclairent le type de travail à procurer aux habitants de leurs milieux. En survolant l'ensemble des propos qui prônent l'efficacité de ce moyen pour lutter contre la pauvreté, il est possible de se faire une impression générale des

⁵⁰ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Sauveur, annexe de Saint-Jory.

⁵¹ Lucien Bély, *Dictionnaire de l'Ancien Régime, Royaume de France – XVI^e au XVIII^e siècles*, Paris, Presses Universitaires de France, 1996, p. 102.

⁵² Montesquieu, *De l'esprit des lois*, Paris, Garnier/Flammarion, 1979 (1748), vol. 2, livre XXIII, Chp XXIX, p. 134.

⁵³ C. Bloch, *Ibid.*, p. 200.

⁵⁴ C. Bloch, *Ibid.*, p. 183.

différentes activités rémunératrices qui, selon les desservants, peuvent contribuer à soulager les maux et les besoins des paroissiens du diocèse. Deux types « d'ouvrages » reviennent constamment dans les déclarations, soit le travail saisonnier et les travaux publics.

Pour plusieurs curés répondants, dont celui de la paroisse de Colomiés, remédier aux causes de la pauvreté demande de fournir aux habitants un travail qui consiste en autre chose « *qu'a fouir la terre et a cultiver les vignes et a ramasser la recolte* », car poursuit-il, ce « *travail qui ne dure pas toute l'année [...] n'est pas suffisant pour donner a vivre aux familles pauvres* »⁵⁵. Dans l'esprit des desservants paroissiaux, la logique du raisonnement est opérante et pragmatique : les habitants doivent diminuer l'impact de l'instabilité ou du vide financier qui se crée chaque année entre les dernières récoltes et les premières semences du cycle agraire suivant, en oeuvrent à d'autres types de travaux rémunérateurs⁵⁶. Le curé Visele de la paroisse de Saint-Loup adopte d'ailleurs clairement cette position lorsqu'il affirme que les habitants doivent se trouver des journées à gagner pendant la saison chômée. En poursuivant la lecture de son commentaire, on découvre que sa pensée se précise et se définit : pour soulager la pauvreté, on doit, selon lui, « *fournir aux femmes dans le temps mort, du lin a filler des bas ou des coutures grossieres a faire, et aux hommes ou enfant, des journées a gagner en faisant reparés les chemins qui sont tres mauvais* »⁵⁷. Parce que la plupart des individus des paroisses éloignées ou rurales sont attachés à la terre, différents âges souffrent évidemment de ces caprices et du rythme saisonnier qu'elle impose. Lorsque les produits de la récolte ne suffisent pas, que les temps morts imposés par la nature surviennent, il s'agit donc, selon les desservants, de diriger cette main-d'œuvre vers des ouvrages propres à sa condition particulière et de mettre à profit les

⁵⁵ ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Colomiés.

⁵⁶ Voir annexe 6 (« Le calendrier rural du Toulousain » tiré de l'ouvrage de Gabriel Audisio, *Les Français d'hier*, tome 1 : *Des paysans (XVe-XIXe siècle)*, Paris, Armand Colin, 1998, p. 162-163). L'auteur présente un calendrier agricole mis en place avec l'introduction du maïs dans la région. Il définit chaque moment d'une année ordinaire dans la vie d'un habitant de la campagne, surtout ceux attachés à la terre : laboureur, paysan, brassier ou maître-valet.

⁵⁷ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Loup.

forces de chacun dans la quête de sources de subsistance supplémentaires. L'idée du curé Visele, qui renvoie les enfants aux plus gros travaux de réparation des chemins, ne semble cependant pas être partagée par l'opinion générale. En fait, cette dernière s'accorde plutôt pour utiliser la main-d'œuvre moins forte des femmes et des enfants aux ouvrages plus traditionnels, tels le filage et la transformation des matières naturelles⁵⁸. D'ailleurs, même s'il est difficile, d'après le curé de la paroisse de Saint-Sernin de Ricancelles, de procurer du travail aux paroissiens – ces derniers « *ne sachant vacquer qu'au travail de la terre* »⁵⁹ – pour d'autres répondants, cet obstacle n'est pas insurmontable. M. Broses, curé de la paroisse de Castelmorou, règle ce simple détail en disant qu'il faut « *faire apprendre aux femmes et aux enfants à filer au tour la laine et le coton et tâcher de leur procurer en ce genre de la besogne* »⁶⁰. Cette forme d'économie d'appoint, surtout pratiquée par la population paysanne et manouvrière, s'apprête bien au contexte toulousain; région où les gens vivent au rythme des travaux des champs. Grâce à ce genre d'initiative, dit le répondant de Castelginest, les habitants du diocèse « *trouvant à travailler même par le plus fort de l'hiver [...] se procureroient au moins du pain* »⁶¹.

À part les menus travaux ou l'artisanat, d'autres formes de gros ouvrages saisonniers sont suggérées dans les réponses des desservants paroissiaux. En ce qui concerne les paroisses éloignées, la réparation des chemins – telle que proposée par le curé de la paroisse de Saint-Loup – ou l'aménagement des cours d'eau tumultueux, semblent être des solutions prisées par les curés répondants. Le curé Laroche de la paroisse de Bruguières, par exemple, précise dans sa déclaration : « *je n'en connois d'autre que de réparer en temps d'hiver les avenues de l'Eglise*

⁵⁸ G. Audisio, *Des paysans...*, p. 172; G. Frêche, *Ibid.*, p. 554; voir aussi, au sujet du travail des femmes en général, et des femmes mariées dans la deuxième moitié du siècle en France, Olwen Hufton, «Women and the Family Economy in Eighteenth-Century France», *French Historical Studies*, 1975, ou encore Martine Ségalen, *Mari et femme dans la société paysanne*, Paris, Flammarion, 1980. Cette dernière auteure, dont le propos chevauchent le XIX^e siècle, fait une excellente présentation des « activités du domaine réservé féminin ».

⁵⁹ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Sernin de Ricancelles.

⁶⁰ ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Castelmorou.

⁶¹ ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Castelginest et Gratentour.

et du village qui sont impraticables »⁶². Le curé de la paroisse de Caussidières, pour sa part, indique que les habitants doivent « *recreuser et alligner le lit du ruisseau apellé La Hize qui traverse la parroisse dans la largeur et dont les fréquentes irruptions sablent les foins et gatent les recoltes presque chaque année* »⁶³. Ici, « *racomoder les chemins impraticables* »⁶⁴ ou aménager une rivière indomptée sont, selon plusieurs répondants, deux moyens efficaces de procurer du travail aux pauvres qui n'ont aucun revenu pendant la saison morte. Pourtant, tout en étant une bonne solution à l'absence de travail, ces moyens répondent également à des besoins paroissiaux très précis et réitèrent des demandes faites envers la haute direction ecclésiastique par le clergé des campagnes. Ainsi, tout en ayant la survie économique de leurs paroissiens en tête, certains répondants voient également la valeur ajoutée et le bénéfice des travaux prescrits. D'ailleurs, M. Paute de la paroisse de Buzet ou M. Boutonet de la paroisse de Saint-Martin d'Escurcelles, ne cachent pas dans leurs propositions, le double motif qui anime le choix du type d'ouvrage à être réalisé par les paroissiens⁶⁵. En fait, le premier déclare que dans sa communauté, il faut absolument « *faire construire un pond au ruisseau de Laragou pour faciliter l'administration des sacremens, et le commerce de Moustastruc a Verfeil* »⁶⁶, tandis que pour le second, il faut « *faire reouvrir plusieurs chemins, que certins particuliers ont fait perdre,*

⁶² ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Bruguières.

⁶³ ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Caussidières; ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Pierre de Bajourville – le desservant de cette paroisse propose la même solution pour sa communauté : il dit qu'il aimerait « *faire alligner la riviere de Longe, qui gate presque tous les ans le foin de la prairie qui est sur son bord* ».

⁶⁴ ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Burgaud; ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Lys – le curé tient le même discours et affirme qu'il faudrait, dans sa paroisse, « *faire cesser les corvées [mais] d'obliger tout au plus les paroissiens a repaver et a entretenir les chemins qui sont dans la paroisse* ».

⁶⁵ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Rustice – le curé fait ses doléances à l'archevêque de Toulouse dans une de ses réponses à l'enquête de 1763 lorsqu'il dit « *qu'il me soit permis, veu le zele et l'attachement de monseigneur [...] dans ses role et soins, exposer a sa grandeur que le fonds de notre plaine est fort uni, que les eaus ne peuvent s'écouler et que dans un tems pluvieux, les memes eaux inondent et séjournent long tems sur les bleds ce qui gatent entierement nos recoltes qu'il seroit necessaire de pratiquer quelque grand fossé dans laditte plaine a l'endroit le plus convenable pour evacuer* ».

⁶⁶ ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Buzet.

pour aboutir des villages de la paroisse a l'église parce que M^r le curé est dans l'impossibilité dans le temps des boues d'alles administrer les sacremens aux malades »⁶⁷.

À côté des ouvrages qui peuvent occuper les habitants lors de la saison morte et qui seraient d'ailleurs d'une utilité certaine pour les chefs de paroisse, il y a aussi les travaux publics. Une grande partie des desservants, plus de 40% de ceux qui croient que procurer du travail est une solution au problème de pauvreté, précise que le bien-être financier de la population peut être assuré par la mise en place dans les paroisses de « fonds communs » ou encore d'établissements de travaux publics. En fait, qu'il s'agisse spécifiquement « *d'établir un fonds pour faire travailler les miserables [...] et de préposer des gens de probité pour veiller sur leur travail et conformer le fonds* »⁶⁸ (donc, d'amasser des dons ou des aumônes qui, bien gérés et administrés par des personnes de confiance, pourraient servir à rémunérer le travail des habitants pauvres des différentes communautés) ou « *d'établir des fabriques ou l'on peut faire travailler la plupart des pauvres* »⁶⁹, dans l'ensemble, l'idée qui revient souvent dans le discours des membres du bas clergé est celle de mettre sur pied une forme de « *manufacture pour que tous le monde peut travailler et y gagner la vie* »⁷⁰.

Évoqué par plusieurs desservants, ce genre particulier d'activité rémunératrice est d'ailleurs la solution que présentent les deux seuls curés urbains compris dans l'échantillon des 14 répondants. Si la plupart d'entre eux se font discrets et ne mentionnent pas le type d'ateliers de travail qu'ils désireraient voir s'implanter dans leur communauté, le curé de la paroisse éloignée de Burgaud et de celui de la paroisse citadine de Saint-Sernin de Toulouse, par contre, s'entendent sur l'ouverture de « *quelque manufacture en coton ou en laine pour occuper un*

⁶⁷ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Martin d'Escurcelles.

⁶⁸ ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Caraman.

⁶⁹ ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de la Dalbade.

⁷⁰ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Sulpice de la Pointe.

grand nombre de Jeunes filles et de Jeunes garçons qui feroient quelque petit profit »⁷¹. Les desservants paroissiaux qui s'intéressent à ce type de travail sont tout probablement à l'affût des nouveaux développements qui marquent l'économie toulousaine dans la deuxième moitié du siècle. En fait, à cette époque, c'est le dynamisme de l'industrie manufacturière du coton et, dans une moindre mesure, celle de la laine, qui emballe les marchés de la région⁷². Même si les manufactures de ce type ne requièrent pas beaucoup de travailleurs en atelier, elles génèrent plusieurs autres activités parallèles qui elles, nécessitent une main-d'œuvre nombreuse : le filage de la laine et du coton, la teinture des matières transformées et la confection de « mignonnettes » par exemple⁷³, mobilisent des centaines d'ouvriers. À la veille de la Révolution, les manufactures textiles implantées sur les bords de la Garonne et de la Garonnnette emploient 5 à 6000 personnes⁷⁴. Voyant sans aucun doute les avantages d'« *etablir quelque filature* »⁷⁵ – entre autres pour les paysans et les travailleurs de la terre, puisqu'une partie des tâches requises peut être exécutée à domicile – certains répondants ont donc tiré la conclusion qu'établir une de ces formes d'industrie dans leur communauté fournirait du travail à l'ensemble de leurs paroissiens et aurait une influence probante et positive sur leurs conditions socio-économiques⁷⁶.

⁷¹ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Sernin de Toulouse; ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Burgaud – le curé écrit que « *dans la parroisse est besoin quelque manufacture comme filer du coton de la laine* ».

⁷² M. Taillefer, *Ibid.*, p. 209; voir aussi Henri Ramet, *Histoire de Toulouse*, Toulouse, Imprimerie régionale, 1935, p. 590-591 : l'auteur mentionne qu'au XVIII^e siècle, la ville de Toulouse reste « l'entrepôt des laines espagnoles venues par les cols pyrénéens et un centre de commerce de draps ». Elle fabrique encore les burats, étoffes de laine légère et bon marché et des couvertures de coton.

⁷³ ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de la Dalbade – le curé confirme qu'il a, dans sa paroisse, « *quelques fabriques de Mignonetes* », mais qu'il serait nécessaire d'en avoir d'autres.

⁷⁴ M. Taillefer, *Ibid.*, p. 210.

⁷⁵ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Martin de Capver.

⁷⁶ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Pierre de Bouzonville – avec un positivisme qui ne peut que confirmer les bienfaits des manufactures sur les conditions des gens, le desservant de Saint-Pierre note que dans la paroisse voisine, « *la parroisse St-Paul, il y a une manufacture Royale, qui est d'un grand secours pour toute la juridiction. Son etat actuel est qu'on y travaille beaucoup et que tous les villages voisins en profitent considérablement* ». D'ailleurs, lorsque que l'on a la chance d'y « *travaillés par la charité et par l'aizance du maitre qui l'entretien* », la manufacture ne peut qu'avoir un effet bénéfique sur la population qui en profite.

Enfin, encore plus énergique et déterminé, le desservant de la paroisse de Castelginest déclare que toutes formes de stimuli économiques seraient certainement bien accueillies dans sa communauté : « *il faudroit qu'on [...] établit un certain commerce par exemple quelque foire, marché et surtout manufacture de plus si étoit possible* »⁷⁷. Ainsi, une manufacture pour produire les biens, une foire ou un marché pour les vendre : quel que soit le type d'établissement de travail ou de commerce local, tous semblent être en mesure de remplir les vues salutaires des curés répondants⁷⁸. En fait, dans l'ensemble des commentaires des desservants paroissiaux une même réflexion persiste : ils sont convaincus que leurs paroissiens bénéficieraient d'une initiative commerciale ou industrielle provenant de grands investisseurs – atelier, manufacture, fabrique – donc, d'une forme d'ouvrage organisé et structuré. D'après les propos du curé Malesette de la paroisse de Saint-Jory, ce n'est d'ailleurs « *que par le secours d'une manufacture que tout le monde peut trouver son avantage* »⁷⁹. En fait, si ces établissements de travaux communs semblent particulièrement populaires auprès des curés et qu'ils deviennent mêmes, pour certains, le seul secours pour soulager la pauvreté, leurs facultés doivent être plus que simplement économiques. Est-il risqué de proposer que cet ouvrage encadré et contrôlé, dont l'activité est plus permanente et plus stable, résout davantage le problème? En scrutant de près les déclarations de quelques desservants, une tendance se dessine : chez le curé de Burgaud, procurer du travail par l'entremise d'une manufacture ferait plus que remédier à la pauvreté, il « *nouriroit l'indigent [...] le tirerois de l'oisiveté et feroit le bien public* »⁸⁰. Chez le desservant de Saint-Sernin de Toulouse, de la même manière, cela « *tireroit [les jeunes] de la fainentise ou ils passent leur jeunesse [et ferait travailler] les femmes et les filles [qui] n'ont d'autres*

⁷⁷ ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Castelginest et Gratentour.

⁷⁸ ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Castelginest et Gratentour – le curé de cette paroisse indique d'ailleurs dans la citation présentée qu'il veut une « *manufacture de plus* », car la communauté a la chance d'avoir une filature de coton établie sur le territoire de Castelginest. Il poursuit en disant que le problème est qu'« *il ny en a pas a Gratentour [et qu'] il seroit tres necessaire qu'il y en eut* ».

⁷⁹ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Jory.

⁸⁰ ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Burgaud.

professions que celle de revendeuses, metier aussi dangereux que peu lucratif »⁸¹. Et enfin, chez le répondant provenant de la paroisse de Saint-Sulpice de la Pointe, il « *empêcheroit* [les habitants] *de vivre dans la faineantise, dans la débauche et dans la pauvreté* »⁸². Tout en tentant de trouver des remèdes efficaces et appropriés à la misère qui afflige leurs paroissiens, les desservants désirent aussi, d'une pierre deux coups, encadrer leur comportement plus déviants, corriger leurs mœurs et leurs vices, puis les guider dans le droit chemin : celui du travail rédempteur.

Si les réponses des curés semblent toutes, *a priori*, varier en terme de précision et d'abondance et qu'il est difficile de définir spécifiquement à quel type de travail les desservants pensent lorsqu'ils répondent à la question posée, le message qui émane de l'ensemble de leurs propos est pourtant essentiellement le même : « *leur procurer du travail* [aux habitants des paroisses] *fourniroit des moyens pour se soutenir et soutenir leur famille* »⁸³. Car, là réside clairement toute l'assise du raisonnement des membres du bas clergé toulousain. D'après la majorité d'entre eux, l'aumône, acte de charité fondamental, est la première arme contre le fléau de la pauvreté parce qu'elle réussit sur le champ, à nourrir l'indigent, à vêtir le dénué et à soulager le malade. Seulement, elle tire difficilement le pauvre de sa délicate condition. Seul le travail rémunéré, temporaire et offert en temps de crise ou permanent et implanté dans la communauté, peut procurer une certaine stabilité et sécurité financières aux individus. D'ailleurs, en aucun cas, la charité ne procure le même sentiment de dignité que celui qui se développe chez l'homme qui parvient, de la force de ses bras, à faire vivre, voire même survivre une journée de plus, sa femme et ses enfants.

⁸¹ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Sernin de Toulouse.

⁸² ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Sulpice de la Pointe.

⁸³ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Jory.

Diminuer les impositions

Le dernier thème qu'abordent le plus souvent les desservants toulousains dans leurs déclarations sur les moyens de remédier à la pauvreté est celui des impôts. Dans l'ensemble, 22% des répondants de l'enquête, donc environ 1 curé sur 5, dénoncent les trop fortes impositions qui pèsent sur les paroissiens de leur communauté et supplient les autorités de « *faire diminuer les charges* »⁸⁴. Leur répartition territoriale est d'ailleurs très intéressante : au total, 11 des 12 paroisses répondantes se situent en milieu éloigné, c'est-à-dire en pleine campagne diocésaine. Le problème est-il essentiellement rural? Puisque les charges reposent en grande partie sur les produits de la terre ou sur les sommes acquises par la vente de ses fruits, ces dernières drainent évidemment une bonne partie des revenus potentiels des ruraux, journaliers, paysans, laboureurs ou encore maîtres-valets⁸⁵. Alors que la terminologie des réponses des desservants nous renvoie à ces différents prélèvements fiscaux et révèle toute leur variété – de la triple fiscalité royale (taxes directes : taille, capitation et taxe de guerre; taxes indirectes : gabelle et produits de consommation; taxe du dixième), à la levée ecclésiastique (dîme) et la perception de droits seigneuriaux ou communaux – l'ensemble du discours des répondants indique qu'ils doivent, soit être diminués, soit être atténués par des compensations fiscales.

Dans la majorité des réponses, les desservants paroissiaux spécifient qu'il faut « *qu'on diminue les subsides* »⁸⁶ ou que l'on procède à la « *diminution des impôts royaux* »⁸⁷. S'intéressant tous au même problème, celui que pose la taxation et les impositions au XVIII^e siècle, plusieurs répondants tentent en toute sincérité d'y trouver un remède simple. En fait, lorsque qu'une bonne majorité considère que les diverses taxes, imposées par le gouvernement et différents paliers d'autorité, sont à l'origine même de la pauvreté paroissiale, il devient évident,

⁸⁴ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Julia de Gras Capou.

⁸⁵ G. Frêche, *Ibid.*, p. 493-494.

⁸⁶ ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Boulloc.

⁸⁷ ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Cambiac.

comme en font part les curés de Saint-Salvy, de Brax et de Saint-Exupère, que « *les moyens d'y remédier seroient de diminuer les charges* »⁸⁸. Dans la mesure où l'ensemble des habitants des paroisses étudiées – celles situées en campagne surtout – font partie d'une des tranches socio-économiques les plus imposées de la société toulousaine, ce fardeau fiscal repose réellement, et plutôt lourdement, sur leur contribution⁸⁹. Pourtant, les desservants qui attestent des difficultés avec lesquelles les habitants composent et qui sont tout à fait conscients du réel ravage que font les charges sur les revenus bien maigres de la plupart des paysans, en viennent à des conclusions différentes. Ainsi, tandis que le desservant de Caragoudes affirme sans détour qu'il n'y a d'autres moyens valides de remédier au problème de la pauvreté que la « *cessation [...] des charges* »⁹⁰ qui accablent les habitants de sa paroisse, le curé de Saint-Rustice, *a contrario*, soutient qu'il faut « *attendre en paix que le tems et les circonstances permettent a notre bon roy d'accorder quelques diminutions sur les charges de ses fidelles sujets* »⁹¹. Ici, la variabilité du poids des obligations fiscales qui pèsent sur les paroisses, dont la valeur change nécessairement d'un type de prélèvement à un autre, d'une région à une autre, d'une communauté à une autre⁹² est peut-être à l'origine des divers degrés « d'ardeur » que démontrent les répondants face à la solution qu'eux-mêmes proposent.

Alors que certains répondants ne précisent pas quel genre de « diminution » d'impôts est souhaitable ou quel type de charges affectent le plus leurs paroissiens, d'autres, connaissant manifestement bien les affaires financières de leurs paroissiens, expriment précisément l'étendue

⁸⁸ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Salvy; ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Brax; ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Exupère.

⁸⁹ Voir annexe 7 (« Tableau de l'état général des habitants sujets à la capitation par communauté en 1734 » tiré de l'ouvrage de G. Frêche, *Ibid.*, p. 356). Il est possible de constater que dans le cas de la capitation, l'état des gens y étant soumis montre clairement qu'elle touche dans une grande proportion les catégories « *artisans et ouvriers* », « *fermiers, métayers ou ménagers* » et « *brassiers* ».

⁹⁰ ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Caragoudes.

⁹¹ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Rustice.

⁹² G. Audisio, *Ibid.*, p. 183.

de leur misère : « *les moyens [de] remédier [au problème] seroit [...] de faire diminuer la capitation [car] le moindre brassier qui n'a que son travail pour vivre paye huit, neuf, et quelque fois dix livres de capitation* »⁹³. Cette somme, que doit remettre le brassier au collateur, peut paraître relativement minime. Seulement, dans le quotidien de la masse de journaliers, laboureurs et travailleurs en général, elle se présente comme un montant d'argent que peu possèdent.

Une bonne partie du revenu des paysans et des ouvriers agricoles est rétribuée en nature, sous forme de nourriture, de grains ou de boisson⁹⁴. Les maigres salaires qu'ils réussissent à récolter grâce à leur travail d'appoint, quant à eux, « forment la seule masse monétaire que les propriétaires, le plus souvent citadins, distribuent dans les campagnes »⁹⁵. La capitation par exemple, payée en argent, plutôt qu'en nature comme la plupart des autres impositions, oblige fréquemment les paysans « à vendre une partie, fut-elle infime, de la production sur le marché pour se procurer les espèces nécessaires »⁹⁶. Dans ces conditions, il est évident que le paiement annuel de ces charges, pour reprendre l'expression de G. Frêche, « est pour le rural une angoisse permanente »⁹⁷. Travaillant également à un taux salarial qui se convertit rarement en un pouvoir d'achat réel, les habitants du diocèse ajustent difficilement leurs revenus à la hausse des termes de taxation que connaît la deuxième moitié du siècle⁹⁸. D'après les évaluations de G. Frêche, le salaire agricole moyen dans le diocèse de Toulouse se situe, dans les années 1712-1714, entre 9 et 12 sols tournois par jour (pour un journalier ou un vigneron, les femmes rapportant la moitié

⁹³ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Pierre de Bajourville.

⁹⁴ G. Frêche, *Ibid.*, p. 553; G. Audisio, *Ibid.*, p. 173.

⁹⁵ G. Frêche, *Ibid.*, p. 553.

⁹⁶ G. Frêche, *Ibid.*, p. 494.

⁹⁷ G. Frêche, *Ibid.*, p. 493.

⁹⁸ Voir annexe 8 (« Tableau de la répartition du nombre des cotes de capitation pour sept bourgs du diocèse de Toulouse en 1695, 1764 et 1786 », tiré de l'ouvrage de G. Frêche, *Ibid.*, p. 359). Les deux régions qui nous intéressent particulièrement, parce que plusieurs des paroisses de notre échantillon s'y retrouvent, sont Buzet et Saint-Julia de Gras Capou.

moins). Dans les années 1784-1786, il n'est passé qu'à 15 sols la journée⁹⁹. En considérant le fait que 20 sols font une livre, et que, mises à part les différentes impositions, un individu doit payer une rente ou un loyer à un propriétaire, doit souvent acheter lui-même les semences et entretenir les outils de travail, doit également tenter de subvenir aux besoins de base de sa famille (nourriture, vêtements), les 8, 9 ou 10 livres retranchées pour le paiement de la capitation correspondent à une somme très considérable et cela, même pour celui qui trouve du travail tous les jours.

En prenant intégralement la déclaration du curé Lavail de la paroisse Labastide Saint-Sernin par exemple, toute la réalité de la lourdeur des différentes impositions qui pèsent sur la population est mise en lumière :

« Les moyens d'y remédier sont de leur faire beaucoup de bien et entr'autres choses de les faire décharger pour toujours de la moitié en total pour le moins du rôle de la capitation, parcequ'aujourd'hui il n'y a pas autant de feux ou de chefs de famille dans la paroisse, qu'il y en avoit autrefois, et j'ose dire que tout ce que ces pauvres miserables peuvent supporter en total au sujet de la susdite capitation, ne peut être qu'une affaire d'environ dix pistoles et je soutiens en achevant cet article, que mes paroissiens sont les plus pauvres du diocèse »¹⁰⁰.

D'après M. Lavail, les 40 feux de sa paroisse, c'est-à-dire moins de 200 habitants, ne peuvent supporter, au total, plus de 10 pistoles de capitation. Pour établir une mesure d'équivalence, disons qu'une pistole est évaluée, au XVIII^e siècle, à 10 livres. Alors dans l'ensemble, les 40 chefs de famille faisant partie du rôle de la capitation de la communauté sont dans l'impossibilité de payer les 100 livres de taxe imposées par année, soit environ 2,5 livres par feux annuellement. Bien que le taux ne soit pas de valeur égale pour tous, mais soit plutôt, selon le *Dictionnaire de Trévoux*, « un droit qui se lève sur chaque personne, en considération de son travail, de son

⁹⁹ G. Frêche, *Ibid.*, p. 556-558; ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Castelginest – le curé de la paroisse mentionne que pour remédier à la pauvreté, il « *faudroit qu'on augmentat le prix de la journée* ».

¹⁰⁰ ADHG – 1 G 544 : État de la paroisse de Labastide Saint-Sernin.

industrie, de sa charge, de son rang »¹⁰¹, la démonstration reste convaincante et ce, surtout lorsque nous jetons un coup d'œil sur la situation particulière des habitants de la paroisse :

*« Il y a environ quatre famille dans la paroisse qui sont à l'aumône, il y a un grand nombre de pauvres honteux, une orpheline, tous les autres paroissiens sont des pauvres païsans, qui travaillent pour vivre, et qui la plupart du temps sont sans travail; de sorte qu'alors ils sont obligés d'emprunter ou de mandier le pain s'ils veulent manger pour vivre, et ils sont si pauvres que tres souvent ils sont dans l'impossibilité de rendre ce qu'ils ont emprunté pour sa sustenter, et qu'on est obligé de leur donner par charité »*¹⁰².

Pour des « *pauvres misérables* » ou des « *pauvres païsans* », pour des « *familles qui sont à l'aumône* » également, il est bien clair qu'une somme approximative de 2 ou 3 livres déversée seulement pour la capitation d'ailleurs, paraît énorme et peut même devenir difficile à amasser dans les mauvaises, mais aussi dans les bonnes années.

Enfin, parce qu'ils voient souvent leurs paroissiens osciller sur l'étroite ligne qui sépare la pauvreté de l'indigence, quelques-uns des répondants ont cru bon de proposer dans leurs réponses, une forme particulière de diminution d'impôts : l'indemnisation fiscale. Le desservant de la paroisse de Castéra, par exemple, mentionne sans offrir plus d'explications, que la solution est de faire « *des dons sur les impositions* »¹⁰³. Tout en étant aussi peu bavard que son collègue au sujet du type de compensations souhaité, le curé de la paroisse de Saint-Léon, de son côté, présente tout de même une des réalités qui souvent font en sorte que les impositions deviennent un fardeau fiscal. D'après lui, « *comme se sont les impots qui causoient la pauvreté, le premier moyen seroit de les faire diminuer, par des indemnités, surtout dans cette paroisse qui les années dernieres, quoyque extremement grellée on ne peut rien en obtenir* »¹⁰⁴. Le souhait que font certains desservants paroissiaux se fonde peut-être sur leur expérience des mesures

¹⁰¹ *Dictionnaire universel françois et latin vulgairement appelé Dictionnaire de Trevoux*. Paris, 1743 – sous *Capitation*.

¹⁰² ADHG – 1 G 544 : État de la paroisse de Labastide Saint-Sernin.

¹⁰³ ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Castéra.

¹⁰⁴ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Léon.

d'urgence mises en place en temps de crise dans le Toulousain. Il est vrai qu'à différents moments, dans la première partie du siècle, l'administration royale s'est vue accorder, sur demande de l'intendant de la province, des diminutions d'impôts par remise de sommes au diocèse de Toulouse¹⁰⁵. De plus, en 1712, 1736 et 1748, les déclarations de l'intendant, à l'effet qu'il est strictement défendu au collateur de saisir le bétail des habitants, se multiplient. Cette résolution, d'accommoder les propriétaires qui ont subi des pertes engendrées par les fléaux naturels, nous dit F. Buchalet, se poursuit même pendant le règne de Louis XVI¹⁰⁶. On leur accorde, par exemple, des indemnisations sur les fonds libres. Moyen efficace pour soulager la misère pendant les années difficiles et pratique intéressante qui permet d'alléger, si ce n'est que pour un instant, le poids des impositions qui repose sur les épaules du peuple, ces « compensations » sont donc brièvement évoquées par les membres du bas clergé toulousain.

Pour le curé Paute de la paroisse de Buzet, répondant qui croit également en la responsabilité des charges et des impositions, ces « *dons* » ou indemnités se traduisent concrètement en remise sur la taille. Cette taxe royale, selon lui, est prélevée à un taux trop élevé dans sa paroisse : il dit vouloir « *demande au roy un dedomagement pour une forêt immense qui ne donne aucun proffit a la parroisse et dont on paye cependant la taille qui est très considérable* »¹⁰⁷. En jetant un coup d'œil à la répartition des masses de culture par zone dans le Toulousain au XVIII^e siècle, la situation particulière de la communauté de Buzet ressort et confirme les propos du curé Paute. En 1790, d'après les évaluations de G. Frêche, 36,8% de l'étendue des terres de la communauté sont couvertes de forêt et de « bois »¹⁰⁸. En fait, ces superficies incultes, souvent maltraitées par les habitants qui bordent leur pourtour, « sont d'un

¹⁰⁵ F. Buchalet, *Ibid.*, p. 145-146 : ici, l'exemple classique du « Grand hiver » de 1709 revient. Un arrêt du Conseil d'État du 17 août accorde au diocèse une remise de 17 526 livres.

¹⁰⁶ F. Buchalet, *Ibid.*, p. 146.

¹⁰⁷ ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Buzet.

¹⁰⁸ G. Frêche, *Ibid.*, p. 255.

secours à peu près nul pour les communautés »¹⁰⁹. Taillables, comme l'indique le curé de Buzet, les forêts et boisés rapportent peu. Ils sont d'ailleurs fréquemment amputés par les paysans qui veulent augmenter leurs surfaces de culture céréalière et accroître la rentabilité des sols. Ces pratiques prennent de l'ampleur dans la deuxième moitié du siècle et le manque de bois entraîne même un problème d'approvisionnement de la ville¹¹⁰. Ainsi, la « *forêt immense* » de la paroisse de Buzet resterait-elle peut-être intacte si les autorités voulaient bien dédommager les paroissiens. En fait, dans les années 1760, l'État met en place des politiques qui répondent relativement bien à la demande du curé Paute, tout en ne s'inscrivant pas nécessairement dans sa ligne de pensée. En émettant deux arrêts en 1764 et 1766, puis un en 1770, qui exemptent « *de dîmes et de toutes impositions quelconques, même des vingtièmes* » pendant l'espace de 15 ans, tous ceux qui dessècheront des marais et des terres inondées ou qui défricheront des landes ou terres incultes¹¹¹ et qui empêche la taille d'être augmentée « *à raison dudit défrichement* »¹¹², l'État s'efforce plutôt d'enrayer l'exode rural que de « *remédier à la pauvreté* ».

Enfin, l'importance que prennent les différentes impositions dans le discours des desservants paroissiaux sur les moyens de remédier à la pauvreté, reflètent certainement la fragilité de l'équilibre financier des familles vivant dans le diocèse de Toulouse; en particulier, celles qui ont élu domicile dans les zones les plus éloignées de la cité. Les habitants de la région, qui tentent d'abord et avant tout d'assurer leur lendemain, doivent faire beaucoup avec peu tout

¹⁰⁹ G. Frêche, *Ibid.*, p. 236.

¹¹⁰ G. Frêche, *Ibid.*, p. 240.

¹¹¹ F. Buchalet, *Ibid.*, p. 146; Pierre Vaissière, *Les curés de campagne dans l'ancienne France*, Paris, Perrin, 1925, p. 92-96.

¹¹² F. Buchalet, *Ibid.*, p. 146; P. Vaissière, *Ibid.*, p. 97 : ces déclarations, en particulier celle de 1766, entraînèrent une série d'abus qui furent décriés en grande partie par les curés de paroisse. D'après la correspondance des curés avec l'Agence générale du Clergé, plusieurs « *supercheries* » furent commises par les décimables pour éviter le paiement de la dîme et des autres formes d'impositions comprises dans la déclaration : certains se mirent à abandonner les terres cultivées pour défricher des communaux ou des terrains considérés incultes, d'autres passèrent les boisés à la hache, d'autres enfin, confondirent le dessèchement des marais et des étangs; les premiers ne rapportant rien et n'étant pas imposables (donc incultes), mais les seconds étant soumis à l'impôt parce que leur poisson passait pour un important revenu.

en poursuivant leurs activités quotidiennes. Plusieurs d'entre eux redoutent certainement le temps des impositions, période où ils voient leurs maigres économies, s'ils en ont, et leurs uniques ressources disparaître dans les coffres de toute une panoplie d'autorités supérieures. Pour satisfaire cette intarissable soif de capitaux, plusieurs seront obligés, faute de moyens, de prendre la voie de l'emprunt, de quitter leurs biens ou encore de partir vers d'autres horizons.

Changement d'échelle

Le survol des commentaires des desservants permet de constater que dans l'ensemble, la grande majorité d'entre eux s'entend généralement sur trois moyens de remédier à la pauvreté dans les paroisses : faire la charité par l'aumône, procurer du travail aux habitants et diminuer le fardeau fiscal qui repose sur la population. Cette trilogie de solutions se distingue par rapport aux autres moyens proposés par les curés, grâce au commun accord qu'elle suscite et parce qu'aucune autre idée évoquée dans l'enquête ne s'impose aussi distinctement. Cette prédominance ne saurait pourtant occulter le vaste éventail de réponses offertes à la question. Car, si en général, il faut offrir plus d'emplois aux gens pauvres ou les décharger des lourdes impositions qui pèsent sur eux, en particulier, les solutions sont souvent nombreuses et de différentes natures. Par exemple, pour le curé de la paroisse de Burgaud, il est possible d'aider ses paroissiens simplement en leur prêtant « *de quoy ensemancer leurs terres qui en partie restent incultes faute de semance* »¹¹³. Dans le cas des desservants de Buzet et de Cugnax, le moyen est tout autre. À Buzet, on doit plutôt faire « *executer les ordonnances royaux pour empecher qu'on ne recut pendant la nuit des personne dans les cabarets* »¹¹⁴, tandis qu'à Cugnax, il faut demander aux autorités d'émettre des « *ordonnances qui defendoient de complanter des vignes dans des fonds propres a porter des grains* »¹¹⁵. La variété des commentaires et des solutions imaginées confirme réellement toute la diversité des phénomènes

¹¹³ ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Burgaud.

¹¹⁴ ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Buzet.

¹¹⁵ ADHG – 1 G 492 : État de la paroisse de Cugnax.

qui marquent les paroisses et les paroissiens, puis démontre bien comment les répondants ont tout à fait adapté leurs réponses aux besoins de leurs ouailles et aux maux qui les affligent. Souvent, comme en témoigne la spécificité de la déclaration du curé Lanier – desservant de la paroisse de Saint-Orens de Gameville aux prises avec des paroissiens qui ne savent épargner – le seul et unique moyen de remédier à la pauvreté dans une communauté est « *d'envoyer de Toulouse [...] le samedi soir, un homme qui eut la confiance de tous les Bientenans pour porter leurs ordres et pour payer au meme temps les journaliers le dimanche a l'issue de la 1^{re} messe* »¹¹⁶.

Les déclarations émises par les desservants paroissiaux ouvrent donc une fenêtre sur les multiples conditions qui règnent dans les paroisses du diocèse de Toulouse en 1763 et sur les problèmes avec lesquels doivent composer les responsables ecclésiastiques et la population. En fait, les solutions inédites, comme les récurrences d'opinion et les moyens plus généraux de remédier à la pauvreté, forment une espèce de toile de fond sur laquelle toute la qualité du discours clérical est représentée et mise en valeur : on y découvre les différentes motivations qui animent la réflexion des membre du bas clergé toulousain – leurs craintes, leurs intérêts ou leurs préoccupations personnelles – leur état d'esprit, leur sensibilité et réceptivité, puis la lucidité de leur raisonnement. D'ailleurs, leurs interprétations des moyens de remédier à la pauvreté deviennent d'autant plus intéressantes et révélatrices lorsque nous les réinsérons dans un contexte plus large et que nous les juxtaposons au tableau qu'en peignent, à la même époque, les dirigeants du haut clergé de France. Parce que la pauvreté, pour reprendre P. Sassier, est un « thème politique »¹¹⁷ très en vogue dans la deuxième moitié du siècle – et qu'elle s'insère dans un discours particulièrement effervescent tenu non seulement par les philosophes et les

¹¹⁶ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Orens de Gameville.

¹¹⁷ Philippe Sassier, *Du bon usage des pauvres : histoire d'un thème politique (XVIe-XXe siècle)*, Paris, Fayard, 1990.

économistes¹¹⁸, mais aussi par les plus hautes autorités ecclésiastiques du royaume – il importe de mettre en relation les solutions possibles à la misère que proposent les membres du clergé paroissial avec celle de leurs supérieurs. Nous verrons d'abord que l'originalité des commentaires des desservants du diocèse réside dans le fait que ces derniers passent sous silence quelques-unes des notions les plus importantes des politiques de la lutte contre la pauvreté au XVIII^e siècle, établissant ainsi un décalage avec les idées véhiculées à cette période par certaines autorités religieuses; ensuite, nous constaterons qu'à côté des grands principes et projets de cette élite religieuse, l'ensemble de ses discours reste tout simplement collé à une réalité où les moyens de soulager la pauvreté doivent être efficaces, concrets et surtout, immédiats.

Discours répressif : classes et peines

Dans l'ensemble des réponses offertes par les desservants paroissiaux à la question sur les moyens de remédier à la pauvreté, ce qui frappe le plus est l'absence complète de références faites à des solutions d'encadrement arbitraires ou à des politiques dites « répressives ». Car, si au XVIII^e siècle, d'après l'abbé Baudeau, « *les Citoyens indigens sont, aux yeux de la saine politique, un objet digne de ses attentions & de sa bienfaisance, [et] aux yeux de la Religion, un objet digne de toute sa tendresse & de ses prédilections le plus marquées* »¹¹⁹, leurs différentes conditions, elles, sont sans contredit une matière d'intérêts civils et criminels qui fait l'objet d'une riche législation¹²⁰. Parfois très précises et très expéditives, ces lois prévoient tantôt une

¹¹⁸ Nous souhaitons d'ailleurs souligner l'apport de la récente étude réalisée à ce sujet par notre collègue : voir Sébastien Duchesne, *Les physiocrates et les gueux, ou la position des premiers économistes sur la question de la pauvreté en France (1756-1789)*, thèse de maîtrise en histoire, Université d'Ottawa, 2003.

¹¹⁹ Baudeau, *Ibid.*, p. 124.

¹²⁰ Voir annexe 9 (« Tableau récapitulatif de la législation sur la pauvreté au XVIII^e siècle en France d'après cinq dictionnaires de jurisprudence contemporains » – la référence de chaque ouvrage est donnée en bibliographie). En choisissant très arbitrairement comme fourchette, la *Déclaration* du 25 juillet 1700 « *contenant règlement sur les mendiants et vagabonds* » et l'importante *Déclaration* du 3 août 1764 « *concernant les vagabonds et gens sans aveu* », il est possible de constater qu'au XVIII^e siècle seulement, 25 lois différentes concernant la pauvreté et ses conditions ont été enregistrées par le parlement de Paris et ceux de provinces. Comprenant

forme d'assistance, tantôt de lourdes peines selon les différents types de délits et de comportements associés à la condition¹²¹. Ce système d'encadrement prévu par la législation commence à être critiqué avec véhémence, surtout dans la deuxième moitié du siècle¹²². On remet en question les établissements mis sur pied dans le cadre du « grand renfermement », c'est-à-dire les hôpitaux généraux et les maisons de force, puis la sévérité des peines appliquées pour la correction des déviants et récidivistes. L'élément déclencheur qui marquera un tournant dans la perception qu'ont plusieurs membres du haut clergé d'une institution au caractère manifestement pénitentiaire¹²³, ne viendra pas avant 1764, avant la fameuse Déclaration royale d'août 1764. Cette loi, qui attribue une nouvelle définition au vagabond en tenant compte, pour le menu peuple, de la fréquence de la cessation de travail, généralise l'ouverture des dépôts de mendicité et la répression du comportement déviant : la première offense envoie le coupable aux galères! En fait, même si l'on tend graduellement à se dissocier de ces politiques arbitraires, certains principes qui forment l'assise même de l'édifice répressif seront encore partagés, après cette date, par l'ensemble des corps décisionnels du royaume, y compris par les autorités ecclésiastiques.

La classification des pauvres, par exemple, est une des réalités structurelles qui reste ancrée dans les mentalités des dirigeants et, par conséquent dans leurs discours, jusqu'à la fin de la période moderne. Cette catégorisation des différents états de la pauvreté effectuée par les membres du haut clergé, certainement avant, mais aussi après 1764, marque directement le sort

déclarations, ordonnances, arrêts ou renouvellement d'anciennes mesures, cette abondante législation a conditionné la vie d'une grande partie de la population française en criminalisant leur état socio-économique.

¹²¹ Jean-Pierre Gutton, *La société et les pauvres; l'exemple de la généralité de Lyon*, Paris, Édition « Les Belles Lettres », 1971, p. 441.

¹²² Il n'y a qu'à consulter les articles *Fondation et Hôpital* dans l'*Encyclopédie* de M. Diderot et M. d'Alembert, pour comprendre comment ces établissements sont la cible des critiques les plus sévères et les plus aigues de la part des penseurs de l'époque.

¹²³ Bronislaw Geremek, *La potence ou la pitié : l'Europe et les pauvres du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Gallimard, 1987, p. 286.

des individus : elle détermine non seulement quel type d'assistance leur sera offert, mais également l'endroit où ils seront détenus, (hommes, femmes et enfants sont placés dans des lieux séparés) et quels peines ou travaux leurs seront affligés. L'influent économiste et abbé, N. Baudeau, par exemple, distingue clairement dans son projet sur les pauvres publié en 1765, diverses « *espèces de pauvreté véritable* »¹²⁴ et de « *faux pauvres* ». Encore en 1775, Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse et conseiller de Turgot, présente dans son *Mémoire sur la mendicité*¹²⁵, les différentes catégories de pauvreté ainsi que les mesures distinctes qui doivent être prises dans le cas des « *vrais pauvres* » – soit, les malades, les « *enfants trouvés* », les infirmes, les aveugles, les fous et les insensés – ou dans celui des « *pauvres valides* », ceux qui mendient « *à plus de quatre lieues* » de leur paroisse et que « *les lois de police* » sont chargées de punir¹²⁶. Deux années plus tard, en 1777, l'abbé Malvaux, rapporteur des 118 mémoires soumis au concours de l'Académie de Châlons-sur-Marne, résume les discours tenus par ses contemporains au sujet de la pauvreté et fait également cette distinction entre les « *pauvres méritants* » et les « *Mendians [...] artisans de leur misère [dont] la lâche & odieuse profession est le berceau de l'oisiveté, l'école de l'imposture & le réceptacle du brigandage* »¹²⁷. Dans

¹²⁴ Baudeau, *Ibid.*, p. 9-101 (premier chapitre : « *Des diverses espèces de Pauvreté véritable* », p. 98-120 (supplément et troisième chapitre : « *Sur les faux pauvres* »).

¹²⁵ Archives nationales de France (ANF), 154 AP II 107 – microfilm 177 MI 158. Nous avons eu la chance de consulter ce document qui n'existe qu'en deux copies (l'autre est conservée à la Bibliothèque nationale à Paris, ms 8129, f^{os} 244-286). Ce rapport, rédigé par Brienne, fut commandé par Turgot dans le cadre d'une commission informelle sur la mendicité. Il fut discuté en octobre 1775 dans des conférences à Montigny et à Fontaineblau. Il propose des principes d'action et un plan d'ensemble liant les questions de la mendicité, de secours aux pauvres et de réformes hospitalières. Il a tout récemment été publié par Guy Thuillier, *Aux origines de l'administration sociale : le rapport sur la mendicité de Loménie de Brienne*, Paris, Comité d'histoire de la sécurité sociale, 2003, qui en fait une brève présentation et mise en contexte.

¹²⁶ ANF : 154 AP II 107 – microfilm 177 MI 158, *Mémoire sur la mendicité*, p. 10.

¹²⁷ Abbé Malvaux (rapporteur), *Les moyens de détruire la mendicité en France, en rendant les mendiants utiles à l'État sans les rendre malheureux... tirés des Mémoires qui ont concouru pour le Prix accordé en l'année 1777, par l'Académie des Sciences, Arts & Belles Lettres de Châlons-sur-Marne*, Seneuze, 1777, introduction, p. V; pour un excellent résumé des sujets qui ont été au cœur des débats de l'Académie pendant cette période et une présentation des préoccupations des commanditaires du concours de 1777, voir Daniel Roche, « La diffusion des Lumières. Un exemple : l'Académie de Châlons-sur-Marne », *Annales : Économies, Sociétés, Civilisations*, 1964.

toutes ces affirmations, diviser les pauvres en classes a pour objectif une meilleure application des moyens préconisés pour mettre fin à leur situation. Pour ceux qui tombent dans la première et « bonne » catégorie, cela veut dire aide et assistance, mais pour ceux qui entrent dans la seconde, cela se traduit encore en travaux forcés ou en peines de prison.

Clairement présente dans la conception de la pauvreté des membres du clergé les plus influents de l'époque, cette différenciation qui définit le traitement des pauvres est pourtant une des réalités qui semble être nuancée des commentaires du clergé paroissial de notre échantillon. En fait, si la grande majorité d'entre eux utilise, dans un premier temps, des termes différents pour « *qualifier* » les pauvres lorsqu'ils répondent à la question « *S'il y a beaucoup de Mendians, de Pauvres honteux, d'Orphelins ou de Gens sans travail dans la Paroisse* » - la formule du questionnaire, rappelons-le, les invitant à le faire – la situation n'est pourtant pas de même dans les commentaires qu'ils offrent à la question sur les moyens de remédier à la pauvreté. Dans l'ensemble de leurs déclarations, les desservants ne font aucune référence aux termes qui sont liés, par les lois et le discours dominant du moins, à des comportements illicites ou illégaux devant être punis. Rien sur les mendiants qui quêtent avec violence et impunité, rien sur les mendiants oisifs et libertins qui vivent de cette profession déplorable, rien, finalement, sur les vagabonds et les gens sans aveu qui commettent crimes et larcins. Ils distinguent certes les différents types de pauvres qu'ils trouvent dans leur paroisse – tels, les « *misérables* », les « *paysans* », les « *indigents* » ou encore les « *familles* » et les « *paroissiens* » - mais jamais en utilisant les mots – ou les maux – qui renvoient aux moyens répressifs encore usités à l'époque ou à ceux recommandés par leurs supérieurs.

De cette manière, il est évident qu'en se distançant d'une nomenclature autoritaire dont les définitions juridiques et légales sont empreintes de sévérité, les membres du bas clergé toulousain se distancient aussi des solutions qui sont habituellement rattachées à ces termes. À

l'exception d'un curé de la paroisse de Saint-Félix de Caraman, qui mentionne sévèrement qu'« *après avoir employé tous les moyens que la prudence, la charité & la religion inspirent à un pasteur, et que tout devient inutile, c'est de reprimer, corriger et punir le vice avec autorité* »¹²⁸, tout ce qui touche de près ou de loin à l'idée du renfermement – c'est-à-dire à l'internement des pauvres et aux concepts de correction, d'exclusion ou de bannissement – est tout à fait absent du discours qu'ils tiennent sur les moyens de remédier à la pauvreté. De plus, sont également exclues les notions pénales ou carcérales – souvent considérées comme solution de dernier recours par les membres les plus modérés du haut clergé, mais considérées tout de même – qui s'insèrent dans les propositions de certains dirigeants ecclésiastiques de l'époque. Les faux ou les mauvais pauvres, pour qui, selon Loménie de Brienne, « *le travail forcé* [doit être] *la véritable punition* »¹²⁹, ne semblent pas être des gens que côtoient nos curés toulousains. Leur paroisse respective ne paraît pas non plus être une « *fourmillière de vagabonds dont la profession est par essence, d'abdiquer toute occupation* »¹³⁰ ou une communauté de « *gueux* [qui] *sous le masque de l'hypocrisie, vien[nent] séduire votre cœur dupe de [leur] imposture* »¹³¹. Bien qu'ils rencontrent, comme nous l'avons constaté, des fainéants, des paresseux, des ivrognes ou des gens aux mauvaises mœurs, les desservants paroissiaux n'envisagent pas de les forcer à travailler grâce à des mesures légales et disciplinaires ou les faire enfermer pour dérangement public. Ils sont loin d'être d'accord pour punir et réprimer un individu en l'envoyant gonfler les rangs des enfermés, donc briser son esprit et arracher les quelques parcelles de dignité qui lui restent, si celui-ci n'est coupable que d'être à la merci de la conjoncture.

¹²⁸ ADHG – 1 G 492 BIS : État de la paroisse de Saint-Félix de Caraman – cette réponse a d'ailleurs été donnée par le curé de Saint-Félix de Caraman dans le cadre de la question demandant « *Quel est le bien à faire dans la Paroisse pour le spirituel* » et non à la question sur les moyens de remédier à la pauvreté.

¹²⁹ ANF : 154 AP II 107 – microfilm 177 MI 158, *Mémoire sur la mendicité*, p. 10.

¹³⁰ Baudeau, *Ibid.*, p. 12 (premier chapitre) : l'abbé précise même, en note de bas de page que « *ce portrait des mendiants vagabonds est tiré de tous les Mémoires* ».

¹³¹ Baudeau, *Ibid.*, p. 13 (premier chapitre).

Le travail bienfaiteur

Alors, dans l'ensemble des propositions que l'on retrouve à l'époque, les auteurs s'entendent pour prendre, comme le dit l'abbé Baudeau, « *la résolution si sage & si salutaire d'abolir totalement la mendicité, en abolissant, pour ainsi dire, totalement la pauvreté* »¹³². Pour ce faire, il faut déterminer quelles sont les diverses classes de la pauvreté, quels comportements sont acceptés et quels gestes sont contraires aux objectifs que l'on tente d'atteindre. Il faut également mettre sur pied une institution à deux vitesses : elle doit être capable d'offrir de l'assistance aux « *pauvres méritants* », mais aussi de prendre en charge les « *faux pauvres* », c'est-à-dire les individus récalcitrants qui refusent de se plier aux exigences des politiques établies. Face à ces derniers, les ecclésiastiques sont d'accord pour émettre des lois plus ou moins sévères qui les forceraient à travailler dans des établissements prévus à cet effet.

Pourtant, à côté du principe des travaux forcés, ouvrages qui doivent servir à la correction des mendiants valides et vagabonds qui ne veulent se rendre utiles à l'État – principe, bien sûr, auquel les répondants de l'enquête n'adhèrent pas – se trouve une idée qui est partagée par tous, celle des travaux qui sont offerts gracieusement par l'État et effectués volontairement par le peuple. Ainsi, les autorités ecclésiastiques semblent être au courant de certaines réalités qui marquent le quotidien des paroisses. Comme le suggère l'abbé Montlinot, dans son *Mémoire sur les moyens de détruire la Mendicité* à Soissons, il est important de trouver « *de nouvelles ressources à l'honnête femme accablée sous le faix de sa fécondité, à l'indigent laborieux, à l'artisan sans travail* »¹³³. Cette affirmation rejoint tout à fait les propos de l'ensemble des desservants paroissiaux du diocèse de Toulouse. Parallèlement à ceci, une des solutions qui font partie des propositions de Loménie de Brienne par exemple, est de « *prévenir la pauvreté par le*

¹³² Baudeau, *Ibid.*, p. 139 (deuxième chapitre).

¹³³ Montlinot, *Ibid.*, p. 40-41.

travail, la secourir dans le besoin »¹³⁴. Car, mis à part tout ce qu'il contient en terme de moyens administratifs et légaux, le projet de l'archevêque sur l'administration des bureaux de charité comporte aussi une section où il fait état d'autres méthodes pour prévenir la pauvreté et la mendicité. Il croit fermement qu'il faut aider « *la classe des artisans et des manouvriers non propriétaires ou des petits propriétaires dont la possession ne peut suffire à la subsistance [et qui est] réduite à mendier faute de travail* »¹³⁵. Pour réaliser ces vues, il évoque la possibilité d'offrir aux pauvres valides volontaires des « *travaux ouverts par le Gouvernement* »¹³⁶, ou encore des ouvrages mis sur pied par les villes et les particuliers : des chantiers de travaux publics, des ateliers de charité permanents ou passagers. D'après Brienne, ces mesures sont sages; d'une part, il affirme qu'elles procureront un moyen de subsistance aux individus, d'autre part, qu'il

*« en résultera une concurrence qui forcera le particulier à ne pas abuser de la détresse du manouvrier, on en fait l'expérience dans le Languedoc [et] partout où il y a des ouvrages publics, les salaires y sont montés à leur juste prix, et ce sont quelquefois les propriétaires qui ont à se plaindre de leur excès »*¹³⁷

L'abbé Montlinot accepte également le principe de faire travailler les pauvres et dit, avec poésie : « *laissons les individus choisir librement une profession; prêchons l'amour du travail; les arts & les manufactures ne tarderont pas d'arriver sur les ailes du temps qui amène tout* »¹³⁸. Il ne fait aucun doute que « fournir du travail » aux habitants qui sont dans la misère est une solution à laquelle tous les paliers de la hiérarchie cléricale adhèrent. Privilégiée par les membres du bas clergé toulousain et évoquée par leurs supérieurs, elle remplit toutes les attentes : elle prévient le mal qu'engendre la pauvreté, ôte tout prétexte au pauvre ou au mendiant de vivre dans l'inactivité, de l'aumône ou d'autres moyens illicites, lui donne le choix

¹³⁴ ANF : 154 AP II 107 – microfilm 177 MI 158, *Mémoire sur la mendicité*, p. 36-48.

¹³⁵ ANF : 154 AP II 107 – microfilm 177 MI 158, *Mémoire sur la mendicité*, p. 36.

¹³⁶ ANF : 154 AP II 107 – microfilm 177 MI 158, *Mémoire sur la mendicité*, p. 39.

¹³⁷ ANF : 154 AP II 107 – microfilm 177 MI 158, *Mémoire sur la mendicité*, p. 39.

¹³⁸ Montlinot, *Ibid.*, p. 56.

de subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille grâce au travail de ses bras, puis lui inculque « *l'amour du travail* ».

Charité et institutions

Si l'absence de solutions répressives caractérise le discours des répondants et que ces derniers préfèrent le travail volontaire aux ouvrages imposés, leurs solutions offertes au problème de la pauvreté sont aussi vides de propositions qui renvoient à une « charité institutionnalisée » : autrement dit, qui mentionnent explicitement l'ouverture d'un bouillon des pauvres, d'un bureau des pauvres ou encore d'un bureau de charité. En fait, à l'exception de 5 curés répondants¹³⁹, aucun desservant de l'échantillon ne propose de mettre sur pied une forme ou une autre de ces institutions; elles, qui sont habituellement fondées et chapeautées par les chefs de paroisse. Est-ce parce que ces formes d'assistance existent déjà dans les paroisses? Concrètement, sur les 55 répondants de l'enquête, 29 curés (53%) affirment avoir un « *établissement de charité* » dans leur communauté ou bénéficier d'une forme de rente dédiée à l'entretien des pauvres¹⁴⁰. C'est donc dire que près de la moitié des paroisses de l'échantillon n'a aucun type d'institution du genre ou de fonds prévu pour combler les besoins des paroissiens, mise à part le montant que retient le curé sur ses propres revenus. Selon G. Frèche, d'ailleurs, dans les années 1760, les visiteurs épiscopaux du diocèse de Toulouse dénombrent un bureau de charité pour dix, quinze et même vingt paroisses¹⁴¹. Alors, est-ce simplement parce qu'on note

¹³⁹ Il est très intéressant de noter que les cinq curés favorables à l'établissement d'une institution de charité ne font pas part de cette opinion dans le cadre de la question sur les moyens de remédier à la pauvreté. Les curés de Caragoudes, Daps Saint-André et Saint-Sernin de Toulouse répondent à la question « *Quel est le bien à faire dans la Paroisse pour le Temporel* », tandis que le curé de la paroisse de Saint-Sulpice répond à celle sur « *le bien à faire dans la Paroisse pour le Spirituel* » et que finalement, celui de Saint-Rustice répond à la question « *s'il y a quelque établissement de charité dans la Paroisse* ». Donc, en terme de réponses données à la question sur « *les moyens d'y remédier* », à la pauvreté bien sûr, personne ne mentionne cette possibilité.

¹⁴⁰ ADHG – 1 G 492, 1G 492 BIS et 1 G 544 : réponses offertes à la question 39 sur la présence d'un « *établissement de charité dans la paroisse* ».

¹⁴¹ G. Frèche, *Ibid.*, p. 424-425.

l'inefficacité des établissements existants qu'on se refuse à les mentionner? Ne sont-ils pas des armes utiles dans le combat contre la pauvreté?

En posant la question aux ecclésiastiques qui oeuvrent au niveau supérieur de l'échelle cléricale à l'époque, la réponse est pourtant claire : les institutions charitables sont un des meilleurs moyens pour tarir la source de la pauvreté. En fait, la place considérable qu'elles prennent au centre de l'entreprise philanthropique des autorités et dans les projets réformateurs ecclésiastiques des années 1760 et 1770 (projets pour remédier au problème de la misère) en est la preuve. En 1765, l'abbé Baudeau présente un plan « *national* » d'administration de la charité où s'élabore une complexe hiérarchie de commissions administratives, allant d'un conseil suprême de gestion de la pauvreté – la « *Caisse Universelle* » – aux bureaux de paroisse. Dans ce modèle, le bureau des pauvres de la paroisse est le seul qui reçoit « *toute espece de revenus appartenans aux Pauvres, toute rente, toute contribution* »¹⁴² leur étant destinées. Cette institution se charge de gérer et distribuer ces fonds : un patrimoine qu'il nomme « *aumônes patriotiques* »¹⁴³ et qui renferme, en germes, le concept de l'obligation nationale à offrir une assistance publique aux plus démunis, une idée qui sera chère au gouvernement Turgot dans les années 1770.

Une dizaine d'années plus tard, « *l'administration générale de la charité* », imaginée par Loménie de Brienne, s'inscrit dans le développement de cette même ligne de pensée. D'après le schéma proposé dans le *Mémoire* de l'archevêque¹⁴⁴, les diocèses sont d'abord divisés en

¹⁴² Baudeau, *Ibid.*, p. 140 (deuxième chapitre).

¹⁴³ Baudeau, *Ibid.*, p. 4.

¹⁴⁴ L'archevêque présente ce projet, comme nous l'avons mentionné (note 125) dans le cadre d'un mémoire visant à établir un système d'administration de la charité au niveau national. Seulement, il fera la présentation de l'application concrète de ces doctrines au niveau local, dans un second mémoire daté de 1775 : le *Mémoire sur les moyens de remédier à mendicité dans la ville et dans le diocèse de Toulouse*. Ce plan, qui est conservé à la Bibliothèque nationale à Paris,

« *arrondissements* » (un arrondissement pouvant contenir plusieurs paroisses)¹⁴⁵. Ensuite, dans chacune de ces zones est établi un « *bureau particulier des pauvres* » administré par un juge, un lieutenant, un curé, un vicaire et le seigneur de la communauté ou son représentant. Chapeautées par un « *Bureau général* » diocésain, ces plus petites antennes paroissiales ont pour rôle d'évaluer les besoins des pauvres sous leur juridiction, puis de veiller « *sur les secours que la charité publique doit fournir* »¹⁴⁶. Ces deux modèles d'administration publique de la charité tentent ainsi de jeter les bases d'une réforme institutionnelle des bureaux de paroisse. Car, ces établissements, qui apportent aide et secours aux « *vrais* » pauvres dans plusieurs diocèses du royaume, fonctionnent, depuis de nombreuses années, sur une base temporaire et non officielle, ouvrant et fermant au gré des saisons, des crises et des besoins¹⁴⁷ (en pays d'État, puisqu'ils sont plus autonomes et doivent supporter seuls les charges de leur administration, les bureaux sont souvent financés de manière privée : donc dépendants de la générosité et de l'implication des plus nantis¹⁴⁸). En donnant toujours une place privilégiée aux membres du clergé dans l'administration des bureaux, on désire donc centraliser leur organisation et placer le système sous la tutelle de l'État pour en faire un service efficace alimenté par l'impôt¹⁴⁹.

Il est évident que les secours que veulent subordonner les autorités religieuses à une grande administration bien réglée de bureaux de charité, sont les aumônes et la charité qui, dans l'esprit des desservants paroissiaux, restent le moyen par excellence de remédier à la pauvreté. En fait, d'après plusieurs représentants cléricaux, cette charité individuelle et manuelle, qui est chère aux curés toulousains, entraîne trop d'abus. D'ailleurs, selon l'abbé Montlinot

ms 8129^{fos} 126-146, et qui a récemment été publié par G. Thuillier, *Ibid.*, ne semble pas avoir été mis en pratique.

¹⁴⁵ ANF : 154 AP II 107 – microfilm 177 MI 158, *Mémoire sur la mendicité*, p. 77-78.

¹⁴⁶ ANF : 154 AP II 107 – microfilm 177 MI 158, *Mémoire sur la mendicité*, p. 79.

¹⁴⁷ O. Hufton, *Ibid.*, p. 159.

¹⁴⁸ O. Hufton, *Ibid.*, p. 159.

¹⁴⁹ J. Guyader, *Op. cit.*, p. 240; Jean Adher, « L'assistance publique au XVIII^e siècle : l'enquête de 1775 dans le diocèse civil de Toulouse », *La Révolution française*, 1917, p. 133-134.

« un des plus grands inconvénients de l'aumône donnée en passant, c'est qu'elle est toujours faite sans réflexion ». Il ajoute « J'en appelle à vous, homme sensible & vrai, n'ériguez pas en vertu une émotion passagère; avez-vous proportionné la charité que vous faites, à la famille, aux besoins de celui qui vous a sollicité? ... Vous ne vous êtes pas inquiété de savoir quelle seroit la destination de votre aumône? ».

Pourtant, malgré les propos de l'abbé, il ne fait aucun doute que l'aumône répond, d'après les déclarations des desservants de notre échantillon, à l'appel des pauvres. Les difficultés et inconvénients que voient certains membres du haut clergé dans le geste de la charité, deviennent la polyvalence qui permet aux petits curés du diocèse de Toulouse de faire leur travail. L'aumône et la charité manuelles, qui se transforment tantôt en don d'argent pour que le paroissien puisse acheter des semences, peuvent aussi se traduire en nourriture, en vêtements, en médicaments ou en cordées de bois. Dans toute leur flexibilité, si l'on en croit 40% des répondants de l'enquête, elles réussissent à fournir aux pauvres une aide appropriée : un secours adapté, concret et immédiat. Ainsi, avoir une plateforme institutionnelle bien détaillée ou un projet bien défini comme celui de leurs supérieurs, importe peu aux curés toulousains : tout ce qu'ils veulent est de pouvoir « donner » à leurs paroissiens un remède efficace contre la misère, un moyen effectif de combattre la pauvreté dans laquelle ils vivent. Bref, de les aider en temps de crise, dans leurs difficultés passagères et au moment opportun, c'est-à-dire lorsqu'ils en ont le plus besoin.

Sur le silence de l'impôt

Enfin, pour plusieurs répondants de l'enquête toulousaine, la diminution des fortes charges fiscales qui reposent sur leurs paroissiens fait partie des moyens les plus importants pour combattre le fléau de la pauvreté. Pourtant, même si dans l'esprit d'un desservant sur cinq cette solution semble logique et souhaitable, pour les représentants du haut clergé qui ont disserté de la question, la situation ne semble pas être aussi évidente. Dans plusieurs mémoires rédigés à l'époque, les impositions qui pèsent sur le peuple ne sont pas traitées comme une des causes

potentielles de la pauvreté et leur diminution n'est que très rarement soulevée. En fait, les projets de l'élite religieuse tendent tous à démontrer que, dans la mesure où les ressources normales et habituelles de la charité publique sont bien administrées et distribuées aux pauvres les méritant, aucune taxe particulière sur les pauvres n'est nécessaire. Mais, les auteurs s'accordent pour dire que

*« si lesdits fonds ne suffisent pas, ils [les autorités municipales] auront d'abord recours à une cotisation ou quête volontaire, et si le produit de cette quête étoit encore insuffisant, il y sera pourvu par une imposition forcée, laquelle ne sera jamais ordonnée que sur la demande même des habitans et sur les preuves incontestables de sa nécessité. Tous les biens de la communauté, de quelque nature qu'ils soient, contribueront à la somme imposée »*¹⁵⁰

Ainsi, non seulement les dirigeants religieux ne prévoient-ils pas une diminution de charges, mais au contraire, ils croient en la vertu d'une taxe additionnelle levée dans les périodes où la source de la charité s'assèche. Le seul personnage qui, d'après nos recherches, semble s'être montré ouvertement hostile aux impositions arbitraires que subit le peuple, et en particulier les ruraux, est l'abbé Saint-Pierre. Ce personnage politique publie, en 1724, un ouvrage *Sur les pauvres mendiants* où il indique sans détour que le problème le

*« plus considérable, c'est la ruine des Taillables par la répartition très-disproportionnée & ruineuse, qui se fait entre Généralité & Généralité, entre Election & Election, entre Paroisse & Paroisse, & sur tout entre Famille & Famille. Les enfans sont envoyez à mendier par leurs parens qui n'ont plus le moyen de les nourrir; J'ay été plusieurs fois témoin malheureux de cette étrange misere, & j'ay proposé dans le projet de Taille tarifée des moyens d'empêcher cette disproportion ruineuse »*¹⁵¹.

À l'exception de cette figure qui fait surface dans les années 1720 pour émettre une opinion précise au sujet des impositions, spécifiquement à propos de la taille, les difficultés qu'entraînent les charges ne sont perçues et attestées que par les membres du bas clergé. D'ailleurs, à côté des répondants toulousains, les curés du diocèse de Comminges par exemple,

¹⁵⁰ G. Thuillier, *Ibid.*, p. 271 : *Mémoire sur les moyens de remédier à mendicité dans la ville et dans le diocèse de Toulouse.*

¹⁵¹ Abbé Charles Castel de Saint-Pierre, *Sur les pauvres mendiants*, Paris, P. Emery, 1724, p. 11.

se plaignent encore en 1786 que « *pour gagner l'argent nécessaire au paiement des impositions, de nombreux hommes passent en Espagne, dès la fin de l'été et se louent pour la récolte des olives* »¹⁵². Problème important, les trop lourdes charges font partie intégrante des déclarations de plus d'un curé. Pourtant, diminuer ou même faire cesser les charges, selon certains de nos répondants, reste un moyen de remédier à la pauvreté qui est absent des propositions de l'élite et qui n'entre pas dans leurs grands projets de réformes et dans leurs plans d'encadrement du problème. Dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, loin d'être une question sur laquelle les ecclésiastiques de haut rang se sont penchés avec beaucoup d'intérêt, les charges fiscales s'insèrent donc essentiellement dans les préoccupations des agents de terrain, premiers observateurs des réalités paroissiales.

Les membres du bas clergé, comme nous l'avons constaté, proposent des remèdes au fléau de la pauvreté qui ne s'agencent pas toujours aux mesures imaginées par l'élite religieuse. Mise en relation avec les idéaux des dirigeants de l'Église, la trilogie de solutions potentielles que l'on retrouve dans l'ensemble des propos des répondants de l'enquête paraît effectivement simple : dans leur esprit, il faut augmenter la charité, procurer du travail et diminuer les nombreuses impositions. Point de grandes théories économiques, point de projets d'envergure. Même en rejoignant, par moment, certains thèmes évoqués dans ces vastes plans de lutte contre la pauvreté, les propositions des curés ne s'attachent pas aux prescriptions légales ou aux détails techniques et administratifs que leurs supérieurs ont mis tant d'énergie à coucher sur papier. À leur niveau, les desservants paroissiaux ont plutôt recherché les méthodes les plus efficaces pour combattre le problème et ont envisagé une action immédiate : lorsque les habitants de la paroisse sont malades, on doit leur procurer des soins, s'ils n'ont pas de travail pendant une période de l'année, il faut leur trouver des ouvrages d'appoint, s'ils ne peuvent subvenir aux besoins de leur

¹⁵² Armand Sarramon, *Les paroisses du diocèse de Comminges en 1786*, Paris, Bibliothèque nationale, 1968, p. 26.

famille parce que leurs ressources sont englouties par les charges, les autorités n'ont qu'à les diminuer. En s'appuyant sur une connaissance concrète du monde paroissial, sur une observation réelle du quotidien du peuple, puis en repérant les grands maux qui affectent les habitants, les curés du diocèse de Toulouse ont su faire une interprétation juste des problèmes présents dans leur milieu et une assertion relativement cohérente des solutions à y apporter.

CONCLUSION

Au terme de cette étude sur la perception de la pauvreté par le bas clergé toulousain au dix-huitième siècle, il convient de considérer l'ensemble des données que nous avons traitées dans ce travail et de présenter les résultats auxquels nous sommes parvenue. Grâce à la plume de 55 desservants paroissiaux, nous avons ouvert une brèche, l'espace d'un moment, dans la réalité quotidienne du diocèse de Toulouse à l'époque moderne. Leurs réponses, offertes aux différentes questions du formulaire d'enquête envoyé aux paroisses en 1763, nous ont transmis une foule d'informations et d'impressions précieuses au sujet des commanditaires de l'enquête, des répondants eux-mêmes, de l'état physique et matériel des paroisses, des gens qui peuplent le territoire et enfin, de la pauvreté. De cette insertion privilégiée dans l'univers toulousain, sont bien sûr ressorties quelques incertitudes, mais également des conclusions solides et des interrogations nouvelles.

D'abord, les limites évidentes qu'a imposé l'échantillon de recherche à l'étendue des observations, nous ont fait renoncer à des interprétations généralistes ayant pour cible l'ensemble du territoire ecclésiastique de Toulouse. Bien que représentatif du diocèse à bien des égards, l'échantillon des paroisses nous a tout de même obligée à restreindre nos constatations en les rapportant à un niveau local et comparatif. De plus, l'imprécision de certaines questions du formulaire d'enquête ou des commentaires qu'y ont offert les desservants paroissiaux nous a aussi empêchée d'esquisser, par exemple, une démographie spécifique des pauvres de la région, toile de fond sur laquelle aurait reposé la vision des membres du bas clergé. Le manque de standardisation des réponses données par les curés a fait en sorte que l'appréciation de certains éléments reste partielle et que quelques-unes des évaluations s'avèrent être seulement indicatives. En fait, la mouvance même de l'objet d'étude qui est au cœur de notre analyse, la pauvreté, fait en sorte que l'on peut difficilement appréhender le pauvre d'après des critères

assurés. Dans l'esprit des curés de paroisse, le seuil de pauvreté qui devait être atteint pour que ceux-ci en fassent part dans leurs déclarations est variable et donc délicat à déterminer.

En revanche, les chapitres qui précèdent ont certainement répondu à des questions de recherche importantes et ont montré quel peut être l'apport de la perception des membres du bas clergé dans l'évaluation historique des conditions socio-économiques de toute une couche de la société toulousaine au dix-huitième. Prenant naissance dans les grands développements du siècle des Lumières, l'intérêt qui poussa le haut clergé toulousain à commander une vaste entreprise de collecte de données dans le diocèse nous a donné la possibilité d'observer les particularités paroissiales à travers la lunette d'agents privilégiés : celle des desservants paroissiaux. Ils ont su répondre au formulaire d'enquête envoyé par leurs supérieurs en 1763, questionnaire qui s'avère être tout aussi intéressant au plan de la forme que du fond. La variété des questions qui s'y retrouvent peut être comparée aux questions recensées dans les visites paroissiales des années 1740 et 1750 pour en extraire une liste de thèmes habituels ou particuliers, faisant ainsi ressortir les préoccupations nouvelles des dirigeants religieux : celles concernant la pauvreté. En plaçant ce sujet au cœur de la recherche, il nous a donc fallu déterminer le profil des répondants de l'enquête pour mieux attester de leur connaissance de l'environnement socio-économique toulousain. La richesse de la source exploitée dans ce travail nous a permis d'extraire une foule de renseignements utiles qui ont contribué à évaluer leur capacité à exposer les symptômes de la pauvreté et à rapporter avec précision leurs observations : la provenance géographique des curés oeuvrant dans le diocèse à l'époque, leurs années d'expérience et de service dans une même paroisse et leur situation économique ne sont que quelques éléments qui ont été examinés. Leur expertise, conséquence immédiate de la proximité avec laquelle ils observent le quotidien de leurs paroissiens, est devenue l'assise fondamentale et indispensable de notre propos : une toile de fond unique nous permettant d'appréhender la vision des membres du bas clergé sur

l'importance de la pauvreté dans le diocèse, l'origine de ses multiples visages et les moyens à mettre en œuvre pour la combattre.

Dans leurs déclarations, les répondants de l'enquête toulousaine dépeignent les traits des habitants de la région et savent nommer les « *espèces* » de pauvres qu'ils rencontrent dans leur milieu. Attestant de la présence de la pauvreté dans toutes les paroisses (urbaines, périurbaines, rurales ou éloignées) et ce, sous une forme ou une autre, les commentaires des desservants dévoilent également la nature du problème. En fait, en survolant l'ensemble de leurs propos, nous sommes en mesure de dégager les causes les plus importantes de la pauvreté et de déterminer quels grands thèmes généraux reviennent systématiquement sous la plume des curés. De la trentaine d'éléments distincts que l'on trouve dans l'enquête, sept retiennent particulièrement l'attention et font l'objet d'une analyse plus profonde : la stérilité des terres, les charges et impôts, le manque de travail, la non propriété des biens fonds, les mauvaises mœurs et les vices, puis la maladie. Revenant constamment dans les écrits des membres du bas clergé, cet amalgame de malheurs est à l'origine de la piètre situation économique dans laquelle se trouvent la majorité des paroissiens dont ils ont la charge. Cette précarité qui marque le quotidien de la population est d'ailleurs engendrée par une pauvreté davantage conjoncturelle et saisonnière, que volontaire et perpétuelle. Cela se découvre, non seulement dans les causes affirmées de la pauvreté, qui sont le plus souvent incontrôlables, liées aux caprices de la nature ou aux décisions arbitraires d'autorités supérieures, mais également dans le type de vocabulaire qui est utilisé pour qualifier la pauvreté. En effet, on fait particulièrement référence aux paysans sans terre, aux artisans sans travail, aux ouvriers sans ouvrage : ceux qui ne peuvent subvenir à leurs propres besoins pendant une période de l'année. On discute aussi des fainéants et des ivrognes par exemple, et des mauvais comportements des habitants, mais le plus souvent dans une optique où, dérivés de la pauvreté, ces vices demandent à être corrigés, jamais punis. On évoque le manque de productivité et de rendement des terres agricoles, les rigueurs du climat et l'imprévisibilité

des maladies qui diminuent la force de l'unité familiale. Enfin, on affirme sans gêne ni détour que les lourdes impositions qui pèsent sur le peuple finissent souvent par envoyer à la rue le plus travaillant des hommes. Évaluée à la lumière d'autres sources, leur perception des difficultés auxquelles font face leurs paroissiens a donc su nous faire pénétrer dans la réalité de l'époque avec beaucoup de justesse.

De la même manière, les desservants paroissiaux ont éclairé la situation qui prévaut dans le diocèse de Toulouse en 1763 en émettant une série de commentaires très précieux sur les moyens de combattre le fléau de la pauvreté. Répondant toujours à une question très précise du formulaire d'enquête, ils discutent ouvertement d'un ensemble de solutions pour remédier au problème. Tantôt particulières, tantôt générales, celles-ci ont donc été rassemblées en thèmes dans le but de déterminer quelles possibilités, parmi la vingtaine de propositions, reviennent le plus souvent dans le discours clérical. Dans l'ensemble, la plupart des curés s'accordent en principe sur trois moyens spécifiques : augmenter la charité et l'assistance par l'aumône, procurer du travail et diminuer le fardeau fiscal. En fait, à des problèmes conjoncturels et inévitables, peu de solutions peuvent être apportées. Alors, avec logique, simplicité et sensibilité, les répondants de l'enquête ont fait part des celles qui, selon eux, correspondent le plus au type de besoin des habitants et aux maux qui frappent les communautés. Un lien étroit s'établit entre les causes de la pauvreté et les moyens d'y remédier lorsque l'on constate que l'intention derrière les commentaires des curés est de pouvoir soulager le plus rapidement et efficacement possible la misère dont ils sont témoins et ce, en anéantissant ses causes les plus flagrantes.

Toutefois, la lucidité du raisonnement des répondants de l'enquête toulousaine ne peut être complètement comprise ou appréciée dans toute son originalité si elle n'est pas replacée dans le discours de l'époque, celui tenu par les membres les plus influents du haut clergé de France. À eux seuls, les moyens évoqués par les desservants paroissiaux pour lutter contre la

pauvreté sont révélateurs de la conscience qu'ils ont des dures réalités de la région et démontrent certainement une juste interprétation de la situation des habitants. Pourtant, ces commentaires ne prennent toute leur valeur que lorsqu'ils sont éclairés à la lumière des solutions imaginées par leurs supérieurs. Dans la deuxième moitié du siècle, période où le thème de la pauvreté a une place prépondérante dans le discours des hauts dirigeants du royaume, plusieurs prélats près du pouvoir royal présentent, dans leurs écrits et mémoires, différents projets dans le but de contrôler la pauvreté visible et ses divers « états ».

Tout en traitant brièvement des mêmes solutions que leurs agents de terrain, les membres du haut clergé ont tout de même une approche fort différente. Pour eux, remédier à la pauvreté débute par la différenciation de la « clientèle », c'est-à-dire, par la séparation de « l'ivraie du bon grain ». Les vrais pauvres méritent nécessairement aide et soutien, tandis que les faux ou mauvais pauvres, que divers comportements définissent, requièrent d'autres types de traitement. Les projets des élites forment consensus pour maximiser l'action des autorités et des responsables de l'assistance aux pauvres. Pour atteindre cet objectif, il faut établir un système à deux vitesses : d'abord, un réseau d'institutions charitables et une nouvelle administration centralisée des secours provenant de la charité et de l'aumône, puis parallèlement, une série d'établissements s'occupant de prendre en charge et de corriger les pauvres volontaires ou récalcitrants et les mendiants récidivistes ou les vagabonds. Offrir des « *ouvrages* » aux habitants en ayant besoin, solution très prisée par les membres du haut clergé, se fait également dans deux optiques : permettre aux populations de gagner leur pain, tout en sédentarisant une masse de gens souvent trop mobile et en assurant la culture des terres, richesse par excellence du royaume de France et source de la fortune du clergé. Loin d'être compris de cette façon dans le registre des déclarations des curés de paroisse, ces moyens sortent du cadre communautaire et familial qui marque leur perception des moyens qui devraient être mis en œuvre pour remédier à la pauvreté. D'ailleurs, certaines divergences entre le discours des répondants et celui de leurs

supérieurs sont particulièrement criantes : par exemple, du côté de l'élite religieuse, l'idée de diminuer les impositions est absente du discours, tandis que du côté des desservants paroissiaux, aucune référence n'est faite aux termes et définitions de la pauvreté « criminalisée » auxquels renvoient la législation et les projets de réforme imaginés à l'époque.

En somme, si ce portrait de la pauvreté dans la région toulousaine au XVIII^e siècle apporte quelques certitudes, il permet encore plus d'élaborer de nouvelles pistes de recherches. Car nous avons découvert que la source que nous possédons est assez riche en informations variées pour étudier le rôle des autorités religieuses en tant que décimateurs principaux du territoire ecclésiastique et fruits prenants de la dîme. L'état de l'enquête nous porte également à croire qu'il serait intéressant de poser le regard sur l'autre forme de pauvreté dans les communautés du diocèse : l'indigence spirituelle des habitants. Car, sur le nombre total de questions comprises dans l'enquête deux, au moins, sont dirigées vers l'obtention de certains renseignements concernant la qualité de la spiritualité des fidèles et les problèmes qui y sont liés (la pratique, la *profanation des dimanche*, etc.). En jetant un coup d'œil rapide sur les commentaires qu'y ont émis les membres du bas clergé, il n'y a aucun doute que ce sujet fait partie de leurs inquiétudes les plus quotidiennes. De plus, une de nos recherches nous a révélé l'existence probable des 6 registres contenant le reste des questionnaires d'enquête manquants. La nécessité d'entreprendre, de manière systématique, la quête de cette précieuse série de documents est de mise. Peut-être dorment-ils sous un amoncellement d'archives non indexées à l'Archevêché de Toulouse, là où une note manuscrite du XIX^e siècle retrouvée aux archives départementales de la Haute-Garonne les situe.

Cependant, en ce qui concerne plus généralement les enquêtes diocésaines, la recherche peut toujours être redirigée vers les nombreuses sources semblables à celle sur laquelle repose notre analyse et qui ont brièvement été présentées ici : l'enquête sur les paroisses du diocèse de

Bordeaux, celle sur les paroisses de Reims ou encore celle sur le diocèse de Rodez, d'Orléans et de Mende à la même époque, puis celle plus tardive du Comminges. Les deux premières, plus connues, ont effectivement été exploitées par de grands historiens de l'Ancien Régime et pourraient servir d'outils de comparaison régionale. Pour ce qui est des autres, plus nébuleuses et partiellement éditées dans certains ouvrages (entre autres celle de Rodez qui a intégralement été recopiée et imprimée au début du XXe siècle), elles semblent n'avoir jamais fait l'objet d'une analyse sérieuse et approfondie. En s'appuyant simplement sur les découvertes réalisées dans l'enquête oubliée du diocèse de Toulouse, il est légitime de penser qu'un monde de révélations n'attend que le regard curieux et interrogateur de l'historien. En regroupant ces documents et en comparant judicieusement leurs informations, on devine qu'il serait possible de peindre une image d'ensemble de divers aspects fondamentaux des réalités paroissiales et diocésaines de la France à l'époque moderne.

Encore plus, cette quête de la perception de la pauvreté dans le diocèse de Toulouse nous a fait rencontrer divers grands protagonistes de la scène locale et nationale dans la deuxième moitié du siècle, dont Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse et instigateur de l'enquête. Ce personnage, bien connu parce qu'il a été un acteur de premier plan dans la réorganisation de l'administration du diocèse de Toulouse et qu'il a présidé la Commission des Réguliers, puis a été conseiller de Turgot dans les années 1770, a paradoxalement une biographie relativement inexplorée. À l'exception d'une thèse de doctorat en droit récente, retrouvée à l'université Toulouse-Le Mirail et qui est entièrement axée sur le rôle et la carrière politiques de Brienne, peu d'études sont consacrées à l'archevêque¹. Cette constatation est d'ailleurs assez étonnante puisqu'il semble avoir été un individu qui écrivait abondamment et qui s'intéressait énormément aux problèmes de son époque (il suffit de jeter un coup d'œil au dossier Brienne de Bibliothèque

¹ Pierre Dauga, *Un prélat politique à la fin de l'Ancien Régime : Loménie de Brienne*, thèse de doctorat en droit, Toulouse, Université Toulouse-Le Mirail, 2002.

nationale de France, dossier de mémoires et de textes de toutes sortes, réunis et commentés par l'archevêque avant sa participation aux différentes commissions où il a siégé). En particulier, son implication au niveau de la question de la pauvreté et de la mendicité surtout serait certainement une voie d'étude à considérer, d'autant plus qu'il a laissé plusieurs mémoires et textes discutant de sa vision des mesures à prendre pour remédier à ce problème qui marque l'imaginaire de toute une époque.

À côté de ces pistes de recherche, il reste que ce travail nous a fait découvrir une nouvelle dimension de la chronologie historique dite « traditionnelle » de l'évolution des mentalités et des attitudes sociales face à la pauvreté. Si l'on juge habituellement que les grandes transformations de la vision de la pauvreté sous l'Ancien Régime se sont effectuées en trois temps – le XVI^e siècle connaît les premiers changements de mentalité qui marquent le passage du pauvre « pénitent de Jésus-Christ » au pauvre gueux « valide et sans aveu », le XVII^e siècle voit l'avènement du grand renfermement et de politiques répressives face à la pauvreté – situation qui chevauche le début du XVIII^e siècle – et la deuxième moitié du dix-huitième siècle connaît un retour du balancier, le discours étant marqué par la critique et le désir d'assouplissement des mesures d'encadrement – cette périodisation ne nous a pas semblé avoir été présente dans la conception qu'en ont les membres du bas clergé toulousain. Car si, dans la deuxième moitié de la période, les autorités religieuses comme les dirigeants du gouvernement se laissent bercer par les idées nouvelles de bonheur, de bienfaisance et en fin de compte du devoir qu'a l'État de procurer les ressources nécessaires à la survie de ses sujets, puis qu'on voit se modifier leur approche face à la pauvreté, rien dans les commentaires des desservants n'indique une même évolution de pensée. Au contraire, tout porte à croire que cette évolution, si elle en est une, a déjà été engagée bien avant que les prélats ecclésiastiques n'émettent leurs projets philanthropiques. En fait, peut-être n'avait-elle simplement pas changé de manière très significative au cours des trois siècles précédant la Révolution. Les plus proches observateurs de

la pauvreté et les premiers responsables de son soutien par prescription divine, ont longtemps côtoyé la misère des gens. Ils l'ont vu forcer des familles entières à vivre de mendicité et d'aumônes, aux dépends de la charité d'autrui. Ils ont appris à encadrer et à soulager des individus qui, le plus souvent, font partie du tissu social et communautaire du village, de la paroisse ou du hameau de campagne isolé. Une histoire socio-culturelle de la pauvreté sous l'Ancien Régime doit donc tenir compte de la parole de ces témoins privilégiés.

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES PRIMAIRES

Archives départementales de la Haute-Garonne, Toulouse

« Série G : Clergé séculier, fonds de l'archevêché de Toulouse »

1 G 492 : *États des paroisses du diocèse de Toulouse, donnés par les M^r les curés en 1763, recueillis et mis en ordre en 1775, continués depuis le 1^{er} janvier 1776.*

1 G 492 BIS : *États des paroisses du diocèse de Toulouse, donnés par les M^{rs} les curés en 1763, recueillis et mis en ordre et continués depuis le 1^{er} janvier 1776.*

1 G 502 à 1 G 628 : procès verbaux et états des visites paroissiales (16^e au 18^e siècle), par paroisse et par ordre alphabétique.

« Cartes et plans »

PL 20 (10) : Carte du diocèse de Toulouse au XVIII^e siècle (partie nord).

PL 20 (11) : Carte du diocèse de Toulouse au XVIII^e siècle (partie sud).

Archives nationales, Paris

154 AP II 107 – microfilm 177 MI 158 : *Mémoire sur la mendicité par Loménie de Brienne, 1775.*

Bibliothèque nationale, Paris

Actes du Synode, tenu à Toulouse au mois de novembre 1782. Toulouse, Imprimerie J.A.H.M.B. Pijon, 1782.

BARTHÈS, Pierre. *Les heures perdues de Pierre Barthès, répétiteur en Toulouse, ou recueil des choses dignes d'être transmises à la postérité, arrivées en cette ville ou près d'icy commençant au mois de décembre de l'année 1737 et fini...*, manuscrit, 1737-1780, Bibliothèque municipale de Toulouse dans LAMOUZÈLE, Edmond. *Toulouse au XVIII^e siècle d'après les « Heures perdues » de Pierre Barthès.* Marseille, Laffitte, 1981 (Toulouse, 1914).

BAUDEAU, Abbé Nicolas. *Avis au peuple sur son premier besoin, ou Petits traités économiques.* Paris, 1768.

BAUDEAU, Abbé Nicolas. *Idées d'un citoyen sur l'administration des finances du roi; Idées d'un citoyen sur les besoins, les droits et les devoirs des vrais pauvres*. München, Kraus Reprint, 1765.

CAYRE, Abbé de Mirabel. *Discours sur l'homme public, prononcé aux États de Languedoc de 1783*. Toulouse, D. Desclassan, 1784.

Conseil d'État (Acte royal du mois d'août 1783) : *Lettres patentes en forme d'édit ... portant augmentation des portions congrues en faveur des curés et vicaires du diocèse de Toulouse, même ceux de l'ordre de Malte audit diocèse, compris dans les états annexés aux susdites lettres... Avec l'arrêt de registre du Parlement de Languedoc du 10 janvier 1784*. Toulouse, Imprimerie J.A.H.M.B Pijon.

Dictionnaire universel françois et latin vulgairement appelé Dictionnaire de Trevoux. Paris, 1743.

Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des Sciences, des Arts et des métiers... par M. Diderot et M. d'Alembert. Éditions de Paris, Briasson, 1754.

LEMPEREUR, Louis. *État du diocèse de Rodez*. Rodez, 1906.

Mandement de Monseigneur l'Archevêque de Toulouse pour la publication du Manuel ou Abrégé du Rituel, à l'usage de son Diocèse. Toulouse, Imprimeur-libraire, J. Dalles, 1782.

MALVAUX, Abbé (rapporteur des mémoires). *Les moyens de détruire la mendicité en France, en rendant les mendiants utiles à l'État sans les rendre malheureux... tirés des Mémoires qui ont concouru pour le Prix accordé en l'année 1777, par l'Académie des Sciences, Arts & Belles Lettres de Chaalons-sur-Marne*. Seneuze, 1777.

MONTESQUIEU, Charles de. *De l'esprit des lois*. Paris, Garnier/Flammarion, 1979 (1748).

MONTLINOT, Chanoine Leclerc de. *Discours qui a remporté le prix à la Société royale d'agriculture de Soissons, en l'année 1779, sur cette question proposée par la même Société : Quels sont les moyens de détruire la Mendicité, de rendre les Pauvres valides utiles & de les secourir dans la ville de Soissons?* Lille, C.F.J. Lehoucq, 1779.

QUESNAY, François. *Physiocratie ou Constitution naturelle du gouvernement le plus avantageux*. Leyde Paris, Merlin, 1768.

SAUGRAIN, Claude. *Dénombrement du Royaume par Généralités, Élections, Paroisses, Feux...* Paris, 1735 (1709).

SAINT-PIERRE, Abbé Charles Castel. *Sur les pauvres mendiants*. Paris, P. Emery, 1724.

VAUBAN, Sébastien Le Prestre, marquis de. *Projet d'une dixme royale qui, supprimant la taille, les aydes, les doïanes d'une province à l'autre, les décimes du Clergé... produiroit au Roy un revenu certain et suffisant...* Paris, 1707.

VOLTAIRE. *Dictionnaire philosophique*. Paris, 1764.

Université d'Ottawa, Ottawa

BRILLON, Pierre-Jacques. *Dictionnaire des arrêts, ou, Jurisprudence universelle des parlements de France et autres tribunaux*. Paris, G. Cavelier, 1727.

DÉ LA MARE, Nicolas. *Traité de la police*. Paris, M. Brunet, 1719-1738.

DENISART, Jean-Baptiste. *Collection de décisions nouvelles et de notions relatives à la jurisprudence actuelle*. Paris, Desaint, 1771.

FRÉMINVILLE, Edme de la Poix de. *Dictionnaire ou Traité de la police générale des villes, bourgs, paroisses, et seigneuries de la campagne*. Paris, Gissey, 1769.

GUYOT, Joseph-Nicolas. *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiale: ouvrages de plusieurs jurisconsultes*. Paris, Visse, 1784-1785.

DICTIONNAIRES

BÉLY, Lucien. *Dictionnaire de l'Ancien Régime, Royaume de France – XVI^e au XVIII^e siècles*. Paris, Presses Universitaires de France, 1996.

De MEYER et VAN CAUWENBERGH. *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*. Tome X. Paris VI – Librairie Letouzey et Ané, 1938.

FROESCHLÉ-CHOPARD, Michel et Marie-Hélène. *Atlas de la réforme pastorale en France de 1550 à 1790*. Paris, Centre national de la recherche scientifique, 1986.

LACHIVER, Marcel. *Dictionnaire du monde rural. Les mots du passé*. Paris, Fayard, 1997.

MAUREPAS, Arnaud et Antoine BOULANT. *Les ministres et les ministères du siècle des Lumières (1715-1789). Étude et dictionnaire*. Paris, Éditions Christian/JAS, 1996.

SOURCES SECONDAIRES – GÉNÉRALES

ADAMS, Thomas McStay. *Bureaucrates and beggars. French policy in the Age of the Enlightenment*. New York, Oxford University Press, 1990.

- AUDISIO, Gabriel. *Les Français d'hier. Tome 2 : Des croyants (XVe-XIXe siècle)*. Paris, Armand Colin, 1996.
- AUDISIO, Gabriel. *Les Français d'hier. Tome 1 : Des paysans (XVe-XIXe siècle)*. Paris, Armand Colin, 1998.
- BERSTEIN, Serge et Pierre MILZA. *Histoire de l'Europe. États et identité européenne, XIVe siècle-1815*. Paris, Hatier, 1994.
- BLOCH, Camille. *L'Assistance et l'État en France à la veille de la Révolution*. Paris, Librairie Alphonse Picard, 1908.
- CAMERON, Iain A. *Crime and Repression in the Auvergne and Guyenne, 1720-1790*. New York, Cambridge University Press, 1981.
- DAVIS, Natalie Zemon. *Society and Culture in Early Modern France: Eight Essays*. Stanford, Stanford University Press; London, Duckworth, 1975.
- DUCHESNE, Sébastien. *Les physiocrates et les gueux, ou la position des premiers économistes sur la question de la pauvreté en France (1756-1789)*. Thèse de maîtrise en histoire, Université d'Ottawa, 2003.
- DUPÂQUIER, Jacques et al. *Histoire de la population française. Tome 2 : De la Renaissance à 1789*. Paris, Presses Universitaires de France, 1988.
- DUPÂQUIER, Jacques et Michel. *Histoire de la démographie française*. Paris, Perrin, 1985.
- FAIRCHILD, Cissie C. *Poverty and Charity in Aix-en-Provence, 1640-1789*. Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1976.
- FOUCAULT, Michel. *Histoire de la folie à l'âge classique*. Paris, Gallimard, 1972.
- GEREMEK, Bronislaw. *La potence ou la pitié : l'Europe et les pauvres du Moyen Âge à nos jours*. Paris, Gallimard, 1987.
- GUTTON, Jean-Pierre. *La société et les pauvres; l'exemple de la généralité de Lyon*. Paris, Édition « Les Belles Lettres », 1971.
- GUTTON, Jean-Pierre. *La société et les pauvres en Europe (XVIe-XVIIIe siècles)*. Paris, Presses universitaires de France, 1974.
- HUFTON, Olwen. *The Poor of eighteenth-century France, 1750-1789*. Oxford, Oxford University Press, 1974.
- JONES, Colin. *Charity and Bienfaisance : The Treatment of the Poor in the Montpellier Region, 1740-1815*. New York, Cambridge University Press, 1982.

LE BRAS, Gabriel. *Études de sociologie religieuse. Tome 1 : Sociologie de la pratique religieuse dans les campagnes françaises*. Paris, Presses Universitaires de France, 1955.

NORBERG, Kathryn. *Rich and Poor in Grenoble, 1600-1814*. Berkeley, University of California Press, 1985.

PAULTRE, Christian. *De la répression de la mendicité et du vagabondage en France sous l'Ancien Régime*. Genève, Statkine-Megariotis, 1975 (1906).

PERRIER, Sylvie. *Des enfances protégées : la tutelle des mineurs en France (XVIIe-XVIIIe siècles). Enquête à Paris et à Châlons-sur-Marne*. Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 1998.

POUSSOU, Jean-Pierre. *Bordeaux et le sud-ouest au XVIIIe siècle : croissance économique et attraction urbaine*. Paris, École des Hautes études en sciences sociales, 1983.

PROCACCI, Giovanna. *Gouverner la misère. La question sociale en France, 1789-1848*. Paris, Seuil, 1993.

ROCHE, Daniel. *La France des Lumières*. Paris, Fayard, 1993.

SASSIER, Philippe. *Du bon usage des pauvres : histoire d'un thème politique (XVIe-XXe siècle)*. Paris, Fayard, 1990.

SCHWARTZ, Robert M. *Policing the Poor in Eighteenth-century France*. North Carolina, North Carolina University Press, 1988.

SEGALEN, Martine. *Mari et femme dans la société paysanne*. Paris, Flammarion, 1980.

SIMON-SANDRAS, Rosie. *Les cures à la fin de l'Ancien Régime*. Paris, Presses universitaires de France.

VAISSIÈRE, Pierre. *Les curés de campagne dans l'ancienne France*. Paris, Perrin, 1925.

SOURCES SECONDAIRES – TOULOUSE ET LE LANGUEDOC

BACCALÉRIE, Louis. *La paroisse rurale dans l'ancienne France, en général et en particulier dans le Toulousain*. Montauban, 1988.

BACCRABÈRE, Georges. *Les paroisses rurales du diocèse de Toulouse aux XVIe-XVIIe siècles. Exercice du droit de visite*. Strasbourg, Muh-Le Roux, 1968.

BONNET, Emile et Bernard MARIOTTO. *Les passagers et les étrangers à Toulouse au XVIIIe siècle*. Mémoire de maîtrise, Université Toulouse – Le Mirail, 1974.

BUCHALET, François. *L'assistance publique à Toulouse au XVIIIe siècle*. Toulouse, Privat, 1904.

CASTAN, Nicole. *Justice et répression en Languedoc à l'époque des Lumières*. Paris, Flammarion, 1980.

CASTAN, Nicole et Yves. *Vivre ensemble : ordre et désordre en Languedoc au XVIIIe siècle*. Paris, Gallimard/Julliard, 1981.

CASTAN, Yves. *Honnêteté et relations sociales en Languedoc (1715-1780)*. Paris, Plon, 1974.

CASTAN, Yves. *Mentalités rurale et urbaine à la fin de l'Ancien Régime dans le ressort du Parlement de Toulouse d'après les sacs à procès criminels (1730-1790)*. Thèse de doctorat en droit. Toulouse, Université Toulouse-Le Mirail, 1961.

CHEVALLIER, Pierre. *Loménie de Brienne et l'ordre monastique (1766-1789)*. Paris, Librairie J. Vrin, 1959.

DAUGA, Pierre. *Un prélat politique à la fin de l'Ancien Régime : Loménie de Brienne*. Thèse de doctorat en droit. Toulouse, Université Toulouse-Le Mirail, 2002.

FRÊCHE, Georges. *Toulouse et la région Midi-Pyrénées au siècle des Lumières (1670-1789)*. Mayenne, Éditions Cujas/Centre national de la recherche scientifique, 1974.

GODECHOT, Jacques. *La Révolution française dans le Midi toulousain*. Toulouse, Privat, 1986.

GUILLEMAIN, Bernard. *Histoire des diocèse de France : le diocèse de Bordeaux*. Paris, Beauchesne, 1974.

LE ROY LADURIE, Emmanuel. *Les paysans du Languedoc*. Paris, Flammarion, 1969.

PUNTOUS, T. *Un diocèse civil de Languedoc – États particuliers...* Toulouse, 1909.

RAMET, Henri. *Histoire de Toulouse*. Toulouse, Imprimerie régionale, 1935.

SARRAMON, Armand. *Les paroisses du diocèse de Comminges en 1786*. Paris, Bibliothèque nationale, 1968.

SCHNEIDER, Robert Alan. *Public life in Toulouse, 1463-1789: From municipal republic to cosmopolitan city*. Ithaca, Cornell University Press, 1989.

SCHNEIDER, Robert Alan. *The Ceremonial City: Toulouse observed, 1738-1780*. New Jersey, Princeton University Press, 1995.

TAILLEFER, Michel. *Vivre à Toulouse sous l'Ancien Régime*. Paris, Perrin, 2000.

THUILLIER, Guy. *Aux origines de l'administration sociale : le rapport sur la mendicité de Loménie de Brienne*. Paris, Comité d'histoire de la sécurité sociale, 2003.

TOUJAS, René. *La Lutte contre la mendicité à la fin du XVIIe siècle : l'établissement d'hôpitaux généraux dans la province ecclésiastique de Toulouse*. Paris, Bibliothèque nationale, 1977.

TOUJAS, René. *L'Assistance aux pauvres de Toulouse lors de la crise de subsistances de 1691-1694*. Paris, Bibliothèque nationale, 1979.

WOLFF, Philippe (dir.). *Documents de l'histoire du Languedoc* [textes imprimés]. Toulouse, Privat, 1969.

WOLFF, Philippe (dir.). *Histoire de Toulouse*. Toulouse, Privat, 1974.

WOLFF, Philippe (dir.). *Histoire des diocèses de France : le diocèse de Toulouse*. Paris, Beauchesne, 1983.

ARTICLES SPÉCIALISÉS

ADHER, Jean. « L'assistance publique au XVIIIe siècle : l'enquête de 1775 dans le diocèse civil de Toulouse ». *La Révolution française*, 1917.

CUILLERON, Monique. « Des syndicalistes avant l'heure? Les membres du bas clergé à la fin du XVIIIe siècle ». *Revue historique de droit français et étranger*, 1985.

CHARTIER, Roger. « Les élites et les gueux, quelques représentations (XVIe-XVIIe siècle) ». *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1974.

DAVIS, Natalie Zemon. « Assistance, humanisme et hérésie: Le cas de Lyon » dans Michel Mollat, (ed.) *Études sur l'histoire de la pauvreté: Moyen Age-XVIe siècle*. Paris, Publications de la Sorbonne, 1974.

DEPAUW, Jacques. « Pauvres, pauvres mendiants, mendiants valides ou vagabonds? Les hésitations de la législation royale ». *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1974.

DU CHESNAY, Berthelot. « Le clergé diocésain français au XVIIIe siècle et les registres des insinuations ecclésiastiques ». *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1963.

DUTIL, Léon. « Philosophie ou religion : Loménie de Brienne, Archevêque de Toulouse » *Annales du Midi*, 1948.

GUYADER, Josseline. « Bureaux et maisons de charité : l'assistance à domicile aux « pauvres malades » dans le cadre des paroisses toulousaines (1686-1797) ». *Revue d'histoire de l'église de France*, 1994.

HUFTON, Olwen. « Begging, Vagrancy, Vagabondage and the Law : an Aspect of the Problem of Poverty in Eighteenth-century France ». *European Studies Review*, 1972.

HUFTON, Olwen. « Women and the Family Economy in Eighteenth-Century France ». *French Historical Studies*, 1975.

JEORGER, Muriel. « La structure hospitalière de la France sous l'Ancien Régime ». *Annales : Économies, Sociétés, Civilisations*, 1977.

JULIA, Dominique. « Le clergé paroissial dans le diocèse de Reims à la fin du XVIII^e siècle ». *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1966.

JULIA, Dominique. « Le prêtre au XVIII^e siècle : la théologie et les institutions ». *Recherches de Sciences Religieuses*, 1970.

LAFFONT, Jean-Luc. « La catastrophe dans l'univers mental des Toulousains à l'époque moderne. Éclairages sur un aspect de l'évolution du sentiment religieux ». *Bulletin de littérature ecclésiastique*, 2000.

LAFFONT, Jean-Luc. « Relecture critique de l'évolution de la population toulousaine sous l'Ancien Régime ». *Histoire, Économie et Société*, 1998.

LAMOUZÈLE, Edmond. « La répression de la mendicité à Toulouse à la fin de l'Ancien Régime ». *Revue historique de Toulouse*, 1930.

LOUPES, Philippe. « Le clergé paroissial du diocèse de Bordeaux d'après la grande enquête de 1772 » *Annales du Midi*, 1971.

MEYER, Jean-Claude. « Les diverses tendances de l'Église reflétées en pays toulousain à la veille de la Révolution » dans FERAL, L. (dir.) *La France pré-révolutionnaire*. Paris, PubliSud, 1991.

MOLINIER, Abbé. « Une enquête politique, économique et sociale en Languedoc au milieu du XVIII^e siècle ». *Annales de démographie historique*, 1974.

ROCHE, Daniel. « La diffusion des lumières. Un exemple : l'Académie de Châlons-sur-Marne ». *Annales : Économies, Sociétés, Civilisations*, 1964.

TACKETT, Timothy. « L'histoire sociale du clergé diocésain dans la France du XVIII^e siècle ». *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1979.

ANNEXE 1

LISTE DES PAROISSES TOULOUSAINES DE L'ÉCHANTILLON DE RECHERCHE

1 G 492 et 1 G 492 BIS (registres)

- | | |
|-----------------------------------|---------------------------------|
| 1. Bouloc | 29. Saint-Exupère |
| 2. Bourg St-Bernard | 30. Saint-Félix de Caraman |
| 3. Brax | 31. Saint-Germier de Muret |
| 4. Brets | 32. Saint-Jean Kyrie Eleison |
| 5. Bruguières | 33. Saint-Jean Lherm |
| 6. Burgaud (commanderie de Malte) | 34. Saint-Jory |
| 7. Buzet | 35. Saint-Julia de Gras Capou |
| 8. Cabanial | 36. Saint-Léon |
| 9. Cambiac | 37. Saint-Loup |
| 10. Caragoudes | 38. Saint-Lys |
| 11. Caraman | 39. Saint-Martial |
| 12. Castanet | 40. Saint-Martin de Capver |
| 13. Castelginest et Gratentour | 41. Saint-Martin D'Escurcelles |
| 14. Castelmorou | 42. Saint-Martin du Touch |
| 15. Castéra | 43. Saint-Michel du Touch |
| 16. Caubiac et les Grés | 44. Saint-Nicolas de Toulouse |
| 17. Caussidières | 45. Saint-Orens de Gameville |
| 18. Cépet | 46. Saint-Pierre de Bajourville |
| 19. Cessales | 47. Saint-Pierre de Bouzonville |
| 20. Clermont | 48. Saint-Pierre de Lages |
| 21. Colomiés | 49. Saint-Pierre de Toulouse |
| 22. Cornebarrieu | 50. Saint-Rustice |
| 23. Corronsac | 51. Saint-Salvy |
| 24. Croix Falgarde | 52. Saint-Sernin de Ricancelles |
| 25. Cugneaux | 53. Saint-Sernin de Toulouse |
| 26. Dalbade | 54. Saint-Sulpice de la Pointe |
| 27. Daps Saint-André (Dax) | 55. Saint-Vincent de Valégue |

1 G 544 (liasse détachée)

28. Labastide Saint-Sernin

ANNEXE 2

FORMULAIRE TYPE DE L'ENQUÊTE TOULOUSAINE EN 1763 SOUS LE MANDAT DE LOMÉNIE DE BRIENNE (ADHG 1 G 492 et 1 G 492 BIS)

- 1- Le nom de la paroisse, celui du Saint Patron.
- 2- Les Annexes, leur nom, celui des Saints Patrons, la distance de chacune d'elles de l'Eglise principale.
- 3- Le nom du Curé, le Diocèse dont il est natif, la date de son entrée dans la Cure.
- 4- Le nom des Vicaires, soit dans le Lieu principal, soit dans les Annexes; le Diocèse de leur naissance, le temps depuis lequel ils sont Prêtres, & depuis quelle année ils travaillent dans le Diocèse.
- 5- Le nom des autres Prêtres ou Clercs résidens dans l'étendue de la Paroisse; quelles sont les fonctions dont ils sont chargés.
- 6- En quoi consiste l'honoraire des Vicaires, & par qui il est payé.
- 7- Le Patron Ecclésiastique ou Laïc de la Cure; s'il y a quelque litige sur le droit de Patronage.
- 8- Le nom du Seigneur & des Cosseigneurs, tant de la Paroisse que des Annexes.
- 9- S'il y a haute, moyenne & basse Justice, soit dans la Paroisse, soit dans les Annexes, & à qui ces différentes Justices peuvent appartenir.
- 10- La Juridiction dans laquelle se trouvent situées la Paroisse & les Annexes.
- 11- Les Fruits-prenans, les différentes espèces de grosses Dîmes, la portion de chaque Décimateur.
- 12- S'il y a quelques Novals dans la Paroisse ou dans les Annexes, & depuis quel temps le Curé en jouit.
- 13- S'il y a quelques Dîmes vertes.
- 14- S'il y a quelques Dîmes inféodées.
- 15- S'il y a quelques terres exemptes de Dîmes, & à quel titre.
- 16- L'état actuel du Presbytère, & à quelle distance il est de l'Eglise principale.
- 17- L'état actuel, tant de l'Eglise principale, que des Annexes & du Cimetière.
- 18- S'il y a un grand nombre de Paroisses qui ayent droit de sépulture dans l'Eglise, & à quel titre il leur a été accordé.
- 19- Si l'Eglise principale est pourvue d'Ornemens, de Livres d'Office, d'un Calice, d'un Ostensor; s'il y a une Custode, un Vase des Saintes Huiles, & tout le Linge nécessaire.
- 20- L'état des Annexes, par rapport à ces différens objets.
- 21- S'il y a un Maître ou une Maîtresse d'Ecole dans la Paroisse ou dans les Annexes; leur nom, leur âge, le temps depuis lequel ils sont dans la Paroisse; s'ils sont approuvés de l'Ordinaire; en quoi consiste leur Honoraire, & par qui il est payé.
- 22- Le nom du Médecin, du Chirurgien de la Paroisse; s'il y a quelque Sage-Femme d'approuvée.
- 23- Le nombre de Feux dans la Paroisse.
- 24- Le nombre de Feux dans chacune des Annexes.
- 25- Le nombre de Communians dans la Paroisse.
- 26- Le nombre de Communians dans chacune des Annexes.

- 27- Quels sont les Prieurés ou Bénéfices simples dans l'étendue de la Paroisse.
- 28- S'il y a quelques Obits à résidence dans la Paroisse, s'il y en a d'unis à la Cure.
- 29- Le nom des Titulaires, soit des Bénéfices simples, soit des Bénéfices à résidence.
- 30- La valeur de ces différens Bénéfices, & leurs charges.
- 31- Les Patrons Ecclésiastiques ou Laïcs de ces Bénéfices.
- 32- S'il y a une Fabrique, quels en sont les revenus, les dettes actives ou passives, de quelle année sont les derniers comptes & les derniers inventaires des papiers.
- 33- S'il y a quelques Fondations particulières dans la Paroisse; si elles sont acquittées exactement, & par qui; quel est le produit de ces Fondations.
- 34- Quelles sont les Communautés Religieuses établies dans la Paroisse.
- 35- En quoi consistent les revenus de ces Communautés.
- 36- Quels sont dans la Paroisses les biens Ecclésiastiques appartenans à des Communautés, ou dépendans de Bénéfices situés hors de la Paroisse.
- 37- Quelles sont les Chapelles domestiques situées dans l'étendue de la Paroisse; si elles sont dans un état décent, & de quelle manière elles sont desservies.
- 38- Quelles sont les Confrairies érigées dans la Paroisse; dans quel temps, & à l'honneur de qui elles ont été instituées; si elles ont des Lettres-Patentes, si elles ont été approuvées de l'Ordinaire; s'il y a quelques revenus qui y soient attachés; qui est-ce qui les perçoit; si l'on en rend compte toutes les années, & pardevant qui; si le nombre de Confreres est considérable.
- 39- S'il y a quelqu'établissement de charité dans la Paroisse.
- 40- S'il y a beaucoup de Mendians, de Pauvres honteux, d'Orphelins ou de Gens sans travail dans la Paroisse.
- 41- Quelles sont les causes de *pauvreté* particulières à la Paroisse.
- 42- Quels seroient les moyens d'y remédier.
- 43- S'il y a quelque Foire d'établie dans la Paroisse, & quels jours elle se tient.
- 44- Quels sont les jours de Marché; quel commerce il s'y fait principalement.
- 45- S'il y a quelque Manufacture dans la Paroisse, & quel en est l'état actuel.
- 46- Quel est le bien à faire dans la Paroisse pour le spirituel.
- 47- Quel est le bien à faire dans la Paroisse pour le temporel.

ANNEXE 3

QUESTIONNAIRE TYPE D'UNE VISITE PAROISSIALE TOULOUSAINNE ENTRE 1740 ET 1750 SOUS LE MANDAT DE LA ROCHE-AYMON (ADHG 1 G 519)

1. Quel est le Patron de l'Eglise?
2. Quel est le Collateur du Benefice?
3. Combien il y a de Vicaires?
4. Quel est le nombre des Paroissiens?
5. Si le Sanctuaire est solidement bâti, s'il est d'une grandeur convenable, & s'il y a des Bancs qui empêchent le Service Divin?
6. S'il est bien couvert, & s'il n'y a point de gouttieres?
7. S'il est bien pavé, & si les Vitres sont en bon état?
8. Si l'Autel, le Tabernacle, le Retable & le Marche-Pied ont besoin de reparation?
9. Si la Sacristie est solidement bâtie?
10. Si elle est bien pavée?
11. Si les Fenêtres sont assez grandes & bien vitrées?
12. Quels Vases sacrez il y a?
13. Quels Livres?
14. Quels Ornemens & quels Linge?
15. Si la Nef est assez grande?
16. Si elle est bien voûtée & bien couverte?
17. Si le pavé est uni, & s'il est en état?
18. Si les Fenêtres sont assez grandes & bien vitrées?
19. Si les Fonts Baptismaux sont en bon état?
20. Combien il y a de Chapelles, & si elles sont bien entretenues?
21. S'il y a des Obits ou Fondations, & quels en sont les Patrons & les Titulaires?
22. Combien il y a des Confreries?
23. Si le Cimetiere est bien fermé?
24. Si le clocher est en état?
25. A quelle heure on fait le Prône & la Doctrine Chrétienne?
26. S'il y a plusieurs Décimateurs, & quels ils sont?
27. Quelle portion des fruits prend le Curé, & qui perçoit les fruits avec lui?
28. Si la Maison du Curé est en état, & si les Vicaires logent avec lui?
29. S'il y a d'autres Eglises, Annexes ou Oratoires dans la Paroisse?
30. S'il y a des Monasteres, tant d'Hommes, que de Filles?
31. S'il y a un Hôpital, comment il est administré?
32. S'il y a quelque Communauté Ecclesiastique, Chapitre ou Consorce?
33. S'il y a d'autres Prêtres Seculiers ou Reguliers qui fassent l'office de Confesseurs ou de Prédicateurs dans la Paroisse?
34. Si on y prêche l'Avent ou le Carême?
35. S'il y a des Diacres, Soûdiacres ou autres Ecclesiastiques?
36. S'il y a des Maîtres ou Maîtresses d'Ecole?
37. S'il y a des Sages-Femmes?
38. S'il y a des Personnes mariées qui soient séparées, ou des Familles en divorce?
39. S'il y a des Nouveaux Convertis, ou des Personnes qui causent quelque scandale?

ANNEXE 4

VARIÉTÉ DES CAUSES DE LA PAUVRETÉ SELON LES RÉPONDANTS DE L'ENQUÊTE DE 1763 REGROUPEMENT PAR INTÉRÊTS (EN NOMBRE D'OCCURRENCES)

	Paroisses	% de paroisses
Population		
Maladies	10	18%
Population nombreuse (familles et enfants)	6	11%
Vielliesse	2	3%
Infirmité	1	1%
Mauvaises habitations	1	1%
Agriculture		
Stérilité des terres/pauvreté des récoltes	19	35%
Biens fonds non possédés par les habitants	10	18%
Mauvaise nourriture ou rareté des vivres = peu de travail	4	7%
Mœurs		
Cabarets/ivrognerie	10	18%
Fainéantise/la paresse/l'oisiveté	10	18%
Mauvaise conduite	6	11%
Manque d'aumônes	3	5%
Assemblées, danses et fêtes	3	5%
Non prévoyance (épargne)	3	5%
Salaires		
Impositions/capitations/subsides/charges/taille	17	31%
Modicité des salaires à la journée	7	13%
Emprunt aux bien-tenants/semences	2	3%
Cherté des denrées	2	3%
Travail		
Manque de travail - défaut de journées	16	29%
Défaut de commerce/de vente	4	7%
Corvées	2	3%
Malheurs du temps		
Mauvais temps (dérangement selon les saisons)	7	13%
Grêle	7	13%
Brouillard	4	7%
Charbon	2	3%
Hiver	2	3%
Pluies	2	3%
Gelées	2	3%
Inondation	1	1%

ANNEXE 5

VARIÉTÉ DES MOYENS DE REMÉDIER À LA PAUVRETÉ SELON LES RÉPONDANTS DE L'ENQUÊTE DE 1763 REGROUPEMENT PAR INTÉRÊTS (NOMBRE D'OCCURRENCES)

	Paroisses	% de paroisses
Population		
Santé	1	1%
Agriculture		
Prêter de la semence	3	5%
Avoir de meilleurs fonds	2	3%
Obliger à planter la vigne et le grain aux endroits propices	1	1%
Mœurs		
Augmenter la charité des fidèles (aumônes)	22	40%
Provoquer la charité des riches ou des décimateurs (dons ou terres)	5	10%
Interdire les cabarets	4	7%
Faire le bien public	4	7%
Empêcher l'oisiveté	3	5%
Encourager l'épargne	2	3%
Empêcher la débauche	2	3%
Faire la miséricorde de Dieu	2	3%
Donner l'instruction par le catéchisme	1	1%
Salaires		
Diminuer les grandes impositions/capitations/subsides/charges/taille	12	22%
Augmenter le prix de la journée	1	1%
Retenir le salaire des hommes jusqu'au dimanche	1	1%
Travail		
Procurer du travail (ouvrages publics et saisonniers)	14	25%
Faire travailler les femmes et les enfants	7	13%
Établir une industrie/manufacture/commerce/marché	7	13%
Diminuer les corvées	2	3%
Faciliter la vente du vin	1	1%
Autres suggestions		
Rien (ou pas de réponse)	4	7%
Tenir la main aux édits du roi	3	5%
Difficile de remédier aux problèmes	2	3%
Il existe peu de moyens	2	3%

ANNEXE 6

CALENDRIER RURAL DU TOULOUSAIN

Janvier	: labour des terres à maïs ; : première façon des terres à blé (ensemencées au printemps) ; : semailles de paumelle (espèce d'orge) ;
Février	: labour ; : semailles orge et avoine ; : creusement des fossés (pour l'écoulement des eaux) ; : ébranchage des saules ; : nettoyage des taillis ; : plantation d'arbres ; : nettoyage des vignes ;
Mars	: dernières semailles ; : premiers labours des terres à ensemer à l'automne ;
Avril	: plantation du maïs ; : labour (terres à blés et vignes) ;
Mai - Juin	: deuxième labour des terres à blé ; : sarclage du maïs à la houe (chaque pied est recouvert de terre) ;
Juillet	: troisième labour des terres à blé ; : récolte des blé, avoine, orge ; : fauchage des prairies naturelles ;
Août	: dépicage sur l'aire ; : quatrième labour des terres à ensemer ; : récolte du chanvre ; : marnage des terres (amendement par de la marne) ; : épandage du fumier ; : coupe des panicules de maïs (récolte) ;
Septembre	: temps mort ;
Octobre	: semailles des fèves, avoine, seigle, lin et blé ; : achat des jeunes cochons et des oies à engraisser ;
Novembre	: temps mort ;
Décembre	: labour des terres plantées de maïs au printemps ; : plantation d'arbres le long des haies.

ANNEXE 7

DIOCÈSE DE TOULOUSE

ÉTAT GÉNÉRAL DES HABITANTS SUJETS A LA CAPITATION
PAR COMMUNAUTÉ : 1734 (A.D.H.G. C 1083)

Récapitulation originale :

Nobles ou « vivant noblement »	67	Pêcheurs et Mariniers ..	56	Brassiers	4
Officiers de justice ...	42	Veuves de :		« Indéterminée »	1
Bourgeois	255	Nobles	25	Fils de :	
Avocats et médecins .	10	Officiers de justice ...	4	Nobles	5
Notaires et procureurs	52	Bourgeois	60	Officiers de justice	4
Négociants et fabri-		Avocats et médecins ..	3	Bourgeois	38
cants	60	Notaires et procureurs..	7	Procureurs et notaires ...	3
Marchands en détail .	145	Huissiers et sergents ..	2	Marchands	13
Artisans et ouvriers .	2 164	Marchands	17	Négociants et fabricants ..	2
Fermiers, métayers ou		Artisans et ouvriers ...	164	Artisans	158
ménagers	5 166	Ménagers, fermiers ou		Fermiers, métayers ou mé-	
Domestiques supé-		métayers	235	nagers	665
rieurs	41	Brassiers	814	Maître-valets	6
Valets et servantes ...	747	Valets de labour	1	Brassiers	549
Valets de labour et pe-		Pêcheurs ou mariniérs .	10	Valets de labour	37
tits-bergers	1 491	Femmes séparées de		Mariniers ou pêcheurs ...	14
Brassiers	6 371	leur mari		« Indéterminés »	14
Huissiers et sergents .	16	Artisans	2	Divers et « manque »	
Maître de bateau et		Ménagers	4		
patron	4				
Employés des gabelles.	15				

Total « Capitation » : 182 communautés	19 611
Nombre de feux « allumants »	15 876
Estimation du nombre de personnes par feu « allumant »	4,85
Population du diocèse de Toulouse (ville de Toulouse et comté de Caraman non compris)	76 998

ANNEXE 8

RÉPARTITION DU NOMBRE DES COTES DE CAPITATION

POUR SEPT BOURGS DU DIOCÈSE DE TOULOUSE EN 1695, 1764 ET 1786

Montant total de la capitation en livre-tournois			
7 bourgs	1695	Vers 1762	Vers 1786
Baziège	654	1 188	1 288
Buzet	503	700	762
Fronton	973	1 812	1 691
Pibrac	455	450	484
Portet	391	1 103	1 129
Saint-Julia de Gras-Capou .	719	658	738
Verfeil	1 242	1 654	1 787

Les annexes 6, 7 et 8 sont tirées de l'ouvrage de Georges Frêche, *Toulouse et la région Midi-Pyrénées au siècle des Lumières (1670-1789)*. Mayenne, Éditions Cujas/Centre national de la recherche scientifique, 1974.

ANNEXE 9

LÉGISLATION SUR LA PAUVRETÉ AU XVIII^E SIÈCLE EN FRANCE D'APRÈS LES DICTIONNAIRES DE JURISPRUDENCE CONTEMPORAINS

LÉGISLATION ROYALE	GUYOT 1784-1785	DENISART 1763-1764	BRILLON 1727	DE LA MARE 1722	FRÉMINVILLE 1769
Arrêt 25 juillet 1700		✓ M	✓ M	✓ V	
Déclaration 25 juillet 1701	✓ M				
Déclaration 27 août 1701	✓ M	✓ V		✓ M-V	
Arrêt 15 mars 1709	✓ P				
Arrêt 19 avril 1709					✓ SP
Déclaration 6 août 1709			✓ M		
Ordonnance 10 novembre 1718			✓ V		
Déclaration 8 janvier 1719		✓ V	✓ V		
Ordonnance 10 mars 1720			✓ V		✓ M
Ordonnance 3 mai 1720			✓ M		✓ M
Déclaration 5 juillet 1722		✓ V	✓ V		
Déclaration 18 juillet 1724	✓ M	✓ M	✓ P		✓ M
Déclaration 5 février 1731		✓ V			
Arrêt 28 février 1736	✓ P				
Arrêt 9 juillet 1740					✓ M
Arrêt 30 décembre 1740					✓ SP
Ordonnance 12 novembre 1749					✓ M
Déclaration 2 octobre 1750	✓ M				
Déclaration 20 octobre 1750 Fontainebleau	✓ M				
Arrêt 29 juillet 1755	✓ P				
Arrêt 14 février 1761	✓ P	✓ P			
Arrêt 25 février 1763	✓ P				
Arrêt 4 mars 1763	✓ P				
Arrêt 8 mars 1764	✓ P				
Déclaration 3 août 1764	✓ M-V				

Loi recensée sous les termes suivant dans les dictionnaires : P= Pauvres, M= Mendiants, V= Vagabonds, M-V= Mendiants et Vagabonds, SP= Subsistance des Pauvres, NV= Non vérifiée.